



Bulletin Officiel Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°04 - Tome 3 - OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

SESSION

Pages

- Séance du mercredi 17 au vendredi 19 octobre 2018 1 à 380

Session du mercredi 17 octobre au vendredi 19 octobre 2018

Etaient Présents : M. GAUDET, Président du Conseil Départemental
Mme MARTIN, M. MALBO, Mme LECLERC, M. TOUCHARD, Mme JEHANNET, M. NERAUD,
Mme BELLAIS, M. BOURILLON, Mme GALZIN, M. GABELLE, Mme QUAIX, M. GRANDPIERRE, Vice-Présidents
Mme BAUDAT-SLIMANI, Mme BEAUDOIN, M. BOISSAY, M. BRAUX, M. BREFFY, M. CHAILLOU,
Mme CHANTEREAU, Mme CHAUVIERE, Mme CHERADAME, Mme COURROY, M. DUPATY,
Mme FLEURY, Mme GABORIT, M. GEFFROY, M. GUDIN, M. GUERIN, Mme KERRIEN,
Mme LABADIE, Mme LANSON, M. LECHAUVÉ, Mme LORME, Mme MANCEAU, M. RIGLET,
Mme MELZASSARD, M. SAURY, M. SOLER, M. VACHER , Membres.

Absents excusés : Mme DUBOIS, M. IMBAULT.

- I - Motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France - Directive Européenne du Temps de Travail (DETT) 1

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS3

- A 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des transports, des bâtiments, des infrastructures, de l'électricité, des itinéraires cyclables et des canaux..... 3
- A 02 - Canal d'Orléans - Acquisition auprès de l'Etat - Validation du prix et du calendrier d'acquisition 5
- A 03 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé - Contrat de partenariat relatif à cinq collèges, un gymnase et leurs abords - Période d'exploitation 2017 5
- A 04 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé - Contrat de partenariat relatif au collège Henri Becquerel de Sainte-Geneviève-des-Bois - Période d'exploitation 2016/2017 5
- A 05 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenariat privé - Contrat de partenariat relatif au collège Lucie Aubrac à Villemandeur - Période d'exploitation 2016/2017 6
- A 06 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé - Contrat de partenariat relatif au collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire et au collège Nelson Mandela de Saint-Ay - Période d'exploitation 2016/2017 6
- A 07 - Contrat de partenariat public privé concernant les collèges Gaston Couté à Meung-sur-Loire et Nelson Mandela à Saint-Ay - Avenant n°4 relatif à la fixation des consommations d'énergies de référence..... 6

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION..... 13

- B 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques de l'insertion (B03) et de l'habitat (A04)..... 13

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP 13

- C 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des personnes âgées (B01), des personnes handicapées (B02) et de l'enfance et de la famille (B04)..... 13

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 14

- D 01 - Accompagnement des investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (sous-mesure 4.1 du Programme de Développement Rural - type d'opération 4.1)..... 14
- D 02 - Mobilisation du Département en faveur des territoires - Appel à projets d'intérêt départemental et supra-départemental (volet 4) - Convention de financement pour la requalification du port Saint Roch à Montargis..... 15
- D 03 - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Loiret 21
- D 04 - Avenant n°3 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à très haut débit du Conseil Départemental du Loiret (projet Lysséo) 81
- D 05 - Lancement d'une nouvelle Délégation de Service Public pour la généralisation de la fibre à l'abonné du Département du Loiret 166
- D 06 - Approbation des rapports annuels d'activités 2017 des délégations de service public Médialys et Lysséo 166

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT 167

- E 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques de la jeunesse (C02), de l'éducation (F01) et de l'enseignement supérieur (F02)..... 167
- E 02 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret : Dotations 2019 aux collèges publics loirétains..... 167
- E 03 - Le Département s'engage en faveur de la jeunesse loirétaine : présentation de la nouvelle politique Jeunesse..... 172
- E 05 - Aide exceptionnelle au Conseil Départemental de l'Aude (inondations d'octobre 2018) 187

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS 187

- F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Décision modificative n°2 pour 2018 187
- F 02 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs..... 380
- F 03 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2017 380

I - Motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France - Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver la motion, telle qu'annexée à la présente délibération.

Motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France

Directive Européenne du Temps de Travail (DETT)

Le Conseil Départemental du Loiret,

RAPPELLE

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40.000 à être mobilisés, prêt à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performant du monde, qui associe à la fois des **sapeurs-pompiers professionnels**, des **sapeurs-pompiers volontaires** et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

CONSIDERANT

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT.

- La fragilité du système et le **rapport sur la mission volontariat** que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure les **pilliers de la sécurité civile de notre République**.

DEMANDE

- **Au Président de la République** qu'à l'instar des dispositions prises pour les **forces de sécurité intérieure** (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Elysée, il exprime la **même position pour les sapeurs-pompiers de France**.

En effet, **cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires** qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- **L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT)** qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, **ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies**.

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

A 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des transports, des bâtiments, des infrastructures, de l'électricité, des itinéraires cyclables et des canaux

Article 1 : Le rapport est adopté avec 35 voix pour.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°2 au budget 2018, au titre des politiques A01-Transports, A02-Infrastructures, A05-Gendarmeries, D02-Electricité, D03-Environnement (pour les programmes Itinéraires cyclables et Canaux), G01-Parc automobile et G07-Patrimoine, il est décidé de ratifier l'inscription des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement telle que traduite ci-dessous :

Crédits de paiement						
Section	Sens	Politique	Voté 2018 au 11/09/18 (en €)	Projet de DM2	Voté 2018 après DM2 (en €)	
Fonctionnement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	0	11 000	11 000	
		A05 - GENDARMERIES	692 664	13 308	705 972	
		A02 - INFRASTRUCTURES	8 456 612	146 000	8 602 612	
		D02 - ELECTRICITE	135 212	-66 000	69 212	
		D03 - ENVIRONNEMENT	575 510	14 609	590 119	
		G07 - PATRIMOINE	3 465 035	-77 316	3 387 719	
		Total Dépenses		13 325 033	41 601	13 366 634
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	0	47	47	
		A02 - INFRASTRUCTURES	860 461	86 947	947 408	
		A05 - GENDARMERIES	0	2 079	2 079	
		D02 - ELECTRICITE	11 800 000	0	11 800 000	
		G07 - PATRIMOINE	1 791 418	657 238	2 448 656	
		Total Recettes		14 451 879	746 401	15 198 190

Crédits de paiement						
Section	Sens	Politique	Voté 2018 au 11/09/18 (en €)	Projet de DM2	Voté 2018 après DM2 (en €)	
Investissement	Dépenses	A01 - TRANSPORTS	0	0	0	
		A02 - INFRASTRUCTURES	47 634 465	-5 906 188	41 728 277	
		A05 - GENDARMERIES	579 912	-1 715	578 197	
		D02 - ELECTRICITE	4 000 000	0	4 000 000	
		D03 - ENVIRONNEMENT	7 436 767	-2 160 000	5 276 767	
		G01 - PARC AUTOMOBILE	1 500 000	903 000	2 403 000	
		G07 - PATRIMOINE	4 437 055	-91 498	4 345 557	
	Total Dépenses			65 588 199	-7 256 401	58 331 798
	Recettes	A01 - TRANSPORTS	0	0	0	
		A02 - INFRASTRUCTURES	6 671 269	-701 646	5 969 623	
		D02 - ELECTRICITE	2 260 000	0	2 260 000	
		D03 - ENVIRONNEMENT	1 017 500	75 197	1 092 697	
		G01 - PARC AUTOMOBILE	0	150 000	150 000	
		G07 - PATRIMOINE	0	224 566	224 566	
Total Recettes			9 948 769	-251 883	9 696 886	

Politique	Autorisations d'engagement		Autorisations de programme	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
A02 - INFRASTRUCTURES	28 000,00		6 748 068,21	
D02 - ELECTRICITE	150 000,00			
D03 - ENVIRONNEMENT			-53 150	
G07 - PATRIMOINE	-687 256,85		-310 685,98	
Total	-509 256,85	0,00	6 384 232,23	0,00

A 02 - Canal d'Orléans - Acquisition auprès de l'Etat - Validation du prix et du calendrier d'acquisition

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 36 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : L'acquisition du Canal d'Orléans et de ses dépendances auprès de l'Etat est approuvée au prix de 500 000 €. Il est pris acte des actions permettant de mener à bien ce dossier (plan de recollement du géomètre par photogrammétrie, saisine du pôle domanial de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, analyse et concertation sur le plan de recollement, plan de division, bornages, établissement acte de vente,...) et des prochaines échéances.

La liste des parcelles concernées par cette acquisition sera précisée dans un rapport soumis à l'Assemblée départementale ultérieurement.

A 03 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé - Contrat de partenariat relatif à cinq collèges, un gymnase et leurs abords - Période d'exploitation 2017

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé concernant le contrat relatif aux cinq collèges, au gymnase et leurs abords à Bazoches-les-Gallerandes, Chécy, Château-Renard, Ferrières-en-Gâtinais et Traînou pour l'année d'exploitation 2017 et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

A 04 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé - Contrat de partenariat relatif au collège Henri Becquerel de Sainte-Geneviève-des-Bois - Période d'exploitation 2016/2017

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé concernant le contrat relatif au collège Henri Becquerel à Saint-Geneviève-des-Bois pour l'année d'exploitation n°6 -période 2016/2017- et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

**A 05 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenariat privé -
Contrat de partenariat relatif au collège Lucie Aubrac à Villemandeur
- Période d'exploitation 2016/2017**

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé concernant le contrat relatif au collège Lucie Aubrac à Villemandeur pour l'année d'exploitation n°10 -période 2016/2017- et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

**A 06 - Présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé -
Contrat de partenariat relatif au collège Gaston Couté de Meung-sur-
Loire et au collège Nelson Mandela de Saint-Ay - Période
d'exploitation 2016/2017**

Article unique : Il est pris acte de la présentation du rapport annuel d'activités du partenaire privé concernant le contrat relatif aux collèges Gaston Couté à Meung-sur-Loire et Nelson Mandela à Saint-Ay pour l'année d'exploitation n°4 -période 2016/2017- et ce, conformément aux dispositions de l'article 88 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

**A 07 - Contrat de partenariat public privé concernant les collèges Gaston
Couté à Meung-sur-Loire et Nelson Mandela à Saint-Ay - Avenant n°4
relatif à la fixation des consommations d'énergies de référence**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 41 voix pour.

Article 2 : Les termes de l'avenant n°4 au contrat de partenariat concernant les collèges Gaston Couté à Meung-sur-Loire et Nelson Mandela à Saint-Ay, portant fixation des engagements de consommations en énergies et fluides du partenaire, sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer au nom du Département, l'avenant n°4 au contrat de partenariat signé le 29 mars 2012, tel qu'annexé à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 2011-03798.

Contrat de Partenariat pour la conception, la construction, le financement, l'entretien maintenance, l'exploitation technique, à l'exclusion de toute participation au service public, de deux collèges, de leurs abords immédiats et rapprochés, sur les communes de MEUNG sur LOIRE et de SAINT AY et d'une salle polyvalente située sur la commune de Meung-sur-Loire

Avenant N° 4

Entre :

Le Département du Loiret, représenté par son président en exercice, Monsieur Marc GAUDET, domicilié en cette qualité à l'Hôtel du Département, 15 rue Eugène Vignat, BP 2019, 45010 Orleans cedex 1, dûment habilité à la signature par délibération prise lors de la session en date du 13 novembre 2017 rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Loiret le 13 novembre 2017,

Ci-après dénommé « Le Département du Loiret »

DE PREMIERE PART

La communauté de Communes des Terres du Val de Loire, représentée par sa présidente en exercice, Madame Pauline Martin, dûment habilitée à cet effet par délibération en date du XXXXXX rendue exécutoire lors de sa transmission au contrôle de la légalité le XXXXXX,

Ci-après dénommée la « communauté de communes des Terres du Val de Loire »

DE DEUXIEME PART

La Société AUXIFIP au capital de 81 912 460 €, dont le siège social est 12 place des Etats Unis, CS 30002 – 92548 Montrouge cedex, immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 602 055 345, représenté par Monsieur Edouard DELAPORTE, dûment habilité pour la signature des présentes,

Ci-après dénommé le « Titulaire » ou le « Partenaire »,

DE TROISIEME PART

Ci-après désigné seuls ou conjointement la « Partie » ou les « Parties »

Préambule

Il est tout d'abord exposé :

Par contrat de partenariat conclu le 29 mars 2012, le Département du Loiret a confié au Partenaire une mission globale relative à la conception, la construction, le financement, l'entretien maintenance, l'exploitation technique, à l'exclusion de toute participation au service public, de deux collèges, de leurs abords immédiats et rapprochés, sur les communes de MEUNG sur LOIRE et de SAINT AY et d'une salle polyvalente située sur la commune de Meung-sur-Loire.

En ce qui concerne la fourniture et la gestion des fluides :

Dans le cadre de l'Annexe 15.2 du contrat de Partenariat et Conformément au § 4.1 de la Tech 11 intitulé « Les Prestations d'Exploitation et de Services », il y a lieu d'ajuster les consommations de références pour les énergies.

Ce principe est stipulé de la manière suivante :

« Afin de tenir compte des réalités de fonctionnement de chaque site, il y a lieu de déterminer les consommations théoriques de chaque bâtiment ou zone fonctionnelle après 2 années d'exploitation. Ces valeurs de références ainsi déterminées deviendront alors les nouveaux objectifs du prestataire. »

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1- Consommation Energétiques de Références

1. Collège Nelson Mandela de SAINT AY

1.1.Engagements Quantitatifs de référence

EAU	2 500 m ³
GAZ	122 500 kWh
ELECTRICITE	132 750 kWh

1.2.Nouveaux Engagements Quantitatifs

(Calculés sur une base de 500 élèves sur 20 classes)

EAU	350 m ³	<i>soit 0.7m³ par élève/par an</i>
EAU de PLUIE	100 m ³	
GAZ	162 000 kWh	<i>pour la période de chauffage 15 octobre>15 avril</i>
ELECTRICITE	102 000 kWh	

Pour l'eau de pluie : Si dans une année scolaire la quantité d'eau de pluie n'est pas atteinte, la différence sera ajoutée à l'objectif fixé ci-dessus.

1.3.Consommations hors Engagement (Restauration)

EAU	400 m ³
GAZ	78 500 kWh
ELECTRICITE	59 000 kWh

2. Collège Gaston Couté de MEUNG sur LOIRE

2.1. Engagements Quantitatifs de référence

EAU	3 800 m ³
GAZ	201 700 kWh
ELECTRICITE	200 000 kWh

2.2. Nouveaux Engagements Quantitatifs

(Calculés sur une base de 764 élèves sur 30 classes)

EAU	850 m ³	<i>soit 0.7m³ par élève/par an</i>
EAU de PLUIE	190 m ³	
GAZ	218 000 kWh	<i>pour la période de chauffage 15 octobre > 15 avril</i>
ELECTRICITE	178 000 kWh	

Pour l'eau de pluie : Si dans une année scolaire la quantité d'eau de pluie n'est pas atteinte, la différence sera ajoutée à l'objectif fixé ci-dessus.

2.3. Consommations hors Engagement (Restauration)

EAU	615 m ³
GAZ	120 000 kWh
ELECTRICITE	118 000 kWh

2.4. Consommations hors Engagement (SEGPA Process)

EAU	compris dans les engagements contractuels
GAZ	68 300 kWh
ELECTRICITE	compris dans les engagements contractuels

Les paramètres variables :

2.5. De la consommation d'Eau

Les paramètres qui influent sur la consommation d'eau sont :

- Le nombre d'élèves dans l'établissement :

Pour les 2 établissements (hors SP de MEUNG sur Loire), la consommation d'eau est de 2 m³/élèves/an

- le nombre de repas servis par le service Restauration (hors engagements)
- La quantité d'eau de pluie récupérée

2.6. De la consommation de Gaz

Les paramètres qui influent sur la consommation de gaz sont ceux liés aux comportements des usagers :

- les fenêtres ouvertes sans avoir couper le chauffage au préalable
- la rigueur hivernale (référence trentenaire : **2141,6**)

2.7. De la consommation d'Electricité

Les paramètres qui influent sur les consommations d'électricité sont :

- pour les collèges, la consommation d'énergie pour l'éclairage intérieur et la force est liée au nombre de salle de classes utilisées et donc à l'effectif. Le nouvel engagement tient compte de ce paramètre.

- pour la salle polyvalente municipale de MEUNG sur Loire, sur les 3 premières années, la consommation d'électricité n'a pas été impactée par l'utilisation de la régie (sonorisation). L'engagement proposé est donc hors consommation de cette dernière.

Article 2- Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur après l'accomplissement de l'intégralité des formalités légales.

Article 3- Autres dispositions

Il est rappelé qu'aucune autre modification n'est apportée aux stipulations du Contrat de partenariat qui continuera à produire son plein et total effet pour toutes les clauses qui y sont contenues.

- Annexe 1 : Pouvoir de Monsieur Marc GAUDET, représentant le Département du Loiret
- Annexe 2 : Pouvoir de Madame Pauline MARTIN, représentant la Communauté de communes des Terres du Val de Loire
- Annexe 3 : Pouvoir de Monsieur Edouard DELAPORTE, représentant AUXIFIP

Le Préambule et les annexes font parties intégrantes du présent avenant.

Fait à Orléans, en trois exemplaires.

Le

Pour Le Département du Loiret
Marc GAUDET

Président du Conseil Départemental

Pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Pauline MARTIN

Présidente

Pour la société AUXIFIP

Edouard DELAPORTE

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

B 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques de l'insertion (B03) et de l'habitat (A04)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 41 voix pour.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°2 pour 2018, au titre des politiques B03-Insertion et A04-Habitat, il est décidé de ratifier les crédits, tels que détaillés dans le rapport relatif à la Décision modificative n°2 du budget principal du Département.

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

C 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques des personnes âgées (B01), des personnes handicapées (B02) et de l'enfance et de la famille (B04)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 40 voix pour.

Article 2 : Dans le cadre de la Décision modificative n°2 pour 2018, au titre des politiques B01-Personnes âgées, B02-Personnes handicapées et B04-Enfance/Famille, il est décidé de ratifier les crédits tels que détaillés dans le rapport relatif à la Décision modificative n°2 du budget principal du Département.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

D 01 - Accompagnement des investissements productifs dans le secteur agricole - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (sous-mesure 4.1 du Programme de Développement Rural - type d'opération 4.1)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 38 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

Porteur de projets	Canton	Type exploitation	Libellé de l'investissement	Montant projet	Montant d'aide départementale
GAEC de la Hyarde	Lorris	Autres volailles	Achat d'une pailleuse et rénovation d'un bâtiment avicole	121 250,67 €	24 250,13 €
EARL Avicole de Foizeau	Gien	Poulets de chair	Rénovation de 2 poulaillers	160 891,73 €	26 000,00 €
SCEA Les Taupines	Lorris	Polyélevage orientation granivore	Rénovation de bâtiments pour production de dindes et poulets	121 636,00 €	23 989,68 €
GAEC JAECK	La Ferté-Saint-Aubin	Grandes cultures et polyculture élevage	Mélangeuse, bâtiment d'engraissement et son aménagement	186 384,52 €	13 500,00 €
EPLEFPA	Châlette-sur-Loing	Ovin viande	Tubulaires, abreuvoirs et nourrisseurs	23 283,44 €	4 656,69 €
EARL Mauregard	Pithiviers	Grandes cultures et polyculture élevage	Construction d'un poulailler	343 229,01 €	26 000,00 €
GAEC de Mancy	Sully-sur-Loire	Bovin viande type engraisseur	Cage de pesée, couloir de contention, quai d'embarquement écorneur, auge, râteliers	24 691,00 €	2 469,10 €
GAEC BEETS Père & Fils	Courtenay	Grandes cultures et polyculture élevage	Achat mélangeuse automotrice, ventilateur pour vaches laitières	129 035,00 €	13 500,00 €
CUMA de Teillay Saint-Benoît	Pithiviers	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	Achat d'une bineuse et d'un broyeur à couvert	23 903,00 €	5 378,18 €
CUMA de Beauchamps	Lorris	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	Achat d'une bineuse 6 rangs et d'une bineuse 7 rangs	17 205,00 €	3 871,13 €
MOULLE Arnaud	Châteauneuf-sur-Loire	Autres volailles	Rénovation de poulailler	143 479,38 €	19 500,00 €
CUMA de la Trézée	Gien	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	Achat semoir direct à disques multi trémies	92 000,00 €	20 700,00 €
CUMA du Sanitas	Pithiviers	Céréales oléoprotéagineux et plantes sarclées	Achat d'une bineuse autoguidée	82 109,78 €	18 474,53 €
TOTAL AIDE DEPARTEMENTALE « INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS SECTEUR AGRICOLE » - 1^{er} AAP 2018 (13 dossiers)					202 289,44 €

Article 3 : Il est décidé d'affecter le montant total de 202 289,44 € sur l'AP 18-E0101106-APDPRAS du budget départemental 2018 (dossier ASP).

Article 4 : Il est décidé d'adopter l'élargissement du cadre d'intervention financier du Conseil Départemental aux investissements productifs agricoles s'inscrivant dans une dynamique de développement de l'élevage et de ses filières et ce, au bénéfice d'exploitants agricoles non organisés en organisations de producteurs.

Article 5 : Il est décidé d'inscrire ce nouvel engagement du Département dans la limite des crédits disponibles annuellement.

D 02 - Mobilisation du Département en faveur des territoires - Appel à projets d'intérêt départemental et supra-départemental (volet 4) - Convention de financement pour la requalification du port Saint Roch à Montargis

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 M€ à l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing pour l'opération de requalification du port Saint Roch à Montargis, en substitution de la commune de Montargis comme cela figure sur la délibération n°D05 du 5 octobre 2017.

Article 3 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de financement entre le Département et l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing, telle qu'annexée à la présente délibération, et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à la signer.

Article 4 : Il est décidé d'affecter l'opération 2017-03600 sur l'autorisation de programme 16-G0402301-APDPRPS du budget départemental.

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET INTITULE : « REQUALIFICATION DU PORT SAINT ROCH A MONTARGIS » DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE OU SUPRA-DEPARTEMENTALE (VOLET4) DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES TERRITOIRES

Dossier 2017-03600

ENTRE

Le Département du Loiret, représenté par Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par la délibération de la Session du Conseil Départemental en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, désigné ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET

L'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing, représentée par Monsieur Frank SUPPLISSON, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2018, désigné ci-après « le Bénéficiaire »

D'AUTRE PART,

Vu les délibérations instaurant la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires et notamment les délibérations du 10 juin 2016, du 29 septembre 2016 et du 18 novembre 2016 ;

Vu le règlement de l'Appel à projets d'envergure départementale et supra-départementale voté en Session du 18 novembre 2016 et vu l'éligibilité du projet du Bénéficiaire audit règlement ;

Vu le budget départemental et ses décisions modificatives ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 5 octobre 2017 retenant le projet de la Ville de Montargis pour la réalisation d'un port fluvial, le port Saint Roch à Montargis et décidant de lui apporter un financement dans la limite du montant 5 000 000 € ;

Vu les délibérations du 28 juin 2018 du conseil de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing demandant le changement de bénéficiaire au profit de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing de la subvention et celle du xxxxxxxxxxxxxx du Conseil Départemental acceptant ce changement de bénéficiaire ;

PREAMBULE

Le Département, acteur de l'aménagement du territoire loirétain souhaite accompagner les grands projets à rayonnement départemental ou supra-départemental portés par les communes ou EPCI à fiscalité propre de son territoire.

A cette fin, le Département a lancé au 1^{er} janvier 2017, un appel à projets à l'intention des communes et des EPCI à fiscalité propre, destiné à soutenir les grands équipements et les aménagements structurants pour le Loiret, vecteurs de développement, d'attractivité et de visibilité pour l'ensemble du territoire départemental.

Des opérations d'investissement portées par les communes et EPCI à fiscalité propre ont donc vocation à être financièrement soutenues par le Département dans le cadre de cette politique, au titre du fonds de soutien aux projets à rayonnement départemental et supra-départemental, doté de 40 018 858 euros pour la période 2017 à 2021.

La qualité et l'ambition affichées du projet du port fluvial Saint Roch à Montargis justifient pleinement de son inscription parmi les opérations d'envergure départementale et supra-départementale retenue au titre de la Mobilisation politique départementale en faveur des territoires. Le rayonnement de cet équipement à vocation touristique et économique le long « du triangle d'eau » départemental doit permettre de renforcer l'attractivité et la visibilité de l'offre sur le territoire ; à ce titre le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique départementale.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION ET MONTANT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

C'est dans le cadre de cet appel à projets que le Département a sélectionné le projet « Requalification du port Saint Roch » porté par l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing et a décidé de lui accorder une subvention d'investissement d'un montant maximum de 5 000 000 € ayant pour objet exclusif l'aide à la réalisation de ladite opération (études techniques, maîtrise d'œuvre, travaux, acquisitions foncières, démolitions). Dans tous les cas, le montant total des subventions publiques accordées au projet soutenu ne pourra excéder 80 % du montant total de l'opération.

L'opération présentée au financement du Département représente un coût global prévisionnel de 10 000 000 € HT. Les dépenses éligibles sont estimées à 10 000 000 € HT.

ARTICLE II : ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT

Le Département s'engage à verser la subvention citée à l'article I sur le compte du Bénéficiaire selon les modalités suivantes déterminées à l'appui du planning prévisionnel du projet communiqué :

- Versement d'un premier acompte de 30 % du montant de la subvention à partir de la signature de la convention et sur production de l'attestation de démarrage effectif des travaux ou des actions subventionnées (ex : ordre de services) ;
- Versement d'un deuxième acompte calculé au prorata des dépenses réalisées et retenues, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées depuis le commencement des travaux ou des actions subventionnées, daté et certifié exact par le Bénéficiaire ;
- Versement du solde de la subvention sur présentation du décompte définitif des dépenses et recettes réalisées dans le cadre de l'opération citée à l'article I, visé par le comptable public.

S'il s'avère, en fin d'exécution de chaque projet, au regard du décompte définitif des dépenses et recettes effectué transmis au Département et visé par le comptable public, que le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale figurant dans le dossier de demande de subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement effectuées par le Bénéficiaire, dans le respect des plafonds de financement publics autorisés. Le montant du solde sera ajusté en conséquence et le reversement par le Bénéficiaire des acomptes versés sera demandé le cas échéant, via l'émission d'un titre de recettes.

Dans l'hypothèse du reversement partiel de la subvention allouée, le Bénéficiaire s'engage à restituer les sommes demandées dans les conditions fixées par le titre de recette émis par le Département.

ARTICLE III : UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, tel que décrit dans l'article I.

Le Bénéficiaire de la subvention telle que définie à l'article I, ne peut en employer tout ou partie au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

Le Bénéficiaire accepte que la subvention ne donne lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action.

Le Bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'opération.

ARTICLE IV : POLITIQUE DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION

Article IV-I : communication

Le Bénéficiaire s'engage à signaler la participation départementale de façon pérenne en faisant apposer un panneau exclusivement réservé à la communication du Département. Ledit panneau sera installé à la convenance du Bénéficiaire, sous réserve qu'il soit clairement visible des usagers.

Le Bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier du Département sur les communiqués de presse, lors des manifestations officielles et des autres temps forts liés au projet subventionné, et auquel le Département sera associé en amont.

Le Bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la participation du Département sur les maquettes des documents de promotion ou supports d'information (panneaux, affiches, plaques, site internet, etc.), lesquels seront transmis à la Direction de la Communication pour validation avant impression.

Pour l'insertion du logotype du Département dans les supports de communication et pour définir le type de communication adaptée à mettre en place sur le chantier (plaque, panneaux, affiche, signalétique), le Bénéficiaire prendra contact auprès de la Direction de la Communication et de l'Information du Département à l'adresse suivante : communication@loiret.fr.

Le logo et la charte graphique départementale sont téléchargeables sur www.loiret.fr rubrique «ressources partenaires ».

Article IV-II : Actions de valorisation

Le Bénéficiaire s'engage à développer, en partenariat avec le Département et ses partenaires (ADRTL pour le volet tourisme), différentes actions de valorisation de la participation départementale qui pourront être mises en œuvre pendant les travaux et après l'ouverture du port Saint Roch. Ces actions portent sur les points suivants :

- Le projet doit prendre en considération dans ses aménagements une bonne intégration de la véloroute aux abords du port ainsi que des dispositifs d'accueil pour les cyclistes (aire de repos, bornes de recharge électrique, wifi...) ;
- La conception et la mise en œuvre d'actions en faveur des collègues. Visites guidées du port et de sa Capitainerie. Présentant les aspects techniques d'aménagements mais également les questions hydrauliques, environnementales et de développement touristique que revêt ce projet ;
- La correspondance avec les maisons du Département devra être privilégiée dans le cas où ce projet serait source de création d'emploi, afin de favoriser l'insertion de personnes bénéficiaires suivi par les services du Département. En intégrant par exemple une clause dans le marché pour que les fournisseurs aient recours à quelques bénéficiaires du RSA ;

- La mise à disposition à titre gracieux de la Capitainerie pour des événements organisés par le Département. Il est précisé que cette mise à disposition s'effectuera en dehors des périodes d'utilisations par l'Agglomération. Par ailleurs, toute mise à disposition de la salle sera assortie d'une visite guidée du site ;
- Le Bénéficiaire s'engage à diffuser tous documents départementaux en lien avec la promotion du patrimoine du territoire (qu'il soit culturel, patrimonial, environnemental, touristique,...). Ces documents pourront par ailleurs être diffusés sur tous les sites culturels gérés par l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (musées, médiathèque...) ;
- Le Bénéficiaire s'engage à fournir les données chiffrées en termes d'observation économique et de fréquentation du port. Il s'engage également à adhérer à des réseaux de labellisation touristique (de type qualité tourisme pour le port, accueil vélo...).

ARTICLE V : CADUCITE DE LA DECISION DE SUBVENTIONNEMENT

Conformément à l'Appel à projets, le Bénéficiaire s'engage à démarrer les travaux ou les actions subventionnées **avant le 31 décembre 2020** (engagements juridiques et comptables des premières dépenses du projet). A défaut, la décision de subventionnement deviendra caduque au même titre que les termes de la présente convention.

Le non-respect par le Bénéficiaire de l'objet de l'aide, tel que défini à l'article I, entraînerait également la caducité de la décision de subventionnement ainsi que le reversement intégral des sommes déjà perçues par le Bénéficiaire dans les conditions fixées par le titre de recette émis par le Département.

ARTICLE VI : CONTROLE ET SUIVI DE L'EXECUTION

Le Bénéficiaire pourra être accompagné, selon son besoin, dans le suivi de l'opération par un des développeurs territoriaux de la Direction des Services aux Territoires du Département.

Le Département se réserve le droit de contrôler, sur pièce ou sur place, que la subvention a été utilisée conformément à son objet. Le Bénéficiaire de la subvention s'engage ainsi à fournir l'intégralité des documents listés au sein de la convention de nature à attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Le respect des engagements liés à la communication institutionnelle, définis à l'article III-II, fera l'objet d'une attention particulière lors de l'exercice du contrôle par le Département.

En cas de non-respect constaté des engagements contractuels du Bénéficiaire, mêmes limités aux seules obligations de publicité et de communication, le Département se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie de la subvention accordée après mise en demeure, notifiée en lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de sa réception.

Dans l'hypothèse du reversement de tout ou partie de la subvention allouée, le Bénéficiaire s'engage à restituer les sommes demandées dans les conditions fixées par le titre de recette émis par le Département.

Le Bénéficiaire accepte que le Département puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention allouée pendant toute la durée de la présente convention ainsi que pendant une période de quatre ans à compter de la date du paiement du solde par le Département.

Le Bénéficiaire s'engage expressément à fournir dans un délai raisonnable, les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de cette opération qui pourront lui être demandées à tout moment par le Département.

ARTICLE VII : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification au Bénéficiaire et arrivera à échéance lors du versement du solde de la subvention après présentation du décompte définitif des dépenses et recettes réalisés dans le cadre de l'opération citée à l'article I, visé par le comptable public.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de démarrage effectif des travaux (ou des actions subventionnées), laquelle justifie le versement du premier acompte, seront prises en compte dans le coût global du projet.

ARTICLE VIII : MODIFICATION

Toute modification apportée à la présente convention devra intervenir par le biais d'un avenant.

ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige lié à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Orléans, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Département,

Pour le Bénéficiaire,

Marc GAUDET
Président du Conseil Départemental
du Loiret

Frank SUPPLISSON
Président de l'Agglomération
Montargoise Et Rives du Loing

D 03 - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Loiret

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 39 voix pour.

Article 2 : La version 2, d'octobre 2018, du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département du Loiret ainsi que la stratégie d'aménagement numérique décrite dans ce document et dans le rapport associé, sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à communiquer le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département du Loiret, tel qu'annexé à la présente délibération, à l'ARCEP conformément à l'article L. 1425-2 du Code général des collectivités territoriales afin que ce document soit rendu public sur le site de l'ARCEP.

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département du Loiret (SDTAN 45)



Octobre 2018

Contenu

1.	Préambule	4
2.	Eléments de contexte liés à l'élaboration du SDTAN	5
2.1	Le contexte européen et national	5
2.2.	Le contexte du haut et très haut débit en Région Centre-Val-de-Loire	5
3.	Le développement des usages dans le Loiret.....	6
3.1	Des foyers de plus en plus connectés.....	6
3.2.	... et des usages en constante augmentation.....	8
3.2	Adapter l'action publique aux nouveaux usages et aux nouveaux enjeux	8
4.	Etat des lieux des réseaux de communications électroniques et des infrastructures mobilisables	9
4.1	La couverture DSL.....	9
4.2	Les réseaux câblés	11
4.3	La couverture mobile du territoire.....	11
5.	Les initiatives privées et publiques dans le Loiret.....	17
5.1	La délégation de service public MEDIALYS.....	17
5.1.1	Historique de la DSP MEDIALYS.....	17
5.1.2	Les objectifs de la DSP Medialys.....	17
5.1.3	Les caractéristiques du RIP MEDIALYS	19
5.1.4	Le financement du réseau Medialys	19
5.1.5	La commercialisation du réseau MEDIALYS	19
5.2	Lancement du SDTAN en 2009.....	21
5.3	La délégation de service public LYSSEO.....	22
5.3.1	Historique de la DSP Lysséo.....	22
5.3.2	Les objectifs de la DSP Lysséo	22
5.3.3	Situation du réseau Lysséo au terme du déploiement (06/02/2021).....	23
5.3.4	Financement de la DSP Lysséo	24
5.3.5	Point sur le déploiement du FTTH dans la zone Lysséo	25
5.4	Etat des lieux de l'initiative privée dans le Loiret.....	26
6	Les ambitions pour le Loiret à l'horizon 2025	28
6.1	Le Loiret en 2020	28
6.1.1	Le déploiement du FTTH à l'horizon 2020.....	29
6.1.2	Les opérations de montée en débit à l'horizon 2020.....	30
6.1.3	Le déploiement du THD Radio.....	30
6.1.4	Des solutions alternatives	34

6.2	Le Loiret en 2022	35
6.3	Le Loiret en 2025 :	36
6.	Méthodologie et scénarios envisagés pour le Loiret en 2025	36
6.2.	Méthodologie	37
6.3.	La réalisation d'un schéma d'ingénierie :	38
6.2.1.	Objectifs du Schéma d'ingénierie :	38
6.2.2.	Méthodologie pour la réalisation du Schéma d'Ingénierie :	38
6.4.	Scénario pour le Loiret en 2025	48
7.	Présentation de la nouvelle délégation de service public 100% FTTH.....	50
7.2.	Périmètre de la DSP	50
7.2.1.	Périmètre géographique	50
7.2.3	Cas des communes aux frontières	51
7.2.2.	Périmètre fonctionnel : commercialisation des services	52
7.3.	Calendrier	53
7.4.	Budget et financement.....	54
8.	Synthèse	55

1. Préambule

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la Loi N° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) de la part des collectivités territoriales.

L'objectif de la révision schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Loiret est de :

- construire un document opérationnel de moyen/long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du département et des usages associés,
- analyser, au sein de ce document, le chemin à parcourir pour y parvenir et la part qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte des objectifs.

Le Département du Loiret souhaite donc, à travers le présent document répondre à ces trois grands objectifs et communiquer sur ses actions et sa stratégie en matière d'aménagement numérique de son territoire.

Ce document et les actions envisagées doivent assurer une cohérence territoriale à l'échelle de la région Centre-Val-de-Loire pour s'inscrire dans le Schéma de Cohérence Régionale en matière d'aménagement numérique.

Le Département du Loiret a saisi très tôt l'opportunité qui a été donnée aux collectivités territoriales de bâtir des réseaux d'initiative publique :

- En déléguant, dès le mois de décembre 2004, la conception, la construction et l'exploitation d'une infrastructure de communications électroniques à haut débit
- En élaborant son SDTAN dès 2009 puisque la première version Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département du Loiret a été adoptée par les élus en décembre 2009.

Le présent document constitue donc la version 2 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département du Loiret.

Pour construire la révision de ce SDTAN, le département du Loiret a utilisé une méthodologie constituée de plusieurs étapes structurantes :

- Etape 1 : Définir les ambitions du territoire en matière d'aménagement numérique à l'horizon 2025 et les jalons intermédiaires
- Etape 2 : Analyse de la couverture actuelle et initiatives planifiées (publiques et privées)
- Etape 3 : Réalisation d'un schéma d'ingénierie en vue de couvrir intégralement le territoire en FTTH pour déterminer le coût global de cette complétude
- Etape 4 : Etude et analyse de différents scénarios pour atteindre les objectifs fixés à chaque jalon.

Ce document a pour vocation de présenter les différentes étapes et le cadre permettant d'atteindre cette couverture intégrale du territoire en FTTH.

2. Eléments de contexte liés à l'élaboration du SDTAN

2.1 Le contexte européen et national

Le déploiement d'un réseau à Très Haut Débit représente un vrai enjeu de compétitivité pour les territoires en particulier pour assurer le développement économique des entreprises et favoriser l'émergence d'une administration dématérialisée.

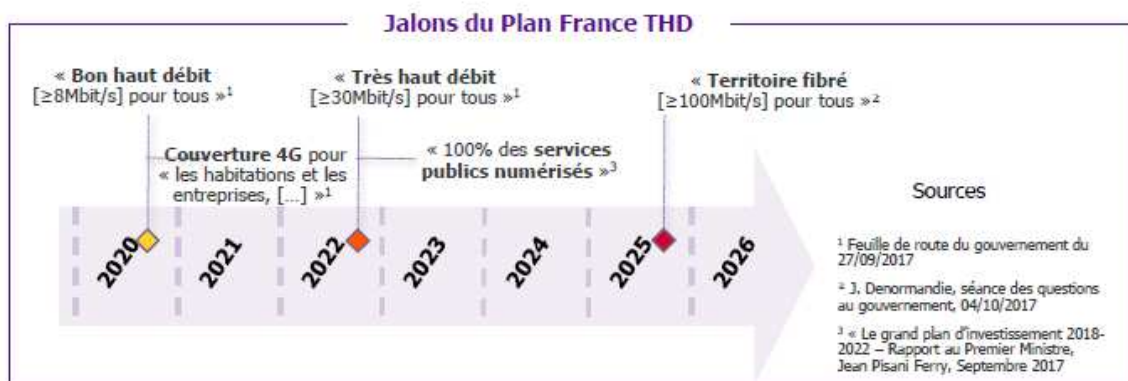
La Commission européenne a ainsi défini des objectifs ambitieux en matière de couverture internet de ses Etats membres :

- Au moins 50% de la population de l'Europe des 28 Etats membres doit pouvoir accéder à un service à 100 Mbit/s descendant d'ici 2020 ;
- 100% de la population doit pouvoir accéder à un service d'au moins 30 Mbit/s à la même échéance.

Par ailleurs, la Commission européenne a fixé comme échéance 2025 pour que les différents Etats membres soient entrés dans la société du Gigabits.

En France, le gouvernement a décliné ces grands enjeux en plusieurs objectifs traduits dans le Plan France Très Haut Débit. C'est ainsi, que

- 100 % de la population devra bénéficier d'un bon haut débit (>8 Mbit/s) en 2020
- 100 % de la population devra bénéficier du Très Haut Débit : >30 Mbit/s en 2022



Pour atteindre ces différents objectifs, le gouvernement a tablé sur un mix technologique pour tenir compte des particularités de chaque territoire et des coûts de déploiement.

Le gouvernement a également mis en place les conditions pour la mise en œuvre dans les territoires d'une solution de type THD Radio en libérant des fréquences dans la bande 3,4 GHz et en ouvrant un guichet en janvier 2018 pour l'instruction des demandes des opérateurs ou des collectivités.

2.2. Le contexte du haut et très haut débit en Région Centre-Val-de-Loire

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe les principales orientations à l'échelle régionale pour s'assurer que chaque territoire est bien couvert par un SDTAN. A ce titre, la première version de la Stratégie de Cohérence régionale pour l'Aménagement Numérique pour la région Centre (SCORAN I) a été définie en 2010 avec pour objectif la desserte de sites prioritaires :

- Les sites de services publics
- Les établissements publics locaux d'enseignement
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Les établissements de santé
- Les zones d'activités
- Les sites « remarquables » d'activité économique et touristique.

Le département du Loiret a tenu compte de ces différents sites puisqu'au travers de Medialys et Lysséo, un certain nombre de ces sites ont été desservis.

En 2014, la région centre a procédé à la mise à jour de sa stratégie de cohérence régionale en axant sa démarche autour des usages numériques, dont le développement croissant est source d'innovation, et qui justifient l'investissement financier de la région dans le développement des infrastructures.

La mise à jour du SDTAN du Loiret s'inscrit dans cette logique en permettant à l'horizon 2025 de permettre à tous les foyers et entreprises du territoire de bénéficier d'un accès au Très Haut Débit.

3. Le développement des usages dans le Loiret

3.1 Des foyers de plus en plus connectés...

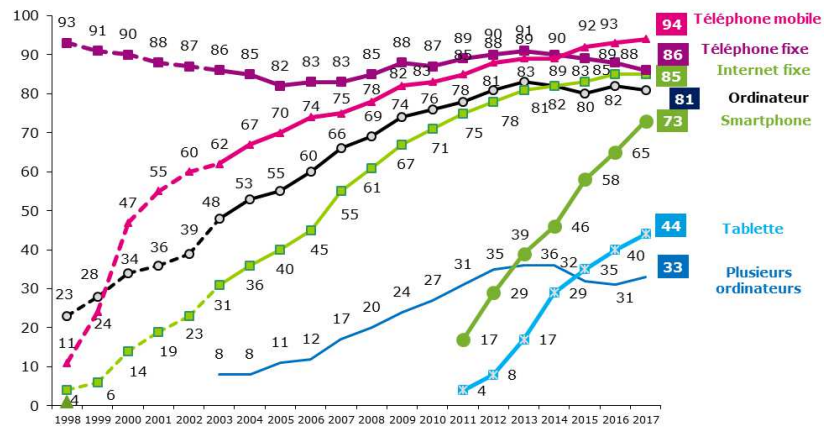
Depuis plusieurs années, le monde dans son ensemble a basculé dans ce que l'on nomme la société de l'information. Le numérique touche de plus en plus la vie quotidienne des français, tant d'un point de vue personnel que professionnel. Tous ces outils sont aujourd'hui source de nouveaux modes de consommation de services marchands ou non marchands et à ce titre, le taux d'équipement des ménages ne cesse de croître d'année en année.

Selon le nouveau rapport du digital en France publié par We Are Social et Hootsuite, il y a en France, 57,3 M d'utilisateur d'internet en France, soit environ 88% de la population française. Ce chiffre est en constante augmentation. Une tendance qui devrait se confirmer dans les années à venir.



Le taux d'équipement des foyers montre que la digitalisation de la société française se poursuit inéluctablement et à un rythme soutenu.

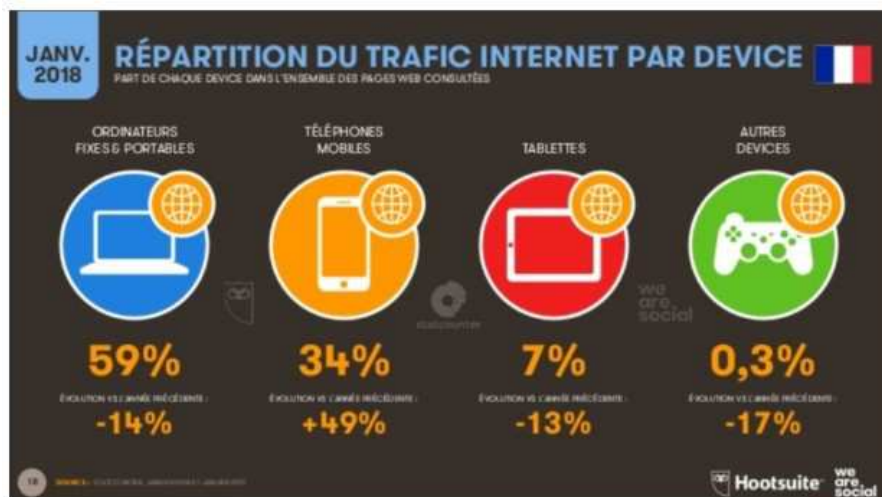
L'autre fait marquant de ce graphique est le développement important du multi-équipement au sein des foyers ce qui au-delà du développement des usages participe au besoin croissant de bande passante.



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations » (vague de juin de chaque année). Note : avant 2003 (en pointillés), les résultats portent sur les 18 ans et plus. A partir de 2003, les résultats portent sur les 12 ans et plus.

Concernant l'impact sur les infrastructures, l'analyse des équipements utilisés pour accéder à internet met en évidence que :

- Même si la tendance est à la baisse, 59% du trafic Internet est généré depuis un ordinateur fixe ou portable, ce qui laisse supposer la nécessité de disposer d'une connexion fixe au domicile reste prépondérant
- L'augmentation plus que significative du trafic généré depuis un téléphone portable suppose que les besoins en mobilités sont de plus en plus prégnants et demandent une couverture mobile plus importante avec des infrastructures plus robustes.



Ce constat suppose que les différentes infrastructures à partir desquelles ces services sont délivrés soient adaptées en nombre et en capacité. C'est dans cette optique que le Département du Loiret cherche à répondre à ces besoins et à anticiper les attentes futures en matière de connectivité. C'est en substance, un des objectifs de la révision du SDTAN par le biais de ce document.

3.2. ... et des usages en constante augmentation

Les usages courant d'internet ne cessent de croître chaque année et devraient se diversifier de plus en plus notamment au travers l'émergence des objets connectés dont on commence à percevoir d'un côté tout le potentiel mais également les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

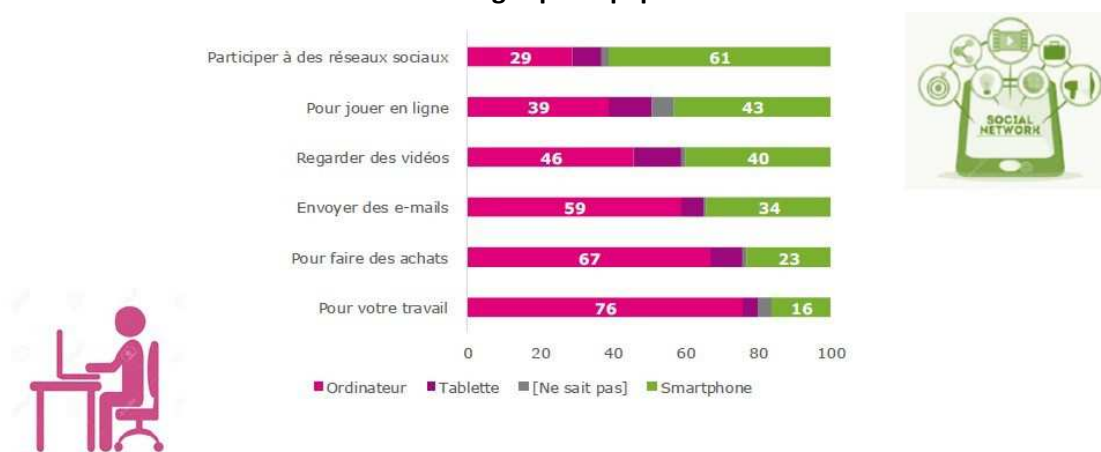
- 12% des Français ne se connectent jamais à Internet (-3 points)
- 76% s'y connectent tous les jours (+2 points)
- 67% ont recours à l'e-administration (+5 points)
- Ce taux grimpe à 90% pour les diplômés du supérieur et les 25-39 ans
- 61% ont effectué un achat en ligne cette année (+1 point)
- 59% des Français sont inscrits sur des réseaux sociaux (+3 points)
- 26% des Français ont recherché des offres d'emploi sur Internet (+1 point)
- 70% des 18-24 ans ont utilisé Internet pour consulter des offres d'emploi

Source CREDOC – juin 2018

Ces quelques données avec les évolutions d'une année sur l'autre sont le reflet de ce que l'on peut percevoir au travers de la « digitalisation » de la société française dans son ensemble.

La numérisation de la société va se poursuivre de manière inéluctable à l'image des annonces récentes du gouvernement sur l'objectif d'une administration 100 % dématérialisée à l'horizon 2022.

Les usages par équipement



Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », juin 2017.

3.2 Adapter l'action publique aux nouveaux usages et aux nouveaux enjeux

Face à l'émergence des besoins (particuliers, entreprises...) et des usages qui ne cessent de croître un peu plus chaque année, le rôle du département est de répondre aux besoins actuels et d'anticiper les besoins futurs par la révision de ce SDTAN et de poursuivre l'aménagement numérique du territoire.

Mais le rôle et l'action du Département ne s'arrêtent pas là. En effet, au-delà de l'aménagement du territoire à proprement parlé, le Département a souhaité aussi créer les conditions pour favoriser le développement des usages en créant le syndicat mixte ouvert, Agence Loiret Numérique. Avec la création de cette nouvelle structure, l'objectif est d'accompagner les collectivités membres dans la

mise en œuvre commune de solutions digitales qui doivent permettre au final d'adapter l'administration dans son ensemble aux nouvelles pratiques des usagers.

4. Etat des lieux des réseaux de communications électroniques et des infrastructures mobilisables

Pour définir un plan d'action opérationnel visant à améliorer la couverture numérique du territoire, il est indispensable d'analyser en premier lieu le niveau de couverture du département par les différentes technologies mobilisables.

4.1 La couverture DSL

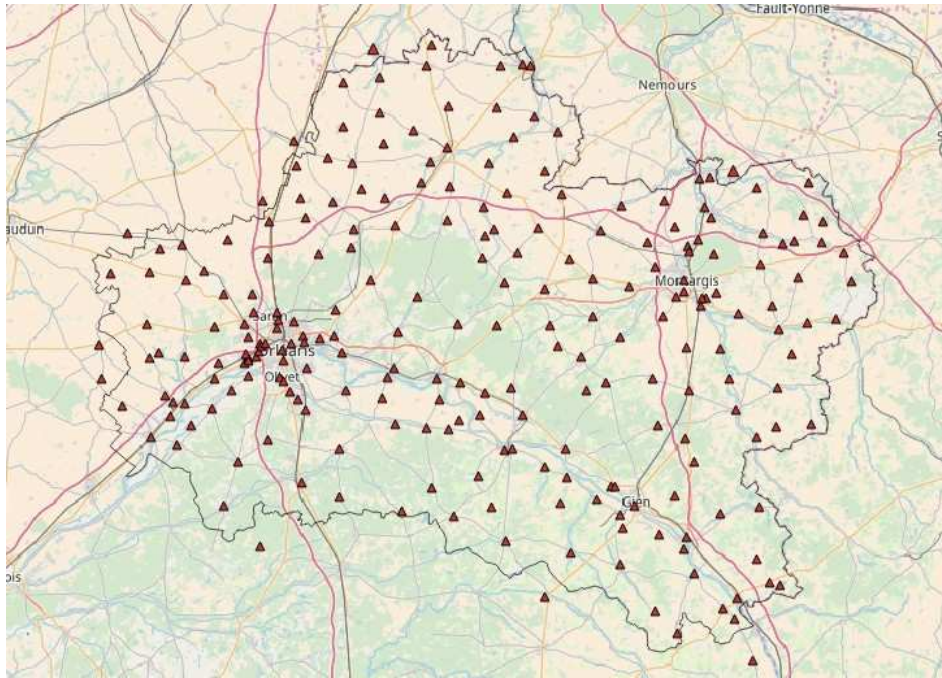
Le département du Loiret comporte à ce jour 252 répartiteurs téléphoniques (dont 10 sont installés dans les départements limitrophes) totalisant plus de 341 000 lignes téléphoniques. Sur ces 251 répartiteurs, 74 sont des NRA-MED installés dans le cadre de la délégation de service public Lysséo. D'ici 2020, ce sont 41 NRA-MED supplémentaires qui seront installés pour venir améliorer la couverture DSL du territoire.

Tous les répartiteurs téléphoniques sont dégroupés par au moins un opérateur. 97% de ces répartiteurs sont dégroupés par au moins deux répartiteurs.



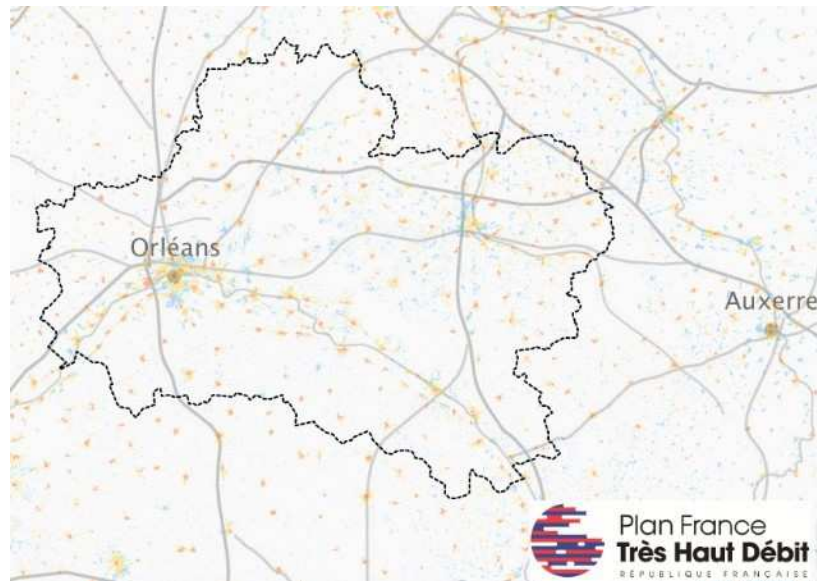
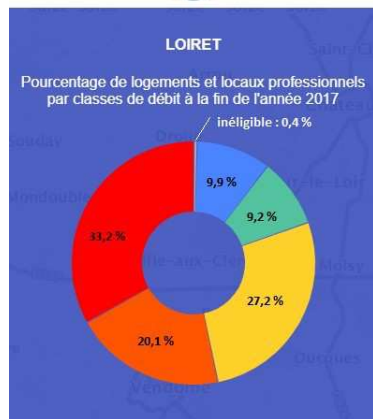
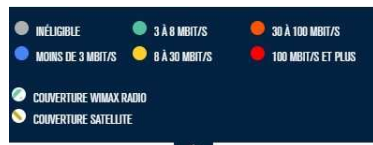
	215 NRA	137 NRA	219 NRA	198 NRA
NRA dégroupés du département du Loiret	dont 70 en VDSL 2		dont 218 en VDSL 2	
			(173 en collecte)	(198 en collecte)
	soit 97,81 % des lignes FT	soit 89,17 % des lignes FT	soit 96,49 % des lignes FT	soit 97,81 % des lignes FT
Nombre de NRA dégroupés au niveau national	7673 NRA	9695 NRA	8527 NRA⁽¹⁾	nc
	soit 85,06 % des lignes FT	soit 88,41 % des lignes FT	soit 80,95 % des lignes FT	nc des lignes FT

⁽¹⁾ dont 6044 via des réseaux partenaires (SFR, collecte Orange, Axione)



Carte des répartiteurs téléphoniques

Au 31 juin 2018, la situation sur le département du Loiret sur la couverture Internet ADSL est la suivante :



Plan France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Source : <https://observatoire.francethd.fr/>

Il est intéressant de constater que :

- 82 % des foyers sont éligibles à un débit supérieur à 8 Mbit/s, mais en revanche, 28% des foyers ne disposent pas de ce bon haut débit fixé à 8 Mbit/s
- En 2018, 13% des entreprises réparties sur tout le territoire du Loiret ne disposent pas d'un accès supérieur à 8 Mbit/s.
- et près de 0,2% de ces foyers ne sont pas éligibles à une offre ADSL ce qui représente près de 6 800 foyers.

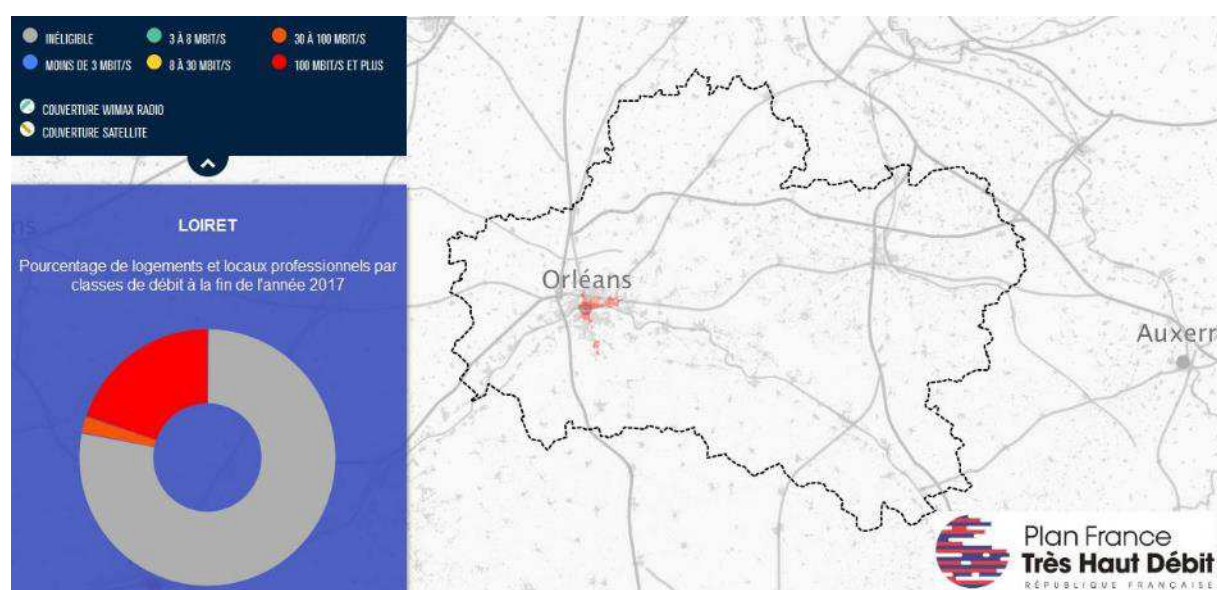
Il existe une forte dépendance entre la présence d'un NRA dans une commune et son niveau de couverture DSL. Les récentes opérations de montée en débit (PRM, opticalisation de NRA) qui vont se

poursuivre jusqu'en 2020 ont contribué à améliorer de façon significative la couverture DSL du territoire en particulier dans les zones rurales.

4.2 Les réseaux câblés

Le département du Loiret ne dispose que de quelques zones câblées permettant à la population y résidant de disposer d'un accès au Très Haut Débit. En effet, ce sont au total 3 communes du département qui sont couvertes par cette technologie :

- Orléans
- Saint-Jean-de-Braye
- Pithiviers qui dispose d'un réseau câblé très ancien que l'opérateur n'a pas souhaité rénover.



Carte de couverture des réseaux câblés

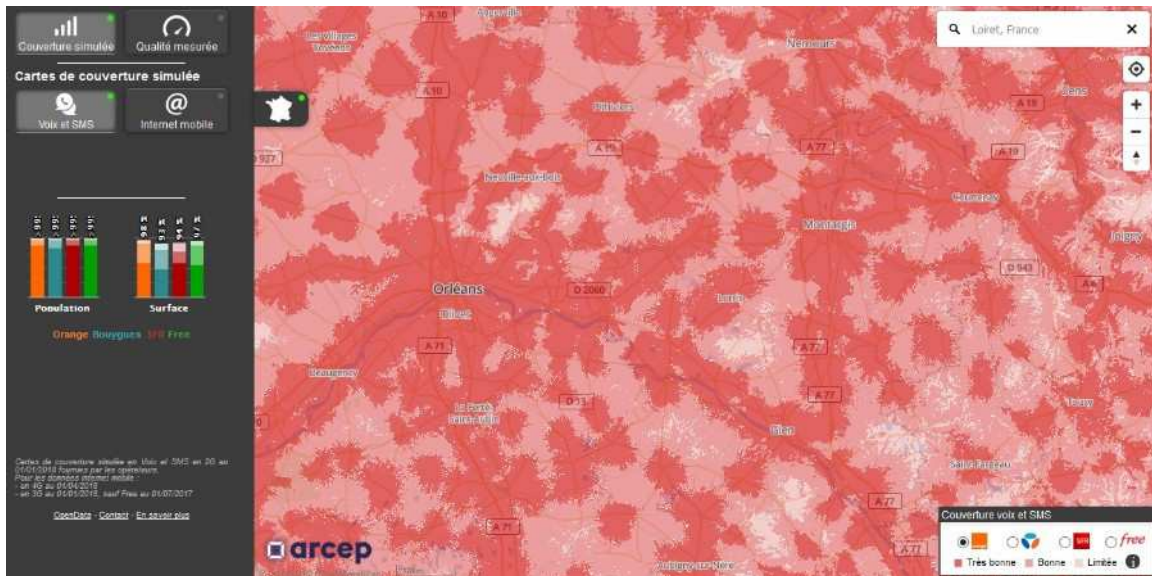
4.3 La couverture mobile du territoire

La technologie mobile est une autre des technologies à étudier pour établir un diagnostic complet de couverture numérique d'un territoire. Dans sa composante « Internet Mobile », cette technologie permet en effet de répondre à plusieurs cas de figure ou besoins :

- L'usage d'Internet en mobilité avec l'essor des outils associés (téléphone portable et tablette)
- L'accès à Internet comme une solution fixe au domicile en attendant l'émergence d'autres technologies et particulièrement le FTTH
- Répondre à des besoins ponctuels (sites touristiques ou économiques)

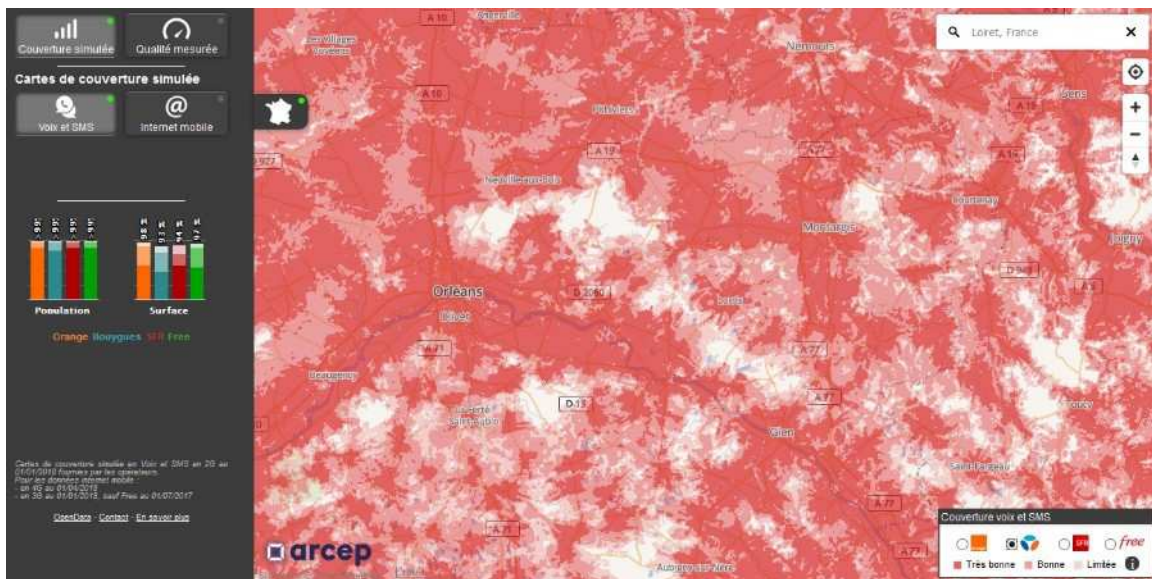
L'état de la couverture mobile, dans ses composantes voix et internet mobile, est souvent synonyme du dynamisme d'un territoire. C'est donc un enjeu important pour un département comme le Loiret de prendre en considération la couverture mobile dans le cadre de la définition de ce SDTAN.

Les cartes ci-dessous montrent l'état de la couverture mobile de chaque opérateur avec la légende suivante :

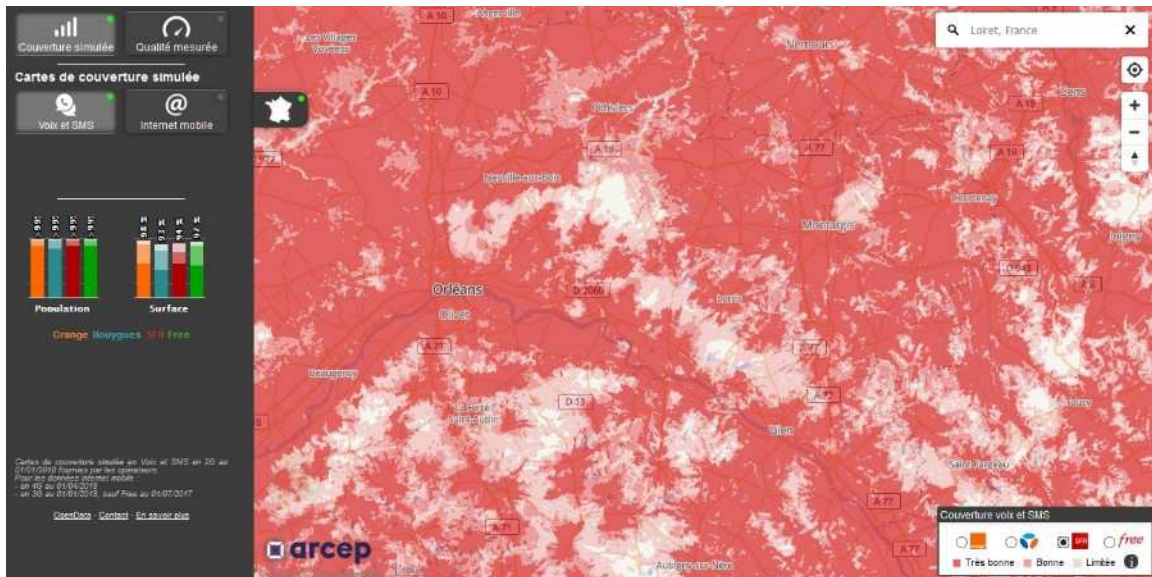


Carte de couverture de l'opérateur Orange (Source : <https://www.monreseau mobile.fr/>)

- **Très bonne couverture**
Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.
- **Bonne couverture**
Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.
- **Couverture limitée**
Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments.

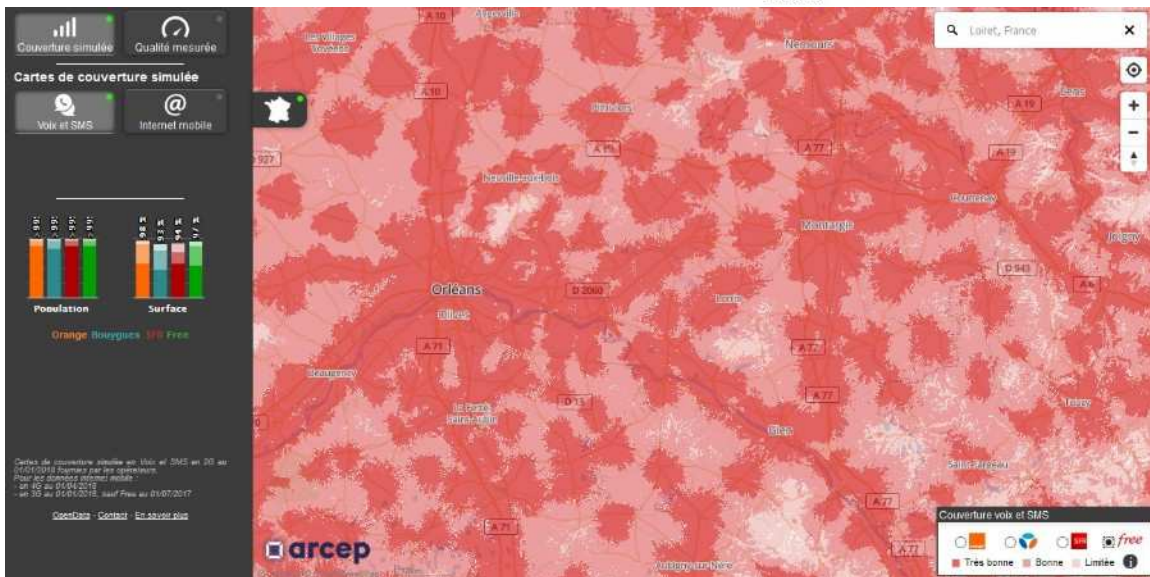


Carte de couverture de l'opérateur Bouygues Telecom (Source : <https://www.monreseau mobile.fr/>)



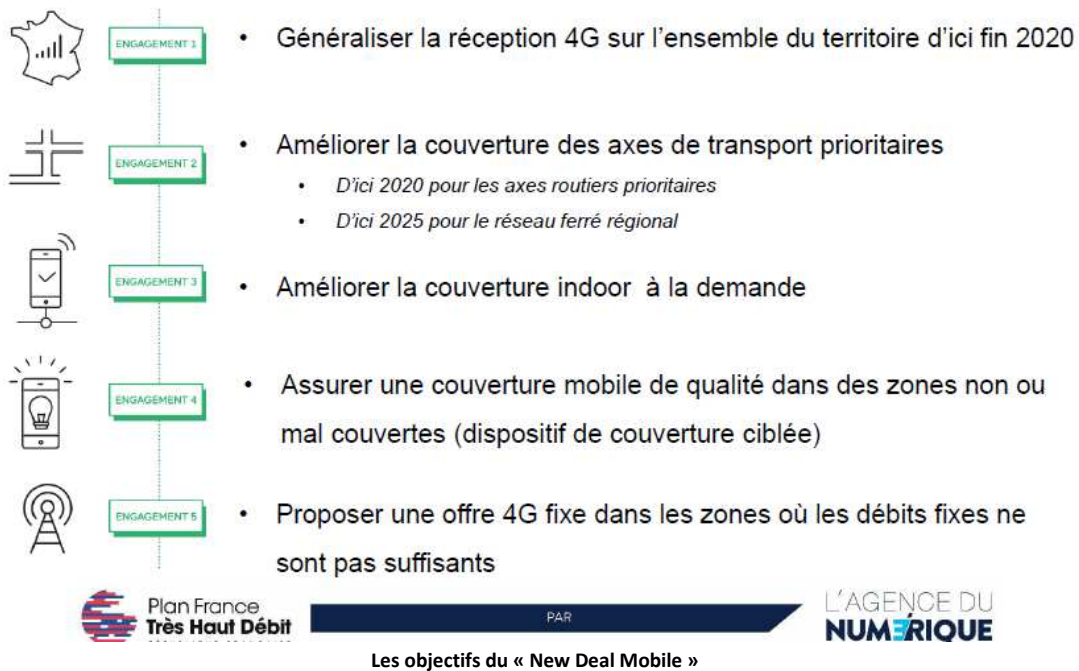
Carte de couverture de l'opérateur SFR (Source : <https://www.monreseau mobile.fr/>)

- Très bonne couverture**
 Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.
- Bonne couverture**
 Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.
- Couverture limitée**
 Vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments.



Carte de couverture de l'opérateur Free (Source : <https://www.monreseau mobile.fr/>)

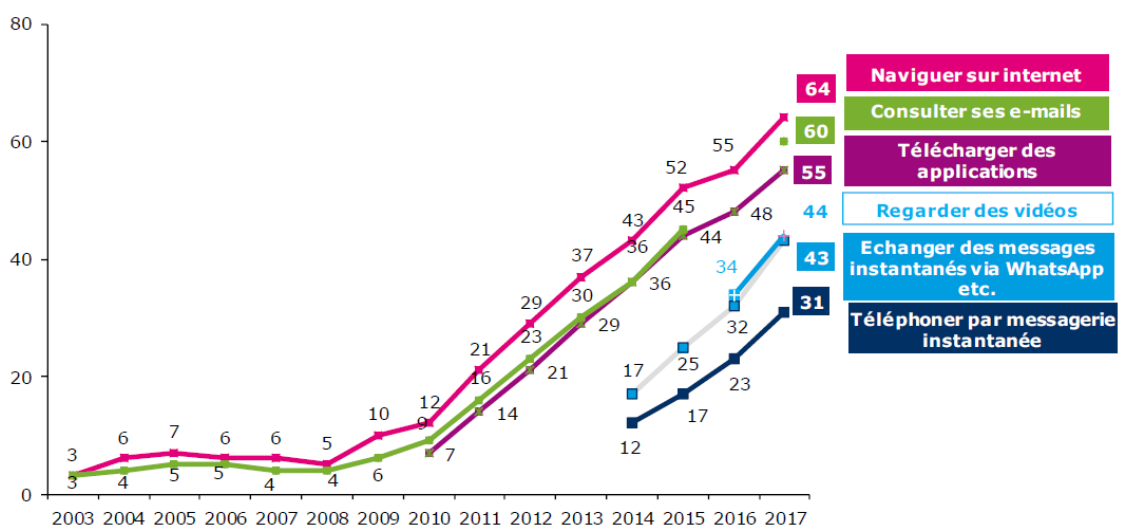
Les différentes cartes de couverture montrent une certaine disparité en fonction des opérateurs. Ces niveaux de couverture seront amenés à évoluer dans les prochaines années au travers du programme « New Deal Mobile » et de l'arrivée de la 5G :



Le « New Deal Mobile » désigne l'accord passé entre le gouvernement et les opérateurs visant à :

- Généraliser la réception en 4G sur tout le réseau mobile
- Améliorer la couverture des axes de transport (routes et voies ferrées)
- Assurer une couverture de qualité par la suppression progressive des zones blanches au moyen notamment du dispositif « Couverture ciblée ».
- Proposer une offre de 4G fixe dans des zones où les débits internet via des solutions fixes ne sont pas satisfaisants.

En effet, compte tenu de l'émergence croissante du mobile comme équipement pour l'accès à Internet et les usages associés, le niveau de couverture constitue un enjeu fort en matière d'aménagement numérique.

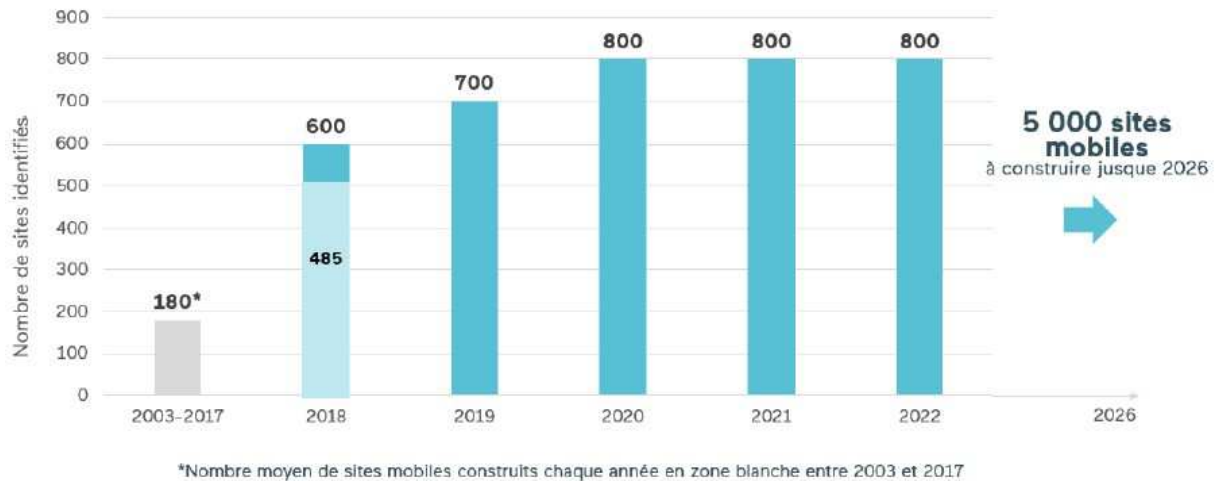


Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations ».

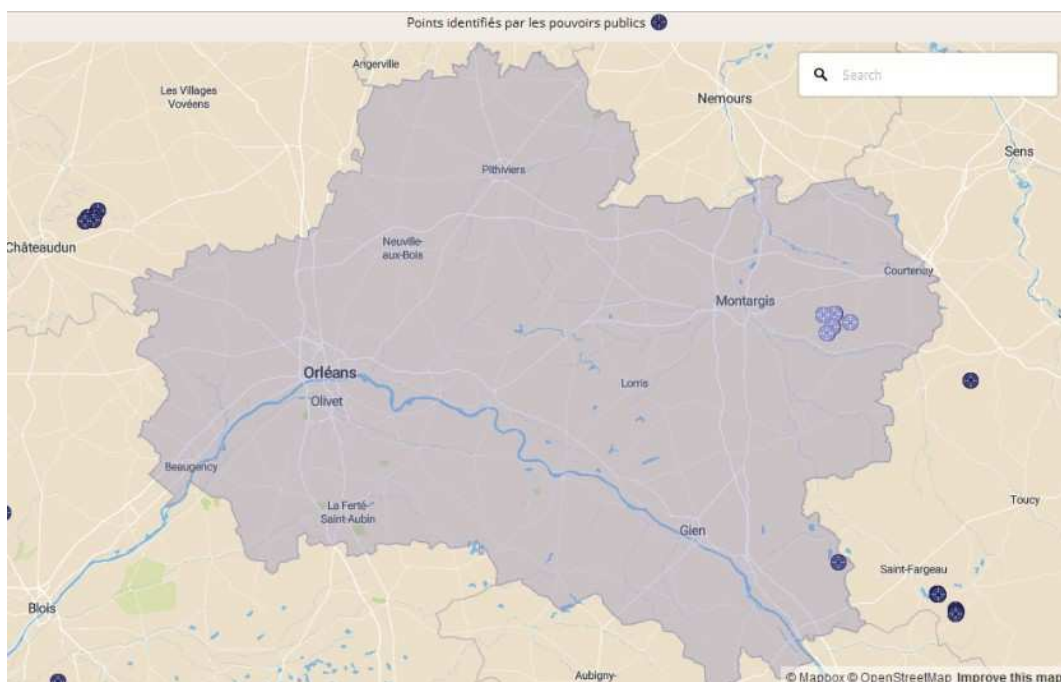
Les usages sur le téléphone mobile

Le dernier point de cet accord concernant le dispositif de couverture ciblée doit permettre d'améliorer la couverture de zones mal desservies et aller au-delà des simples zones blanches, dans la perspective de l'aménagement numérique du territoire.

Les opérateurs sont engagés chacun à la construction de 5 000 points hauts pour améliorer la couverture sur le territoire. Au final, et avec la mutualisation des points hauts, ce seront près de 10 000 sites mobiles supplémentaires qui seront construits sur le territoire national pour améliorer la couverture mobile.



A ce stade, seules deux communes dans le Loiret ont été retenues dans le cadre de ce dispositif : Champoulet et Saint-Firmin-des-Bois.



Sites identifiés dans le Loiret au 01/09/2018

La mise en place de cette couverture ciblée doit être réalisée dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, c'est la raison pour laquelle elle devra être envisagée en concertation avec les collectivités locales concernées (Département, EPCI...) et le gouvernement.

Le processus pour définir les zones concernées par ce dispositif n'a pas encore été arrêté. Il devrait s'articuler autour d'une équipe projet présidée conjointement par le préfet du département ou de la région et par le président du Département ou de la Région. Ces équipes projets seront composées des représentants :

- Des préfetures de région (SGAR)
- Des présidents d'EPCI
- Des associations de collectivités territoriales
- Le ou les porteurs de projets RIP
- Les opérateurs en tant que de besoin

Le rôle de cette instance sera en priorité de définir les zones à couvrir en priorité et de faciliter, voire d'accélérer, la mise en œuvre des déploiements sur le terrain (autorisation d'urbanisme...).

5. Les initiatives privées et publiques dans le Loiret

Le département du Loiret a pris très tôt l'initiative en matière d'aménagement numérique du territoire. En effet, dès 2004, avec le lancement d'une première délégation de service public, les élus du département ont souhaité investir dans le déploiement d'un réseau très haut débit pour favoriser l'attractivité du territoire et son développement économique.

5.1 La délégation de service public MEDIALYS

5.1.1 Historique de la DSP MEDIALYS

Conformément au cadre juridique en vigueur, le Conseil Départemental du Loiret a décidé, lors de sa séance du 27 novembre 2003, de mettre en place une infrastructure de télécommunications à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement harmonieux du territoire départemental.

Le projet a été lancé conformément à l'article L. 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et s'inscrit désormais dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT issu de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique* et modifié par la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Le cadre juridique qui a été retenu par le Conseil Départemental du Loiret lors de sa séance de novembre 2003 est celui de la délégation de service public prenant la forme d'une convention de concession de travaux et de service publics. Une procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de la procédure initiée, le Conseil Départemental a, en tant qu'autorité délégante, pris la décision d'attribuer à la société LD Collectivités la conception, la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure départementale de télécommunication dans le cadre d'une concession.

Par une délibération en date 9 décembre 2004, l'assemblée délibérante du Conseil Départemental a autorisé son Président à signer une convention de concession avec LD Collectivités. Ainsi le 23 Décembre 2004, le Conseil Départemental du Loiret et LD Collectivités ont signé une Convention de Concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communications électroniques à haut débit, pour une durée de 20 ans. Celle-ci a été notifiée le 29 décembre 2004 et prendra fin le 28 décembre 2024. A l'été 2010, LD Collectivités, est devenu SFR Collectivités nouvel actionnaire de Medialys.

Le Département et Medialys ont signé depuis la notification de la convention plusieurs avenants pour adapter l'action publique aux nouveaux enjeux du territoire comme par exemple la création de NRA-ZO au travers ou la desserte de nouvelles zones d'activités.

5.1.2 Les objectifs de la DSP Medialys

Les objectifs stratégiques visés dans le cadre de cette délégation de service public sont les suivants :

- mettre en place les conditions d'une péréquation départementale au moyen d'un tarif de base unique par service fourni aux Usagers de l'Infrastructure départementale.
- desservir les zones d'activité d'intérêt départemental avec une offre de services à très haut débit.
- veiller à un aménagement équilibré du territoire en matière de réseaux d'accès à haut débit et résorber progressivement les « zones d'ombre » haut débit du département.

- permettre aux entreprises existantes et à la population de disposer de services innovants aux meilleurs prix.
- rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois et favoriser notamment l'essor d'activités consacrées aux TIC.
- assurer la gestion à long terme du sous-sol et la cohérence du déploiement des infrastructures d'aménagement.

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunications sur le territoire départemental, Medialys est investi d'une mission d'aménagement du territoire. Les opérateurs alternatifs ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques, la majeure partie du territoire ne demeurait peu, voire pas desservie en service de connectivité haut débit.

Depuis le lancement du projet, Medialys s'est concentré sur la construction de l'infrastructure du réseau de manière à créer des points d'accès optiques dans de nombreuses communes du département. Medialys dispose dès lors d'un réseau capillaire, performant et ouvert permettant d'apporter une large gamme de services qui n'étaient pas disponibles jusqu'à présent dans un grand nombre de villes. Le réseau construit contribue ainsi à combler les inégalités territoriales.

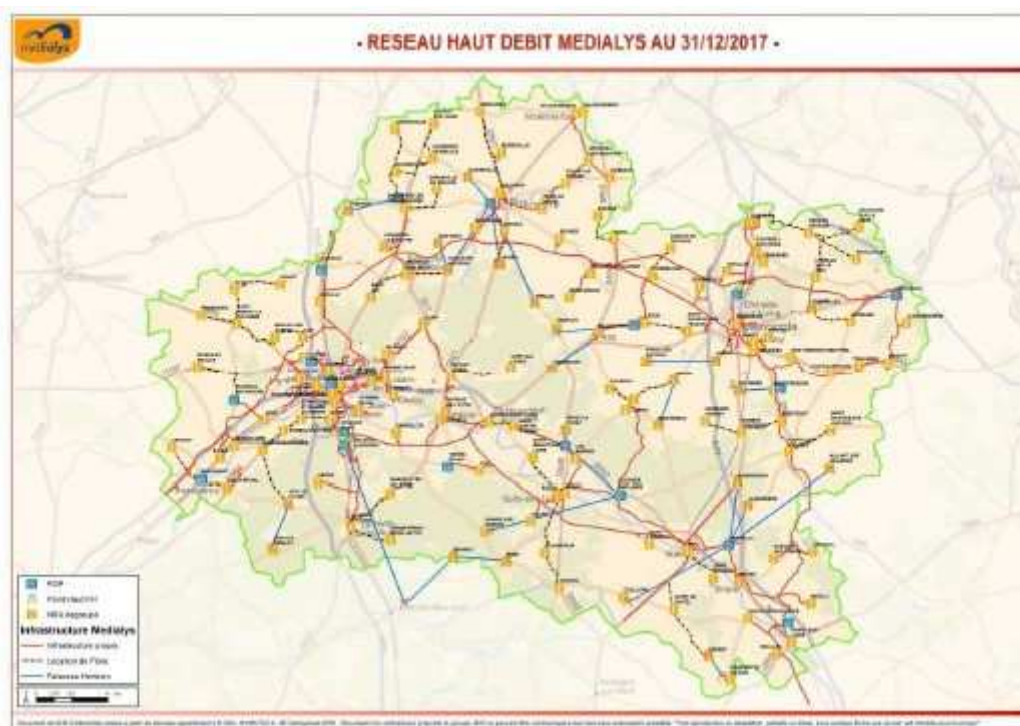
C'est aussi au travers de Medialys, que le département soutient l'installation des équipements satellite pour faciliter l'émergence de cette technologie permettant de desservir facilement des zones reculées.

Depuis le lancement de ce dispositif, 450 foyers ou entreprises ont pu bénéficier de cette aide.

5.1.3 Les caractéristiques du RIP MEDIALYS

Le déploiement du réseau MEDIALYS s'établit comme suit :

- 984 kilomètres d'infrastructure empruntée par des câbles optiques Médi@lys, dont :
 - o 897 kilomètres d'infrastructure en propre,
 - o 87 kilomètres de location de fourreaux Orange,
- 207 centraux téléphoniques dégroupés dont 188 raccordés en fibre optique, représentant 325 000 lignes adressables :
 - o 149 NRA
 - o 5 NRA ZO
 - o 53 NRA MED



5.1.4 Le financement du réseau Medialys

Le déploiement du réseau Medialys et l'atteinte de ses différents objectifs ont nécessité l'investissement de près de 60 M€. Le département du Loiret a participé au financement à hauteur de 19.6 M€ pour l'investissement du réseau de premier établissement.

A cet effort, le département a consacré un budget pour financer les mesures d'inclusion numérique pour un montant de 700 000 €. Ces mesures portaient essentiellement sur :

- La mise en place d'un réseau Wimax pour apporter une solution dans les zones blanches ADSL
- Le financement des équipements satellite pour un montant de 250 €.

5.1.5 La commercialisation du réseau MEDIALYS

En tant qu'opérateur de gros, le réseau MEDIALYS ainsi construit est commercialisé par le délégataire auprès des opérateurs. Il agit ainsi en tant qu'opérateur d'opérateur.

La commercialisation, structurée autour d'un catalogue de service, propose plusieurs types de services :

- Offre DSL Grand Public et DSL Entreprise : L'offre Haut Débit de service d'accès DSL de Medialys basée sur le dégroupage de la paire de cuivre permet aux opérateurs de se positionner sur ce marché du haut débit via la technologie DSL, et de proposer des offres « triple Play », téléphonie, Internet et télévision. Les services proposés par Medialys sur ce segment de marché s'adressent à tous les Opérateurs ou Fournisseurs d'Accès Internet (particuliers ou entreprise) « dégroupés » ou non qui peuvent ainsi bénéficier sur une zone donnée de service de collecte DSL « clés en main ».
- Offre de Fibre Optique Noire : Réseau Indépendants des liaisons optiques entre deux ou plusieurs points de son réseau. Celles-ci peuvent permettre à un Opérateur de raccorder des sites en très haut débit (répartiteurs téléphoniques pour les opérateurs fixes et points hauts avec le développement de la 4G pour les opérateurs mobiles par exemple) ou à un gestionnaire de réseau indépendant de raccorder plusieurs sites de son réseau. Peu d'acteurs disposant d'infrastructures télécoms de forte capillarité sur le territoire départemental se positionnent en tant qu'opérateurs d'opérateurs sur le marché de la Fibre Noire. Les infrastructures optiques de Medialys permettent de couvrir de nombreuses zones sur lesquelles il n'existait aucune offre de fibre optique et ceci dans le but d'offrir des possibilités de dégroupage aux Fournisseurs d'Accès Internet sur le territoire départemental et notamment sur les zones moins denses.
Certains opérateurs, fournisseurs de services auprès des entreprises, qui n'ont pas d'infrastructure propre sur le territoire du département du Loiret, sont intéressés par les services de fibres noires de Medialys pour le raccordement d'entreprises. De plus l'offre de Fibre Noire de Medialys constitue une opportunité majeure pour des acteurs locaux souhaitant se positionner sur les offres très haut débit ou pour les gestionnaires de réseaux indépendants.
Les offres de fibre optique noire sont proposées sous la forme d'un IRU (droit d'usage à long terme d'un minimum de 10 ans), ou d'une location, pour une ou plusieurs fibres noires.
- Offre Ethernet « Lan to Lan » : Cette offre est très importante pour l'émergence du très haut débit pour les entreprises. En effet, elle est après le DSL, la seule solution pour la fourniture de services haut débit garantis au-delà de 8 Mbit/s. Elle repose sur la présence de fibre optique dans les zones à fort trafic comme les zones d'activités et a pour objectif de valoriser l'actif fibre de Medialys, notamment dans les zones d'activités. Par sa capacité à offrir des débits de 2 Mbit/s à 1 Gbit/s, elle répond à l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités. Par son positionnement et son agressivité tarifaire, elle se veut le principal catalyseur de changement dans l'organisation des entreprises autour des réseaux de données et de l'accès à Internet. Sur ce marché la seule offre opérateur réellement concurrente à ce jour sur les débits supérieurs à 2Mbit/s est l'offre de l'opérateur historique.
- Offre d'hébergement : L'offre d'hébergement de Medialys consiste à mettre à disposition un espace technique dans un environnement télécoms (énergie, climatisation, ...) en lien avec les acteurs du marché présents sur le site et permettant à un opérateur de produire des services télécoms (accès internet à destination des entreprises ou des particuliers, hébergement de site internet, ...). Cette offre s'adresse aux opérateurs nationaux ou locaux. Peu d'offres d'hébergement en lien directs avec des « place de marché télécoms » existent sur le département du Loiret. Medialys apporte une offre concurrente sur Orléans, Artenay, Cepoy et Briare, et se positionne comme le seul véritable acteur offrant des services d'hébergement télécoms neutre sur l'agglomération de Montargis grâce au POP installé sur la commune de Cepoy.

Le réseau Médi@lys comptabilise à fin 2017

- un parc total de 40 298 clients DSL à fin 2017 (soit un taux de pénétration global de 12,40%).
- 74 zones d'activité économique raccordées,
- 240 entreprises et sites publics desservis en fibre optique.

Le principal écueil s'agissant des offres FTTO (Lan to Lan...) est que ce type d'offre, notamment d'un point de vue tarifaire, n'est pas accessible pour toutes les entreprises ou administrations notamment les plus petites (TPE, PME, Mairie...). Le taux de pénétration sur l'ensemble des zones d'activités est donc en moyenne de 20% ce qui n'est pas satisfaisant en matière de résultat. L'émergence de nouvelles offres à la suite de la généralisation du FTTH doit permettre d'apporter des services plus adaptés (FTTE...).

5.2 Lancement du SDTAN en 2009

A la suite de la mise en place de cette première délégation de service public (MEDIALYS), le département a poursuivi ses efforts en matière d'aménagement numérique en établissant dès 2009 son SDTAN qui fut le premier en France à être ainsi finalisé et déposé auprès de l'ARCEP.

Ce SDTAN affichait 5 axes comme principales ambitions pour le développement du territoire :

- Axe 1 : Développement de la couverture et dégroupage ADSL, Les solutions de couvertures en zone blanche ADSL
- Axe 2 : Raccordement très haut débit de sites spécifiques
- Axe 3 : Création de Boucles locales optiques Très haut débit en zones denses
- Axe 4 : Montée en débit DSL
- Axe 5 : Densification de la capillarité des réseaux fibre optique dans les zones moins denses

L'axe 1, a été réalisé au travers de la DSP Medialys qui a permis d'atteindre les résultats détaillés au point précédent du présent Schéma.

Les axes 2, 3 et 4 sont en cours de la réalisation au travers de la DSP Lysséo dont le déploiement des différents objectifs est prévu pour fin 2020. La précédente version du SDTAN prévoyait un lancement plus rapide de cette nouvelle DSP et envisager la généralisation du FTTH à l'horizon 2040. Nous le verrons plus loin, mais cette généralisation sera finalement plus rapidement que celle envisagée en 2009 puisque les premières études montrent que la complétude du département en FTTH est planifiée pour 2025, ce qui constitue une accélération significative par rapport à ce qui avait imaginé 10 ans auparavant.

L'axe 5 est en partie en cours de réalisation avec les deux DSP Medialys et Lysséo avec la création et le prolongement d'une boucle locale optique permettant l'atteinte des objectifs assignés à chacune des DSP (Desserte de ZA, sites publics, PRM, NRA, FTTH...). Cet axe n°5 sera totalement finalisé lorsque la complétude du territoire en FTTH sera aboutie.

Les différents axes évoqués lors de la version du SDTAN en 2009 se sont aujourd'hui tous concrétisés et vont trouver leur dénouement avec la complétude du territoire en FTTH au travers le lancement d'un nouveau projet en ce sens.

5.3 La délégation de service public LYSSEO

5.3.1 Historique de la DSP Lysséo

Conformément au cadre juridique en vigueur, le Conseil Départemental du Loiret a décidé, lors de sa séance du 15 mars 2013, de mettre en place une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement du territoire départemental.

Le projet a été lancé conformément à l'article L. 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et s'inscrit désormais dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT issu de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique* et modifié par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle.

Le cadre juridique qui a été retenu par le Conseil Départemental du Loiret lors de sa séance de mars 2013 est celui de la délégation de service public prenant la forme d'une convention d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit. La procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de la procédure initiée, le Conseil Départemental a, en tant qu'autorité délégante, pris la décision d'attribuer à la société SFR Collectivités, la conception, la réalisation, le financement ainsi que l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibres optiques sur le territoire du département du Loiret.

Par la délibération du 15 mars 2013, l'assemblée délibérante du Conseil Départemental a autorisé son Président à signer une convention de concession avec SFR Collectivités. Ainsi le 29 janvier 2014, le Conseil Départemental du Loiret et SFR Collectivités ont signé une convention d'une durée de 30 ans portant délégation du service public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit. Celle-ci a été notifiée le 6 février 2014 et arrivera à son terme le 5 février 2044.

Conformément à l'article 6-1 de la convention, SFR Collectivités a notifié au conseil Départemental du Loiret le 7 mars 2014, la reprise, par la société ad hoc Loiret THD SAS, des droits et obligations de SFR Collectivités au titre de la convention de concession.

Le réseau très haut débit Lysséo, déployé par la société délégataire Loiret THD, est déployé en cohérence avec le réseau haut débit Medialys existant, depuis lequel il repart pour réaliser l'adduction des sites spécifiques qui lui sont assignés (communes, établissements privés ou publics, ZA).

5.3.2 Les objectifs de la DSP Lysséo

Les missions spécifiques visées par le Conseil Départemental dans le cadre de cette délégation de service public sont les suivantes :

- La desserte de sites spécifiques
- La mise en œuvre de Boucles Locales Optiques pour la couverture intégrale de 40 communes par un réseau FTTH,
- La montée en débit DSL de sous-répartiteurs téléphoniques par la réalisation de 122 points de raccordements mutualisés (PRM)

Au-delà de la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux Opérateurs de Télécommunications et aux Fournisseurs d'Accès Internet pour le dégroupage et la promotion de

nouveaux services haut débit, la présence de la fibre optique Loiret THD est un atout majeur pour renforcer l'attractivité des communes et ainsi stimuler leur dynamisme économique.

La présence d'un réseau de fibre optique favorise l'implantation de nouvelles activités, de sociétés « high tech » très consommatrices de services télécoms, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. Elle apporte en outre par ce biais une contribution directe ou indirecte à la création et au maintien de l'emploi, grâce au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

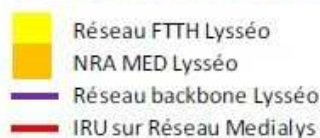
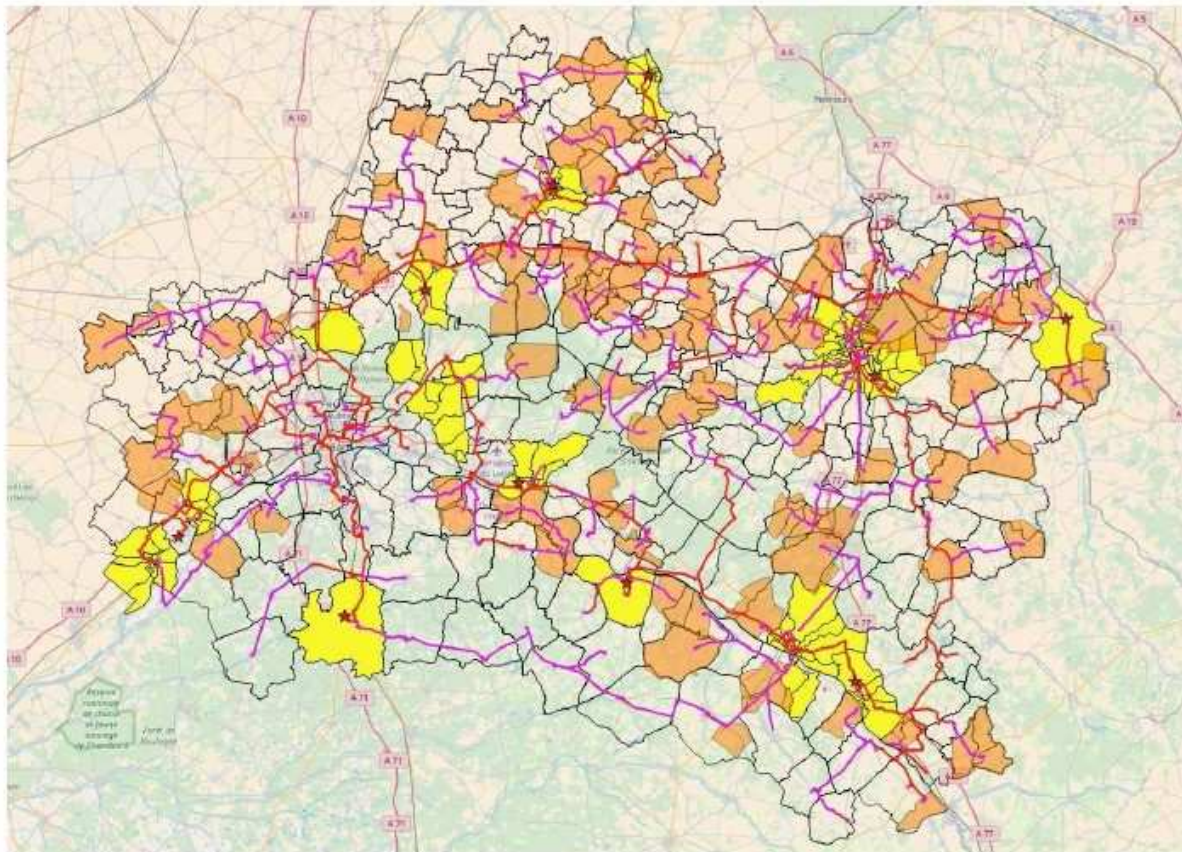
Le raccordement des zones d'activités permet également une diffusion rapide et à des tarifs attractifs des services télécoms aux entreprises déjà implantées.

5.3.3 Situation du réseau Lysséo au terme du déploiement (06/02/2021)

A l'issue du déploiement fin 2020, les objectifs du réseau Lysséo à l'horizon 2021 seront les suivants :

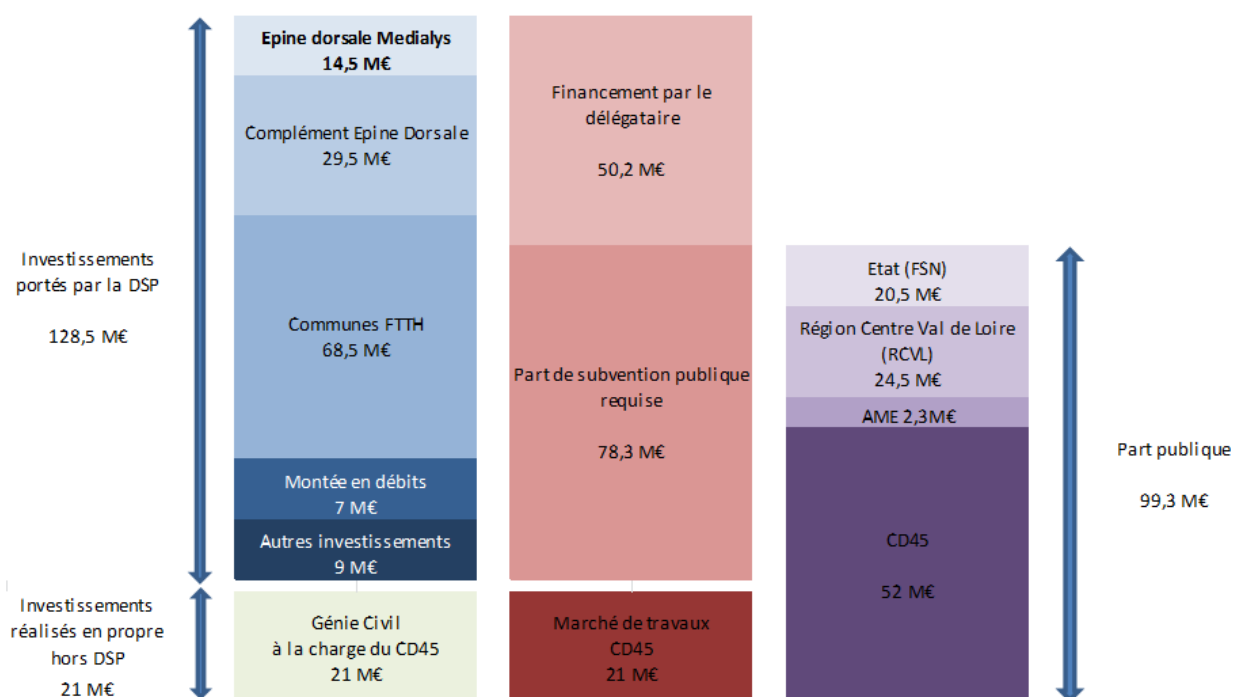
- 886 km de câbles optiques backbone
- 47 nouvelles zones d'activités raccordées en fibre optique, dont 34 en desserte interne
- 116 établissements publics raccordables en fibre optique, dont 98 écoles ou mairies
- 122 montées en débit ADSL de sous répartiteurs
- 85 000 foyers éligibles au FTTH dans 40 communes.

La carte ci-après présente la projection du réseau Lysséo au terme des développements d'infrastructures par Loiret THD :



5.3.4 Financement de la DSP Lysséo

L'investissement global pour l'atteinte des différents objectifs est de 149,5 M€ dont 99,3 M€ sont à la charge de la puissance publique. Le délégataire, SFR collectivités, apportant quant à lui 50,2 M€.



Sur ces 99,5 M€, 78,5 M€ seront versés sous forme de subvention au délégataire et 21 M€ seront investis directement par le Département sous forme de marchés de travaux pour la construction du génie-civil. Le Département bénéficie des co-financements des partenaires suivants :

- L'état au travers du FSN pour un montant de 20,5 M€
- La Région Centre-Val-de-Loire pour un montant de 24,5 M€
- L'Agglomération de Montargis (AME) pour un montant de 2,3 M€
- Le solde résiduel actuel pour le Département est donc d'un montant de 52 M€. D'autres financements européens (FEDER et FEADER) sont envisagés au titre de la programmation 2014 – 2020 pour près de 5,7 M€.

5.3.5 Point sur le déploiement du FTTH dans la zone Lysséo

Le déploiement d'une boucle locale optique est un des principaux objectifs visés par cette délégation de service public. Initialement prévu sur les 14 principales communes du département (hors ZTD et AMII), le réseau FTTH a depuis été étendu sur 26 autres communes avec la signature de deux avenants successifs.

Au final, ce sont environ 85 000 prises FTTH qui seront déployées sur ces 40 communes. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces prises par commune et un point d'avancement du déploiement au 01/07/2018.

			85 401	3 181	82 220	15 385	19%	4%
INSEE	Communes	Zone	Locaux identifiés	Raccordables sur deman	Locaux à déployer	Locaux déployés	Avancement	% raccordables sur deman
45004	AMILLY	LYSSEO	6 447	193	6 254	2603	42%	3%
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE	LYSSEO	162	8	154	0	0%	5%
45024	BAULE	LYSSEO	1 019	51	968	0	0%	5%
45028	BEAUGENCY	LYSSEO	4 544	91	4 453	0	0%	2%
45038	BONDAROY	LYSSEO	171	9	162	0	0%	5%
45053	BRIARE	LYSSEO	3 460	173	3 287	1931	59%	5%
45067	CHAINGY	LYSSEO	1 609	80	1 529	0	0%	5%
45068	CHALETTE-SUR-LOING	LYSSEO	6 720	67	6 653	2601	39%	1%
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	LYSSEO	4 578	183	4 395	1057	24%	4%
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	LYSSEO	719	36	683	0	0%	5%
45093	CHEVILLY	LYSSEO	1 274	64	1 210	0	0%	5%
45097	CHUELLES	LYSSEO	775	39	736	0	0%	5%
45104	CORQUILLEROY	LYSSEO	1 322	66	1 256	0	0%	5%
45115	COURTENAY	LYSSEO	2 914	204	2 710	0	0%	7%
45119	DADONVILLE	LYSSEO	1 134	57	1 077	0	0%	5%
45126	DONNERY	LYSSEO	1 177	59	1 118	0	0%	5%
45155	GIEN	LYSSEO	8 961	358	8 603	3258	38%	4%
45165	GY-LES-NONAINS	LYSSEO	362	18	344	0	0%	5%
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	LYSSEO	820	41	779	0	0%	5%
45146	LA FERTE-SAINT-AUBIN	LYSSEO	3 865	232	3 633	0	0%	6%
45191	MALESHERBES	LYSSEO	3 222	32	3 190	0	0%	1%
45202	MESSAS	LYSSEO	423	21	402	0	0%	5%
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	LYSSEO	3 248	65	3 183	0	0%	2%
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS	LYSSEO	2 142	107	2 035	883	43%	5%
45247	PANNES	LYSSEO	1 681	84	1 597	0	0%	5%
45252	PITHIVIERS	LYSSEO	5 457	55	5 402	2073	38%	1%
45254	POILLY-LEZ-GIEN	LYSSEO	1 419	71	1 348	0	0%	5%
45261	REBRÉCHIE	LYSSEO	608	30	578	0	0%	5%
45269	SAINT-AY	LYSSEO	1 587	79	1 508	0	0%	5%
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	LYSSEO	999	50	949	0	0%	5%
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	LYSSEO	766	38	728	0	0%	5%
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	LYSSEO	493	25	468	0	0%	5%
45297	SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE	LYSSEO	607	30	577	0	0%	5%
45315	SULLY-SUR-LOIRE	LYSSEO	3 284	164	3 120	0	0%	5%
45317	TAVERS	LYSSEO	779	39	740	0	0%	5%
45327	TRÂÎNOU	LYSSEO	1 315	66	1 249	0	0%	5%
45333	VENNECY	LYSSEO	712	36	676	0	0%	5%
45338	VILLEMAMDEUR	LYSSEO	3 559	107	3 452	979	28%	3%
45344	VILLORCEAU	LYSSEO	509	25	484	0	0%	5%
45345	VIMORY	LYSSEO	558	28	530	0	0%	5%

Il est prévu un mécanisme de financement des prises raccordables dont l'identification est établie au stade de l'APD de chaque ZAPM.

5.4 Etat des lieux de l'initiative privée dans le Loiret

Les différents types de zones d'initiatives privées n'ont pas été évoqués dans la première version de ce SDTAN car au moment de sa validation en 2009, les zones que nous connaissons aujourd'hui (ZTD, AMII...) n'avaient pas encore été ni créées ni définies.

Le département du Loiret dispose de trois principales zones d'initiatives privées :

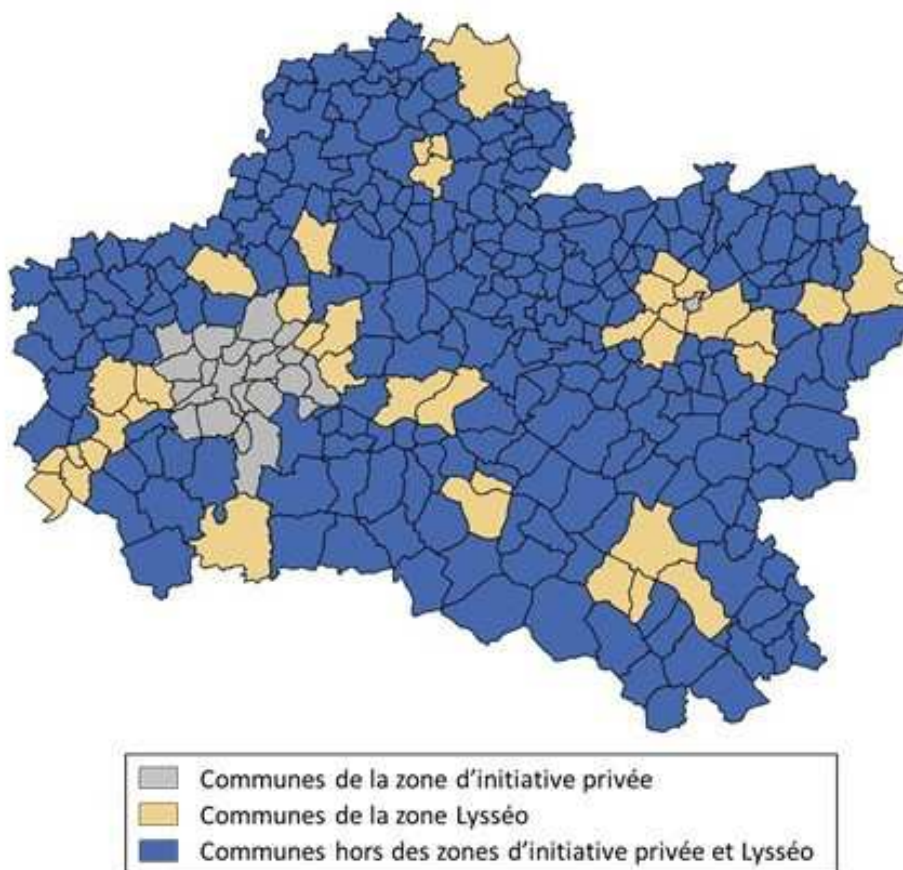
- Orléans qui constitue une zone Très Dense (ZTD)
- Agglomération d'Orléans hors Orléans qui constitue une Zone Moyennement Dense (ZMD) dont le déploiement a été confié à SFR avec un co-investissement d'Orange dans le cadre de la définition des zones AMII. Il est à noter que la ville de Saint-Jean-de-Braye, qui fait partie de la métropole d'Orléans a été reprise en déploiement par Orange. En effet, en tant que zone câblée, SFR a interrompu ses déploiements du FTTH, à la suite de son rachat par Altice en 2014.
- Ville de Montargis qui constitue également une Zone Moyennement Dense (ZMD) dont le déploiement a été confié à Orange dans le cadre de la définition des zones AMII

Ces trois zones ont fait l'objet de conventions avec les différentes collectivités locales concernées.

Au final, ce sont 148 376 prises qui seront déployées sur ces 23 communes à l'horizon 2020. Les prises raccordables sur demande seront déployées plutôt d'ici fin 2022. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces prises par commune et un point d'avancement du déploiement au 01/07/2018.

INSEE	Communes	Zone	154 921		6 545		148 376		80 237		54%		4%	
			Locaux identifiés	Raccordables sur demande	Locaux à déployer	Locaux déployés	Avancement	% raccordables sur demande						
45034	BOIGNY-SUR-BIONNE	AMII SFR	1 232	339	893	325	36%	28%						
45043	BOU	AMII SFR	429	17	412	0	0%	4%						
45072	CHANTEAU	AMII SFR	625	64	561	0	0%	10%						
45089	CHECY	AMII SFR	4 383	935	3 448	1517	44%	21%						
45100	COMBLEUX	AMII SFR	269	31	238	215	90%	12%						
45147	FLEURY-LES-AUBRAIS	AMII SFR	10 198	816	9 382	5683	61%	8%						
45169	INGRE	AMII SFR	3 991	0	3 991	1354	34%	0%						
45075	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	AMII SFR	5 391	585	4 806	1781	37%	11%						
45194	MARDIE	AMII SFR	1 253	210	1 043	403	39%	17%						
45197	MARIGNY-LES-USAGES	AMII SFR	703	226	477	194	41%	32%						
45208	MONTARGIS	AMII ORANGE	9 203	0	9203	2762	30%	0%						
45232	OLIVET	AMII SFR	11 500	1 369	10 131	7045	70%	12%						
45234	ORLEANS	ZTD	64 177	0	64 177	43437	68%	0%						
45235	ORMES	AMII SFR	1 560	199	1 361	1251	92%	13%						
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	AMII SFR	2 020	658	1 362	1057	78%	33%						
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	AMII SFR	3 320	345	2 975	1125	38%	10%						
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	AMII SFR	1 257	0	1 257	130	10%	0%						
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	AMII ORANGE	9298	0	9298	2722	29%	0%						
45285	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	AMII SFR	7 954	464	7 490	3202	43%	6%						
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC	AMII SFR	4 630	29	4 601	1516	33%	1%						
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	AMII SFR	2 675	0	2 675	994	37%	0%						
45302	SARAN	AMII SFR	7 194	0	7 194	2850	40%	0%						
45308	SEMOY	AMII SFR	1 659	258	1 401	674	48%	16%						

Les différents périmètres de déploiement FTTH :



Les zones où un projet FTTH privé est identifié représente 43% des logements à déployer sur tout le département mais seulement 19% du territoire en prenant le critère du nombre des communes.

Zones	Nb prises	Ratio	Nb communes	Ratio
Lysséo	85 401	24%	40	12%
Initiatives privées	154 921	43%	23	7%
Reste à couvrir	120 000	33%	263	81%
TOTAL	360 322	100%	326	100%

6 Les ambitions pour le Loiret à l'horizon 2025

L'enjeu pour le territoire du Loiret, à l'horizon 2025, est de permettre que tous les foyers et entreprises puissent disposer du très haut débit en utilisant comme principale technologie le FTTH et faire entrer le département dans l'ère du Gigabit.

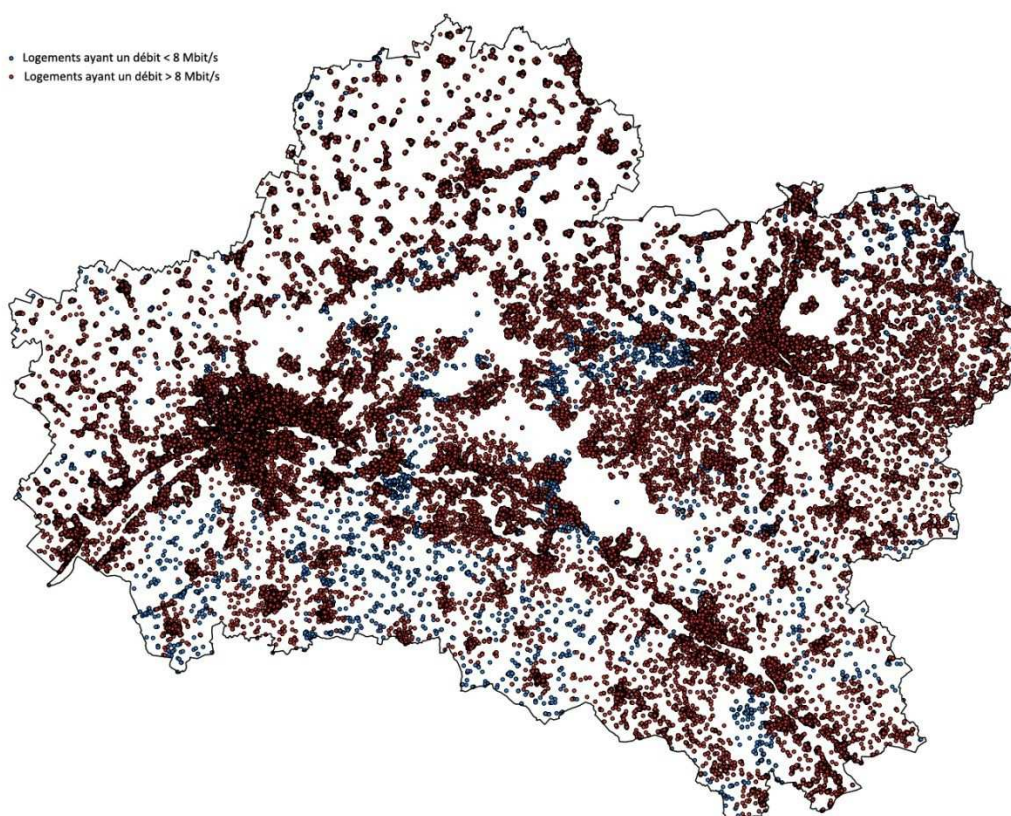
Cet horizon temporel étant relativement éloigné, des jalons intermédiaires ont été définis pour apporter un niveau permettant les principaux usages d'Internet.

6.1 Le Loiret en 2020

Ce jalon positionné à 2020 a pour objectif d'inscrire au maximum le territoire dans les nouveaux objectifs établis par l'état du bon haut débit pour tous en priorisant avant tout les logements ayant un débit inférieur à 3 Mbit/s.

En effet, à cette date et grâce aux efforts conjugués de l'initiative privée et publique :

- 70% de la population bénéficiera d'un accès au très haut débit (>30 Mbit/s) au travers d'un mix technologique (FTTH, PRM ou opticalisation de NRA et THD Radio)
- 98,3 % de la population aura un débit supérieur à 8 Mbit/s
- 99% des entreprises réparties sur tout le territoire du Loiret auront un accès internet supérieur à 8 Mbit/s.



Le mix technologique prévu pour atteindre cette situation en 2020 est :

- Le FTTH dans les zones d'initiatives privées et publiques
 - Orléans (ZTD)
 - Métropole d'Orléans (Zone AMII SFR)
 - Montargis (Zone AMII Orange)
 - Saint-Jean-de-Braye (Zone AMII Orange)
 - 40 communes dans la zone RIP Lysséo

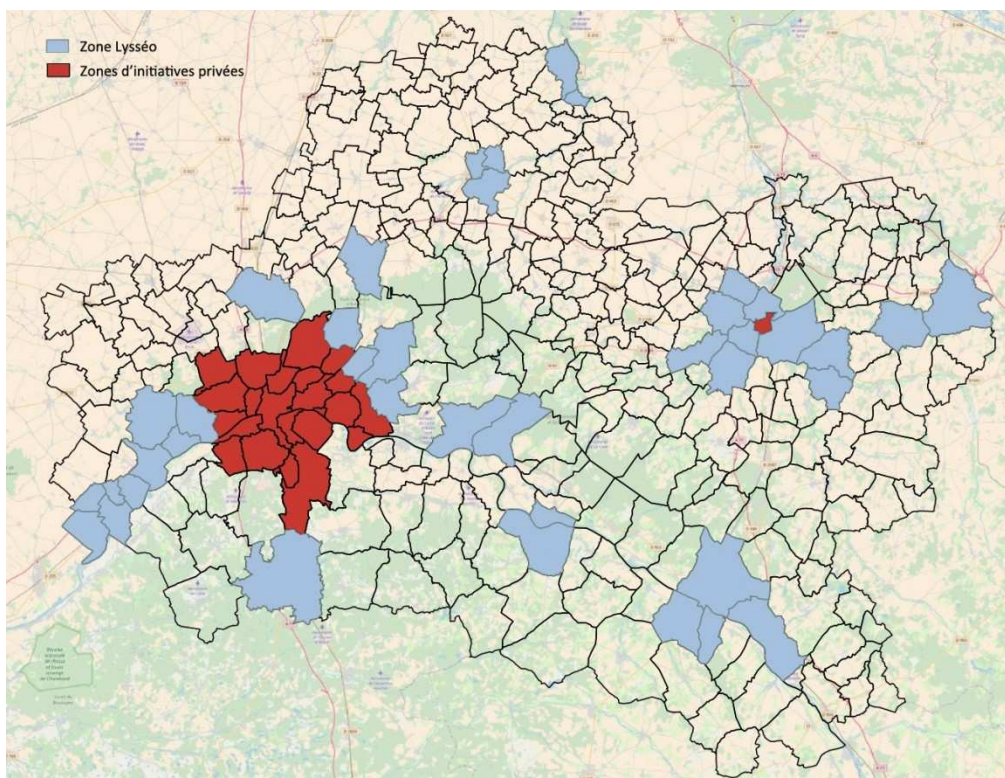
- Le PRM avec la montée de 122 zones de sous-répartition
- L'opticalisation de NRA
- Le THD Radio qui va permettre la montée en débit de près de 6 400 lignes téléphoniques ayant un débit ADSL < 8 Mbit.

6.1.1 Le déploiement du FTTH à l'horizon 2020

Le déploiement du FTTH sera effectif sur 63 communes du département d'ici fin 2020 pour un total de 237 230 prises construites sur un total de 255 327 locaux identifiés. En effet, sur chacune des zones couvertes par les opérateurs (Orange, SFR et Loiret THD), des logements ne sont pas envisagés en déploiement et devraient avoir le statut de raccordables sur demande. Cela concerne 6,5% du nombre total de logements à raccorder toutes zones confondues avec des écarts significatifs entre les différentes zones ainsi que sur certaines communes.

- 2 % en ZTD
- 33 % en zone AMI Orange notamment dans la commune de Saint-Jean-de-Braye reprise par Orange à la suite de l'arrêt des déploiements par SFR puisque cette commune est une zone câblée dans laquelle le réseau a été rénové.
- 9% en zone AMII SFR
- 4% en zone RIP

La carte ci-dessous montre toutes les zones FTTH déployées (ZTD, AMII et RIP) à l'horizon 2020 sur 63 communes pour un total de 237 230 prises.

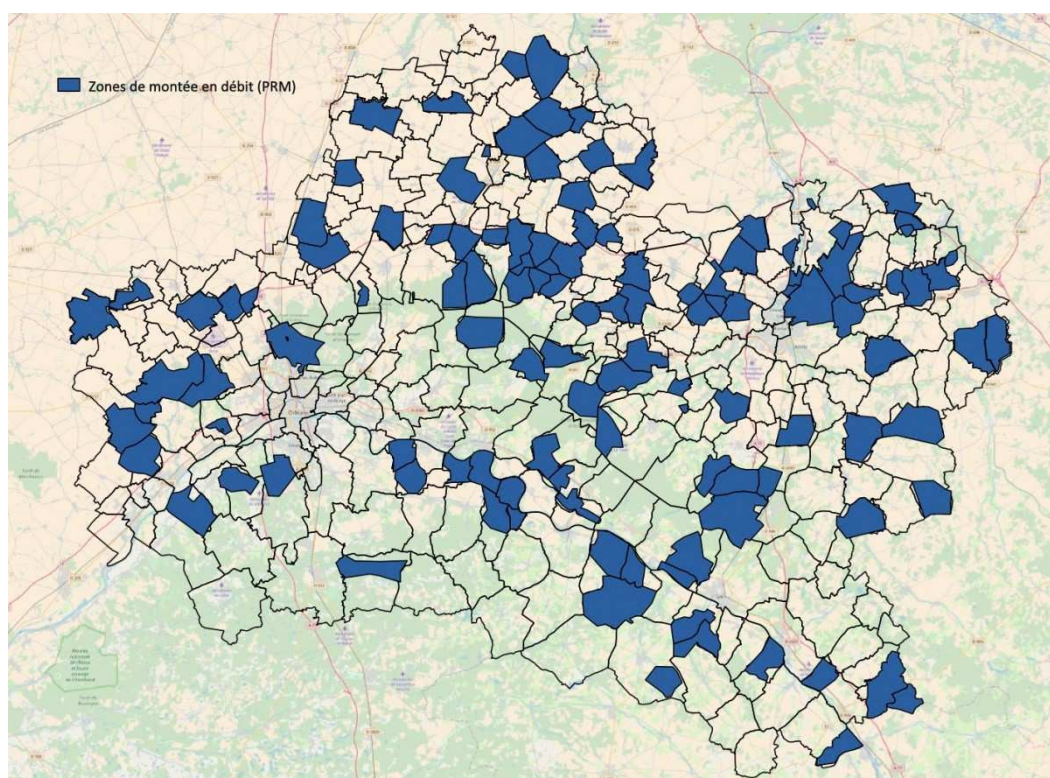


6.1.2 Les opérations de montée en débit à l'horizon 2020

Dans le cadre de la DSP Lysséo, 122 opérations de montée en débit ont été programmées d'ici fin 2020 permettant à 25 000 foyers environ de bénéficier d'une augmentation significative de leur débit DSL.

Les premières opérations ont été mises en service au printemps 2016 et vont se poursuivre jusqu'en 2020 avec le rythme de déploiement prévisionnel suivant :

	Nb PRM	Nb Prises
2016	55	12244
2017	11	2182
2018	26	5513
2019	16	2102
2020	14	2494
TOTAL	122	24535



Zones de montée en débit (PRM) réalisées d'ici 2020 (122 opérations au total)

6.1.3 Le déploiement du THD Radio

Dans l'optique d'offrir une meilleure connectivité aux Loirétains, les technologies dites « THD Radio » sont un des moyens envisagés pour améliorer le niveau de service du territoire.

Le projet de We Access, soutenu par le Département du Loiret, s'inscrit totalement dans cet objectif ; il s'agit d'apporter à l'horizon 2020 un bon haut débit en priorité dans 40 communes qui en sont dépourvues actuellement.

C'est dans cette logique que la société WeAccess a sollicité une autorisation d'émettre sur la bande de fréquences 3410 - 3460 Mhz pour la mise en place d'une offre très haut débit sur le territoire du Loiret pour une durée de 10 ans, dans l'attente du réaménagement du spectre 3,5 Ghz. Cette demande de licence déposée par l'opérateur en février 2018 s'inscrit dans un partenariat déjà éprouvé puisque We Access (ex-Infosat Télécom) est présent sur le Loiret depuis plusieurs années.

Dans une décision rendue le 27 juillet 2018, l'ARCEP a autorisé WeAccess à utiliser les fréquences sollicitées jusqu'au 26 juillet 2026.

Les infrastructures passives nécessaires au déploiement du THD Radio seront construites en 2018 et 2019. L'objectif est que celui-ci soit réalisé en articulation avec le RIP1G (Médialys) et le RIP 2G (Lysséo) afin de faciliter le déploiement et permettre au Département du Loiret de maîtriser les zones déployées.

L'obligation adaptée porte sur la complétude des infrastructures entre les réseaux cuivre modernisés, les réseaux optiques en cours de construction et les réseaux radios permettant d'offrir un débit de 30 Mbit/s dans l'attente de la construction optique.

Pour rappel, dans le périmètre à couvrir dans ce projet sont exclues les communes de :

- la Zone Très Dense,
- la zone AMII
- la zone RIP FttH à horizon 2020.

L'objectif est de viser les communes les moins bien desservies en ADSL. Ainsi les communes ciblées répondent aux critères suivants, de manière à cibler au mieux l'intervention de Weaccess et préserver les équilibres de son modèle économique :

- Plus de 50% des prises sur la commune sont inférieures à 3 Mbit/s
- En valeur absolue, plus de 100 lignes sur la commune sont inférieures à 3 Mbit/s

Au final, l'objectif sera de couvrir 40 communes en THD radio.

La liste des communes concernées est donc la suivante :

*A noter que les communes de Labrosse et de Mainvilliers sont devenues le 1^{er} Janvier 2016 des communes déléguées au sein de la commune nouvelle de Le Malesherbois.

Code INSEE	Communes	Nombre total de lignes < 3 Mbit/s	% lignes < 3 Mbit/s	% surface couverte en LTE (potentiel)	% locaux couverts en LTE (potentiel)	Type commune	Commune implantation point haut	Autre projet (FTTH...)
45012	Audeville	78	98%	100%	100%	Ciblée	Semaise	Aucun
45016	Autry-le-Châtel	125	22%	99%	100%	Ciblée	Autry-le-Chatel	Aucun
45029	Beaulieu-sur-Loire	124	11%	82%	93%	Ciblée	Bonny-sur-Loire	Aucun
45040	Bonny-sur-Loire	100	8%	100%	100%	Ciblée	Bonny-sur-Loire	Aucun
45041	Bordeaux-en-Gâtinais	74	~ 100%	99%	100%	Ciblée	Gondreville	Aucun
45057	Labrosse*	62	~ 100%	100%	100%	Ciblée	Labosse	Aucun
45065	Césarville-Dossainville	50	39%	100%	100%	Ciblée	Mainvilliers	Aucun
45081	Charsonville	82	28%	96%	98%	Ciblée	Épieds-en-Beauce	Aucun
45088	Chaussy	50	34%	100%	100%	Ciblée	Oison	Aucun
45102	Conflans-sur-Loing	79	46%	100%	100%	Ciblée	Conflans-sur-Loing	Aucun
45105	Corrat	22	54%	100%	100%	Ciblée	Solterre	Aucun
45108	Coullons	140	11%	98%	100%	Ciblée	Coullons	Aucun
45122	Dampierre-en-Burly	182	28%	99%	100%	Ciblée	Dampierre-en-Burly	Aucun
45124	Desmonts	79	91%	99%	100%	Ciblée	Desmonts	Aucun
45134	Épieds-en-Beauce	100	17%	100%	100%	Ciblée	Épieds-en-Beauce	Aucun
45138	Escrignelles	39	0,8	100%	100%	Ciblée	Escrignelles	Aucun
45143	Feins-en-Gâtinais	24	0,8	100%	100%	Ciblée	Feins-en-Gâtinais	Aucun
45152	Gémigny	51	55%	100%	100%	Ciblée	Épieds-en-Beauce	Aucun
45153	Germigny-des-Prés	74	20%	61%	95%	Ciblée	Germigny-des-Prés	Aucun
45174	Jouy-en-Pithiverais	126	~ 100%	100%	100%	Ciblée	Chatillon-le-Roi	Aucun
45179	Lailly-en-Val	114	10%	100%	100%	Ciblée	Beaugency	Aucun
45187	Loris	224	14%	44%	94%	Ciblée	Loris	Aucun
45190	Mainvilliers*	110	82%	90%	100%	Ciblée	Mainvilliers	Aucun
45191	Coudray	122	70%	100%	100%	Ciblée	Labrosse	Aucun
45212	Montcresson	106	15%	100%	100%	Ciblée	Montcresson	Aucun
45222	Nargis	204	24%	97%	97%	Ciblée	Nargis	Aucun
45228	Nibelle	163	0,26	100%	100%	Ciblée	Nibelle	Aucun
45231	Oison	59	0,91	100%	100%	Ciblée	Oison	Aucun
45242	Ouzouer-des-Champs	153	77%	100%	100%	Ciblée	Solterre	Aucun
45246	Pannecières	61	~ 100%	96%	100%	Ciblée	Semaise	Aucun
45253	Pithiviers-le-Vieil	122	15%	100%	100%	Ciblée	Pithiviers	Aucun
45260	Ramoulu	89	79%	100%	100%	Ciblée	Engenville	Aucun
45264	Rozières-en-Beauce	76	99%	39%	67%	Ciblée	Épieds-en-Beauce	Aucun
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	50	8%	97%	95%	Ciblée	Sainte-Geneviève-des-Bois	Aucun
45292	Saint-Maurice-sur-Aveyron	107	18%	97%	98%	Ciblée	Saint-Maurice-sur-Aveyron	Aucun
45306	La Selle-en-Hemoy	121	27%	100%	100%	Ciblée	Thorailles	Aucun
45329	Triguères	142	17%	50%	26%	Ciblée	Triguères	Aucun
45342	Villereau	126	0,78	100%	100%	Ciblée	Villereau	Aucun
45346	Vitry-aux-Loges	128	0,13	100%	100%	Ciblée	Vitry-aux-Loges	Aucun
45067	Chaingy	1424	1%		88%	Ciblée	Chaingy	Aucun

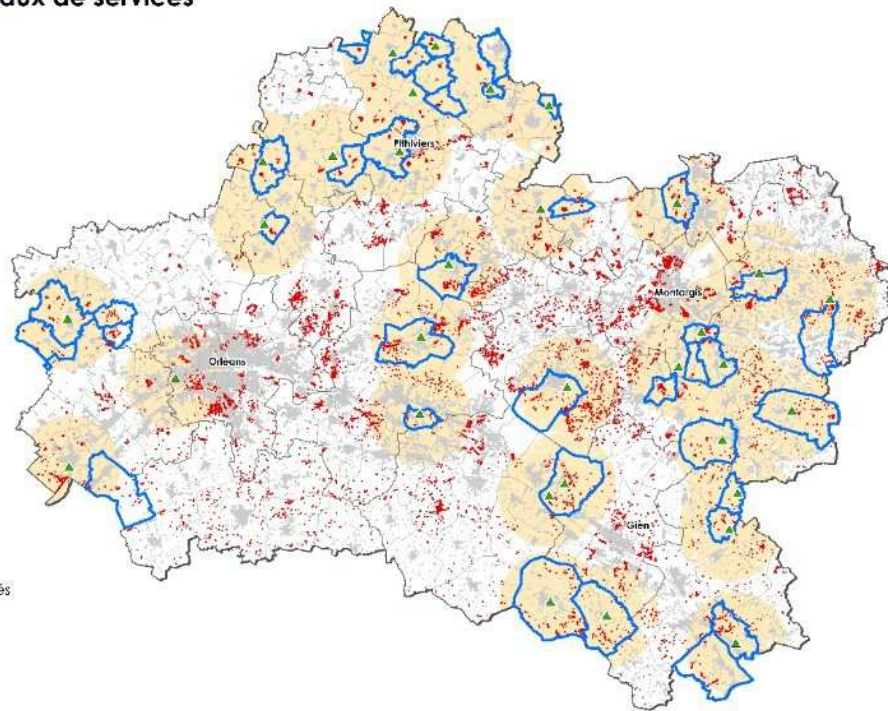
Bien entendu, en ciblant spécifiquement ces 40 communes, les communes aux alentours seront impactées par cette technologie. C'est ainsi que 110 communes seront au final impactées et sont intégrées dans la demande de licence déposée auprès de l'ARCEP.

Grâce à cette technologie, ce sont près de 6 400 foyers qui ne disposeront pas d'un bon haut débit en 2020 qui pourront bénéficier d'une montée en débit.

La carte ci-dessous montre les communes ciblées et le niveau de service des foyers en 2020 :

Estimation des niveaux de services filaires disponibles

Département du Loiret



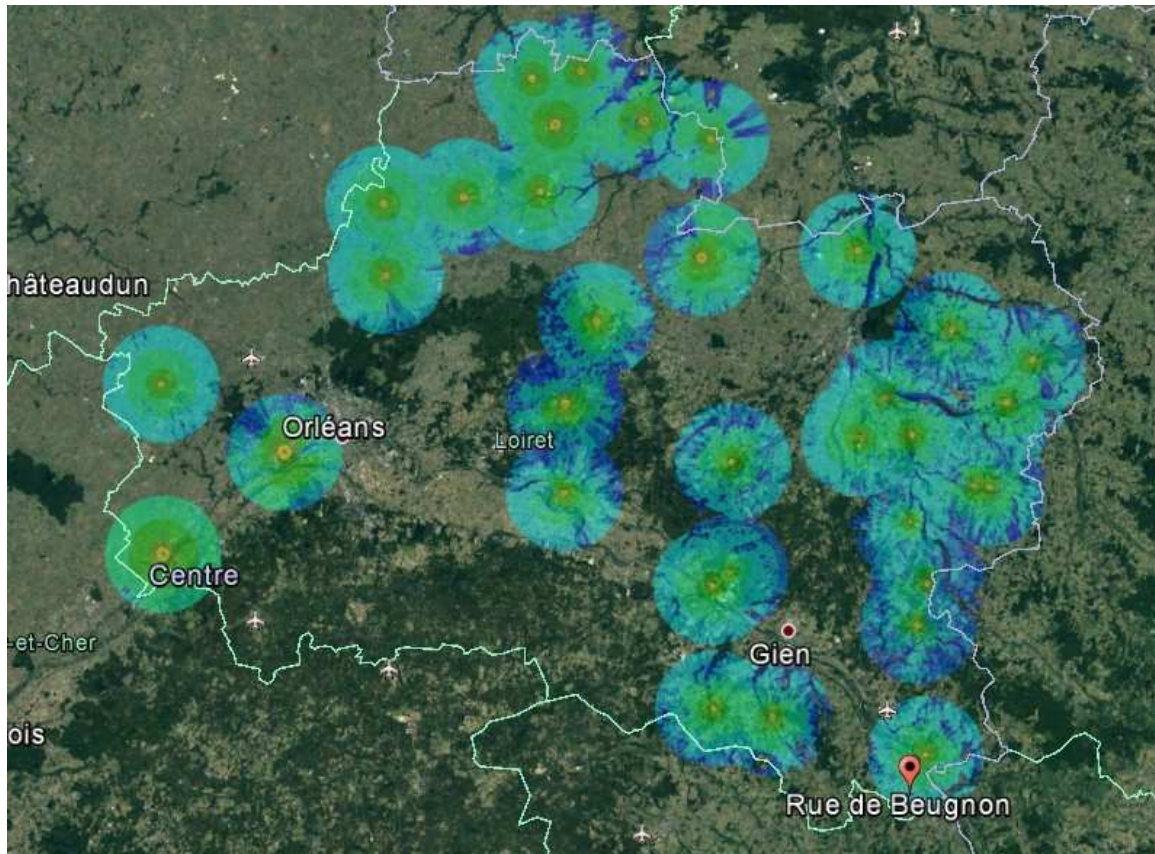
- ▲ Point haut LTE (32)
- Couverture LTE
- Communes ciblées
- Offre estimée par local :**
- ⊗ Supérieur à 3 Mbit/s
- ⊗ Inférieur à 3 Mbit/s
- Limites des intercommunalités
- Limites des communes

TACTIS

Sources : CD40, Observatoire HD, TACTIS
 Réalisation cartographique TACTIS
 © Copyright - 10014 - 2018
 © Copyright - IGN Paris - 2018



La carte ci-dessous montre les zones de couverture en THD Radio. Cette solution



Cette couverture du territoire est rendue possible via le déploiement de la solution sur 32 points hauts dont près de la moitié sont des anciens pylônes FH Medialys pour la desserte des NRA non opticalisés.

6.1.4 Des solutions alternatives

Pour compléter la couverture numérique du territoire deux autres technologies alternatives seront mobilisées même si leur utilisation ne correspond pas toujours aux usages.

- Les offres satellites :

Le satellite a la particularité d'être accessible dans les endroits les plus reculés, ce qui constitue une de ses forces indéniables. C'est en ce sens que le Département soutient financièrement cette technologie en accompagnant les foyers et les entreprises à l'installation des équipements pour un montant de 250 €.

Depuis le lancement de ce dispositif en 2011, ce sont près de 450 foyers ou entreprises qui ont bénéficié de cette aide.

L'adoption du satellite reste souvent difficile compte tenu :

- des coûts d'abonnement plus élevés que des offres filaires
- son fonctionnement n'est pas toujours adapté aux usages en particulier les temps de latence trop importants sur les débits montants et la bande passante limitée contrairement aux offres concurrentes sur d'autres technologies (FTTH, DSL, THD Radio...).

- Les offres 4G fixes des opérateurs :

Ces technologies constituent une alternative en l'absence de tout autre service notamment filaire (DSL, FTTH) c'est ce qui fait qu'elle est adoptée par des foyers comme solution d'internet à domicile.

Cela étant, et au même titre que le satellite, la forfait mobile Internet proposé en 4G fixe est un forfait dont la consommation est réduite dès lors qu'il est proche d'être dépassé ce qui ne correspond pas aux usages au sein d'un foyer et notamment autour des services audiovisuels (télévision, vidéo à la demande...).

Par ailleurs, il faut noter que ce type de service n'est pas accessible partout et nécessite une collecte en fibre optique et, fait non négligeable, n'est pas proposé par tous les opérateurs.

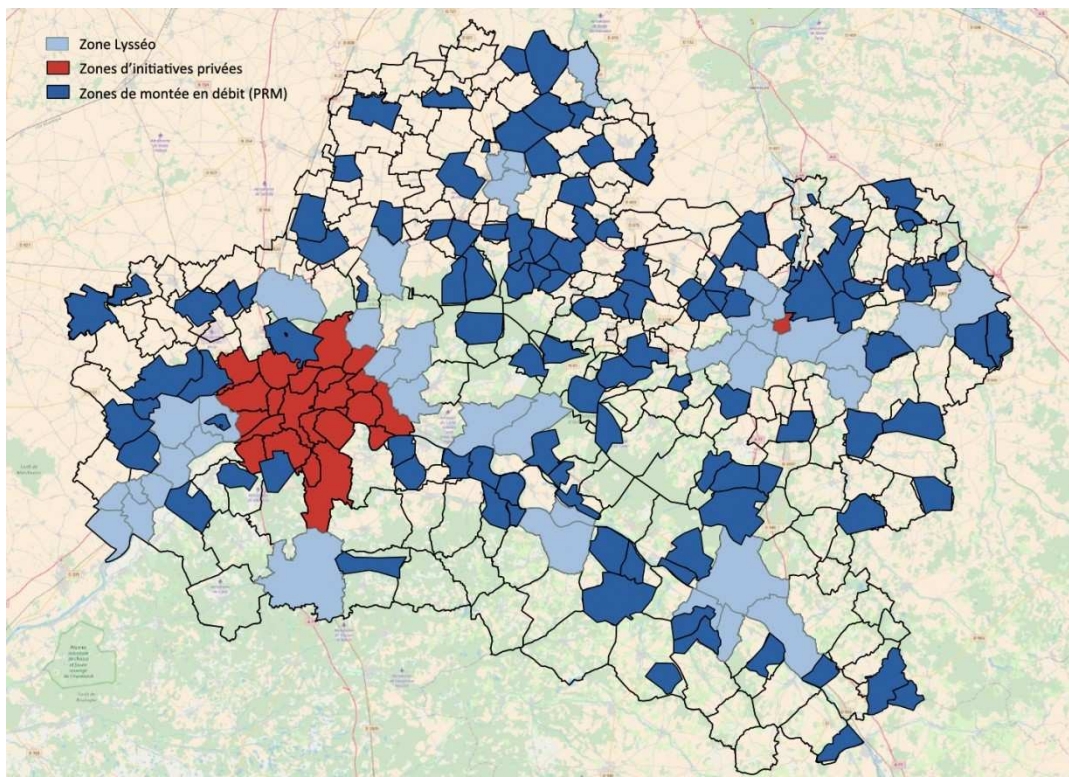
Les récentes annonces du gouvernement autour du « New Deal mobile » doivent permettre une augmentation de la couverture du territoire ce qui rajoutera un outil intéressant pour compléter la couverture numérique du territoire.

6.2 Le Loiret en 2022

Ce jalon a pour vocation d'inscrire au mieux le Loiret dans les objectifs du bon haut débit pour tous. En effet, à cette date, 100% de la population aura un débit supérieur à 8 Mbit/s et 80 % un débit supérieur à 30 Mbit/s. Le Département se met en mesure de se rapprocher l'objectif du THD pour tous mais estime qu'il demeurera environ 20 % des locaux en deçà du seuil de 30 Mbit/s fin 2022 (contre environ 50 % en 2018).

Cette situation sera rendue possible grâce à un mix technologique :

- Le FTTH dans les zones d'initiatives privées et publiques
 - o Orléans (ZTD)
 - o Métropole d'Orléans (Zone AMII SFR)
 - o Montargis (Zone AMII Orange)
 - o Saint-Jean-de-Braye (Zone AMII Orange)
 - o 40 communes dans la zone RIP Lysséo
 - o Les premières prises d'une nouvelle zone RIP visant à la généralisation de la fibre à l'abonné (FTTH) et dans laquelle le déploiement sera en priorité orienté vers les zones les plus en souffrances (<8 Mbit/s)
- Le PRM avec la montée en débit de 122 zones de sous-répartition représentant environ 25 000 lignes téléphoniques.
- La desserte en fibre optique de NRA
- Le THD Radio qui va permettre la montée en débit de près de 6 400 lignes téléphoniques ayant un débit ADSL < 8 Mbit/s



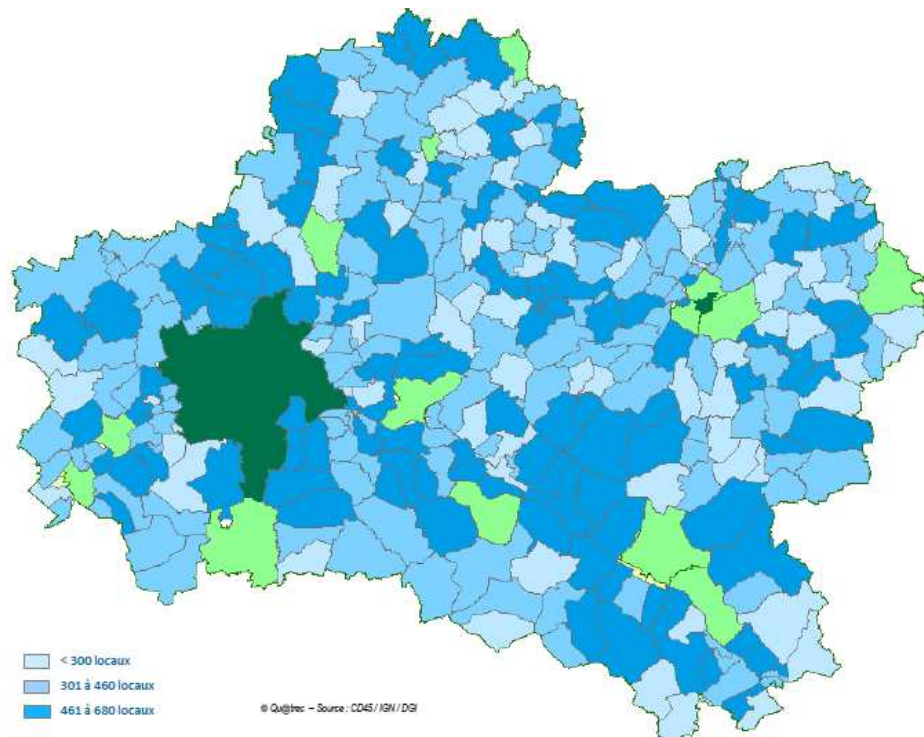
La situation du Loiret en 2022

6.3 Le Loiret en 2025 :

Ce jalon vise à inscrire le Loiret comme un territoire couvert à 100% en Très Haut Débit dans lequel l'ensemble des foyers et des entreprises pourront bénéficier d'un accès à la fibre optique en n'importe quel point du département. Cette situation sera rendue possible au travers la complétude du territoire en FTTH qui sera déployé à l'horizon 2025 dans les 263 communes non prévues jusqu'alors.

Ce nouveau réseau à construire devra desservir plus de 120 000 locaux avec une durée prévisionnelle de déploiement de 5 ans environ puisque la complétude du territoire devra être assurée en 2025.

La carte ci-dessous montre la découpe du département du Loiret (hors ZTD et zones AMII) en ZAPM. Au final, ce sont 281 ZAPM qui seront construites avec une moyenne de 453 locaux par ZAPM.



6. Méthodologie et scénarios envisagés pour le Loiret en 2025

Pour répondre à la problématique du Très Haut Débit pour tous et faire entrer le Loiret dans l'ère du Gigabit, le Département a décidé de lancer une nouvelle procédure pour déployer un réseau FTTH sur l'ensemble des zones où aucun projet n'est à ce jour planifié.

Dans ce contexte, le département a lancé un nouveau projet en adoptant une méthodologie d'analyse fine de la situation structurée autour d'un schéma d'ingénierie.

6.2. Méthodologie

La méthode choisie par le département pour envisager d'assurer la complétude du territoire a été de privilégier la concertation avec les opérateurs.

C'est dans cette optique qu'une consultation informelle des opérateurs a été lancée de juillet à septembre 2017.

Les objectifs de cette consultation étaient :

- De connaître l'état des déploiements en cours
- Recueillir la vision des opérateurs sur la suite à donner à l'aménagement du Loiret
- Connaître les projets de déploiements des opérateurs

Trois opérateurs ont répondu à cette consultation en proposant chacun leur vision et la manière d'y parvenir. Ce qu'il faut retenir de ces réponses est que les 3 opérateurs ont confirmé leur intérêt en proposant des montages qu'ils connaissent bien mais ils n'envisagent pas une complétude du territoire sans intervention financière de la collectivité compte tenu :

- Du reste à couvrir (120 000 prises)
- De l'absence d'infrastructures mobilisables (fourreaux) significatives nécessitant d'importants travaux de génie-civil, augmentant le coût moyen par prise.

6.3. La réalisation d'un schéma d'ingénierie :

6.2.1. Objectifs du Schéma d'ingénierie :

Pour déterminer le reste à couvrir et les modalités pour y parvenir, le Département du Loiret a confié la mission à la société Qu@trec de construire un schéma d'ingénierie permettant d'étudier finement la manière d'assurer cette couverture intégrale en FTTH et d'en définir le coût global.

Les objectifs du schéma d'ingénierie étaient notamment :

- D'évaluer les coûts du schéma cible 100 % FTTH
- De déterminer les caractéristiques techniques du réseau cible 100 % FTTH et notamment de leur articulation aux frontières de la zone considérée
- De faciliter l'appropriation du projet par les élus
- Préparer et négocier les futures procédures à lancer pour assurer cette couverture (AMEL, DSP...).

Les résultats de ce schéma d'ingénierie doivent permettre également :

- d'assurer une couverture intégrale du territoire en cohérence avec les zones PRM et les premières plaques FTTH (ZTD, AMII et RIP Lysséo)
- de constituer un avant-projet avec une modélisation des tracés du réseau (parcours, capacité des câbles, mode de pose) y compris sur le réseau de distribution et la partie raccordement
- de définir de manière détaillée les coûts de déploiement par zone géographique élémentaire (Zone Arrière de Point de Mutualisation)

6.2.2. Méthodologie pour la réalisation du Schéma d'Ingénierie :

Pour construire ce schéma, la méthodologie retenue tient en 6 étapes structurantes :

1. Géolocaliser les Logements et entreprises (à partir de la base MAJIC) pour apporter une bonne visibilité sur le nombre de prises FttH potentielles
2. Intégrer l'ensemble des infrastructures mobilisables et créer un réseau « routable »
3. Découper le territoire
 - o en zones-arrières de PM (ZAPM) de 300 à 650 lignes,
 - o pré-positionner les PM et les NRO
4. Modéliser des tracés du réseau (parcours, capacité des câbles, modes de pose), y compris sur le réseau de distribution et la partie raccordement
5. Modélisation des réseaux de transport et de collecte
6. Estimation du coût global pour couvrir le reste du territoire en FTTH

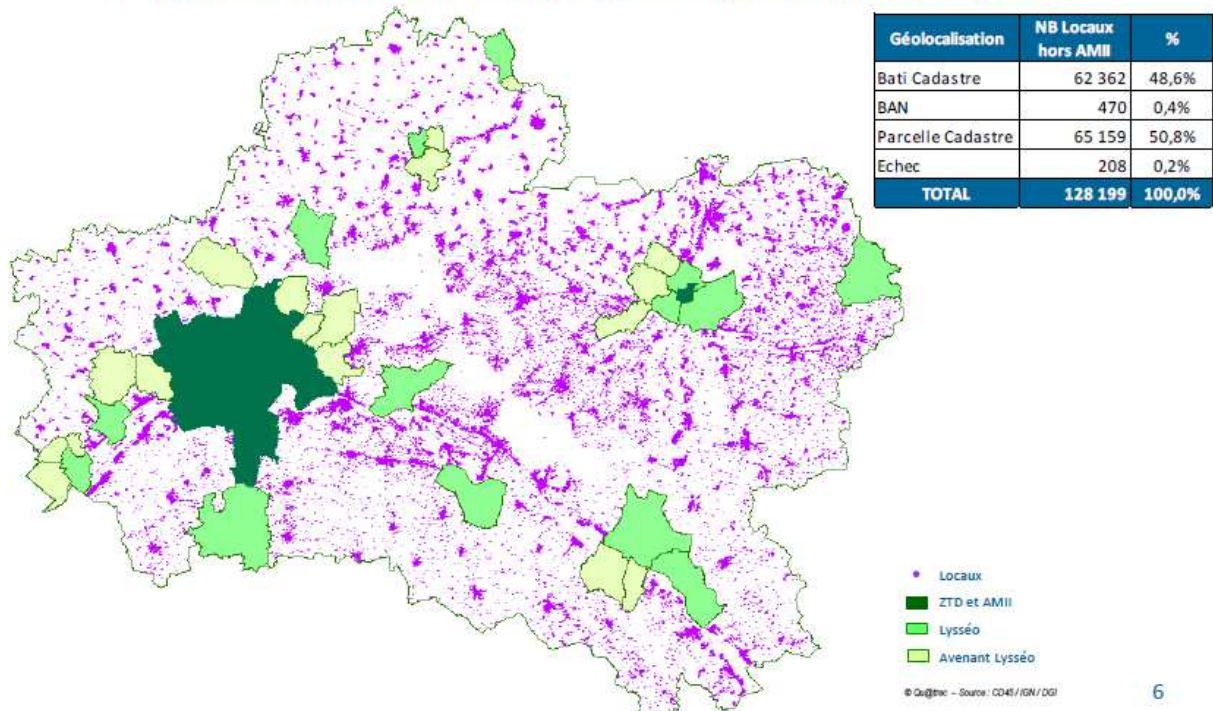
Les 6 étapes pour la construction du schéma d'ingénierie :

- **Géo-localiser les logements :**

Cette étape permet de connaître le périmètre réel du reste à couvrir en identifiant l'ensemble des locaux qui devront être raccordés couvrir intégralement le territoire en FTTH. Au final, cette complétude nécessite le raccordement de 120 199 locaux répartis sur 271 communes.

☐ **Source utilisée : Majic III (base DGFIP)**

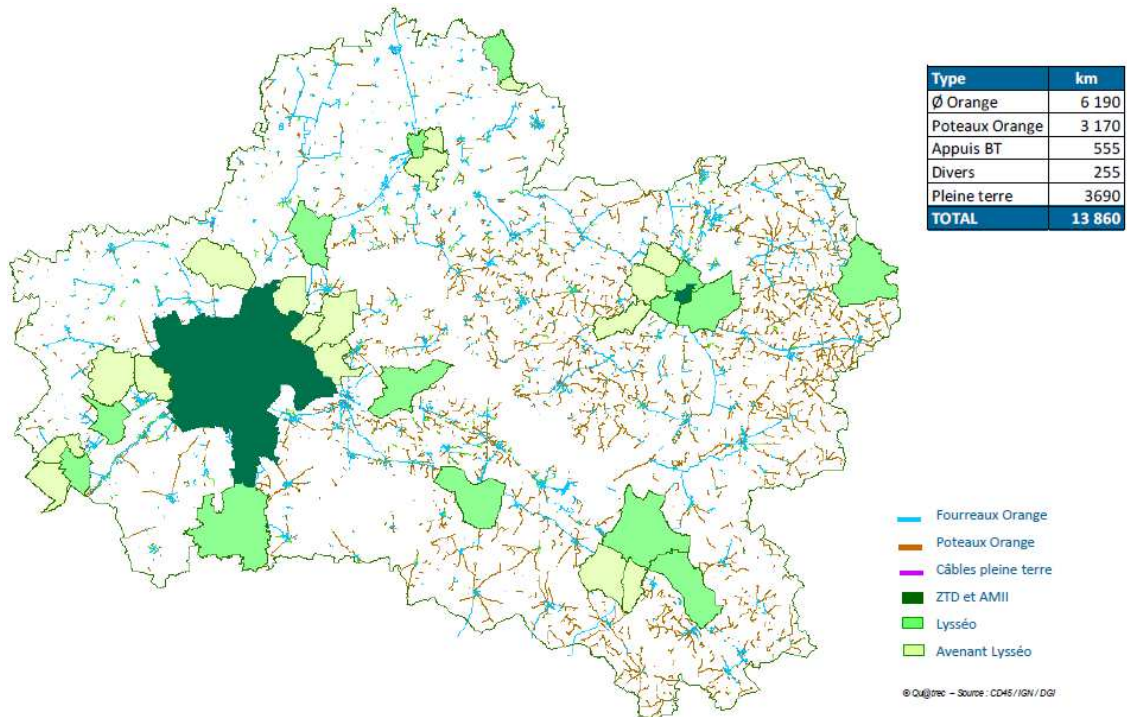
➤ Plusieurs traitements successifs de géo localisation pour un résultat proche de 100%



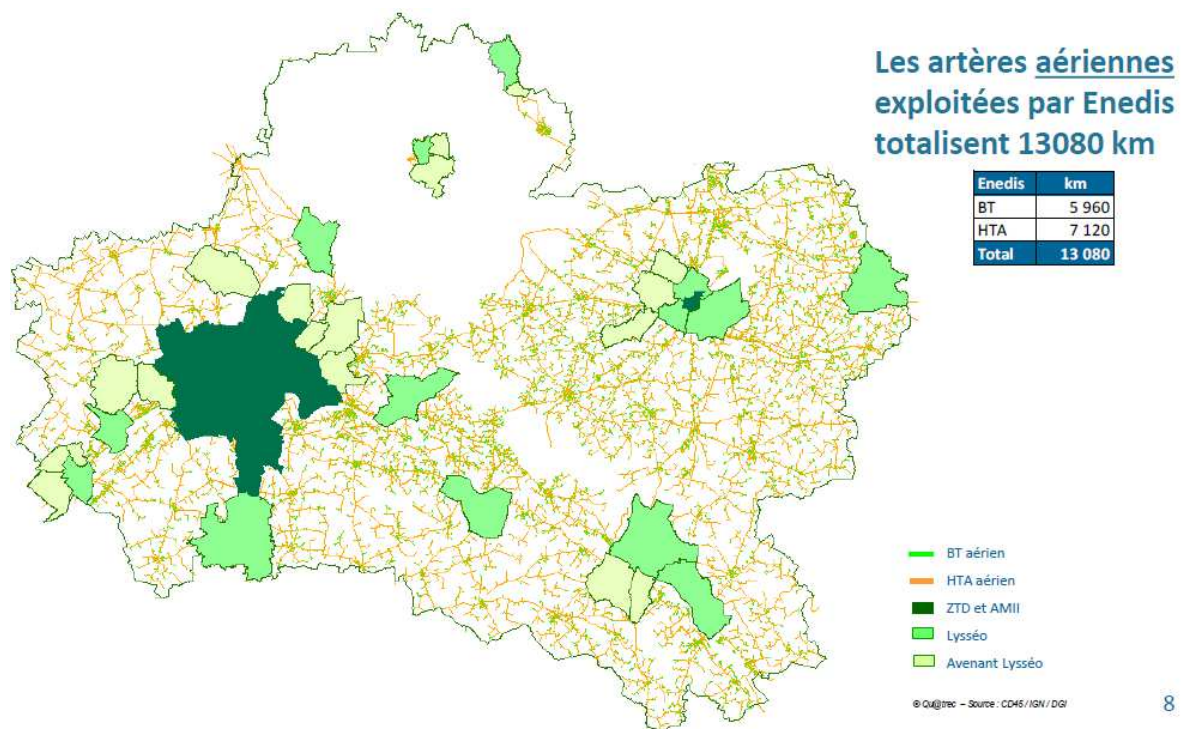
- **Intégrer l'ensemble des infrastructures mobilisables :**

Cette étape permet de recenser l'ensemble des infrastructures existantes et qui peuvent être mobilisées pour le déploiement du réseau FTTH. Dans cette perspective, deux types d'infrastructures ont été étudiés :

- Les fourreaux et appuis aériens d'orange : au total, 9 360 kml pourront être mobilisés. En revanche, avec 3 690 km, le linéaire de câble pleine terre est très important puisque 27% du réseau d'Orange est en pleine terre et ne peut ainsi être réutilisé.



- Les appuis aériens d'ENEDIS : au total, plus de 13 000 kml d'artères aériennes peuvent être mobilisées pour le déploiement du réseau FTTH dont près de 6 000 kml du réseau basse tension qui pourront être utilisés pour le déploiement du réseau de distribution FTTH.



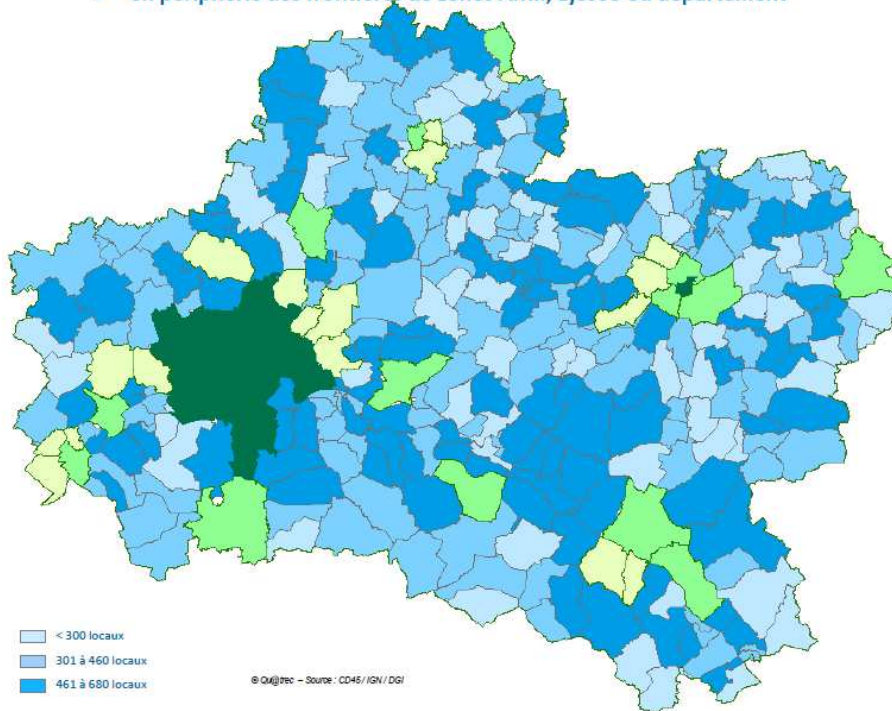
8

Il est à noter que les données du réseau sur le territoire de la SICAP n'ont pu être utilisées pour cette étude puisqu'elles ne sont pas modélisées au format SIG.

- **Découper le territoire :** Une fois les deux premières étapes franchies, il est possible de procéder à la découpe du territoire en zone arrière de point de mutualisation et de NRO. Au final, ce sont 281 ZAPM et 51 ZANRO qui ont été définies et dessinées dans les cartes ci-dessous.

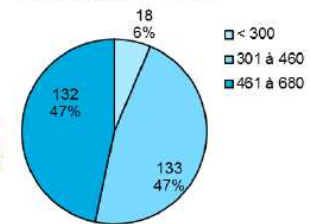
Les ZAPM < 300 locaux correspondent à des zones :

- de montée en débit ou limitrophe à ces zones
- à très faible densité d'habitat
- en périphérie des frontières de zones AMII, Lysséo ou département

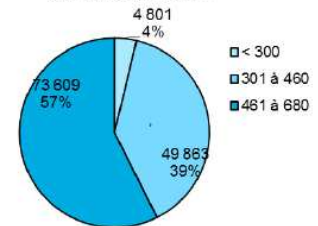


Catégorie	Nb ZAPM	Nb LOCAUX
< 300	18	4 801
301 à 460	133	49 863
461 à 680	132	73 609
TOTAL	283	128 273

Répartition du Nb de ZAPM selon leur Nb de locaux

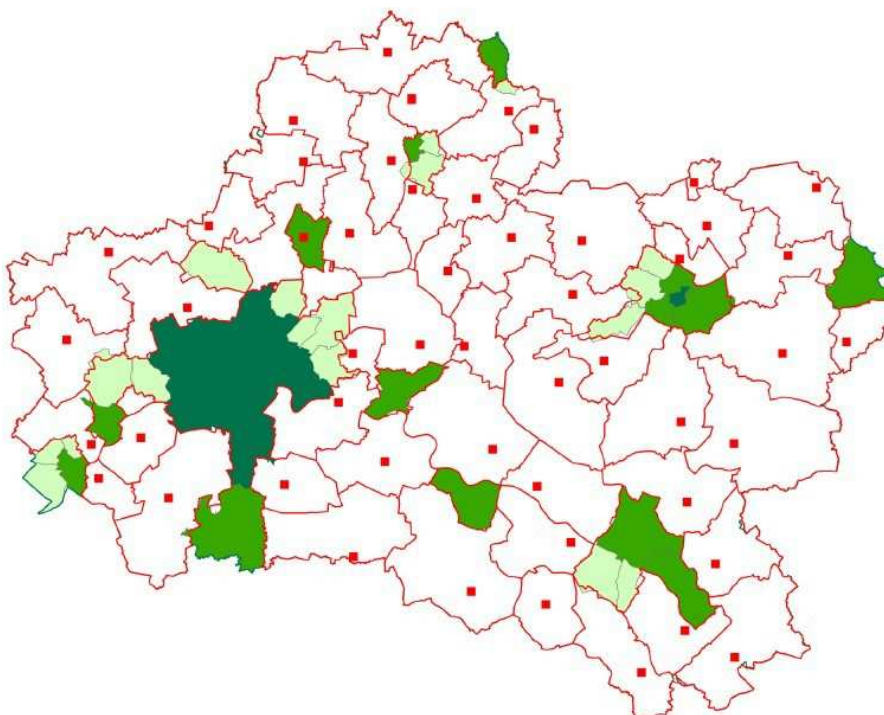


Répartition des locaux par taille de ZAPM



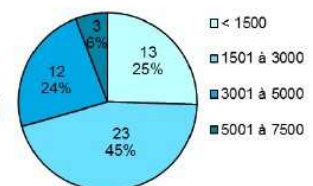
12

Les NRO ont été localisés proche des NRA (sauf quand non pertinent) dans l'attente de vérification d'éligibilité à l'offre d'Orange

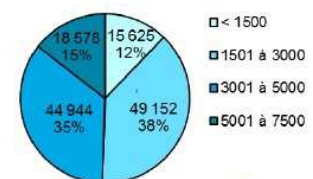


Catégorie	Nb NRO	Nb LOCAUX
< 1500	13	15 625
1501 à 3000	23	49 152
3001 à 5000	12	44 944
5001 à 7500	3	18 578
TOTAL	51	128 299

Répartition du Nb de NRO selon leur Nb de locaux



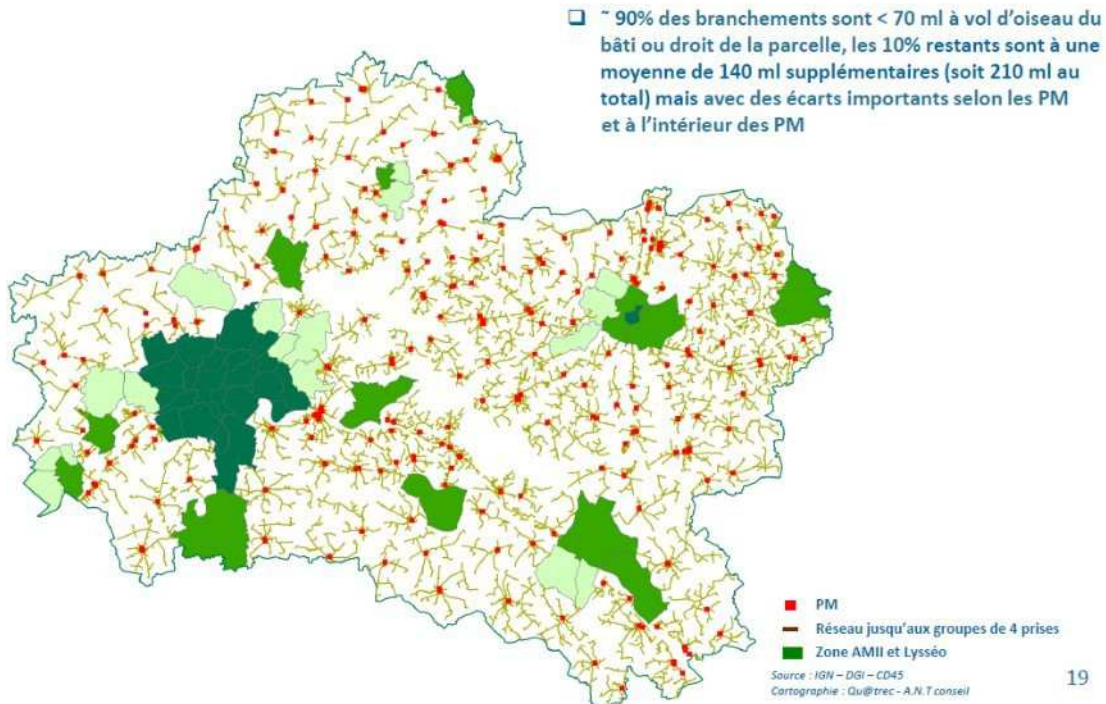
Répartition des locaux par taille de NRO



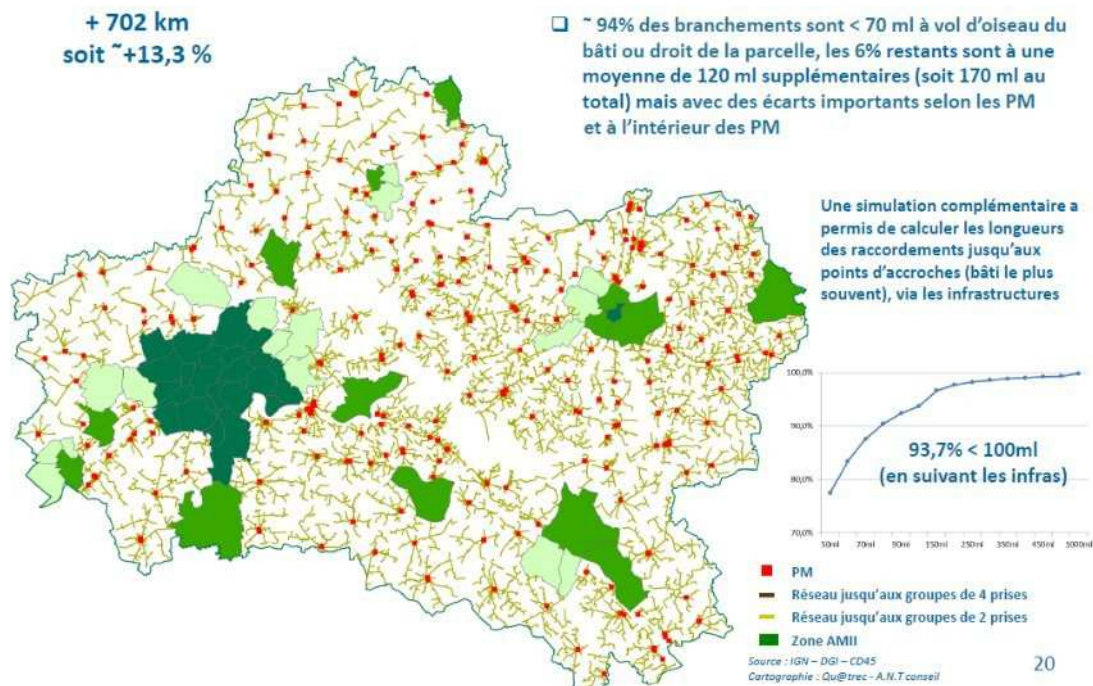
15

- **Modéliser les tracés du réseau : parcours, capacité des câbles...L'étude a été réalisée en distinguant deux cas de figure :**

- o Le réseau de distribution jusqu'au groupe de 4 prises avec comme principe que la complétude des communes sera assurée soit au moyen d'un raccordement long ou de raccordables à la demande, ce qui donne la modélisation suivante avec 5 281 km de réseau à construire :



- o Le réseau de distribution jusqu'au groupe de 2 prises. Dans cette configuration, l'objectif est de construire le réseau le plus proche de la complétude de chaque commune. Cela donne la modélisation suivante :



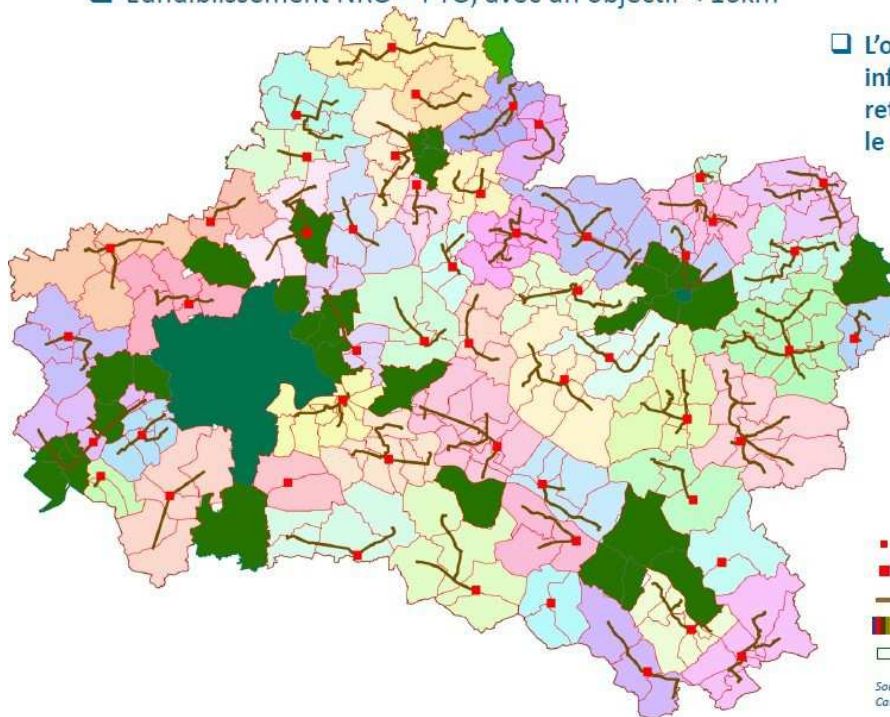
- **Modélisation des réseaux de collecte et de transport :**

De nombreux critères ont été pris en compte, dont :

- La présence d'infrastructures mobilisables
- L'affaiblissement NRO – PTO, avec un objectif < 16km

L'ordre de priorisation des infrastructures mobilisables retenu est le même que pour le réseau de desserte :

Fourreaux publics (RIP AG, Lysséo)
 Fourreaux Orange
 Poteaux Orange
 Poteaux BT
 Poteaux HTA
 Façade
 Génie civil à créer



- PM
- NRO
- Lien NRO PM
- ZANRO
- AMII et Lysséo

Source : IGN – DGI – CD45
 Cartographie : Qu@trec - A.N.T conseil

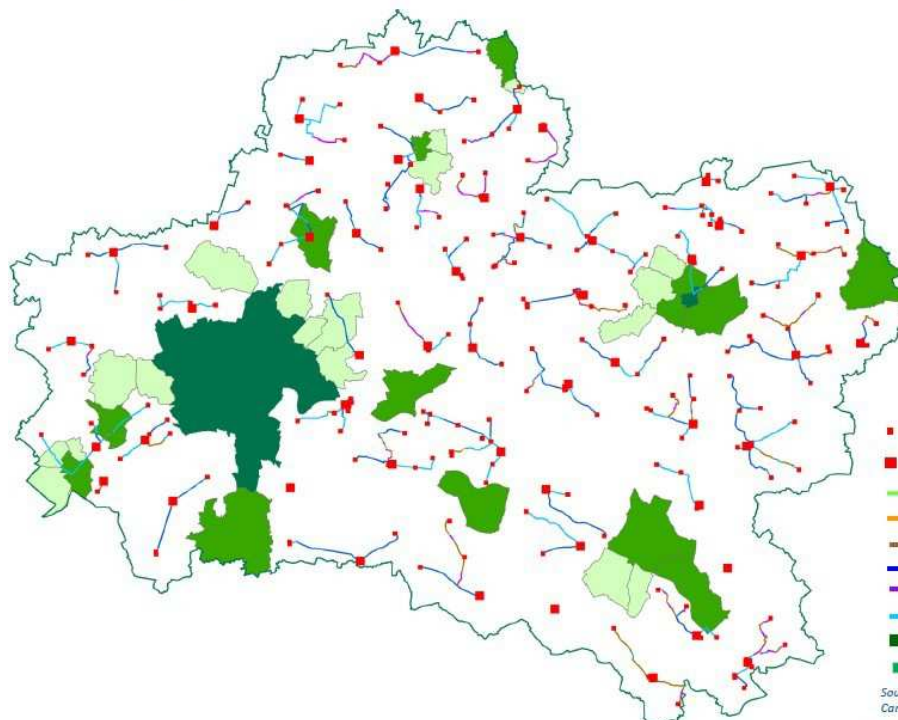
26

Au final, cela donne le résultat présenté dans la carte ci-dessous :

41 % des linéaires sont modélisés via les fourreaux d'Orange et 37 % via les fourreaux des RIP1G et RIP2G

Type d'infrastructure	Total (km)	%
Aérien ERDF BT	10	1%
Aérien ERDF HTA	2	0%
Aérien FT	83	10%
GC à créer	14	2%
GC à créer (Rural)	65	8%
Ø DSP ou Collectivité	305	37%
Ø FT	338	41%
Total	816	100%

Nota : Les linéaires indiqués correspondent à des linéaires voirie, par conséquent hors loaves de câbles



- PM
- NRO
- Aérien ERDF BT
- Aérien ERDF HTA
- Aérien Orange
- GC
- Ø Publics
- Ø Orange
- Zone AMII
- Lysséo

Source : IGN – DGI – CD45
 Cartographie : Qu@trec - A.N.T conseil

27

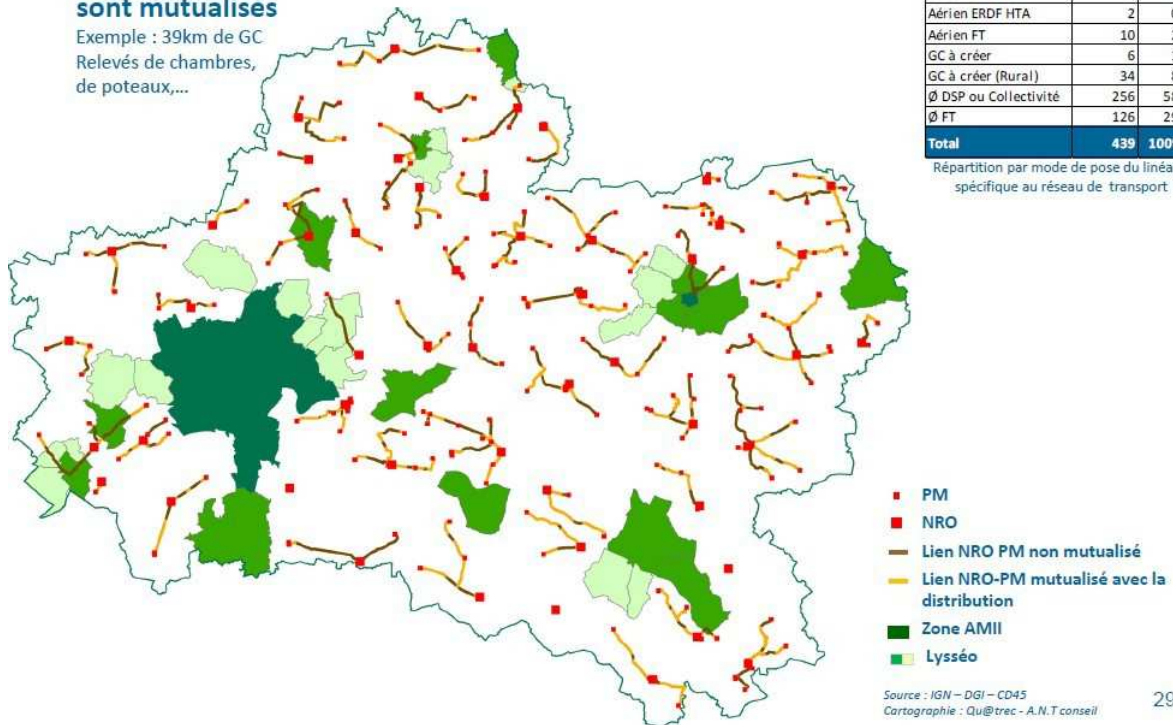
Le réseau de transport modélisé, représente un linéaire de 816 km, mais en tenant compte de la mutualisation du parcours avec le réseau de desserte, il est possible d'optimiser le réseau de collecte NRO-PM et de diminuer significativement le linéaire à construire.

☐ **377 km sont communs avec le réseau de distribution : les câbles sont chiffrés indépendamment mais les coûts d'infrastructure sont mutualisés**

Exemple : 39km de GC
Relevés de chambres,
de poteaux,...

Type d'infrastructure	Total (km)	%
Aérien ERDF BT	5	1%
Aérien ERDF HTA	2	0%
Aérien FT	10	2%
GC à créer	6	1%
GC à créer (Rural)	34	8%
Ø DSP ou Collectivité	256	58%
Ø FT	126	29%
Total	439	100%

Répartition par mode de pose du linéaire spécifique au réseau de transport



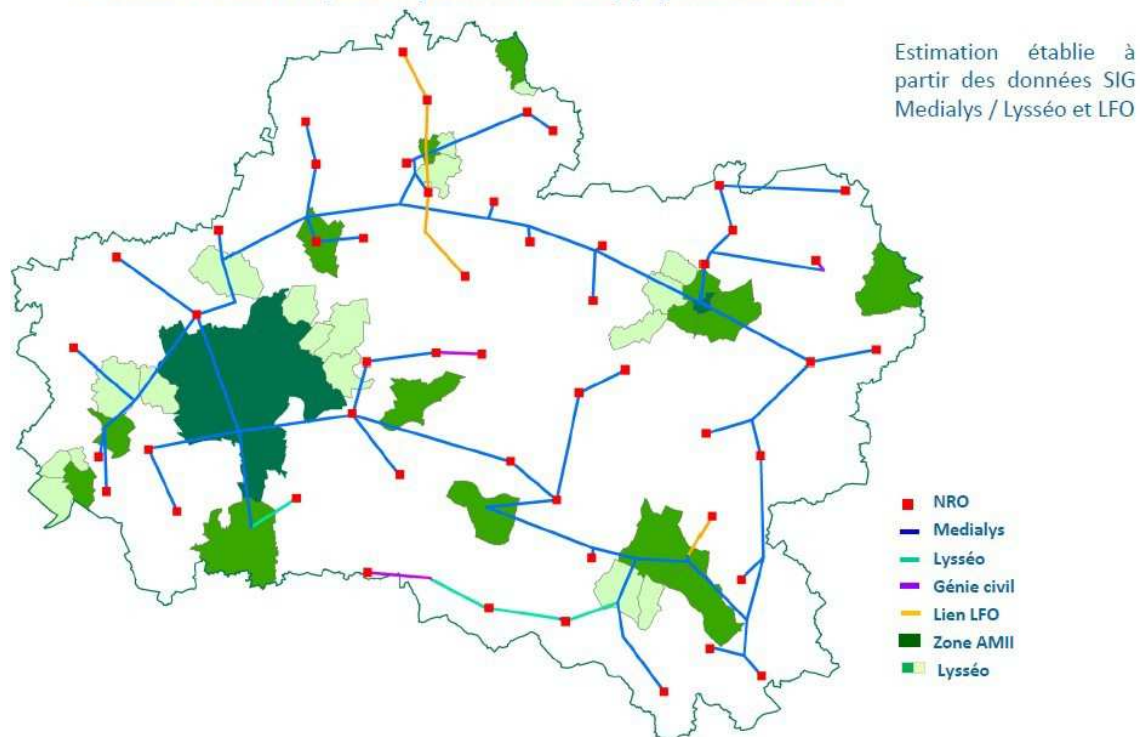
Source : IGN - DGI - CD45
Cartographie : Qu@trec - A.N.T conseil

29

Concernant le réseau de collecte des NRO, deux scénarios ont été étudiés :

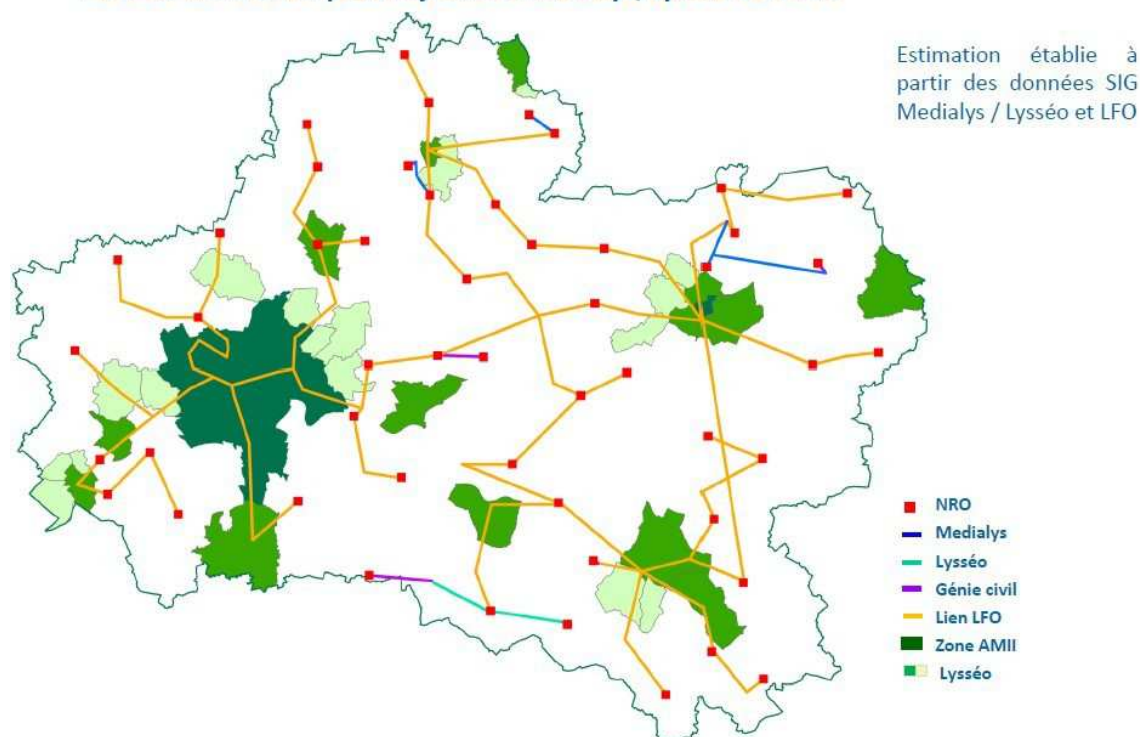
- Utilisation des 2 RIP Medialys et Lysséo dont la capillarité fait que les réseaux sont très proches des NRO à construire
- Utilisation du réseau d'Orange (LFO)

☐ Les réseaux optiques Medialys ou Lysséo sont présents à proximité de 45 NRO
25 à 30 km à créer pour rejoindre Medialys/Lysséo ou NRA



33

☐ Les réseaux LFO (Inter-NRA) sont présents à proximité de 44 NRO
25 à 30 km à créer pour rejoindre Medialys/Lysséo ou NRA



34

- **Estimation du coût global :**

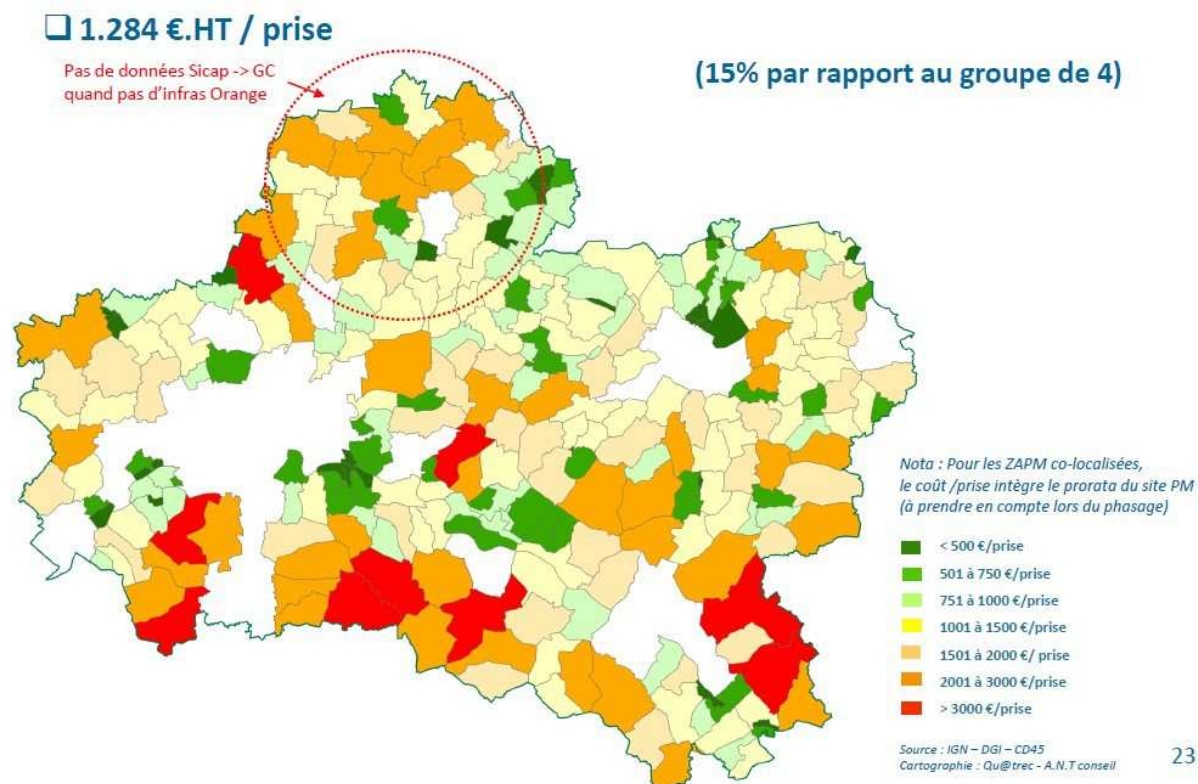
La dernière étape du schéma d'ingénierie est l'estimation du coût global pour la collecte et la desserte de ces 121 524 prises restantes à construire pour assurer une couverture intégrale du département en FTTH.

Le coût global est décomposé en 4 grandes catégories :

- Réseau de distribution jusqu'au groupe de 2 prises pour un montant estimé de 157.9 M€
- Réseau de Transport (NRO-PM) pour un montant estimé de 13.6 M€
- Réseau de collecte pour un montant estimé de 2.2 M€
- Construction des NRO pour un montant estimé de 2.3 M€

Catégorie	Nombre	Coût M€ HT	Coût HT par prise
Distribution	5 983 km	157,9	1 284 €
Transport	816 km	13,6	116 €
Collecte	28 km	2,2	18 €
Construction NRO	51 NRO	2,3	18 €

Au final, le coût global est estimé à 176 M€ soit un coût moyen par prise de 1 448 €. Comme le montre la carte ci-dessous, il existe des disparités dans le coût de déploiement entre les communes :



6.4. Scénario pour le Loiret en 2025

Pour atteindre cet objectif de couverture, plusieurs scénarios ont été envisagés et étudiés.

1^{er} scénario : Laisser l'initiative aux opérateurs privés

Ces opérateurs seraient chargés d'assurer le reste à couvrir sur leurs fonds propres. En effet, le contexte autour de l'aménagement numérique a considérablement évolué venant enrichir la réflexion sur le principe de confier ce reste à couvrir par la seule initiative privée :

- 1^{er} facteur : Economique et financier :

Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, on constate une forme de retournement du marché avec un intérêt plus grand de la part des opérateurs à construire des réseaux FTTH uniquement sur fonds propres. L'intérêt des investisseurs conjugués à des taux d'intérêt particulièrement bas expliquent en grande partie cette nouvelle appétence de la part des opérateurs qui ont retrouvé là une nouvelle capacité à investir.

- 2^{ème} facteur : Réglementaire

La nouvelle procédure d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux qui a vu le jour en 2017 a laissé entrevoir un nouveau cadre intéressant puisqu'elle permet aux opérateurs d'investir dans les zones RIP tout en étant encadré par la collectivité. Cette procédure prévoit notamment que les engagements pris seront contraignants et opposables au sens de l'article L33-13 du CPCE. Elle prévoit également que l'équilibre économique des projets publics déjà lancés soit maintenu et que les opérateurs devront assurer une complétude suffisante et cohérente avec les déploiements prévus.

Compte tenu de ces deux principaux facteurs, il pourrait apparaître opportun de laisser à l'initiative privée le soin de couvrir le reste du territoire et que le département engage une AMEL pour contractualiser avec un opérateur les engagements à couvrir les 120 000 dernières prises. Le contexte dans le département du Loiret ne permet pas d'aller dans cette voie car :

- la consultation publique lancée en août 2017 a révélé que les opérateurs ne souhaitaient pas intervenir seuls, c'est-à-dire sans financement public, pour finaliser la couverture du territoire,
- le coût moyen défini au travers du schéma d'ingénierie conforte cette idée qu'il n'est pas rentable pour un opérateur de déployer ces 120 000 prises dans le soutien financier de la collectivité
- Les discussions avec les opérateurs confirment que dans le cadre d'une AMEL, ils ne pourraient s'engager à couvrir sur fonds propres l'intégralité des 120 000 prises.

2^{ème} scénario : intervention du département sous différentes formes de montages juridiques (Marchés de travaux.

Montage phase 2	Commentaires	Durée	Risque travaux/risque commercial porté par la collectivité	Fréquence des montages au niveau national
Marchés de travaux/ services	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des opérations Fort besoin en compétences internes 	Courte, à renouveler	Oui/Oui	<p>2014 80% des montages sont de type DSP, recouvrant 65% des prises</p> <p>2016 80% des montages sont de type DSP, recouvrant 85% des prises</p> <p>Legend: DSP A, DSP AC, DSP C, DSP RI, PPP, Régie, MS, CREM</p> <p>Source : PMP</p>
Marché global de performance (MGP, ex- CREM)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat global (sauf exploitation commerciale) Recours libre (plus de nécessité de démontrer difficulté techn.) Engagements de performance mesurables à définir Rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performances 	5-12 ans	Non/Oui	
Marché de Partenariat (ex-PPP)	<ul style="list-style-type: none"> Contrat global Justificatifs à apporter pour y recourir Risque commercial conservé par la collectivité Rémunération du partenaire privé via des loyers Peu/pas d'avantages par rapport au MGP 	20 à 30 ans	Non/Oui	
Concession	<ul style="list-style-type: none"> Transfert des risques au délégataire Peu de maîtrise publique directe du projet 	20 à 30 ans	Non/Non	
Affermage	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de la construction Nécessite une coordination entre construction et exploitation Risque commercial partiel porté par la coll. 	15-17 ans	Oui/Non	
Affermo-Concessif	<ul style="list-style-type: none"> Souplesse et prise en exploitation facilitée Risque travaux sur les zones en affermage porté par la collectivité 	15-20 ans	Non/Non (si partie affermée = prises phase 1)	
Régie Intéressée	<ul style="list-style-type: none"> Loyer fixe + variable Risques d'exploitation portés par la collectivité Risque de requalification en marché public 	5-7 ans	Oui/Oui	
SEMOP	<ul style="list-style-type: none"> Procédure mise en concurrence à objet double : attribution contrat + création société Création d'une société (SEM à opération unique) entre la collectivité et l'Opérateur choisi après mise en concurrence La société créée à l'issue de la procédure est titulaire du contrat (marché ou concession) conclu Seuls une collectivité ou un groupement de collectivités peuvent créer une SEMOP (pas une régie) 	Dépend du type de contrat conclu avec la SEMOP	Oui/Oui (à hauteur de son actionariat)	

Dans le cas du Loiret, plusieurs modes de gestion n'ont pas été retenus car ils supposent des compétences bien particulières à acquérir et le coût d'acquisition de ces compétences et le temps nécessaire pour y parvenir est incompatible avec les calendriers de déploiement qui constituent un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire.

3^{ème} scénario : le recours à une DSP Concessive

Dans le contexte du Loiret, ce type de montage est celui qui est le mieux adapté et ce d'autant qu'avec deux DSP actives (haut et Très Haut Débit), le département du Loiret dispose d'une solide expérience dans la gestion des projets d'aménagement numérique avec ce mode de gouvernance.

En effet, dans la mesure où l'exécution du projet est entièrement déléguée, les risques inhérents sont eux aussi intégralement transférés au délégataire (travaux, exploitation, commercialisation...) alors que dans le même temps, la collectivité garde un poids non négligeable dans le pilotage du projet.

Par ailleurs, alors qu'auparavant, le principal écueil qui existait dans ce type de montage, était une part importante de financement public, aujourd'hui la situation a changé avec une appétence plus grande de la part des opérateurs et de leurs investisseurs. Les récentes attributions de DSP, et ce, quel que soit l'opérateur retenu, confirment que le marché s'est retourné puisque la part publique qui pouvait aller autrefois jusqu'à 70%, est aujourd'hui en moyenne entre 15 et 25%. Cette nouvelle situation rend le mode concessif encore plus attractif pour une collectivité.

C'est la raison pour laquelle, le département du Loiret a choisi de retenir ce type de montage pour assurer la complétude du territoire et créer un nouveau réseau FTTH de près de 120 000 prises.

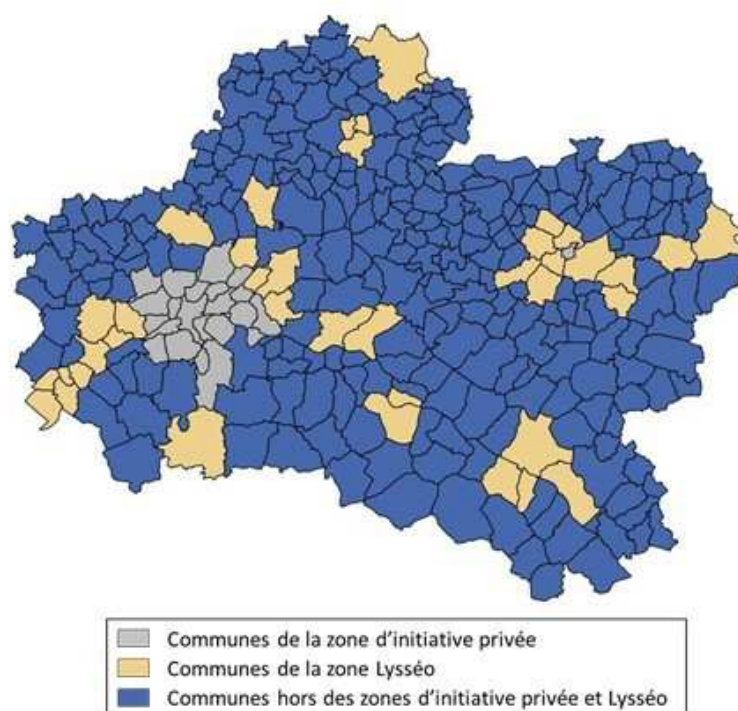
7. Présentation de la nouvelle délégation de service public 100% FTTH

A la suite de la consultation des opérateurs, des conclusions du schéma d'ingénierie et compte tenu de la situation du marché aujourd'hui, le Département du Loiret envisage le lancement d'une nouvelle procédure autour d'une DSP concessive pour la construction, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau FTTH pour assurer la couverture intégrale du territoire.

7.2. Périmètre de la DSP

7.2.1. Périmètre géographique

Cette nouvelle délégation de service public s'étendrait sur toutes les communes non concernées par les zones d'initiatives privées (ZTD et zones AMII) et la zone d'initiative publique Lysséo. Le réseau FTTH sera ainsi déployé sur 263 communes :

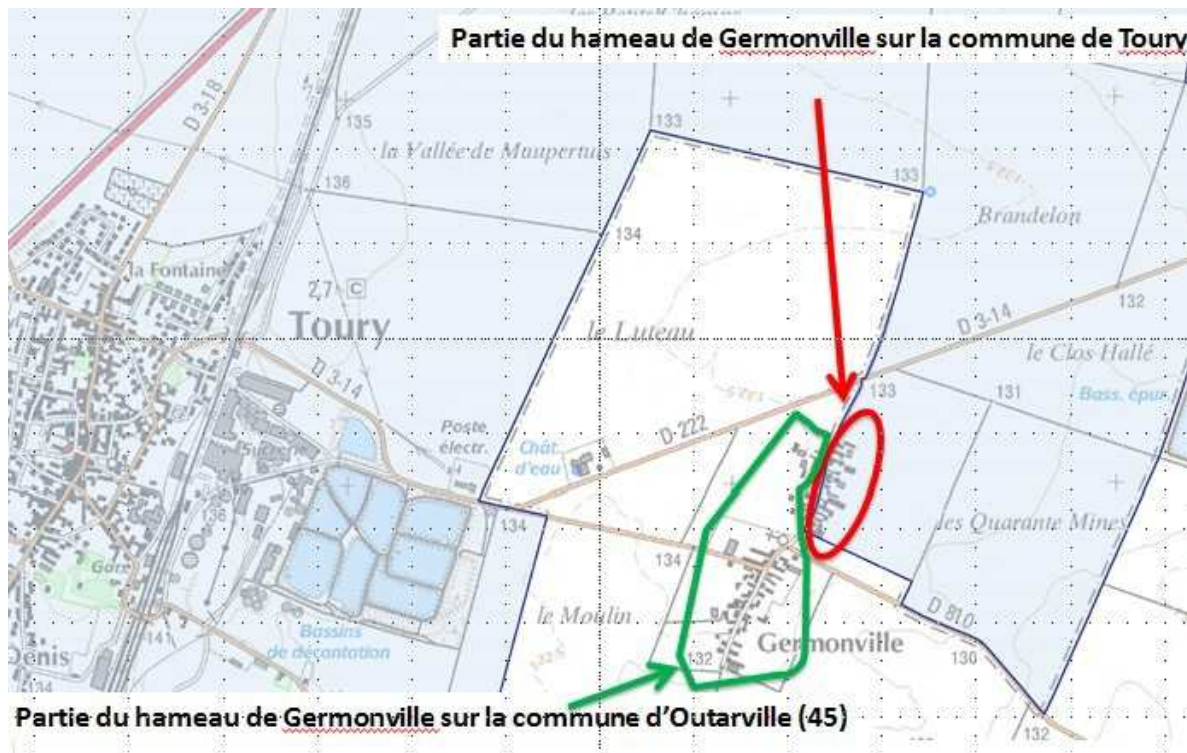


Le périmètre de cette nouvelle délégation de service public sera toutes les communes matérialisées en bleu sur cette carte.

7.2.3 Cas des communes aux frontières

Le déploiement de prises FTTH doit utiliser les infrastructures existantes dans la mesure où elles sont mobilisables. A ce titre, pour les logements se trouvant aux frontières géographiques d'un département limitrophe ou d'une autre zone (AMII, Lysséo), les études au stade de l'Avant-Projet Détaillé (APD) permettront de définir précisément les infrastructures utilisées pour la construction de ces prises. Dans ce cadre, et pour des raisons d'optimum technico-économique, certaines de ces prises devront être construites depuis une autre initiative (AMII, Lysséo, départements limitrophes). A contrario, et pour ces mêmes raisons d'optimum technico-économique, des prises se situant dans une autre zone (AMII, Lysséo départements limitrophes) devront être construites par le biais de cette nouvelle délégation de service public.

Un premier cas a d'ores-et-déjà été identifié. En effet, le hameau de Germonville se trouve à cheval entre le Loiret (commune d'Outarville) et l'Eure-et-Loir (commune de Toury) et compte tenu de la structure des infrastructures mobilisables, il est plus pertinent d'un point de vue technico-économique que tout le hameau soit desservi par le réseau déployé par le SMO Eure-et-Loir Numérique comme le montre la carte ci-dessous :



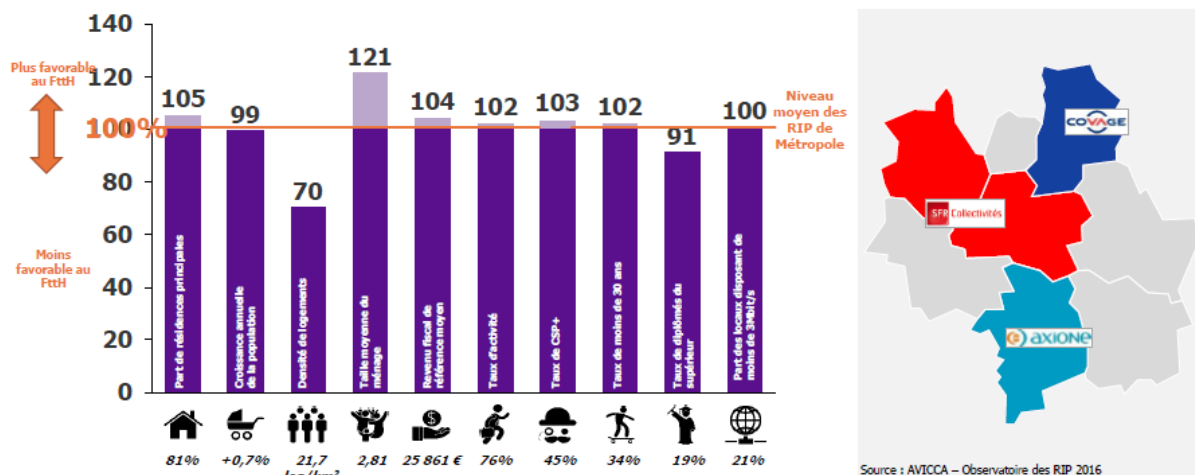
7.2.2. Périmètre fonctionnel : commercialisation des services

En matière de commercialisation Le département souhaite atteindre les objectifs suivants :

- A destination des **cibles résidentielles** et petits professionnels :
 - Disposer d'un nombre d'Usagers à destination des cibles résidentielles *a minima* équivalent aux Opérateurs dégroupés présents sur le territoire du Loiret ;
 - Fournir à ces Usagers des services à des conditions tarifaires équivalentes à celles actuellement proposées sur les réseaux téléphoniques (ADSL), câblés, et des réseaux de fibre optique aux habitations déployés sur la Zone conventionnée ;
- A destination des **cibles professionnelles** (TPE, artisans, autoentrepreneurs, professions libérales, PME, ETI...) :
 - Permettre le développement d'offres de services à Très Haut Débit adaptées aux différentes typologies d'utilisateurs en fonction de leur consentement à payer :
 - Favoriser le développement d'offres de type « FttH Pro » à destination des petits professionnels avec des tarifications équivalentes à celles proposées aux professionnels de la zone conventionnée ;
 - Favoriser le développement d'offres de services de type « FttE » à des tarifs équivalents à ceux pratiqués par les opérateurs commerciaux sur les services SDSL/GSHDSL ou ceux pratiqués sur la zone conventionnée. Ces tarifs seront proposés à partir d'une centaine d'euros sur le marché de détail pour un service Très Haut Débit crête avec un débit minimum garanti de 10% du débit crête ;
 - Permettre le développement d'une offre diversifiée à destination de ces cibles professionnelles :
 - Favoriser l'émergence d'activités télécoms au sein d'acteurs de la filière numérique du Département, voire l'arrivée d'acteurs non actifs sur le territoire ;
 - Permettre le développement de niveaux de qualité de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux :
 - Les services de détail proposés aux utilisateurs finaux concernés pourront comprendre une variété de gammes de débits crêtes et garantis, et de plages horaires de garanties (24/24 7/7, heures ouvrables voire ouvrées, ...).
 - Permettre le développement des usages et services numériques innovants sur les territoires (« smart territoires ») :

Compte tenu de la capillarité des réseaux Medialys et Lysséo, cette nouvelle DSP ne pourrait proposer d'offre de type FTTO.

S'agissant de la commercialisation, l'étude du profil de la zone du Loiret restant à couvrir est en théorie aussi favorable que la moyenne des zones RIP.



Source : PMP

La population de la zone « Hors Lyseo et hors zones AMII » du Loiret présente un profil sociodémographique dans la moyenne des RIP de métropole sur l'ensemble des dimensions mesurées dans ce schéma à l'exception notable de la densité de la population à 21.7 hab/km², plus basse que la moyenne, et la taille moyenne des ménages à 2,81 personnes qui est, elle, au-dessus de la moyenne.

7.3. Calendrier

Cette nouvelle délégation de service public serait conclue pour une durée de 30 ans. Selon le calendrier prévisionnel, cette DSP pourrait être notifiée à l'automne 2019 et les premiers travaux engagés au 1^{er} semestre 2020.

L'objectif serait que les 120 000 prises à déployer soient construites à l'horizon 2025 soit un déploiement entre 20 et 25 000 prises ce qui semble être un calendrier réaliste et raisonnable au regard des projets de déploiement sur le territoire national.

Il serait demandé en revanche au futur délégataire de tenir compte de la couverture actuelle des communes dans le planning de déploiement et de donner priorité aux zones où les solutions fixes, et notamment l'ADSL, ne permet pas de bénéficier d'un bon haut débit (<8Mbit/s).

7.4. Budget et financement

Pour établir le budget de ce projet et les financements associés, notamment la part publique, il est nécessaire de partir de plusieurs hypothèses :

- A la suite de l'étude réalisée au travers du schéma d'ingénierie, la première estimation du coût global pour le déploiement de ces 120 000 prises est de l'ordre de 176 M€, soit un coût moyen à la prise d'un montant de 1 448 €.
Cette estimation ne prend pas en compte le coût des raccordements des clients finaux.
- L'analyse de projets comparables à celui du Loiret, montre le reste à charge pour la collectivité serait compris 15% (estimation basse) et 30% (estimation haute).

Au final, l'estimation du solde résiduel à la charge de la puissance publique serait comprise entre 26,4 et 52,8 M€. La valeur moyenne est établie à 40 M€.

Pour financer ce reste à charge, le département envisage de solliciter ses différents partenaires historiques que sont :

- L'état, au travers du FSN
- La Région Centre-val-de-Loire
- Les fonds européens.

En revanche, les EPCI ne seraient pas mis à contribution et ce pour une question d'équité territoriale puisque pour le déploiement des zones FTTH Lysséo, aucune contribution ne leur a été demandée.

Le département ne s'interdit pas en revanche de faire appel aux EPCI pour le financement de la complétude de leur territoire. En effet, compte tenu du coût éventuel de certaines prises (habitat isolé...), le département pourrait, via un mécanisme de co-financement, solliciter les EPCI pour financer le raccordement des locaux très éloignés du réseau de premier établissement.

8. Synthèse :

Le Département du Loiret retient et s'approprie deux grands jalons du Plan France THD :

- Un bon haut débit pour tous (8 Mbit/s) fin 2020
- La fibre pour tous (100 Mbit/s et plus) fin 2025.

Pour l'horizon 2022, le Département se met en mesure de se rapprocher l'objectif du THD pour tous mais estime qu'il demeurera à cet horizon environ 20 % des locaux en deçà du seuil de 30 Mbit/s sur la zone d'initiative publique (contre environ 50 % mi-septembre 2018)

La stratégie du Département du Loiret consiste donc à s'approprier les objectifs 2020 et 2025 du plan France THD tout en se rapprochant de l'objectif 2022, au moins sur la portion de territoire dont la collectivité a la responsabilité en matière d'aménagement numérique, c'est-à-dire la zone d'initiative publique précisée ci-après :

Par ailleurs, à l'échelle locale, l'action du Département s'inscrit en cohérence avec le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)

Le périmètre d'intervention technologique :

Le Département du Loiret a délibérément fait le choix de l'efficacité pour son intervention.

Il s'est donc concentré sur les cibles et les modes d'intervention sur lesquels il disposait d'une réelle autonomie.

Il a ainsi retenu :

- Une action exclusivement tournée vers **les « accès fixes »**, c'est-à-dire la desserte en haut débit et en très haut débit des **lieux de vie** et des **lieux d'activité** professionnelle ou associative.
- Le recours exclusif à **trois technologies** :
 - La fibre qu'elle soit dédiée (FTTO ou FTTE) ou mutualisée (FTTH)
 - Le DSL et ses dérivées (ADSL, VDSL, SDSL) sur le réseau téléphonique
 - Le THD Radio

Ont ainsi été écartées du périmètre d'intervention du Département les cibles et technologies sur lesquelles le Département a considéré ne pas disposer de leviers efficaces :

- La desserte des personnes en situation de nomadisme ou de mobilité
- La desserte de sites techniques (points hauts par exemple)
- Les technologies satellitaires
- Les réseaux de téléphonie mobile (2G, 3G, 4G, 5G)

Le Département fait l'analyse que la technologie 4G et notamment ce qu'il est convenu d'appeler la « 4G Fixe » apportera un complément important et fort utile à la desserte en haut voire très haut débit des foyers et entreprises. Mais ne disposant pas d'éléments fiables et prévisionnels sur les déploiements et la qualité de la couverture des opérateurs de téléphonie mobile (ces éléments lorsqu'ils sont communiqués par les opérateurs le sont de manière approximative voire

confidentielle), il est décidé de ne pas intégrer explicitement ces éléments dans l'élaboration de sa stratégie d'investissement en propre.

Le Département estime par ailleurs que **son action a eu et aura des effets induits significatifs et positifs sur le nomadisme et la mobilité ou sur l'internet des objets (IoT)** dès lors que le Département construit un patrimoine d'infrastructures (fibres, points hauts, fourreaux, locaux raccordés au très haut débit) très capillaires et aisément mobilisables, à des coûts raisonnables par les différents acteurs (opérateurs de réseaux mobile, entreprises de services, communes et intercommunalités...)

La complémentarité avec les usages :

Le Département agit par le biais d'un Syndicat Mixte « Loiret Numérique » afin d'accompagner les communes et intercommunalités dans le développement d'usages innovants au service des populations (relation citoyen, dématérialisation, ..). Les citoyens du Loiret constituent donc une « cible » indirecte.

Le périmètre d'intervention géographique :

Le cadre réglementaire autorise le Département à intervenir sur la zone d'initiative publique constituée de tout le territoire départemental à l'exception des 22 communes de la métropole d'Orléans et de la commune de Montargis.

L'action du Département ayant commencé avant cette découpe claire entre initiative publique et initiative privée, le Département a pu intervenir sur le périmètre de la métropole d'Orléans ou sur la ville de Montargis, pour la desserte et l'irrigation des zones d'activités.

Les actions futures du Département sont désormais exclusivement tournées vers la zone d'initiative publique (voir carte ci-après)



Synthèse de la stratégie départementale décrite dans le SDTAN :

En cohérence avec les choix technologiques et sa cible tournée vers les « accès fixes » l'action du Département doit s'évaluer au regard du nombre de locaux desservis par les trois technologies retenues (fibre, DSL, THD Radio)

Le Département compte à date environ 360 000 locaux environ répartis comme suit :

- 155 000 locaux environ sur le périmètre de la zone d'initiative privée (Métropole d'Orléans et ville de Montargis)
- 205 000 locaux environ sur le périmètre de la zone d'initiative publique.

Sur la zone d'initiative privée, l'action des opérateurs doit permettre aux locaux de cette portion du territoire de disposer d'une fibre mutualisée (FTTH) ou dédiée (FTTE ou FTTO) à l'horizon 2022. Cette action est régie par la libre concurrence sur la Zone Très Dense que constitue la Ville d'Orléans et sur des conventions passées par les opérateurs avec la métropole d'Orléans (SFR à l'exception de St Jean de Braye où la responsabilité des déploiements est partagée avec Orange) et la ville de Montargis (Orange).

Sur la zone d'initiative publique qui représente environ 205 000 locaux, l'action est construite sur le plan d'action décrit ci-après.

La situation qui prévalait avant le lancement du projet Lysseo en 2014 était la suivante :

en 2014 (avant Lysseo)				
	Base	205 000	locaux	
	en %	en valeur	en % cumulé	en valeur cumulée
< 3 Mbit	17%	34 500	17%	34 500
< 8 Mbit	14%	29 500	31%	64 000
< 30 Mbit	40%	82 000	71%	146 000
< 100 Mbit	29%	59 000	100%	205 000
Au-delà de 100	0%	-	100%	205 000

A l'horizon 2020 : intervention par le biais du projet Lysseo et du THD Radio

Sur la période 2014 – 2020, l'intervention départementale est portée pour l'essentiel par le projet Lysseo qui aura pour effet d'améliorer de manière très significative les niveaux de débit offerts aux loirétains à travers principalement :

- 122 opérations de montée en débit réparties sur 111 communes et représentant 25 000 lignes
- Par la mise en place d'une couverture fibre mutualisée sur 40 communes pour un total de 85 000 lignes

Il est à noter que le projet Lysseo, initialisé en février 2014, a fait l'objet de 3 avenants. Le dernier en date doit entrer en vigueur fin octobre 2018.

D'ici 2020 également et en complémentarité avec le projet Lysseo, le déploiement de la technologie THD Radio avec 40 communes cibles et 60 communes induites permettra à 6 000 foyers dépourvus de bon haut débit d'accéder à des débits compris entre 8 et 30 Mbit/s.

La situation visée fin 2020 au terme de ces actions qui seront toutes initialisées au 30 octobre 2018 est décrite dans le tableau ci-dessous :

Fin 2020, au terme des déploiements Lysseo et THD Radio				
	Base 205 000		locaux	
	en %	en valeur	en % cumulé	en valeur cumulée
< 3 Mbit	1%	3 000	1%	3 000
< 8 Mbit	1%	3 000	3%	6 000
< 30 Mbit	29%	59 000	32%	65 000
< 100 Mbit	27%	55 000	59%	120 000
Au-delà de 100	41%	85 000	100%	205 000

A l'horizon 2022 : intervention par le biais de la nouvelle DSP « Généralisation de la fibre à l'abonné sur le Département du Loiret »

Le Département lancera fin 2018 une nouvelle DSP visant à généraliser la fibre à l'abonné sur les 263 communes (représentant environ 120 000 locaux) sur lesquelles ni les opérateurs privés ni le projet Lysseo n'auront déployé de réseau fibre mutualisé.

Sur la base d'un début de déploiement de ce nouveau réseau début 2020, l'objectif, qui sera à affiner au fil de ce projet encore en genèse est le suivant :

En 2022, après 2 années d'exécution de la nouvelle DSP				
	Base 205 000		locaux	
	en %	en valeur	en % cumulé	en valeur cumulée
< 3 Mbit	0%	1 000	0%	1 000
< 8 Mbit	1%	2 000	1%	3 000
< 30 Mbit	18%	37 200	20%	40 200
< 100 Mbit	16%	31 800	35%	72 000
Au-delà de 100	65%	133 000	100%	205 000

A l'horizon 2025 :

Au terme des investissements de premiers établissements inhérents à la DSP de généralisation de la fibre à l'abonné, l'objectif serait de disposer de 100 % des foyers au-dessus de 100 Mbit/s

Financement des différents projets départementaux :

Projet	Budget global et part publique	Partenaires pour le Financement
<p>Lysseo</p> <ul style="list-style-type: none"> - 122 opérations de montée en débit - 85 000 locaux rendus éligibles au FTTH réparties sur 40 communes 	<p>150 millions d'euros d'investissements</p> <p>100 millions d'euros de part publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Région Centre Val de Loire : 24,5 M€ - Etat (FSN) : 20,5 M€ - Agglomération montargoise : 2,3 M€ - Europe (FEDER + FEADER) : 4 M€ - Département du Loiret : 48,7 M€ - SFR Collectivités : 50 M€
<p>THD Radio</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 communes ciblées et 60 communes induites pour un potentiel d'environ 10 000 locaux rendus éligibles à 8 Mbits/s et plus. 	<p>1,2 M € d'investissements</p> <p>Dont 0,6 M€ d'investissements publics pour la mise en place des équipements passifs.</p>	<p>WE Access pour l'exploitation, la commercialisation et l'acquisition des équipements actifs (0,6 M€)</p>
<p>DSP de généralisation de la fibre à l'abonné</p> <ul style="list-style-type: none"> - FTTH généralisé sur la totalité de 263 communes représentant 120 000 locaux 	<p>180 M€ d'investissements</p> <p>La part publique et les financements seront à confirmer au fil des négociations. La part publique à date est estimée à 40 M€.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Futur délégataire - Etat - Région - Europe - Département : 40 M€ <p>Les EPCI ne seront a priori pas mis à contribution</p>

D 04 - Avenant n°3 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à très haut débit du Conseil Départemental du Loiret (projet Lysséo)

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 38 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale de communication électronique à très haut débit « projet Lysséo », tel qu'annexé à la présente délibération, et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer cet avenant n°3 et ses annexes.

Article 3 : L'incidence financière de cet avenant n°3 sera imputée sur l'opération n°2010-01307.

AVENANT N°3

**A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LA REALISATION ET
L'EXPLOITATION D'UNE INFRASTRUCTURE DEPARTEMENTALE DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU LOIRET**

Entre les soussignés :

Le **Département du Loiret**, dont le siège est l'Hôtel du département, 15, rue Eugène Vignat, 45010 Orléans Cedex 1,

Représenté par son président en exercice dûment habilité à signer le présent avenant à la Convention de délégation de service public par la délibération n° XXX

Ci-après dénommé « **le Concédant** » ou « **Le Département** » ou « **le Délégant** »

D'une part,

Et

La société **Loiret THD**, société par actions simplifiée, au capital de 3 300 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 794 272 724, dont le siège social est situé 12, rue Jean-Philippe Rameau, 93210 La Plaine Saint-Denis, représentée par M. Lionel RECORBET, en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes ; substituée dans les droits et obligations de la société SFR Collectivités en qualité de concessionnaire (lettre du 3 avril 2014).

Ci-après dénommée « **le Concessionnaire** »

D'autre part.

Ci-après dénommée (s) individuellement ou conjointement « la (les) Partie (s),

Préambule

La Convention de concession relative à la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale à Très Haut Débit ci-après dénommée « **la Convention** » confiée à SFR Collectivités (à laquelle s'est substituée la société Loiret THD) est entrée en vigueur le 6 février 2014, date de réception de la notification de la Convention de concession par le Concessionnaire.

La Convention a fait l'objet d'un premier avenant entré en vigueur en date du 7 septembre 2015 puis d'un second avenant entré en vigueur le 11 mai 2017.

Après avoir engagé les premiers déploiements du Réseau, au titre des actions de montée en débit fixe, de l'établissement des Boucles Locales Optiques et de la construction de tronçons de collecte, les Parties ont décidé de modifier certains de leurs droits et obligations relatifs à ces différents aspects de la Convention.

Article 1 – Objet du présent avenant

Le présent Avenant à la Convention a pour objet de modifier certaines dispositions de la Convention initiale et notamment les points suivants :

- Mise à jour des délais associés à la Garantie de bonne exécution des prestations d'ingénierie et de déploiement du Réseau, conséquence de la modification des jalons contractuels de 24, 72 et 120 mois apportée par l'avenant n°2, et des modalités d'application de la Garantie de bonne exécution de l'exploitation du Réseau
- Suppression d'objectifs considérés comme non prioritaires dans la mesure où ils ne participent pas directement à l'amélioration de la couverture Internet de la population.
- Ajout de nouveaux objectifs pour offrir le bon haut débit (>8 Mbit/s) dans les communes qui en sont dépourvues.
- Modalités de financement des modifications issues du présent avenant
- Modification du régime d'application des pénalités, et suppression du principe de compte séquestre ayant pour objet de recevoir les sommes du fonds de réserve provenant des pénalités
- Mise à jour du plan d'affaires de référence, entraînant la modification des valeurs de référence servant de base au calcul du retour à meilleur fortune
- Mise en place, à titre temporaire, d'un mécanisme permettant une contribution au financement des frais d'installation des antennes THD Radio pour les clients de cette technologie.

Article 2 – Modification des Garanties

Article 2.1 – Modification des délais de Garantie de bonne exécution des prestations d'ingénierie et de déploiement du Réseau

L'article 37.1 de la Convention est supprimé et remplacé comme suit :

« 37-1 – *Garantie de bonne exécution des prestations d'ingénierie et de déploiement du Réseau*

Afin de garantir la construction du Réseau, le Concessionnaire s'engage à fournir au Concédant une garantie bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire de premier rang et conforme au modèle figurant en Annexe 7.

Le montant initial de cette garantie sera de 2 650 000 € (deux millions six cent cinquante mille euros) non reconstituable

Jusqu'à la date de fin des travaux de déploiement du réseau acté par la réception globale et sans réserve du Réseau, la garantie sera ramenée à chaque Recette Finale de phase aux montants suivants, T0 étant la date de notification de la Convention :

- 1 650 000 euros à T0+24 mois
- 820 000 euros à T0+72 mois

Elle sera libérée en totalité à T0+84 mois. »

Article 2.2 – Modification des modalités d'application de la Garantie de bonne exécution de l'exploitation du Réseau

L'article 37.2 de la Convention est supprimé et remplacé comme suit :

« 37-2 – Garantie de bonne exécution de l'exploitation du Réseau

Afin de garantir la bonne exécution des obligations que le Concessionnaire aura souscrites en termes d'exploitation, le Concessionnaire s'engage à fournir au Concédant une garantie bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire de premier rang et conforme au modèle figurant en Annexe 7.

A cet effet, la garantie est fixée à un (1) million d'euros. Elle devra entrer en vigueur à la date de la première mise en service du Réseau et rester valide pendant toute la durée de la Convention.

Cette garantie de 1 000 000 € sera levée selon l'échéancier suivant :

- 50% au bout de 10 ans d'exploitation
- 100% au terme de la convention de concession

Le Concessionnaire s'engage également à faire en sorte que sa maison mère soit partie à l'acte de transfert de la convention de concession à la société ad hoc.

La signature par la maison mère du Concessionnaire de l'acte de transfert matérialisera son engagement solidaire de se substituer à sa filiale en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de la Convention, que ce soit au stade de la construction ou de l'exploitation.

L'une et l'autre des garanties bancaires ci-dessus pourront être appelées pour garantir des sommes qui seraient dues au Concédant en exécution des sanctions prévues à la Convention de concession.

Le montant total de garanties mobilisées au titre de l'exploitation du Réseau est plafonné à un million d'euros (1.000.000 €). »

L'annexe 7C de la Convention est supprimée et remplacée par l'annexe 2 du présent Avenant

Article 3 – Redéfinition des objectifs

Article 3.1 – Suppression d’objectifs

La Convention initiale prévoit plusieurs objectifs à atteindre selon un calendrier défini. Afin de tenir compte des évolutions constatées des besoins de déploiement sur le territoire du Loiret depuis la signature de la Convention, il est nécessaire de réviser la liste des objectifs.

Les Parties décident alors de supprimer les objectifs non réalisés suivants :

- 25 NRA à opticaliser,
- 140 Points optiques communaux
- 1 PRM (Saint-Germain-des-Prés) : les parties conviennent que cette commune sera couverte intégralement à T0+84 mois en FTTH.

La liste de ces objectifs supprimés est présentée en annexe 5.

Article 3.2 –Ajouts d’objectifs

Les Parties conviennent que des objectifs remarquables suivants se substituent aux objectifs supprimés à l’article 3.1 du présent Avenant.

Objectifs de type Zone d’activités

Une nouvelle zone d’activités, la ZA de Boisseaux (Parc multimodal des Buis), est ajoutée à la liste des objectifs de desserte en entrée de zone pour le jalon T0+72.

Commune	Objectif remarquable	Jalon	Commentaire
BOISSEAUX	Parc multimodal des Buis	T0+72	Desserte en entrée de zone

Il est entendu que :

- le respect du jalon T0+72 mois pour la ZA de Boisseaux est subordonné à la mise à disposition du Génie Civil mobilisable nécessaire pour atteindre cet objectif et desservir ce site au moins quatre mois avant le jalon T0+72 mois.

Objectifs de type « PRM » (montée en débit)

8 opérations PRM sont ajoutées à la liste des objectifs de montée en débit pour le jalon T0+84 mois :

Commune du sous-répartiteur	CLE SR	Nb de lignes	Jalon	Commentaires
ARDON	SOUE23	468	T0+84	Cette sous répartition inclue également des lignes de la commune d’Olivet. Une étude spécifique est nécessaire pour traiter uniquement les lignes de la commune d’Ardon,

CERCOTTES	GDY004	453	T0+84	Montée en débit
CERCOTTES	GDY005	146	T0+84	Montée en débit
CHAILLY-EN-GÂTINAIS	CHGROM	159	T0+84	Montée en débit
FERRIERES-EN-GÂTINAIS	FERAMB	63	T0+84	Montée en débit
MENESTREAU-EN-VILLETTE	MEV002	66	T0+84	Montée en débit
NOYERS	TMRBOR	148	T0+84	Montée en débit
VIELLES-MAISONS-SUR-JOUDRY	CDYVIE	247	T0+84	Montée en débit

Objectifs de type « Points optiques communaux » :

Afin de permettre le déploiement de la technologie « THD Radio » sur les communes sur lesquelles l'ARCEP a autorisé cette technologie (décision 2018-0851 en date du 25 juillet 2018), 19 points hauts existants ou à construire doivent faire l'objet d'une adduction fibre. Ces dix-neuf (19) points hauts sont à desservir sur le même principe qu'un point optique communal.

Il est précisé que ces objectifs restent dépendants des déploiements et des discussions engagées auprès des collectivités concernées. Dès lors le positionnement de ces objectifs ne peut être intégralement connu à la date de signature du présent Avenant

Les parties conviennent cependant que :

- l'implantation exacte de l'ensemble de ces objectifs devra être définie au plus tard le 01/12/2018 afin de garantir que le délai T0+84 mois soit respecté pour la livraison de l'ensemble des objectifs.
- Dans le cas où l'un ou plusieurs de ces 19 objectifs ne serait pas nécessaire, le comité de suivi pourra décider de leur substitution par d'autres objectifs de même nature
- le linéaire de câble de fibre optique à construire pour la desserte de ces objectifs ou des objectifs substitués ne pourra excéder 38 km au total.
- le génie-civil nécessaire à l'adduction de ces objectifs sera construit par le concédant. Pour permettre une réalisation plus rapide de ces infrastructures, et par dérogation au processus de construction du génie civil tel que défini dans la convention initiale, il pourra être décidé conjointement de ne pas remettre systématiquement une consigne de tronçon pour chacun de ces objectifs.

La liste suivante correspond aux 19 points d'adduction prévisionnels, en fibre optique, des zones THD Radio. Il est précisé que les communes qui accueillent ces points d'adduction ne font pas nécessairement l'objet d'une couverture THD Radio :

Commune	Objectif remarquable	Jalon	Commentaire
CHÂTILLON-LE-ROI	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
CHUELLES	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
CONFLANS-SUR-LOING	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
COULLONS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal

DAMPIERRE-EN-BURLY	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
DESMONTS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
ESCRIGNELLES	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
FEINS-EN-GÂTINAIS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
GERMIGNY-DES-PRES	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
GONDREVILLE	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
LABROSSE	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
LORRIS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
MAINVILLIERS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
NARGIS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
OISON	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
TRIGUERES	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
VILLEREAU	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal
VITRY-AUX-LOGES	SITE THD RADIO	T0+84	Point optique communal

Objectifs de type « FTTH » (boucles locales optiques)

Les parties conviennent d'assurer la complétude du déploiement en FTTH de toutes les communes ajoutées au titre de l'avenant 2, soit les 18 communes suivantes :

- Augerville-la-Rivière
- Bondaroy
- Chaingy
- Chevillon-sur-Huillard
- Chevilly
- Corquilleroy
- Dadonville
- Donnery
- Huisseau-sur-Mauves
- Messas
- Pannes
- Poilly-lez-Gien
- Rebréchien
- Saint-Martin-sur-Ocre
- Tavers
- Traînou
- Vennecy
- Villorceau

Pour assurer une cohérence dans le déploiement du réseau FTTH et résorber les zones de faible débit internet à l'horizon 2020, les parties conviennent d'ajouter à la liste des objectifs remarquables FTTH, les 8 communes suivantes :

- Baule
- Chuelles
- Gy-les-Nonains
- Saint-Ay
- Saint-Germain-des-Prés
- Saint-Martin-d'Abbat
- Saint-Père-sur-Loire
- Vimory

Le volume de prises à déployer pour chacune de ces 26 communes est indiqué dans l'annexe 1 modifiée.

Article 4 – Impact sur la réalisation par le Concédant des ouvrages de génie civil

En contrepartie de la suppression de la réalisation par le Concédant des ouvrages de génie civil prévus pour réaliser tout ou partie des tronçons permettant de déployer les 166 objectifs remarquables supprimés, le Concédant accepte de réaliser les ouvrages de génie civil nécessaires pour desservir les nouveaux objectifs backbone, ainsi que les tronçons NRO-PM des zones FTTH ajoutées au travers de cet avenant.

Il est pour autant rappelé que le linéaire total de génie civil construit par le Concédant pour atteindre les objectifs remarquables définis par la Convention et ses avenants doit demeurer inférieur à 500 km conformément à l'article 8.3 de la Convention, modifié par l'article 4.2 de l'avenant n°2.

Les parties conviennent par ailleurs de se réunir dans le mois suivant l'entrée en vigueur de l'Avenant n°3 afin d'optimiser le contenu et le processus d'élaboration des livrables remis par le concédant au délégataire dans le cadre de la réalisation du génie civil dont le concédant a la charge.

Article 5 : Financement des modifications issues de l'avenant n°3

Les modifications apportées à la Convention, conformément à l'article 3 du présent Avenant, seront financées sans subvention supplémentaire de la part du concédant.

Dans la mesure où le nombre de prises FTTH déployées augmente, ainsi que le volume de raccordements finaux FTTH associé, cela signifie que la subvention assise sur le nombre de raccordements finaux FTTH réalisés augmente, et que la subvention assise sur le montant des investissements réalisés pour la construction du Réseau, hors raccordement finaux FTTH et prises raccordables sur demande, diminue du même montant, afin que la subvention globale de 78 297 550 euros prévue à l'avenant n°2 reste inchangée.

Article 5.1 – Modification de l'article 24.1 « Conditions d'octroi de la subvention d'investissement »

L'article 24.1 de la Convention est supprimé et remplacé comme suit :

« 24.1 - Conditions d'octroi de la subvention d'investissement

En contrepartie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public supportées par le Concessionnaire dans le cadre de la présente Convention, le Concédant verse, à titre de compensation de ces charges de service public, une subvention publique qui ne pourra pas dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts de premier établissement occasionnés par l'exécution des obligations de service public, en tenant compte des recettes afférentes ainsi que d'un bénéfice raisonnable pour l'exécution de ces obligations.

Le montant maximum de cette subvention s'élève à soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante euros (78 297 550 €). Ce montant est établi en tenant compte des mises à disposition prévues à l'article 8.3. Il se compose d'une part fixe et d'une part variable. La première, assise sur le montant des investissements réalisés pour la construction du Réseau, hors raccordements finaux FTTH et Prises raccordables sur demande, est de soixante-cinq millions cent huit mille cent soixante-dix euros (65 108 170 €). La deuxième est assise sur le nombre de raccordements finaux FTTH réalisés par le Concessionnaire, dans la limite de douze millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingts euros (12 926 880 €), et sur le nombre de raccordements sur demande réalisés par le Concessionnaire, dans la limite de deux cent soixante-deux mille cinq cent euros (262 500 €).

Dès lors que le Concessionnaire serait en mesure de solliciter, durant les trois (3) premières années de la Convention, des montants cumulatifs de subvention excédant les montants ci-dessous, sur demande expresse de l'Autorité Déléguée en ce sens formulée dans le mois précédent la fin de l'année en cause, le versement de la quote-part excédentaire interviendra dans un délai complémentaire de cinq (5) mois maximum.

Montant en année 1 : 7,6 M€

Montant en année 2 : 18,2 M€

Montant en année 3 : 30,3 M€

24.1.1 – Modalités d'octroi de la partie fixe de la subvention assise sur le montant des investissements réalisés pour la construction du Réseau, hors raccordement finaux FTTH et prises raccordables sur demande

Le montant de la partie fixe de la subvention assise sur le montant des investissements réalisés pour la construction du Réseau, hors raccordements finaux FTTH et Prises raccordables sur demande, est de soixante-cinq millions cent huit mille cent soixante-dix euros (65 108 170 €). Il est calculé sur l'hypothèse d'une réutilisation du génie civil à construire par le Concédant conformément à ce que prévoit l'article 8.3.

24.1.2 – Conditions d'octroi de la partie variable de la subvention assise sur le nombre de raccordements finaux FTTH réalisés

Au titre de la partie de la subvention assise sur le nombre de raccordements finaux FTTH réalisés, le Concédant contribuera au financement des raccordements finaux en prenant à sa charge une partie des coûts moyens de ces raccordements par le biais d'une subvention d'équipement non assujettie à la TVA,, calculée sur la base de l'état trimestriel visés à l'article 24.2.2.

Cette subvention d'équipement est limitée à trois cents (300) euros par raccordement final pour la moyenne des raccordements finaux réalisés par le Concessionnaire dans la limite de douze millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingts euros (12 926 880 €) au total et sur toute la durée de la Convention.

Le Concessionnaire s'engage, dans la mesure du possible, à mettre en concurrence les installateurs sous-traitants afin d'avoir des coûts de raccordement aux meilleurs prix du marché.

24.1.3 – Conditions d'octroi de la partie variable de la subvention assise sur le nombre de Prises raccordables sur demande réalisées

Au titre de la partie de la subvention assise sur le nombre de Prises raccordables sur demande réalisées, le Concédant et le Concessionnaire contribueront à parts égales au financement de ces Prises en prenant à leur charge la moitié du coût réel moyen de ces prises, calculé sur la base d'un état communiqué régulièrement en Comité technique et selon les modalités décrites au § 4.1.6 de l'annexe 2.

Cette partie de la subvention est limitée à cinq cent euros (500 €) en moyenne par Prise raccordable sur demande réalisée par le Concessionnaire dans la limite de deux cent soixante-deux mille cinq cent euros (262 500 €) euros au total à la date de signature de l'avenant n°2. Ce montant pourra toutefois être revu à la hausse, dans l'hypothèse où le fonds de réserve de l'article 32.1.1 serait épuisé, en fonction du nombre effectif de demandes de raccordements de Prises raccordables sur demande, et après validation en Comité de suivi.

Le Concessionnaire s'engage, dans la mesure du possible, à mettre en concurrence les installateurs sous-traitants afin d'avoir des coûts de travaux aux meilleurs prix du marché.

Le montant de cinq cent euros (500 €) hors taxes pourra être réévalué ponctuellement après accord entre les Parties, étant entendu que le coût moyen d'une prise raccordable sur demande est évalué à 1000 € sur toute la durée de la Convention. »

Article 5.2 – Modification de l'article 24.2 « Modalités de versement de la subvention d'investissement »

L'article 24.2 de la Convention est supprimé et remplacé comme suit :

« 24.2 – Modalités de versement de la subvention d'investissement

24.2.1 – Modalités de versement de la partie fixe de la subvention (hors raccordements finaux FTTH et Prises raccordables sur demande)

La partie de la subvention d'investissement hors raccordements finaux FTTH et prises raccordables sur demande s'élève à soixante-cinq millions cent huit mille cent soixante-dix euros (65 108 170 €).

La partie fixe de la subvention sera libérée selon l'échéancier suivant :

- 3 331 837 euros, à la notification de la Convention ;
- 3 331 837 euros, selon l'échéancier suivant :
 - ✓ 1 269 548 euros à la date d'entrée en vigueur de l'avenant n°1.
 - ✓ 2 062 289 euros répartis par commune à desservir en FTTH selon le tableau suivant et libérés à la fourniture par le Concessionnaire au Concédant de l'APS élémentaire de la commune concernée :

Commune	Subvention APS élémentaire
Amilly	223 107 €
Chalette-sur-Loing	271 034 €
Villemandeur	95 972 €
Gien	297 307 €
Briare	113 901 €
Beaugency	152 127 €
Meung-sur-Loire	101 910 €

Commune	Subvention APS élémentaire
Pithiviers	179 215 €
Châteauneuf-sur-Loire	137 884 €
La Ferté-Saint-Aubin	123 448 €
Sully-sur-Loire	123 215 €
Malesherbes	108 817 €
Neuville-aux-Bois	84 562 €
Courtenay	49 790 €

- 21 112 150 euros, à la remise des APD des Objectifs Remarquables du Réseau dont les travaux sont prévus dans les douze (12) mois suivant la remise de l'APD.

Afin d'établir les modalités précises de versement du solde de la subvention liée à la remise des APD des Objectifs Remarquables restant à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3, on procédera de la manière suivante pour chaque versement demandé

Soient :

- $S_{\text{versée-APD}}$ le montant total de la subvention versée à la date d'entrée en vigueur du présent avenant au titre de la remise des APD des Objectifs Remarquables du Réseau.
 - $S\text{-APD} = (21\ 112\ 150 - S_{\text{versée-APD}})$: le solde de la subvention restant à verser à la date d'entrée en vigueur du présent avenant au titre de la remise des APD des Objectifs Remarquables du Réseau.
 - $N_{\text{émis-APD}}$ le nombre total de points, tel que fixé dans l'Annexe 8 modifiée par le présent avenant, correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau dont l'APD a été remis.
 - $N\text{-APD} = (1\ 056,45 - N_{\text{émis-APD}})$: le solde de points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau dont l'APD n'a pas encore été remis à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3.
- Les modalités de versement du solde de la subvention liée à la remise des APD des Objectifs Remarquables à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3 sont les suivantes : le montant de la subvention versée au titre de la remise des APD des Objectifs Remarquables du Réseau est égal à $S\text{-APD} \times (\text{nombre de points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau dont l'APD a été remis} / N\text{-APD})$, sur la base d'un récapitulatif des points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau dont l'APD a été livré pendant le trimestre précédent.

Les valeurs de S-APD et N-APD seront fixées contradictoirement entre les Parties et entérinées lors d'un Comité de Suivi tenu dans le mois qui suivra l'entrée en vigueur de l'Avenant n°3.

- 31 668 224 euros à la livraison et à la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables.

Afin d'établir les modalités précises de versement du solde de la subvention liée à la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables restant à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3, on procédera de la manière suivante pour chaque versement demandé

Soient :

- $S_{\text{versée-REC}}$ le montant total de la subvention versée à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3 au titre de la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables du Réseau
- $S\text{-REC} = (31\ 668\ 224\ \text{€} - S_{\text{versée-REC}})$: le solde de la subvention restant à verser à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3 au titre de la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables du Réseau
- $N_{\text{réceptionnés-REC}}$ le nombre total de points, tel que fixé dans l'Annexe 8 modifiée par l'Avenant n°3, correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau réceptionnés sans réserve majeure par le Concédant.
- $N\text{-REC} = (1\ 056,45 - N_{\text{réceptionnés-REC}})$: le solde de points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau non encore réceptionnés sans réserve majeure par le Concédant à la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3.

Les modalités de versement du solde de la subvention liée à la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Avenant n°3 sont les suivantes : le montant de la subvention versée au titre de la réception sans réserve majeure par le Concédant des Objectifs Remarquables du Réseau est égal à $S\text{-REC} \times (\text{nombre de points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau réceptionnés sans réserve majeure par le Concédant} / N\text{-REC})$, sur la base d'un récapitulatif des points correspondant aux Objectifs Remarquables du Réseau réceptionnés sans réserve majeure par le Concédant pendant le trimestre précédent.

Les valeurs de S-REC et N-REC seront fixées contradictoirement entre les Parties et entérinées lors d'un Comité de Suivi tenu dans le mois qui suivra l'entrée en vigueur de l'Avenant n°3.

- 2 665 469 euros à la recette finale des objectifs quantitatifs de chacune des phases de construction du Réseau, selon l'échéancier suivant :
 - ✓ 892 932 euros à la recette finale des objectifs de la phase T0+24 mois, tels que listés à l'Annexe 1 de la Convention
 - ✓ 886 268 euros à la recette finale des objectifs de la phase T0+60 mois, tels que listés à l'Annexe 1 de la Convention
 - ✓ 886 269 euros à la recette finale des objectifs de la phase T0+84 mois, tels que listés à l'Annexe 1 de la Convention
- 2 998 653 euros à la recette finale et globale du Réseau conforme aux termes de la présente Convention.

24.2.2 – Modalités de versement de la partie variable de la subvention relative aux raccordements finaux FTTH

Le Concessionnaire adressera trimestriellement au Concédant, au 1er janvier, au 1er avril, au 1er juillet et au 1er octobre de chaque année civile et à concurrence du montant de la limite maximale visée à l'article 24.1.2, ses demandes de règlement au titre de la partie variable de la subvention relative aux raccordements finaux FTTH sur la base d'un récapitulatif des raccordements réalisés pendant le trimestre précédent et des justificatifs listés ci-après

La subvention versée à ce titre par le Concédant sera égale, par raccordement réalisé et figurant au récapitulatif susvisé, à la différence entre le coût réel moyen hors taxes dudit raccordement et la somme de deux cent cinquante (250) euros hors taxes à concurrence de trois cent (300) euros en moyenne par raccordement final réalisé par le Concessionnaire.

La subvention due par le Concédant au titre des raccordements finaux des clients FTTH sera calculée comme suit :

- Soit C*C*i le montant total réel cumulé des coûts de raccordements finaux des clients FTTH (en € HT) engagés depuis le début de la concession, trimestre *i* compris;
- Soit N*C*i le nombre de raccordements cumulés correspondants, réalisés depuis le début de la concession, trimestre *i* compris.
- Soit S(*i*-1) le montant cumulé de la subvention relative aux raccordements finaux FTTH versé depuis le début de la concession, trimestre *i*-1 compris.

*La subvention S*i* due par le Concédant au Concessionnaire pour le trimestre *i* sera le résultat de l'opération suivante :*

$$S_i = \min [N_{Ci} \times 300 ; C_{Ci} - N_{Ci} \times 250] - S_{(i-1)}$$

Le Concédant versera cette composante de la subvention, calculée comme indiquée ci-dessus, de manière trimestrielle au Concessionnaire, sur présentation d'un tableau reprenant les principaux items de ces factures (référence de l'utilisateur, référence et adresses de la Prise, coût affecté) et du fichier des Prises complété du statut « RACCORDE » des prises ayant fait l'objet d'un raccordement avec la date de réalisation .

Sur demande expresse en ce sens du Concédant, le Concessionnaire mettra à sa disposition les factures correspondantes.

Sous cette réserve, le Concédant mandatera le paiement des sommes demandées par le Concessionnaire dans le délai de trente (30) jours suivant la réception du récapitulatif des raccordements effectivement réalisés le trimestre précédent.

Au total et sur toute la durée de la Convention, le montant de la subvention allouée aux raccordements finaux FTTH ne pourra dépasser douze millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingts euros (12 926 880 €) au total.

24.2.3 – Modalités de versement de la partie variable de la subvention relative aux prises raccordables sur demande

Le Concessionnaire fournira au Concédant lors des Comités techniques les projets de déploiement des PBO desservant des Prises raccordables sur demande ainsi que les devis associés. Les devis seront

établis à partir des quantités issues des données SIG indiquées à l'article 4.1.6 de l'annexe 2, auxquelles seront appliqués les prix unitaires sur la base du bordereau de prix unitaire tel qu'annexé à l'annexe 9 de la Convention.

Lorsque le devis établi fera apparaître un prix inférieur ou égal à 1 000 euros hors taxe par Prise raccordable sur demande, le Comité technique se réunira pour étudier le devis et valider le financement du déploiement du PBO concerné. Chaque Partie s'engage alors à contribuer à parts égales au financement de ces déploiements. Autant que de besoin, le Comité technique pourra renvoyer la décision de financement de la Prise raccordable sur demande concernée en Comité de suivi.

Lorsque le devis établi fera apparaître un prix supérieur à 1000 euros hors taxes par Prise raccordable sur demande, le Comité de suivi sera réuni afin de s'accorder sur le plan de financement du ou des PBO(s) concernés, sur présentation du devis détaillé par le Concessionnaire.

Le Concessionnaire adressera trimestriellement au Concédant, au 1er janvier, au 1er avril, au 1er juillet et au 1er octobre de chaque année civile et jusqu'à l'achèvement complet du réseau, ses demandes de règlement au titre de la partie variable de la subvention relative aux Prises raccordables sur demande sur la base d'un récapitulatif des déploiements réalisés pendant le trimestre précédent et de leur coût réellement facturé, sachant que le devis tel que validé en Comité technique ou en Comité de suivi constitue le montant maximal servant de base de calcul à la subvention par le Concédant. »

Article 6 – Mise à jour de l'APS global du backbone

Afin de mettre à jour le cadencement annuel de livraison des Objectifs Remarquables du Réseau backbone, et la planification de réalisation par le Concédant des tronçons de génie civil qui en découlent, le Concessionnaire s'engage à fournir dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de l'Avenant n°3 une mise à jour de son APS Global backbone.

Article 7 – Modification de l'article 32.1.1 de la Convention relatif aux pénalités liées au déploiement du Réseau

Au vu des nouveaux engagements pris par le Concessionnaire en terme de volume de prises FTTH à déployer, et en raison des difficultés de mise en œuvre et de fonctionnement du compte séquestre introduit par l'avenant n°2, les Parties ont décidé de revoir les modalités d'application des pénalités

Ainsi l'article 32.1.1 de la Convention est supprimé et remplacé comme suit :

« Pour la mesure du respect des obligations contractuelles, T0 est la date de notification de la Convention telle que prévue à l'article 4.2.

Si le Concessionnaire n'exécute pas tout ou partie de ses obligations de déploiement résultant de la présente Convention et de ses Annexes, le Concédant le mettra en demeure d'y satisfaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai fixé par lui lequel ne saurait être inférieur à trois (3) mois adapté à la cause de la mise en demeure. Le Concessionnaire dispose d'un

délai de un (1) mois pour présenter au Concédant un plan d'actions lui permettant de satisfaire à ses obligations dans le délai prescrit par la mise en demeure.

Si le Concessionnaire ne remet pas un plan d'actions au Concédant dans le délai de un (1) mois précité ou si, à l'expiration du délai prescrit par la mise en demeure, le Concessionnaire n'a pas rempli ses obligations, le Concédant pourra, à l'expiration des délais précités, lui appliquer les pénalités dans les conditions qui suivent.

Les pénalités seront appliquées au prorata des points remarquables en retard par rapport au calendrier de livraison tel que décrit au « Calendrier prévisionnel annuel » figurant à l'Annexe 8.

Le Concédant pourra ainsi appliquer une pénalité de 100 euros par jour de retard et par point remarquable en retard à chacune des échéances annuelles tel que mentionnées au tableau « Calendrier prévisionnel annuel » figurant à l'Annexe 8 et ce, jusqu'à la recette globale du Réseau.

Toutefois, le Concédant ne pourra déclencher l'application des pénalités relatives au nombre effectif de points remarquables en retard annuellement qu'à partir du moment où le volume de points cumulés attendus sur une année donnée serait inférieur au seuil de déclenchement des pénalités défini annuellement au paragraphe 4 de l'annexe 8.

Les pénalités liées au déploiement du Réseau par le Concédant seront appliquées de la manière suivante :

- la moitié du montant des pénalités applicables est exigible à l'expiration du délai d'un (1) mois susvisé. Le Concédant informera par courrier le Concessionnaire de l'application de ces pénalités et émettra un titre exécutoire à destination du Concessionnaire du montant correspondant ;
- le Concessionnaire abonde un fonds de réserve, du montant de l'autre moitié du montant des pénalités applicables. Le Concessionnaire doit en assurer le suivi et faire au cours de chaque comité de suivi un état de ce fonds de réserve. Le Concessionnaire s'engage à ce que les sommes de ce fonds de réserve ne puissent être décaissées sans l'accord du Concédant ;
- les sommes du fonds de réserve seront uniquement et exclusivement affectées au financement :
 - o des Prises raccordables sur demande
 - o des prises FTTH non prévues au titre des objectifs de la Convention ,
 - o de l'installation des équipements des abonnés éligibles au THD Radio
- dans l'hypothèse où le solde du fonds de réserve serait positif à l'issue de la treizième année d'exécution de la Convention, le Concédant émettra un titre de recettes du montant correspondant.

Le montant total des pénalités lié à cet engagement est plafonné à deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €) sur la durée totale de la Convention, et dans la limite de quatre cent mille euros (400 000 €) par an sur la période de déploiement. »

Article 8 : Etat et affectation du fonds de réserve

Le fonds de réserve évoqué dans le présent article est celui dont les modalités d'abondement et d'utilisation sont modifiées par l'article 7 du présent avenant.

Article 8.1 : Etat du fonds de réserve à l'entrée en vigueur du présent Avenant

Les parties conviennent :

- d'inscrire en crédit dans ce fonds de réserve les montants exigibles de la part du délégataire au titre des pénalités assises sur les jalons T0 +36 et T0 + 48
 - de prélever sur ce fonds de réserve 270 000 € afin de contribuer au financement des prises FTTH sur les nouvelles communes listées à l'article 3.2.4 du présent avenant (complétude sur les 18 communes issues de l'Avenant n°2 et 8 communes nouvelles au titre de l'Avenant n°3
- Le solde, à l'entrée en vigueur du présent avenant, est donc de 50 000 €.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements sur ce fonds :

Fonds de réserve			
Abondements		Décaissements	
Origine	Montant	Affectation	Montant
Pénalités exigibles pour le jalon T0+36 mois	160 000 €	Contribution au financement des nouvelles prises FTTH issues du présent avenant	270 000 €
Pénalités exigibles pour le jalon T0+48 mois	160 000 €		
TOTAL	320 000 €	TOTAL	270 000 €
Solde	50 000 €		

Article 8.2 : Affectation du fonds de réserve

Le fonds de réserve conserve sa vocation initiale qui est de contribuer au financement des prises raccordables sur demande et de nouvelles prises FTTH non prévues au titre de la convention et de ses avenants.

Afin de contribuer à faciliter l'accès des foyers et entreprises éligibles à la technologie THD Radio, les parties conviennent, dans l'attente de la mise en place d'un guichet spécifique au niveau des services de l'état, d'étendre les affectations possibles du fonds de réserve au financement d'une partie des frais liés à l'installation des antennes chez les particuliers et professionnels clients de cette technologie.

Les conditions de cette affectation sont décrites ci-après :

- il appartiendra au délégataire de bâtir une convention avec l'opérateur THD Radio afin de contribuer au financement des frais d'installation qui pourraient résulter d'une prestation réalisée par un antenniste dans le cadre de la mise en œuvre d'un accès THD Radio chez un particulier ou un professionnel.
- Il est entendu que ce financement sera attribué exclusivement dans les conditions suivantes :
 - o Le financement ne pourra être apporté que sur présentation d'une facture correspondant à des frais de pose de l'antenne THD Radio par un professionnel agréé quel qu'en soit le montant.
 - o Seuls les foyers ou entreprises qui ne seraient pas éligibles à un débit descendant de 8 Mbit/s (soit 35 dB d'affaiblissement) et qui seraient situés dans les communes sur lesquelles le THD Radio est autorisé par l'ARCEP (Annexe à la décision n° 2018-0851 en date du 25 juillet 2018) pourront bénéficier de cette subvention. Le délégataire fera son affaire de vérifier l'application de cette condition.
 - o Le financement est forfaitaire, à hauteur de 150 € TTC

Article 9 – Mise à jour du plan d'affaires de référence

Les Parties ont convenu de la mise à jour du plan d'affaires de référence, intégrant les évolutions du périmètre de la Convention apportées par les avenants 1, 2 et 3. La mise à jour de ce plan d'affaires entraîne de facto la modification des valeurs de référence servant de base au calcul du retour à meilleur fortune.

Le plan d'affaires de référence mis à jour est joint en annexe 4 au présent Avenant.

Article 10 – Modification des annexes à la Convention

Les annexes suivantes sont modifiées dans le cadre du présent avenant n°3 et entrent en vigueur à compter de sa signature :

Annexe 1 : Conception et réalisation du Réseau

Annexe 7 : Modèles de lettre d'engagement de l'actionnaire majoritaire du délégataire, de garanties de construction et de caution de bonne exploitation

Annexe 8 : Calendrier et sites remarquables

Annexe 13 : Plan d'affaires

Article 11 : Entrée en vigueur

Le présent Avenant prendra effet dès qu'il aura reçu un caractère exécutoire, après signature et notification par l'Autorité délégante au délégataire.

Article 12 : Portée de l'avenant

Toutes les dispositions de la Convention non modifiées par le présent Avenant demeurent pleinement applicables.

En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et ceux de la Convention, ces premiers prévaudront.

Article 13 : Annexes

Annexe 1 - « Annexe 1 : Conception et réalisation du Réseau »

Annexe 2 - « Annexe 7C : Garantie de bonne exécution de l'exploitation du Réseau»

Annexe 3 - « Annexe 8 : Calendrier et sites remarquables »

Annexe 4 - « Annexe 13 : Plan d'affaires »

Annexe 5 - « Liste des objectifs supprimés »

Tableau de concordance des annexes :

Titre de l'annexe	N° de l'annexe dans l'avenant n°3	N° de l'annexe dans la Convention
Conception et réalisation du Réseau	Annexe 1	Annexe 1
Garantie de bonne exécution de l'exploitation du Réseau	Annexe 2	Annexe 7C
Calendrier prévisionnel de déploiement et valorisation des objectifs remarquables	Annexe 3	Annexe 8
Plan d'affaires	Annexe 4	Annexe 13
Liste des objectifs supprimés	Annexe 5	

Fait à Orléans, le

Le Président du Conseil départemental du Loiret

Marc Gaudet

Le Président de Loiret THD

Lionel RECORBET

Avenant 3

ANNEXE 1 : Annexe 1 de la convention modifiée

ANNEXE 1

CONCEPTION ET REALISATION DU RESEAU

SOMMAIRE

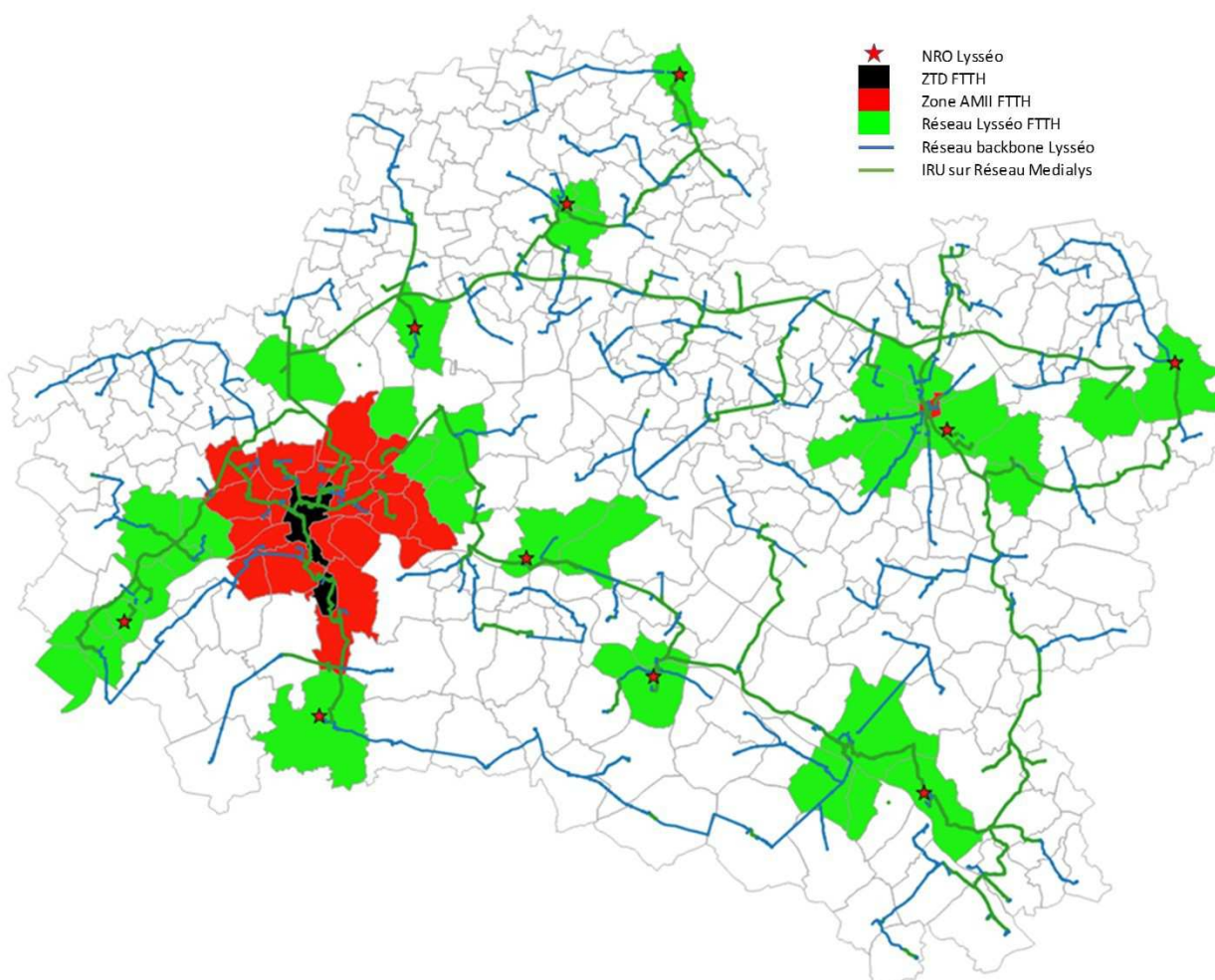
1.	Préambule.....	4
2.	Description Générale du Réseau Très Haut Débit.....	4
2.1.	Cartographie et linéaires prévisionnels.....	4
2.2.	Garantie de la cohérence des RIP identifiés.....	5
2.3.	Respect du principe de réutilisation des infrastructures de génie civil existantes.....	6
2.4.	Mise à disposition de fourreaux par le Concédant.....	6
3.	Description technique détaillée en fonction des volets d'actions attendus par le concessionnaire.....	6
3.1.	Les Différentes phases de construction du Réseau.....	6
3.1.1.	Objectifs du Réseau à T0+24 mois.....	6
3.1.2.	Objectifs du Réseau à T0+60 mois.....	10
3.1.3.	Objectifs du Réseau à T0+84 mois.....	13
3.2.	Ingénierie de Conception / Réalisation du Réseau.....	21
3.2.1.	Spécifications du déploiement relatif au Réseau de collecte.....	21
3.2.2.	Tracé et dimensionnement des boucles locales optiques.....	22
3.2.3.	Réalisation et collecte des sites de Montée en Débits PRM.....	26

1. Préambule

Cette annexe a pour vocation de décrire le réseau cible, les différentes étapes de son élaboration au regard des objectifs du Projet et les différents principes directeurs qui vont structurer ce réseau (ingénierie, dimensionnement)

2. Description Générale du Réseau Très Haut Débit

2.1. Cartographie et linéaires prévisionnels



Ce projet de tracé sera revu à l'APS Global, conformément à l'Annexe 2.

Linéaires Prévisionnels du réseau (hors FTTH) :

Linéaires prévisionnels du Réseau Lysséo (hors FTTH)	en km
Backbone (infrastructures construites et reprises hors Medialys) :	831
Reprises de backbone Medialys :	801
TOTAL :	1 632

Le backbone sera réalisé via de la construction de Génie Civil, ou des reprises d'infrastructures de l'Autorité Concédante et d'Orange selon disponibilité.

2.2. Garantie de la cohérence des RIP identifiés

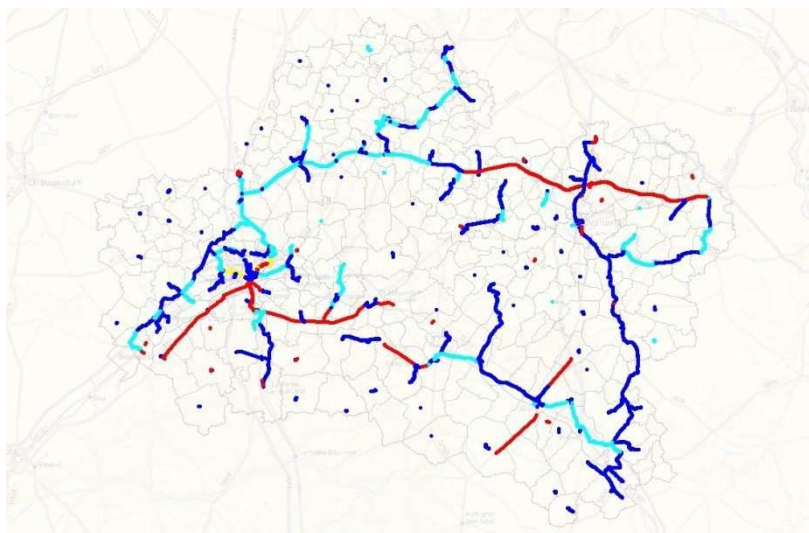
Le Concessionnaire garantit la cohérence des RIP identifiés sur le territoire par la réutilisation du réseau départemental Medialys.

A cet effet, il souscrira auprès de Medialys un IRU prévoyant la reprise de 3 à 21 paires de fibres optiques, sur un linéaire de 801 Km. Le Réseau Très Haut Débit sera donc construit par extension du réseau Medialys. Le volume de fibres reprises à Medialys variera suivant les tronçons en fonction notamment des besoins du Concessionnaire pour la fourniture des services THD, ainsi que pour garantir les obligations relatives à la collecte des sites PRM.

Le volume prévisionnel de paires de fibres reprises à Medialys est le suivant :

Nbre de paires prévues	MI de reprises Medialys prévisionnels
3	588 770
9	149 517
15	56 104
21	6 635
Total général	801 026

Schéma prévisionnel :



En jaune sont représentés les tronçons prévisionnels où 21 paires seraient reprises, en rouge les tronçons où 15 paires seraient reprises, en bleu clair 9 paires, et en bleu foncé 3 paires.

93 points de sorties en chambres existantes Medialys pour la réalisation du nouveau Réseau départemental Très haut débit sont prévues, ce nombre de sorties pouvant évoluer durant les phases APS et APD.

2.3. Respect du principe de réutilisation des infrastructures de génie civil existantes

Conformément aux dispositions de la Convention, le Concessionnaire devra maximiser les reprises d'infrastructures existantes, dès lors qu'elles s'avèreraient pertinentes techniquement et économiquement pour la réalisation du Réseau. A cet effet, les investissements liés au déploiement du réseau ont été établis en prenant en compte un taux de réutilisation de génie civil existant, appartenant notamment à l'Opérateur Historique.

Outre la prise en compte du réseau Medialys, le Concessionnaire prévoit la réutilisation de fourreaux du Conseil Départemental du Loiret pour un linéaire total de 500 Kml

La desserte des communes FTTH favorisera également la reprise d'infrastructures existantes, notamment les fourreaux de l'Opérateur Historique.

2.4. Mise à disposition de fourreaux par le Concédant

Le Concédant pourra mettre à disposition du Concessionnaire, dans les conditions des articles 8.3 et 8.4.1 de la Convention, des ouvrages de génie civil pour un linéaire prévisionnel de 480 km.

Ces linéaires prévisionnels sont reliés à des objectifs de desserte à livrer postérieurement au T0+24 mois. Le Concédant et le Concessionnaire se rapprocheront en phase APS afin d'établir un calendrier intermédiaire annuel de la mise à disposition de Génie Civil par le Concédant.

3. Description technique détaillée en fonction des volets d'actions attendus par le concessionnaire

3.1. Les Différentes phases de construction du Réseau

Le Concessionnaire fournira un calendrier prévisionnel de déploiement annuel à l'issue de l'APS global du Réseau.

L'Annexe 8 de la Convention présente un calendrier de déploiement annuel en volume d'Objectifs remarquables.

3.1.1. Objectifs du Réseau à T0+24 mois

Le Réseau devra permettre à T0+24 mois :

- La desserte de 18 sites publics obligatoires
- La desserte de 22 Zones d'Activités en entrée de zone
- La desserte interne partielle et l'éligibilité au statut « Zone Verte 0 » de 33 Zones d'Activités
- La réalisation de 48 sites PRM prioritaires

Le Concessionnaire pourra par ailleurs identifier et raccorder les points de desserte susceptibles d'intéresser les opérateurs.

Liste des 18 sites publics obligatoires à desservir

Site Public	Commune	Type site public
Collège Louis Joseph Soulas	BAZOUCHES-LES-GALLERANDES	COLLEGE
Hopital Saint-Jean de Briare	BRIARE	ETABLISSEMENT DE SANTE
Collège de la Vallée de L'Ouanne	CHÂTEAU-RENARD	COLLEGE
Collège Pierre Dezarnaulds	CHATILLON-SUR-LOIRE	COLLEGE
Collège Pierre-Mendès France	CHÉCY	COLLEGE
Château de Chameroles	CHILLEURS-AUX-BOIS	SITE TOURISTIQUE
Collège Pierre Auguste Renoir	FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS	COLLEGE
Collège Condorcet	FLEURY-LES-AUBRAIS	COLLEGE
College Jean Mermoz	GIEN	COLLEGE
Collège Geneviève de Gaulle - Anthonioz	LES BORDES	COLLEGE
Médiathèque de Meung-sur-Loire	MEUNG-SUR-LOIRE	SITE ADMINISTRATIF PUBLIC
Clinique de Montargis	MONTARGIS	ETABLISSEMENT DE SANTE
Collège l'Orbellière	OLIVET	COLLEGE
Collège Victor Hugo	PUISEAUX	COLLEGE
Centre de Cure Medicale de Saran	SARAN	ETABLISSEMENT DE SANTE
Collège Montjoie	SARAN	COLLEGE
Entreprise SOFIMA / GEDIPAL	SULLY-SUR-LOIRE	ENTREPRISE
Collège La Forêt	TRAINOU	COLLEGE

Liste des 22 Zones d'activités à desservir en entrée de zone

ZA en entrée de zone	Commune
Zone d'Artenay Poupry	ARTENAY
ZA Actiloire	BEAUGENCY
La Grande Prairie	CHÂLETTE-SUR-LOING
Parc d'Activites du Marigny	CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
ZA du Chemin des Ecorces	CHÂTILLON-COLIGNY
ZAC Les Champoux	CHÂTILLON-SUR-LOIRE
Zone Le Bigot	CORQUILLEROY
Le Lutteau 1 et 2	COURTENAY
ZA de Dry	DRY
ZA de Ferrieres-en-Gatinais	FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS
ZAC des Guettes	INGRÉ
ZI Le Clos des Cailloux	JARGEAU
PA D Merignan des Chavanneries	LA FERTÉ-SAINT-AUBIN
Zone Industrielle de Malesherbes	MALESHERBES
Complexe hotelier du Relais du Miel	MORMANT-SUR-VERNISSON
ZAC Arboria 1 & 2	PANNES
ZAC du Tourneau	PANNES
Pépinière d'entreprise St Jean de Braye	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Zone des Champs Sablons	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Pépinière d'entreprise St Jean de Ruelle	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
ZAC Nivelles	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
Parc d'Activites de Villemandeur	VILLEMAMDEUR

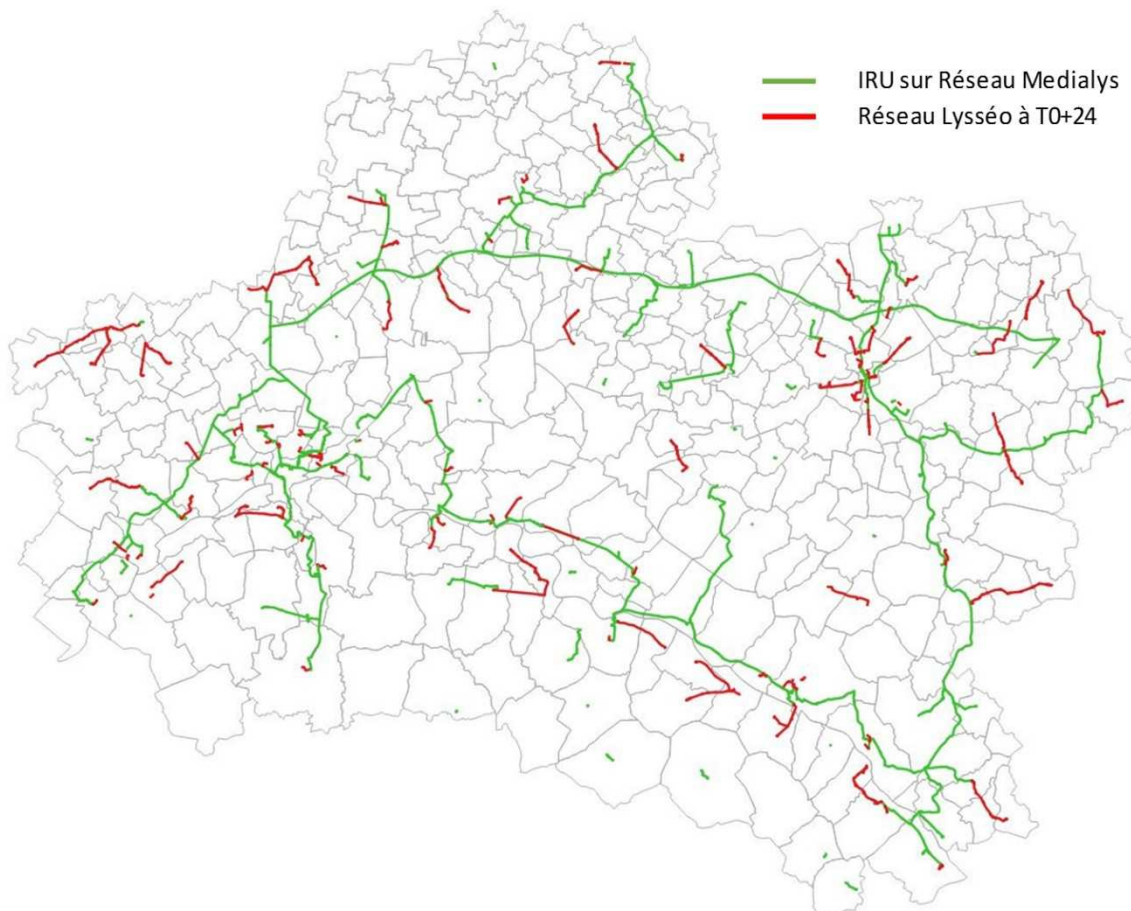
Liste des 33 Zones d'Activités à réaliser en desserte interne partielle et à rendre éligibles au statut « Zone Verte 0 » et à l'offre commerciale associée

Zone Verte 0	Commune
Amilly Antibes	AMILLY
Zone Industrielle d'Amilly	AMILLY
Zone d'Artenay Poupry	ARTENAY
Zone d'Activites de Briare	BRIARE
La Grande Prairie	CHÂLETTE-SUR-LOING
Les Bords du Canal	CHÂLETTE-SUR-LOING
Site Economique Saint-Gobain	CHÂLETTE-SUR-LOING
Zone Chateau Blanc	CHÂLETTE-SUR-LOING
ZI Saint-Barthelemy	CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
Zone Le Bigot	CORQUILLEROY
Le Lutteau 1 et 2	COURTENAY
Zone Saint Eutrope	ESCRENNES
Parc d'Activites des Loges	FAY-AUX-LOGES
Parc d'Activites des Bicharderies	FLEURY-LES-AUBRAIS
ZA Rivière Casalis	FLEURY-LES-AUBRAIS
ZAC des Foulons	FLEURY-LES-AUBRAIS
Zone de la Bosserie Nord	GIEN
Zone des Montoires	GIEN
P.A Ingre/St Jean de la Ruelle	INGRÉ
ZAC des Guettes	INGRÉ
Synergie Val de Loire	MEUNG-SUR-LOIRE
Parc du Moulin	OLIVET
Zone des Châteliers	ORLÉANS
ZAC Pôle 45	ORMES
ZAC Arboria 1 & 2	PANNES
ZAC du Tourneau	PANNES
ZI du Moulin de la Canne et de Senives	PITHIVIERS
Parc Activités Orléans Sologne	SAINT-CYR-EN-VAL
Parc d'Activites Archimede	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Parc Technologique Orléans Charbonnière	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
ZAC Nivelles	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
ZA de la Pillardiere	SULLY-SUR-LOIRE
Parc d'Activites de Villemandeur	VILLEMANDEUR

Liste des 48 PRM prioritaires

Commune du PRM	CLE SR	Nb de Lignes
BACCON	HUI002	111
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	CDYBEA	209
BEAULIEU-SUR-LOIRE	BEUMAI	196
BOUGY-LEZ-NEUVILLE	NVL003	78
BUCY-SAINT-LIPHARD	INGI04	87
CHAINGY	SAY006	617
CHANTECOQ	ERVCHQ	267
CHAUSSY	BAGVIL	69
COINCES	PRV001	165
COURCELLES	BOYCOU	178
COURTEMAUX	THOCO	82
CROTTES-EN-PITHIVERAIS	BAGCRO	138
DAMMARIE-SUR-LOING	AILDAM	258
DRY	CSA003	451
FAVERELLES	BATFVR	73
FÉROLLES	JRG002	430
FONTENAY-SUR-LOING	FONPUY	135
GUILLY	TGY002	164
GUILLY	TGY006	95
LE BARDON	MNG003	481
LE CHARME	AILCHA	101
LES CHOUX	BOSCHO	271
LION-EN-SULLIAS	GONLIO	142
MANCHECOURT	AULMAN	294
MELLEROY	CTRMEL	266
MÉZIÈRES-EN-GÂTINAIS	LADMEZ	153
MONTCORBON	DCHGUI	64
NANCRAY-SUR-RIMARDE	NIBVIL	105
NEVOY	GIEMAR	120
NEVOY	GIENEV	395
ORVEAU-BELLES-AUVE	MAHGOL	240
PANNES	GDVPAN	397
PAUCOURT	MONPAU	395
PITHIVIERS-LE-VIEIL	PIHPLV	559
POILLY-LEZ-GIEN	GIEGOD	249
POILLY-LEZ-GIEN	GIERUE	121
PRÉFONTAINES	GIRPRE	198
RUAN	ATY002	116
SAINT-AIGNAN-DES-GUÉS	MAB002	267
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	SULAIG	297
SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	CTRFIR	244
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	BRIFIR	240
SAINT-FLORENT	GONFLO	244
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS	COUHAU	156
SIGLOY	TGY007	268
TRINAY	ATY003	93
VILLAMBLAIN	TRN001	98
VILLENEUVE-SUR-CONIE	PTY001	79

Cartographie prévisionnelle du déploiement à T0+24 Mois



Le Concessionnaire prévoit l'intégration de l'ensemble du réseau Medialys repris et le déploiement de 249 km de Réseau Backbone à T0+24 mois pour satisfaire les obligations précitées.

Deux POPs ont été prévus par le Concessionnaire pour fournir les services, notamment de bande passante entreprises et d'hébergement. Le positionnement des POPs sera déterminé en phase APS.

3.1.2. Objectifs du Réseau à T0+60 mois

Le Réseau devra permettre à T0+60 Mois :

- La desserte d'une Zone d'Activités supplémentaire en entrée de zone
- La desserte interne partielle et l'éligibilité au statut « Zone Verte 0 » d'une Zone d'Activités supplémentaire
- L'opticalisation de 26 NRA
- La réalisation de 32 sites PRM supplémentaires

Liste de la Zone d'activités à desservir en entrée de zone

ZA en entrée de zone	Commune
Zone Industrielle de Patay	PATAY

Liste de la Zone d'Activités à réaliser en desserte interne partielle et à rendre éligible au statut « Zone Verte 0 » et à l'offre commerciale associée

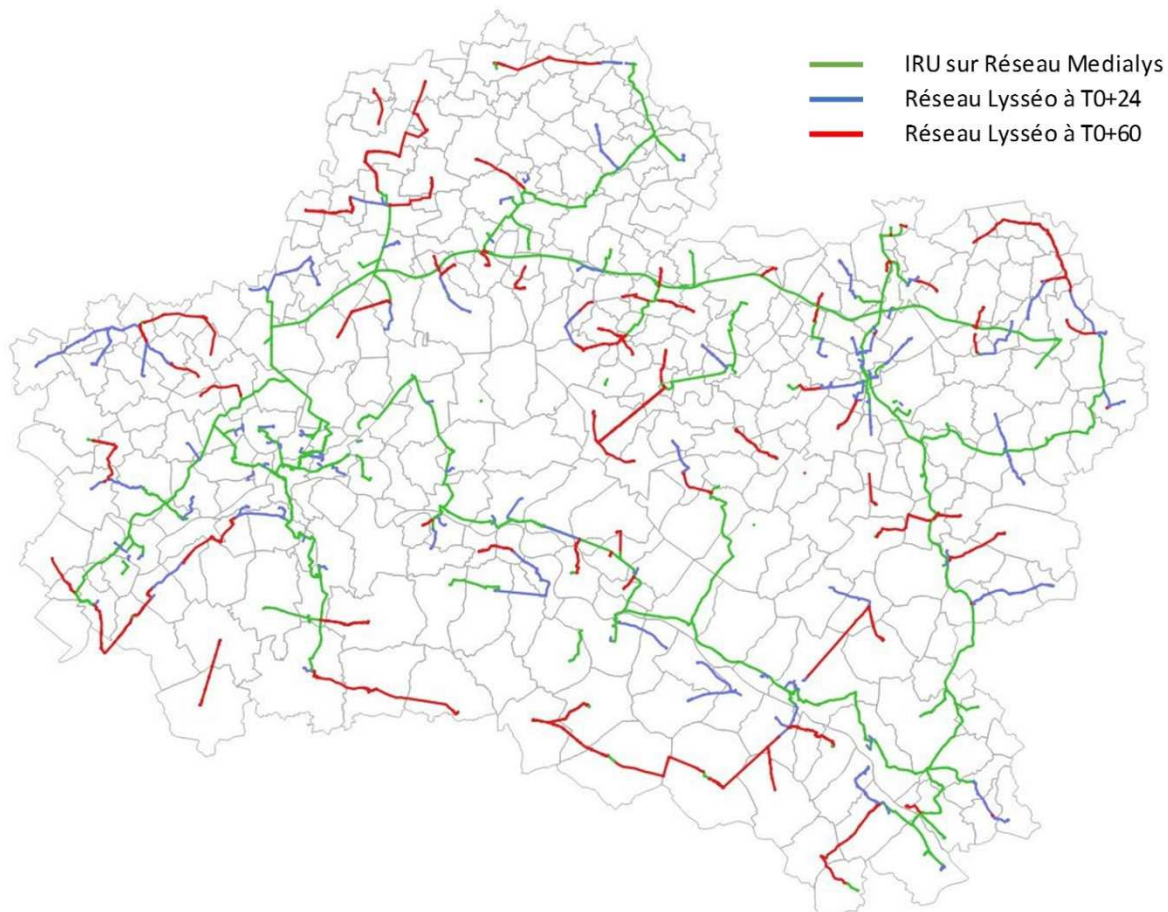
Zone Verte 0	Commune
ZA de Ferrieres-en-Gâtinais	FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

Liste des 26 NRA à opticaliser

Commune du NRA	CLE_NRA	Nb de Lignes
AILLANT-SUR-MILLERON	45002AIL	585
AUTRY-LE-CHÂTEL	45016AUT	535
BOISMORAND	45036BOS	699
BOULAY-LES-BARRES	45046BLB	549
BOUZY-LA-FORÊT	45049BZY	459
CERDON	45063CER	566
CERNOY-EN-BERRY	45064ERY	268
CHAILLY-EN-GÂTINAIS	45066CHG	612
COULLONS	45108COO	1 229
ERVAUVILLE	45136ERV	782
GUIGNEVILLE	45162GUI	260
ISDES	45171ISD	304
LA BUSSIÈRE	45060BUS	540
LAILLY-EN-VAL	45179LAI	1 341
LIGNY-LE-RIBAULT	45182LLR	656
MARCILLY-EN-VILLETTE	45193MCY	1 017
MONTIGNY	45214MT4	177
NIBELLE	45228NIB	1 226
OUTARVILLE	45240OUT	732
PIERREFITTE-ÈS-BOIS	45251PIE	192
SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE	45270BNT	1 072
SCEAUX-DU-GÂTINAIS	45303SCE	437
SURY-AUX-BOIS	45316CCM	604
TIVERNON	45325TIV	123
VILLEMURLIN	45340VMU	274
VIMORY	45345VIM	474

Liste des 32 sites PRM

Commune du PRM	CLE SR	Nb de Lignes
BACCON	HUI004	158
BATILLY-EN-GÂTINAIS	BEABAT	246
BOISCOMMUN	BOICHE	118
BONNÉE	BORBON	253
BRAY-EN-VAL	BORBRA	334
CEPOY	MONBRE	391
CHÂTENAY	CCM001	225
COULLONS	COOBAR	110
DARVOY	JRG001	749
DORDIVES	DORSEV	293
ÉGRY	BEAAGR	148
FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS	BELFRE	78
GRISELLES	FERGRI	354
JURANVILLE	BEAJUR	198
LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	MBYCHP	282
LOUZOUER	THOLOU	92
MAREAU-AUX-BOIS	ESCMAB	248
MARSAINVILLIERS	ENGMAR	211
MONTCORBON	DCHMON	192
MONTLIARD	BOIMON	102
NANCRAY-SUR-RIMARDE	NIBNAN	104
NARGIS	FONVAU	209
NEUVY-EN-SULLIAS	TGY001	509
OUSSON-SUR-LOIRE	CHLOUS	426
OUSSOY-EN-GÂTINAIS	TMROUS	142
OUVROUER-LES-CHAMPS	TGY004	202
PRESSIGNY-LES-PINS	SOLCOU	181
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS	COUHIL	233
SANTEAU	CU3BRO	113
SURY-AUX-BOIS	CCM003	243
THOU	BATTHO	137
TREILLES-EN-GÂTINAIS	GDVCIM	139

Cartographie prévisionnelle du déploiement à T0+60 Mois

A T0+60 Mois, le Concessionnaire prévoit le déploiement d'un linéaire de réseau Backbone de 587 km, soit 338 km supplémentaires entre les phases T0+24 et T0+60 pour satisfaire aux obligations précitées. Ces linéaires seront constitués pour l'essentiel de reprises d'infrastructures mises à disposition par le Concédant, ou de fourreaux Orange.

3.1.3. Objectifs du Réseau à T0+84 mois

Le Réseau devra permettre à T0+84 mois

- La desserte d'une Zone d'Activités supplémentaire en entrée de zone
- l'opticalisation de 8 NRA supplémentaires
- la réalisation de 42 sites PRM supplémentaires
- la réalisation d'un Point Optique sur 98 communes du Département
- La réalisation de 19 Sites THD Radio
- la desserte en FTTH de 40 communes par la réalisation d'au moins 82 220 prises, sachant qu'au moins 53 141 Prises auront été réalisées au jalon T0+72 mois

Liste de la Zone d'activités à desservir en entrée de zone

ZA en entrée de zone	Commune
Parc multimodal des Buis	BOISSEAUX

Liste des 8 autres NRA à opticaliser

Commune du NRA	CLE NRA	Nb de Lignes
ENGENVILLE	45133ENG	579
JOUY-LE-POTIER	45175JUY	675
MONTEREAU	45213MTR	304
NESPLOY	45223NSY	177
SENNELY	45309SNY	361
SOLTERRE	45312SOL	732
THIMORY	45321TMR	942
VANNES-SUR-COSSON	45331VAN	299

Liste des 42 autres sites PRM

Commune du PRM	CLE SR	Nb de Lignes
ARDON	PRM spécifique	
AUVILLIERS-EN-GÂTINAIS	CHGAUV	152
BARVILLE-EN-GÂTINAIS	BOYBAR	152
BOUILLY-EN-GÂTINAIS	VRIBOL	140
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	ASXBOU	173
BROMEILLES	PUIBRO	145
CERCOTTES	GDY004	453
CERCOTTES	GDY005	146
CHAILLY-EN-GÂTINAIS	CHGROM	159
CHAMBON-LA-FORÊT	NIBCHA	276
CHAMBON-LA-FORÊT	NIBRDB	140
CHAPELON	LADCHA	89
CHILLEURS-AUX-BOIS	CU3GAL	180
COMBREUX	VTY003	149
COULMIERS	EEB002	308
COURCY-AUX-LOGES	VRICOU	206
ERCEVILLE	OUTERC	202
ESTOUY	YECEST	247
FERRIERES-EN-GÂTINAIS	FERAMB	63
GIVRAINES	YECGIV	186
HUÊTRE	GDY002	54
HUÊTRE	GDY003	49
INGRANNES	SLC001	241
LA CHAPELLE-SAINT-SÉPULCRE	THOCHP	159
LABROSSE	BESLAB	44
LANGESSE	VARLAN	66
LE BIGNON-MIRABEAU	PEGBIG	162
LE MOULINET-SUR-SOLIN	VARMOU	83
MAINVILLIERS	SERMAI	85
MENESTREAU-EN-VILLETTE	MEV002	66
MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY	MAP003	223
MIGNÈRES	GDVMIG	174
MORVILLE-EN-BEAUCE	SERMOR	74
MOULON	LADMOU	75
NOGENT-SUR-VERNISSON	NOGBAU	338
NOYERS	TMRBOR	148
ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	AULOND	325
PITHIVIERS-LE-VIEIL	PIHOUC	100
ROZOY-LE-VIEIL	PEGNOU	79
ROZOY-LE-VIEIL	PEGROZ	119
VIELLES-MAISONS-SUR-JOUDRY	CDYVIE	247
VILLEVOQUES	GDVVIQ	89

Liste des 98 Points Optiques Communaux

INSEE	Commune	Type	Point Optique Communal
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	MAIRIE	Mairie de Aillant-sur-Milleron
45006	ARDON	ECOLE	Ecole élémentaire
45008	ARTENAY	ECOLE	Ecole élémentaire
45010	ASCOUX	ECOLE	Ecole élémentaire
45022	BATILLY-EN-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire
45025	BAZOUCHES-LES-GALLERANDES	ECOLE	Ecole élémentaire
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE	ECOLE	Ecole élémentaire ""Maurice Genevoix""
45031	BELLEGARDE	ECOLE	Ecole élémentaire
45036	BOISMORAND	ECOLE	Ecole élémentaire
45039	BONNÉE	ECOLE	Ecole élémentaire
45040	BONNY-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45046	BOULAY-LES-BARRES	MAIRIE	Mairie de Boulay-les-Barres
45049	BOUZY-LA-FORÊT	ECOLE	Ecole élémentaire
45054	BRIARRES-SUR-ESSONNE	ECOLE	Ecole élémentaire
45055	BRICY	ECOLE	Ecole élémentaire
45059	BUCY-SAINT-LIPHARD	MAIRIE	Mairie de Bucy-Saint-Liphard
45061	CEPOY	ECOLE	Ecole élémentaire
45063	CERDON	ECOLE	Ecole élémentaire
45064	CERNOY-EN-BERRY	MAIRIE	Mairie de Cernoy-en-Berry
45066	CHAILLY-EN-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire
45073	CHANTECOQ	MAIRIE	Mairie de Chantecoq
45083	CHÂTEAU-RENARD	ECOLE	Ecole élémentaire
45087	CHÂTILLON-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45088	CHAUSSY	MAIRIE	Mairie de Chaussy
45108	COULLONS	ECOLE	Ecole élémentaire
45110	COURCELLES	MAIRIE	Mairie de Courcelles
45113	COURTEMAUX	MAIRIE	Mairie de Courtemaux
45118	CROTTE-EN-PITHIVERAIS	MAIRIE	Mairie de Crottes-en-Pithiverais
45119	DADONVILLE	ECOLE	Ecole élémentaire
45121	DAMMARIE-SUR-LOING	MAIRIE	Mairie de Dammarie-sur-Loing
45127	DORDIVES	ECOLE	Ecole élémentaire ""Victor Hugo""
45130	DRY	ECOLE	Ecole élémentaire
45133	ENGENVILLE	ECOLE	Ecole élémentaire
45136	ERVAUVILLE	MAIRIE	Mairie d'Ervauville
45137	ESCRENNES	ECOLE	Ecole élémentaire
45141	FAVERELLES	MAIRIE	Mairie de Faverelles
45144	FÉROLLES	ECOLE	Ecole élémentaire
45145	FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire ""de la Cléry""
45148	FONTENAY-SUR-LOING	ECOLE	Ecole élémentaire
45149	FOUCHEROLLES	MAIRIE	Mairie de Foucherolles
45162	GUIGNEVILLE	ECOLE	Ecole élémentaire
45164	GUILLY	ECOLE	Ecole élémentaire
45165	GY-LES-NONAINS	ECOLE	Ecole élémentaire
45173	JARGEAU	ECOLE	Ecole élémentaire ""Faubourg Berry Petit""
45175	JOUY-LE-POTIER	ECOLE	Ecole élémentaire ""Les Raboliots""
45176	JURANVILLE	MAIRIE	Mairie de Juranville
45060	LA BUSSIÈRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	ECOLE	Ecole élémentaire
45178	LADON	ECOLE	Ecole élémentaire
45079	LE CHARME	MAIRIE	Mairie de Le Charme
45042	LES BORDES	ECOLE	Ecole élémentaire ""Paul Fort""

INSEE	Commune	Type	Point Optique Communal
45096	LES CHOUX	ECOLE	Ecole élémentaire
45182	LIGNY-LE-RIBAUT	ECOLE	Ecole élémentaire
45184	LION-EN-SULLIAS	ECOLE	Ecole élémentaire ""Gaston Couté""
45189	LOUZOUER	MAIRIE	Mairie de Louzouer
45192	MANCHECOURT	ECOLE	Ecole élémentaire
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE	ECOLE	Ecole élémentaire
45195	MAREAU-AUX-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire
45199	MELLEROY	ECOLE	Ecole élémentaire
45201	MÉRINVILLE	MAIRIE	Mairie de Merinville
45205	MÉZIÈRES-EN-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie de Mezières-en-Gatinais
45211	MONTCORBON	MAIRIE	Mairie de Montcorbon
45214	MONTIGNY	MAIRIE	Mairie de Montigny
45215	MONTLIARD	MAIRIE	Mairie de Montliard
45222	NARGIS	MAIRIE	Mairie de Nargis
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	ECOLE	Ecole élémentaire
45227	NEVOY	ECOLE	Ecole élémentaire
45228	NIBELLE	ECOLE	Ecole élémentaire "Roger Giry"
45240	OUTARVILLE	ECOLE	Ecole élémentaire
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS	ECOLE	Ecole élémentaire
45244	OZOUER-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45247	PANNES	ECOLE	Ecole élémentaire
45249	PAUCOURT	ECOLE	Ecole élémentaire
45251	PIERREFITTE-ÈS-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire
45253	PITHIVIERS-LE-VIEIL	ECOLE	Ecole élémentaire ""Christian Charbonnier""
45255	PRÉFONTAINES	ECOLE	Ecole élémentaire ""Louis Collotte""
45259	QUIERS-SUR-BÉZONDE	ECOLE	Ecole élémentaire
45266	RUAN	MAIRIE	Mairie de Ruan
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	ECOLE	Ecole élémentaire
45270	SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire ""des Petits""
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	MAIRIE	Mairie de Saint-Firmin-sur-Loire
45277	SAINT-FLORENT	ECOLE	Ecole élémentaire
45280	SAINT-GONDON	ECOLE	Ecole élémentaire
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS	ECOLE	Ecole élémentaire ""des Quatre Vents""
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	ECOLE	Ecole élémentaire
45296	SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE	ECOLE	Ecole élémentaire
45297	SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire
45300	SANDILLON	ECOLE	Ecole élémentaire
45301	SANTEAU	ECOLE	Ecole élémentaire
45311	SIGLOY	ECOLE	Ecole élémentaire
45325	TIVERNON	MAIRIE	Mairie de Tivernon
45327	TRAINOU	ECOLE	Ecole élémentaire
45328	TREILLES-EN-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire
45330	TRINAY	MAIRIE	Mairie de Trinay
45337	VILLAMBLAIN	MAIRIE	Mairie de Villamblain
45340	VILLEMURLIN	ECOLE	Ecole élémentaire
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE	MAIRIE	Mairie de Villeneuve-sur-Conie

Liste des 19 sites THD RADIO

INSEE	Commune	Localisation indicative (si connue)
45086	CHÂTILLON-LE-ROI	CDE Chatillon-le-Roi / Jouy-en-Pithiverais
45097	CHUELLES	
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Mat 18 / Conflans-sur-Loing
45108	COULLONS	
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	CDE / Dampierre-en-Burly
45124	DESMONTS	CDE / Desmonts
45138	ESCRIGNELLES	Mat 18 / Escrignelles
45143	FEINS-EN-GÂTINAIS	Mat 18 / Feins-en-Gâtinais
45153	GERMIGNY-DES-PRES	Mat 18 / Germigny-des-Prés
45158	GONDREVILLE	
45057	LABROSSE	
45187	LORRIS	Pyl EDF / Lorris
45190	MAINVILLIERS	Mat 18 / Mainvilliers
45222	NARGIS	CDE / Nargis
45231	OISON	
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	CDE / Sainte-Geneviève-des-Bois
45329	TRIGUERES	Mat 18 / Triguères
45342	VILLEREAU	Mat 18 / Villereau
45346	VITRY-AUX-LOGES	SDIS / Vitry-aux-Loges

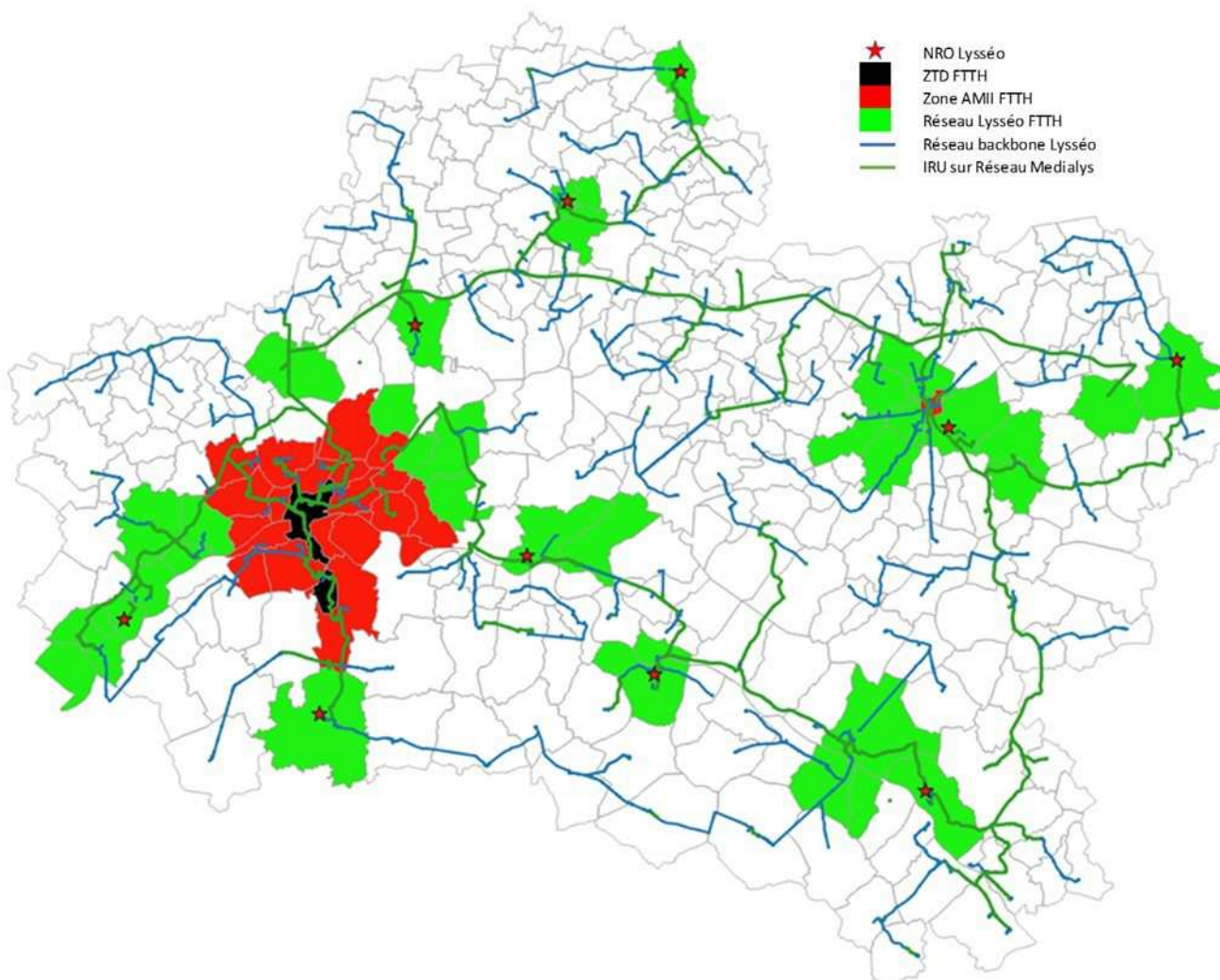
Liste des 40 communes FTTH

INSEE	Commune	Nb de prises Majic estimatif	Nb max de prises raccordables sur demande	Nb min de prises à déployer
45004	AMILLY	6 447	193	6 254
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE	162	8	154
45024	BAULE	1 019	51	968
45028	BEAUGENCY	4 544	91	4 453
45038	BONDAROY	171	9	162
45053	BRIARE	3 460	173	3 287
45067	CHAINGY	1 609	80	1 529
45068	CHALETTE-SUR-LOING	6 720	67	6 653
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	4 578	183	4 395
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	719	36	683
45093	CHEVILLY	1 274	64	1 210
45097	CHUELLES	775	39	736
45104	CORQUILLEROY	1 322	66	1 256
45115	COURTENAY	2 914	204	2 710
45119	DADONVILLE	1 134	57	1 077
45126	DONNERY	1 177	59	1 118
45155	GIEN	8 961	358	8 603
45165	GY-LES-NONAINS	362	18	344
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	820	41	779
45146	LA FERTE-SAINT-AUBIN	3 865	232	3 633
45191	MALESHERBES	3 222	32	3 190
45202	MESSAS	423	21	402
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	3 248	65	3 183
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS	2 142	107	2 035
45247	PANNES	1 681	84	1 597
45252	PITHIVIERS	5 457	55	5 402
45254	POILLY-LEZ-GIEN	1 419	71	1 348
45261	REBRÉCHIE	608	30	578
45269	SAINT-AY	1 587	79	1 508
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	999	50	949
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	766	38	728
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	493	25	468
45297	SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE	607	30	577
45315	SULLY-SUR-LOIRE	3 284	164	3 120
45317	TAVERS	779	39	740
45327	TRAÎNOU	1 315	66	1 249
45333	VENNECY	712	36	676
45338	VILLEMAMDEUR	3 559	107	3 452
45344	VILLORCEAU	509	25	484
45345	VIMORY	558	28	530
TOTAL		85 401	3 181	82 220

Le délégataire sera autorisé à ne pas déployer certaines prises situées en bordure des limites communales si et seulement si pour des raisons technico-économiques il est plus opportun que ces prises soient desservies depuis la commune voisine.

L'identification et la validation de ces prises seront réalisées au stade de chaque APD ZAPM.

Cartographie prévisionnelle du déploiement à T0+84 mois



A T0+84 Mois, le Concessionnaire prévoit le déploiement d'un linéaire de réseau de Collecte de 831 km, soit 244 km supplémentaires entre les phases T0+60 et T0+84 pour satisfaire aux obligations précitées. Ces linéaires seront constitués exclusivement de reprises d'infrastructures mises à disposition par le Concédant, ou de fourreaux Orange.

3.2. Ingénierie de Conception / Réalisation du Réseau

3.2.1. Spécifications du déploiement relatif au Réseau de collecte

Ces spécifications pourront varier selon les entreprises de génie civil retenues par le Concessionnaire pour la construction du réseau.

Techniques de pose

La pose peut être mécanisée (trancheuse) ou manuelle. Trois principaux modes de pose sont employés :

- Traditionnelle (tranchées larges et profondes, pose manuelle, faibles cadences),
- Mécanisée (tranchées moins larges et moins profondes, pose mécanisée, cadences importantes),
- Microtranchage (CleanFast et Microtrench, pose mécanisée, cadences importantes en milieu urbain sous chaussée uniquement)

Pose Mécanisée

Les travaux de type mécanisé sont basés sur une utilisation optimum des engins modernes de pose de fourreaux. Ainsi, dans la mesure du possible, les fourreaux seront essentiellement posés grâce aux moyens techniques de pose mécanisée à la trancheuse en terrain dur, hétérogène ou souple. En effet, le principe même de la mécanisation garantit une répétitivité des opérations et par la même une qualité constante.

Maîtrise de la profondeur de pose et de l'environnement des fourreaux : afin de garantir sur le long terme, la pérennité des fourreaux et donc des fibres optiques qu'ils comportent, ceux-ci seront posés en utilisant le procédé de pose mécanisée par tranchage.

Maîtrise des rayons de courbure pendant la pose : le caisson de pose situé à l'arrière des machines permet le respect des contraintes de pose liées aux fourreaux (respect du rayon de courbure durant la pose en dynamique).

Maîtrise du positionnement des fourreaux : afin de pouvoir disposer de façon rapide et précise du positionnement des fourreaux, un positionnement dynamique type GPS peut être installé sur le poseur de la machine. Ce procédé peut mettre à disposition des données numériques utilisables en cartographie. Les relevés peuvent être effectués à chaque mètre de pose avec une précision de plus ou moins 0.80 mètre en latéral.

Pose en microtranchée :

CLEAN-FAST : Développé suivant un cahier des charges très strict, le procédé CLEANFAST[®] permet de résoudre les problèmes suivants :

- Le Génie Civil sous les trottoirs ne garantit pas une pose correcte des réseaux,
- Les cadences de pose ne correspondent plus aux attentes des opérateurs,
- L'augmentation de la densité des réseaux est nuisible pour leur propre sécurité.

Le but de l'utilisation du procédé est de réaliser, sur les secteurs où il sera retenu, avec des véhicules routiers, la totalité des phases du chantier devant être exécutée sur routes en exploitation, c'est à dire avec des véhicules qui circulent normalement sur toute route ouverte au trafic. Le procédé s'applique à retirer autant que faire se peut les engins dits

« engins de chantier » qui, par définition, sont des engins à progression lente nécessitant le recours à des véhicules routiers pour leurs déplacements.

Associés à l'utilisation exclusive des véhicules routiers, se greffe une réduction importante des personnes nécessaires à la réalisation du chantier qui de plus, vont majoritairement être installés à bord des véhicules. Ce dernier critère est un facteur important dans l'augmentation de la prévention et de la sécurité du chantier.

Pose traditionnelle:

La pose traditionnelle se fait au moyen d'un atelier constitué d'engins de terrassement et non d'une trancheuse. Les cadences de terrassement de loin inférieures à la pose mécanisée.

La tranchée est également plus large, nécessite des mouvements de terre de plus grande ampleur et donc plus de matériel, plus de fourniture.

Le prix de pose est donc plus élevé qu'en pose mécanisée.

TRADITIONNEL TERRAIN NATUREL : Lorsque le cheminement l'autorise, le passage en terrain naturel (espaces verts, champs, etc.) sera réalisé. Cette tranchée est décomposée en trois strates :

1. La strate « fourreaux » : un enrobage en sable de 5 cm sous les fourreaux, 5 cm de part et d'autre et de 10 cm au-dessus sera réalisé
2. la strate entre le grillage avertisseur et le sable sera réalisée par compactage des matériaux extraits de la fouille.
3. La strate située au-dessus du grillage sera composée des matériaux extraits de la fouille.

Les matériaux extraits des fouilles et réutilisés pour le remblaiement doivent être contrôlés afin de ne pas introduire des blocs trop importants dans la tranchée pouvant à terme endommager les conduites.

Si les conditions le permettent, le sable peut être remplacé par de la terre fine extraite lors de la réalisation de la fouille.

3.2.2. Tracé et dimensionnement des boucles locales optiques

L'architecture relative au nombre et à la taille des NRO et des points de mutualisation pourra être amenée à évoluer.

Toutefois, le concessionnaire a prévu à ce stade jusqu'à 13 NRO. Dès lors que l'ingénierie détaillée précisera que des mutualisations de NRO seront possibles pour plusieurs plaques communales, le Concessionnaire favorisera ces mutualisations. Par ailleurs, il pourra être amené à réutiliser des NRA d'Orange.

Le NRO couvre généralement de 5 000 à 15 000 Lignes optiques. Sa surface est de l'ordre de 20 à 50 m² lorsqu'il est aménagé dans un local à acquérir, mais il peut être beaucoup plus compact s'il s'agit d'un mini NRO qui sera implanté en zone urbaine en shelter (environ 8 à 20m²). Son accès sera limité aux personnels habilités du Concessionnaire et de certains de ses sous-traitants. L'accès aux fibres de collecte pour les Opérateurs Commerciaux sera rendu possible avec un accompagnement de personnels du Concessionnaire ou de certains de ses sous-traitants.

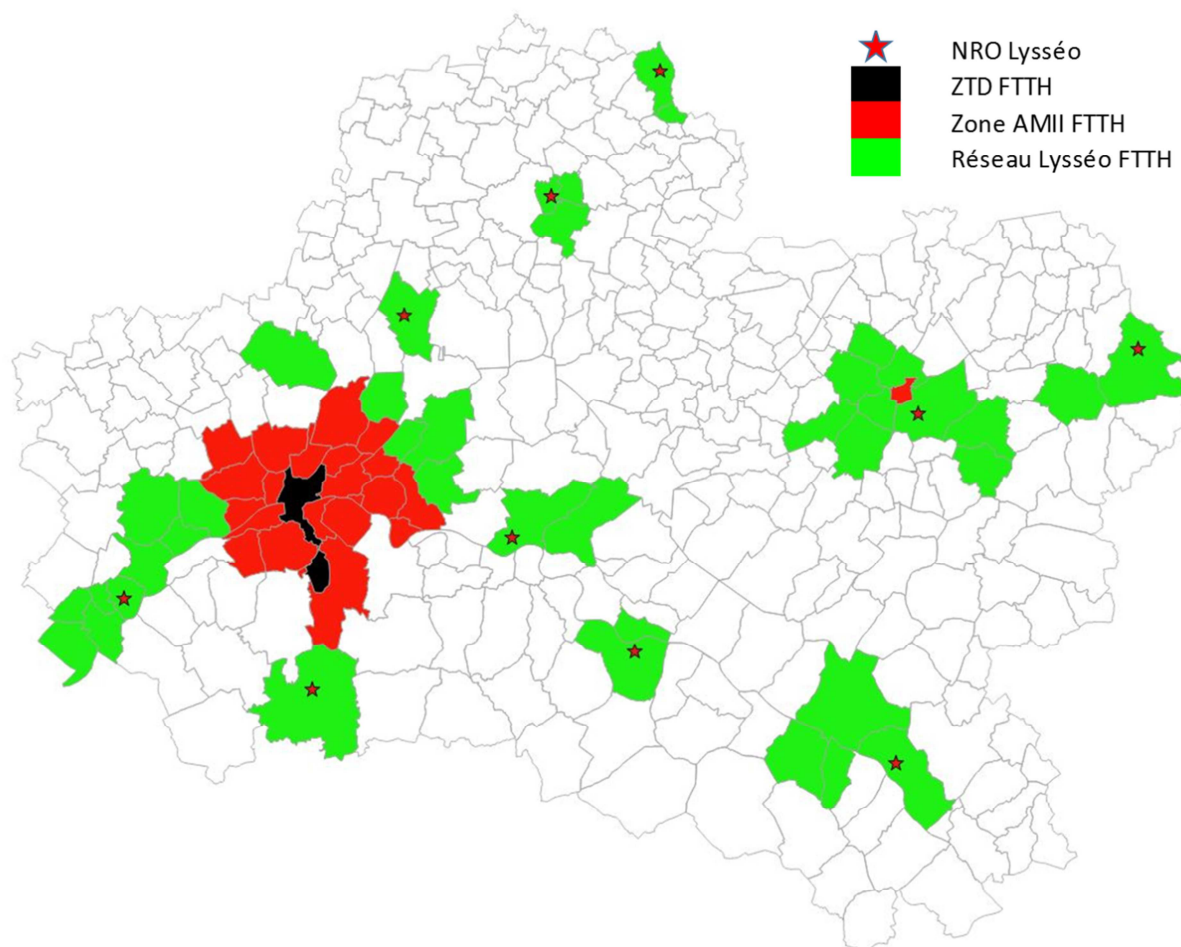
Le NRO peut couvrir plusieurs communes (sous réserve des longueurs maximales de réseau de collecte, décrites plus loin). C'est le lieu dans lequel sont installés les équipements actifs du réseau optique de distribution FTTH de la Zone Moins Dense. Il pourra héberger des Usagers qui souhaitent souscrire à cette offre commerciale.

Il n'y aura pas de distribution depuis le NRO proprement dit. Mais le local accueillant le NRO pourra aussi accueillir un ou plusieurs PM (300 ou 900 lignes) colocalisé. Dans ce cas, le local aura deux zones séparées : une pour la partie NRO, et une autre pour la partie PM, cette dernière devant être accessible depuis le domaine public. Rien n'empêchera dans certains cas d'installer côte à côte un mini NRO et un PM 300 ou PM900 tous deux en shelter.

Dans le cas de la colocalisation d'un PM300 ou PM900 et d'un NRO, l'alimentation optique du PM300 ou PM900 sera assurée par un câble optique standard depuis le NRO (pas de break-out).

La collecte NRO-PM sera de préférence assurée par des câbles 144 FON

Réseau FTTH global



Sur la carte ci-dessus sont représentées en vert les communes sur lesquelles le Concessionnaire déploiera un réseau FTTH. En rouge sont représentées les intentions de déploiements des opérateurs privés, en noir est représentée la Ville d'Orléans, classifiée en Zone Très Dense.

Principes d'architectures retenus

L'architecture détaillée des réseaux FTTH est transmise en Annexe 3.

L'architecture retenue est une architecture point à point au niveau du PM, ouverte aux opérateurs de services et point à multipoint au niveau du NRO. La topologie de distribution est en étoile.

L'ensemble des NRO seront positionnés de préférence sur le réseau de collecte ou « backbone ».

Les NRO seront accessibles via une offre de fibre optique noire et de bande passante depuis les points de présence des opérateurs sur le département ainsi que depuis les principaux centres de collecte internationale de la région parisienne.

Spécification des tranchées réalisées et construction du réseau FTTH

Globalement, l'organisation mise en œuvre pour la construction des réseaux FTTH est identique à celle du réseau de collecte. Les équipes seront structurées de la même façon et seront coordonnées par le directeur de la société ad hoc et le responsable déploiement. Certaines tâches seront néanmoins spécifiques au déploiement de réseaux FTTH, elles sont décrites dans la suite du paragraphe.

Piquetage des bâtiments

Réalisé par un bureau d'étude, cette étude de piquetage consiste à un recensement complet de l'habitat des zones définies. Ce piquetage permet de géo-localiser chaque bâtiment et renseigner le type d'habitat (collectif, administratif, professionnel, individuel), le type d'adduction existante (aérienne, souterraine, façade), l'adresse exacte et le PM de rattachement. L'utilisation des fichiers Plans Itinéraires (PIT) d'Orange et de bases de données d'adresses géolocalisées (type Majic ou Mediapost) pourra permettre de réduire le temps de ces opérations de piquetage préalables aux études .

Réalisation de Déclarations de Travaux

Réalisé par un bureau d'étude. Réalisation de dossiers techniques comprenant une étude terrain quant au positionnement des futurs équipements, plan de cadastre, plan localisation, photomontage (avant après implantation).

Réalisation des APS pour le déploiement horizontal

Réalisé par un bureau d'étude. Etude terrain détaillée permettant le choix des différents parcours, réalisation de plan au 1/5000e pour le soumettre au différents gestionnaires de voirie pour validation avant le lancement des APD

Demande de partage aux différents opérateurs

Grace aux APS et l'appui des gestionnaires de voirie par le biais d'une invitation au partage, les demandes de partage d'infrastructure seront demandées sur les parcours définis sur les APS.

Négociations Immeuble et privé

Chaque syndicat d'immeuble doit être contacté pour entamer une négociation quant à la possibilité et volonté du raccordement en fibre optique de l'immeuble

Réalisation des dossiers immeuble

Une fois la négociation finalisée avec le syndic, une étude de site sera réalisée afin de déterminer le cheminement de la fibre dans le ou les bâtiments. Ce dossier immeuble est composé d'un plan de cadastre, plan localisation, un reportage photographique mettant en évidence le cheminement de la fibre optique ainsi que le positionnement des différents matériels optique utilisés.

Réalisation des APD pour le déploiement horizontal

En fonction des réponses des différents gestionnaires de voirie, des possibilités de partage d'infrastructure et des réseaux existants, les plans APD seront réalisés à l'échelle 1/200ème à 1/1000ème (en fonction des zones de déploiements), sur la base de fond de plan de type géomètre (géo-référencé). Ces plans mettront en évidence le tracé du parcours précis en fonction des réseaux existants des autres concessionnaires (Orange, EDF, GDF,...)

Expertise du réseau Orange emprunté

Lorsqu'un partage d'infrastructure avec Orange sera possible une expertise du réseau sera réalisée afin de s'assurer du bon état du réseau ainsi que la possibilité d'utiliser ce dernier.

Réalisation de l'ingénierie fibre optique

Cette tâche permet de réaliser un quantitatif précis de tout le matériel optique nécessaire à la construction du réseau

Réalisation des travaux partie horizontale et verticale en fonction des autorisations

Les travaux consisteront à déployer le matériel nécessaire à l'installation de la fibre optique. Concernant la partie horizontale, il s'agira de poser les infrastructures nécessaires à la desserte des bâtiments (fourreaux, chambres, PM...). Concernant la partie verticale, il s'agira de déployer les infrastructures à l'intérieur même des bâtiments et plus particulièrement l'aménagement de la colonne montante pour y accueillir la fibre optique.

Les prises pour lesquelles nous n'aurions pas obtenu les autorisations ne pourront être déployées.

Déploiement de la fibre optique horizontale et verticale

Cette tâche sera réalisée parallèlement à la tâche de réalisation des travaux et consistera à installer la fibre optique dans les fourreaux, les points de coupure et les colonnes montantes.

Intégration dans le SIG

Cette tâche permettra de renseigner le Système d'Informations Géographiques afin de connaître et de partager les informations du Réseau. Elle est impérativement réalisée avant chaque livraison partielle.

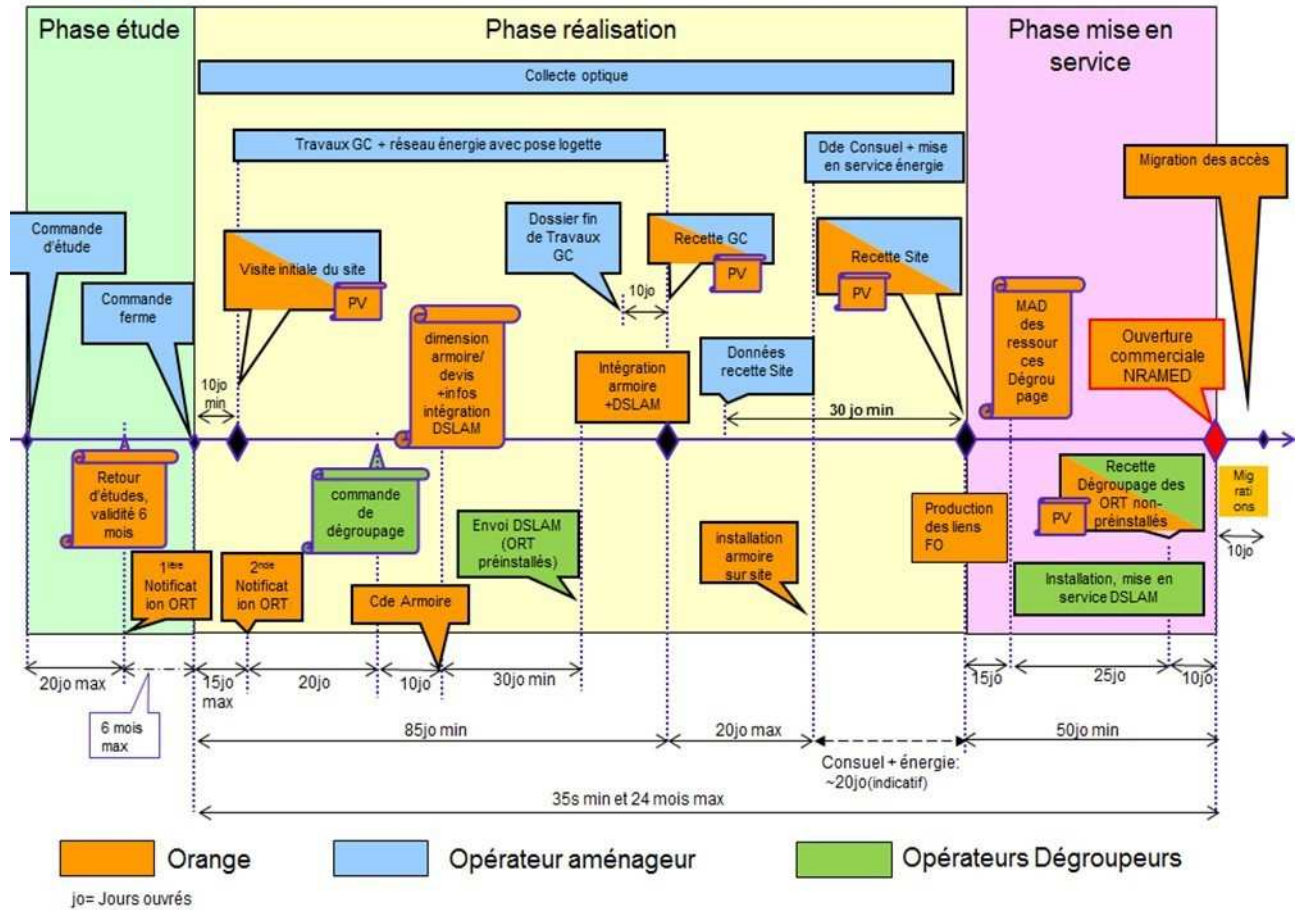
DOE

La réalisation des Dossiers d'Ouvrage Exécutés finalisés sera faite à l'issue de la recette définitive d'une plaque

3.2.3. Réalisation et collecte des sites de Montée en Débits PRM

Dans le cadre de la réalisation des sites PRM, le Concessionnaire sera opérateur aménageur. A cet effet, il devra réaliser les prestations relevant de sa compétence et décrites dans le schéma ci-joint.

Etapes de création d'un NRAMED: PRM V5



Les spécificités relatives au déploiement des NRA MED sont précisées dans l'Offre de référence d'Orange pour la création des points de raccordements mutualisés. Par ailleurs le Concessionnaire s'assurera que le dimensionnement des câbles qu'il déploiera pour collecter les PRM soit conforme à la réglementation.

Avenant 3

ANNEXE 2 : Annexe 7C de la convention modifiée

ANNEXE 7C

MODELE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION DE L'EXPLOITATION DU RESEAU

**GARANTIE BANCAIRE A PREMIERE DEMANDE
RELATIVE A LA BONNE EXECUTION
DES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION DU RESEAU**

Désignation du garant :

Raison sociale :

Forme juridique :

Capital social :

RCS de :

N° de RCS :

Adresse du siège social :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

Désignation du bénéficiaire :

Conseil Départemental du Loiret

Désignation du donneur d'ordre :

LOIRET THD

Exposé

Le DONNEUR D'ORDRE a signé le [X] avec le BENEFICIAIRE une convention de délégation de service public portant sur la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure départementale à Très Haut Débit sur le territoire du Département du Loiret (ci-après la « Convention »). Conformément à l'article 37-2 de la Convention, le DONNEUR D'ORDRE s'est engagé à fournir au BENEFICIAIRE une garantie à première demande pour garantir toutes sommes dues par le DONNEUR D'ORDRE au titre de la Convention relativement à l'exploitation du réseau.

Les informations visées ci-dessus ont une valeur purement informative et ne revêtent aucune force contraignante pour le GARANT.

Le GARANT déclare avoir une parfaite connaissance de cette Convention et de ses annexes pour en avoir reçu une copie.

1 – Engagement du GARANT

Le GARANT s'engage inconditionnellement, irrévocablement et conformément à l'article 2321 du code civil à payer au BENEFICIAIRE, à première demande, dans la limite d'un montant maximum égal à un million d'euros (1 000 000 €) (ci-après le « Montant Maximum ») toutes les sommes qu'il pourrait réclamer en considération de l'opération susmentionnée.

Le GARANT reconnaît et accepte que toute demande de paiement entraîne une obligation de paiement de sa part, à titre principal et autonome, envers le BENEFICIAIRE de toute somme réclamée par le BENEFICIAIRE dans la limite du montant maximum sus visé.

La présente GARANTIE pourra faire l'objet d'un ou plusieurs appel(s).

Tout paiement par le GARANT réduira à due concurrence le Montant Maximum de la présente GARANTIE.

2 – Modalités de l'appel en garantie

Le BENEFCIAIRE devra adresser sa demande de paiement au GARANT par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant la référence à la présente GARANTIE et le montant demandé. Le BENEFCIAIRE joint à sa demande, à titre d'information, une copie de la mise en demeure adressée au DONNEUR D'ORDRE. Le GARANT n'a aucun droit ou obligation de procéder à un examen critique du contenu de la pièce. Le GARANT ne se livrera qu'à un examen formel de la présence d'une telle pièce.

Le montant demandé par le BENEFCIAIRE ne saurait être supérieur au montant réclamé dans la demande de règlement adressée au DONNEUR D'ORDRE. Il ne revient pas au GARANT de vérifier que le BENEFCIAIRE ait respecté cet engagement.

3 – Exécution de l'engagement par le GARANT

Le GARANT s'engage à procéder au paiement des sommes demandées par le BENEFCIAIRE dans un délai de 15 jours ouvrés suivants la réception de la demande du BENEFCIAIRE établie conformément aux modalités décrites ci-dessus et comportant la pièce indiquée ci-dessus.

Si le GARANT n'exécute pas à bonne date une obligation de paiement en vertu de la GARANTIE, le GARANT sera redevable envers le Bénéficiaire, en sus de la somme indiquée dans la demande de paiement concernée, d'intérêts de retard calculés sur cette somme à un taux égal à l'EONIA majoré de 3%, sur la base d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours rapportés au nombre de jours écoulés entre la date d'expiration du délai de paiement et la date de paiement effectif..

Toute somme due au titre de la GARANTIE sera payée en euros. L'ensemble des frais, coûts et charges, de quelque nature qu'ils soient, afférent à la présente GARANTIE ainsi que tous ceux auxquels son exécution pourrait donner lieu, seront à la charge exclusive du DONNEUR D'ORDRE.

4 – Durée et étendue de la GARANTIE

La présente GARANTIE entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le GARANT. Elle est consentie pour une durée de cinq (5) ans à compter de son entrée en vigueur, soit jusqu'au [..].

Sous réserve que les demandes de paiements adressées au titre d'appels en garantie n'aient pas atteint le Montant Maximum, la GARANTIE est prorogable dans les mêmes termes pour de nouvelles périodes successives de cinq années sauf dénonciation par le GARANT par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au BENEFCIAIRE au plus tard 90 jours avant la date d'échéance de la GARANTIE et sera libérée, en tout état de cause, en totalité six mois après la fin de la Convention.

Le Montant Maximum de la GARANTIE prorogée sera le cas échéant diminué des paiements effectués par le GARANT lors des appels en garantie précédant la prorogation considérée.

A défaut de réception par le GARANT d'une mise en jeu par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard à la date de l'échéance de la GARANTIE, il ne pourra plus y être fait appel.

Par ailleurs, il est expressément prévu que la présente garantie prendra fin par anticipation après la restitution sans autre formalité au GARANT (i) d'une mainlevée expresse du BENEFCIAIRE ou (ii) de l'original du présent acte restitué par le BENEFCIAIRE.

La GARANTIE est non reconstituable.

La présente GARANTIE continuera à produire ses effets nonobstant toute cession d'actions du capital du DONNEUR D'ORDRE ou toute opération de restructuration telle qu'une fusion, une scission ou un apport partiel d'actif dont le DONNEUR D'ORDRE ferait l'objet.

5 – Caractère personnel de la GARANTIE

La présente GARANTIE est émise intuitu personae au seul bénéficiaire du BENEFCIAIRE, et aucun recours ne pourra être exercé en vertu de la GARANTIE par toute personne physique ou morale autre que le BENEFCIAIRE nommé dans les présentes, à l'exception d'une nouvelle Autorité Délégante se substituant au Conseil Départemental du Loiret du fait d'un transfert des droits et obligations résultant de la présente GARANTIE. L'information de cette substitution devra avoir été préalablement été notifiée par le Conseil Départemental du Loiret et la nouvelle Autorité Délégante au GARANT par lettre recommandée avec accusé de réception.

6 – Indépendance et autonomie de la GARANTIE

Les engagements du GARANT au titre de la présente GARANTIE sont indépendants et autonomes. En conséquence, le GARANT ne peut ni retarder ni se soustraire à son engagement au titre de la présente garantie sous réserve des dispositions de l'article 2321 du Code civil.

7 – Droit applicable – Tribunaux compétents

La présente GARANTIE est régie exclusivement par le droit interne français et notamment les articles 2321 et suivants du Code civil.

Tous litiges liés à l'interprétation, à l'exécution ou aux suites de la présente GARANTIE seront portés devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris auxquels, de convention expresse, juridiction est attribuée.

Fait à ...

Le ...

En un (1) exemplaire original

Dont une copie est remise au DONNEUR D'ORDRE

Signataire :

Fonction :

Signature:

Avenant 3

ANNEXE 3 : Annexe 8 de la convention modifiée

ANNEXE 8

CALENDRIER PREVISIONNEL DE DEPLOIEMENT ET VALORISATION DES OBJECTIFS REMARQUABLES

1) Valorisation en points remarquables des objectifs remarquables

La valorisation en points remarquables des objectifs remarquables de la Convention permet notamment le calcul du versement de la subvention, et le calcul des pénalités.

- Valorisation en points remarquables des objectifs remarquables pour déterminer le montant du versement de la subvention :

Type d'objectif remarquable	Valeurs en points
PRM prioritaires	1,50
PRM autres	1,00
NRA à optimiser	0,25
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")	0,25
Zones d'Activités en entrée de zone	1,00
Sites publics obligatoires	1,00
Points optiques communaux	0,25
Sites THD RADIO	0,25
Prises FTTH couvertes par le Réseau de Transport (100 prises = 0,2pt)	0,20
Prises FTTH raccordables par le Réseau de Distribution (100 prises = 0,8pt)	0,80

- Valorisation en points remarquables des objectifs remarquables pour déterminer l'atteinte du jalon et le calcul des pénalités :

Type d'objectif remarquable	Valeurs en points
PRM prioritaires	1,50
PRM autres	1,00
NRA à optimiser	0,25
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")	0,25
Zones d'Activités en entrée de zone	1,00
Sites publics obligatoires	1,00
Points optiques communaux	0,25
Sites THD RADIO	0,25
Prises FTTH déployées (100 prises = 1pt)	1,00

2) Calendrier des objectifs remarquables du Programme Fonctionnel

Synthèse des objectifs remarquables par jalon	24 mois	60 mois	84 Mois	Total
PRM prioritaires	48			48
PRM autres		32	42	74
NRA à optimiser		30	4	34
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")	33	1		34
Zones d'Activités en entrée de zone	22	1	1	24
Sites publics obligatoires	18			18
Points optiques communaux (mairie ou école)			98	98
Sites THD RADIO			19	19
Prises FTTH déployées			82 220	82 220

Selon la valorisation en points remarquables des objectifs remarquables de la Convention, les échéances définies au Programme Fonctionnel sont valorisées de la manière suivante :

Synthèse des points remarquables par jalon	24 mois	60 mois	84 Mois	Total
PRM prioritaires	72,00			72,00
PRM autres		32,00	42,00	74,00
NRA à opticaliser		7,50	1,00	8,50
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")	8,25	0,25		8,50
Zones d'Activités en entrée de zone	22,00	1,00	1,00	24,00
Sites publics obligatoires	18,00			18,00
Points optiques communaux (mairie ou école)			24,50	24,50
Sites THD RADIO			4,75	4,75
TOTAL points Objectifs Backbone	120,25	40,75	73,25	234,25
TOTAL points Objectifs FTTH			822,20	822,20
TOTAL points	120,25	40,75	895,45	1 056,45

3) Calendrier prévisionnel annuel de déploiement des objectifs remarquables

Déploiement annuel des objectifs remarquables	21 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois	Total
PRM prioritaires	8	40						48
PRM autres		7	7	10	16	14	20	74
NRA à opticaliser			4	13	9	8		34
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")		33		1				34
Zones d'Activités en entrée de zone	4	18			1	1		24
Sites publics obligatoires	6	12						18
Points optiques communaux (mairie ou école)		13	35	26	12	12		98
Sites THD RADIO							19	19
TOTAL Objectifs Backbone	18	123	46	50	38	35	39	349
Prises FTTH déployées		6 500	10 500	13 200	13 500	19 000	19 520	82 220

Déploiement cumulé des objectifs remarquables	21 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois
PRM prioritaires	8	48	48	48	48	48	48
PRM autres		7	14	24	40	54	74
NRA à opticaliser			4	17	26	34	34
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")		33	33	34	34	34	34
Zones d'Activités en entrée de zone	4	22	22	22	23	24	24
Sites publics obligatoires	6	18	18	18	18	18	18
Points optiques communaux (mairie ou école)		13	48	74	86	98	98
Sites THD RADIO							19
TOTAL Objectifs Backbone	18	141	187	237	275	310	349
Prises FTTH déployées		6 500	17 000	30 200	43 700	62 700	82 220

Déploiement annuel des points remarquables	21 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois	Total
PRM prioritaires	12,00	60,00						72,00
PRM autres		7,00	7,00	10,00	16,00	14,00	20,00	74,00
NRA à opticaliser			1,00	3,25	2,25	2,00		8,50
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")		8,25		0,25				8,50
Zones d'Activités en entrée de zone	4,00	18,00			1,00	1,00		24,00
Sites publics obligatoires	6,00	12,00						18,00
Points optiques communaux (mairie ou école)		3,25	8,75	6,50	3,00	3,00		24,50
Sites THD RADIO							4,75	4,75
TOTAL points Objectifs Backbone	22,00	108,50	16,75	20,00	22,25	20,00	24,75	234,25
TOTAL points Objectifs FTTH		65,00	105,00	132,00	135,00	190,00	195,20	822,20
TOTAL points	22,00	173,50	121,75	152,00	157,25	210,00	219,95	1 056,45

Déploiement cumulé des points remarquables	21 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois
PRM prioritaires	12,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00
PRM autres		7,00	14,00	24,00	40,00	54,00	74,00
NRA à opticaliser			1,00	4,25	6,50	8,50	8,50
Zones d'Activités en desserte interne partielle ("Zone Verte 0")		8,25	8,25	8,50	8,50	8,50	8,50
Zones d'Activités en entrée de zone	4,00	22,00	22,00	22,00	23,00	24,00	24,00
Sites publics obligatoires	6,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
Points optiques communaux (mairie ou école)		3,25	12,00	18,50	21,50	24,50	24,50
Sites THD RADIO							4,75
TOTAL points Objectifs Backbone	22,00	130,50	147,25	167,25	189,50	209,50	234,25
TOTAL points Objectifs FTTH		65,00	170,00	302,00	437,00	627,00	822,20
TOTAL points	22,00	195,50	317,25	469,25	626,50	836,50	1056,45

Les calendriers prévisionnels ci-dessus présentent :

- le volume annuel prévisionnel des objectifs remarquables que le Concessionnaire entend déployer au regard du calendrier des Objectifs Remarquables du Programme Fonctionnel définis au 2).
- le volume annuel prévisionnel cumulé des objectifs remarquables que le Concessionnaire entend déployer au regard du calendrier des Objectifs Remarquables du Programme Fonctionnel définis au 2).
- le volume annuel prévisionnel traduit en points des objectifs remarquables que le Concessionnaire entend déployer au regard du calendrier des Objectifs Remarquables du Programme Fonctionnel définis au 2).
- le volume annuel prévisionnel cumulé traduit en points des objectifs remarquables que le Concessionnaire entend déployer au regard du calendrier des Objectifs Remarquables du Programme Fonctionnel définis au 2).

Il est entendu que sur les jalons annuels non précisés au Programme Fonctionnel définis en 2), l'engagement annuel du Concessionnaire porte sur un volume global de sites à livrer interchangeables.

4) Référentiel annuel cumulé de points remarquables servant d'assiette aux pénalités

Le référentiel annuel cumulé de points remarquables servant d'assiette au déclenchement des pénalités, et incluant une franchise au regard du calendrier prévisionnel, est défini, en cumul, de la manière suivante :

	21 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois
Cumul des points remarquables	20	183	298	442	592	790	997

Dès lors que le volume de Points Remarquables attendus sur une année donnée serait inférieur au seuil de déclenchement des pénalités prévues ci-dessus, le Concessionnaire se verra appliquer des pénalités relatives à l'ensemble des Points Remarquables attendus sur cette même année au regard du Calendrier Prévisionnel.

5) Cas particuliers

Dans l'hypothèse où un objectif remarquable ne pourrait être déployé ou serait en retard du fait d'un cas exonérateur précisé à l'Article 40.3, le Concessionnaire ne pourra se voir appliquer de pénalités.

Annexe 4 à l'avenant n°3

Plan d'Affaires Actualisé

- Remplace l'Annexe 13 de la convention -

CASH FLOW

TRI 9,92%

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	TOTAL		
Années																																			
Résultat net	-1	-251	-1 175	-1 387	-1 486	-1 332	-2 273	-2 288	-2 234	-1 490	-526	398	1 670	2 378	2 638	3 044	3 322	3 253	3 193	3 141	3 050	2 939	2 846	2 798	1 06	-79	-52	-468	-1 086	-1 883	760	17 238			
Déficits aux amortissements	0	59	679	824	1 022	1 092	1 488	1 701	1 853	2 061	2 061	2 231	2 391	2 559	2 676	2 754	2 823	1 911	1 857	2 025	2 103	2 195	2 286	2 386	2 408	2 655	3 028	2 007	9 469	9 070	4 417	66 0			
I/RU/CA	0	0	0	0	1 653	5 233	5 345	3 202	4 073	6 244	5 819	2 529	4 469	738	-59	-778	-3 760	-1 738	-4 381	-4 440	-4 256	-4 178	-4 333	-4 404	-183	-679	-781	-770	-692	-894	-3 300	0	66 0		
Exceptionnel non cash	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Recette PCA ETT H	0	-145	-960	-9 535	3 099	6 821	0	243	0	0	-176	464	-715	536	62	37	551	-486	524	13	-38	-3	37	18	-144	116	33	13	3	4	1 489	0	0		
Mutualisations	0	0	2	-252	-1 770	29	85	243	-348	-684	9	17	14	6	3	0	7	1 192	-40	-27	-48	-59	-46	-77	-944	0	-1	0	0	-1	-25	0	0		
Variation des créances clients	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des dettes fiscales et sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des dettes fournisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation BFR	1	16 329	-2 307	93	-12 267	2 830	-2 151	323	-1 915	-1 182	-139	429	-684	-458	-193	-96	484	668	453	-42	-85	-72	-26	-76	-1 095	112	28	8	-6	-3	134	0	0		
Cash flow liés aux opérations	0	16 176	-2 604	-479	-11 078	7 623	2 389	2 598	1 807	5 465	7 234	5 566	7 837	6 141	5 092	4 924	2 678	4 086	684	883	774	704	1 356	1 979	1 744	1 744	1 676	1 690	2 012	1 690	2 012	83 219			
Investissement	0	-16 269	-5 280	-12 638	-9 229	-14 100	-17 370	-16 988	-8 441	-5 404	-5 229	-5 003	-4 848	-4 231	-2 785	-2 040	-1 671	-1 460	-1 284	-1 150	-1 035	-1 002	-929	-904	-882	-871	-863	-856	-832	-828	-828	-144 276			
Capitalisation de la dette	37	3 150	10 133	10 133	12 499	10 822	10 335	6 919	4 910	5 002	1 697	1 352	1 359	1 065	761	522	356	254	182	122	88	62	30	45	42	40	37	35	31	37	-3 300	76 284			
Subvention de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Report de versements de subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Subvention de la dette en pdt en n-1	0	-3 250	3 843	593	6 739	-4 339	4 300	5 400	1 800	-4 930	-3 750	-2 100	-3 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Apport en compte courant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Distribution d'indivisibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation de la dette à transférer au prochain exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bank Overdrafts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bank Overdrafts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vendor Financing	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rei Lease & Sale Leaseback financing	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cash flow liés au financement	37	82	8 033	13 109	19 228	6 283	15 035	13 919	6 610	52	-2 083	-548	-1 941	1 065	761	522	356	254	-1 954	-3 307	-2 936	-2 988	-2 020	45	42	-217	-1 111	35	0	0	0	0	0		
Variation	37	-12	140	-9	-69	5	54	-111	-23	133	-76	15	1 048	2 975	3 039	3 406	1 382	2 890	-2 006	-3 372	-3 248	-3 106	-2 175	-155	516	891	-259	887	673	-1 570	-2 079	0	0		
Tresor débet de période	0	37	25	165	157	88	83	146	36	13	146	68	83	1 131	4 105	7 144	10 550	11 912	14 802	12 796	9 424	6 176	3 070	895	740	1 257	2 148	1 919	2 776	3 649	2 079	0	0	0	
Tresor fin de période	37	25	165	157	88	93	146	38	13	146	68	83	1 131	4 105	7 144	10 550	11 912	14 802	12 796	9 424	6 176	3 070	895	740	1 257	2 148	1 919	2 776	3 649	2 079	0	0	0	0	
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Hydr rendement EDVA																																			

Compte de résultat (CR)

Table of financial results (Compte de résultat) with columns for years 2013 to 2014 and rows for various departments and accounts such as 'Produits financiers', 'Charges financières', and 'Résultat net'.

9,92%

Bilan

Bilan 9,58%

Montant en K€

Concession d'une durée de 30 ans

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
Immobilisations brutes	-	16 269	21 559	34 197	42 427	56 527	73 897	90 854	99 305	104 709	109 938	114 941	119 789	124 020	126 805	128 845	130 516	131 977	133 270	134 420	135 475	136 477	137 468	138 310	139 151	140 062	140 925	141 781	142 616	143 448	144 275
Amortissements cumulés	-	-	-	2 374	4 807	7 213	9 583	11 926	14 242	16 526	18 776	20 997	23 187	25 346	27 484	29 601	31 698	33 775	35 831	37 867	39 884	41 881	43 858	45 815	47 752	49 669	51 566	53 443	55 290	57 107	58 894
Immobilisations nettes	-	16 092	20 924	31 845	37 620	49 314	64 314	78 928	85 063	88 183	91 162	93 944	96 602	98 674	99 321	101 360	102 818	104 181	105 429	106 553	107 591	108 620	109 653	110 688	111 723	112 758	113 793	114 828	115 863	116 898	117 933
Créances	0	3 338	1 095	10 873	8 343	1 393	1 478	1 235	1 583	2 287	2 443	2 039	2 754	2 218	2 156	2 119	1 569	2 054	1 530	1 517	1 545	1 548	1 512	1 493	1 467	1 521	1 489	1 475	1 472	1 469	-
Trésorerie	37	25	165	157	88	93	146	36	13	146	68	83	1 131	4 105	7 144	10 550	11 912	14 802	17 796	9 424	6 176	3 070	895	740	1 257	2 148	1 919	2 776	3 649	2 079	-
Total Actif	37	19 518	21 522	42 696	46 650	50 470	64 466	76 939	81 133	82 836	82 946	82 317	83 651	84 008	84 335	83 738	89 354	89 354	89 016	73 545	69 998	58 834	49 859	38 991	34 715	30 418	24 875	20 313	15 767	8 800	0
Capitaux propres	36	3 041	3 811	17 507	27 065	35 111	41 299	45 120	45 088	45 724	43 929	42 869	42 869	42 107	43 218	43 662	40 095	44 139	42 301	38 243	36 027	32 656	30 178	29 106	28 535	22 541	17 862	14 377	10 527	4 265	-
Dettes financières long terme	-	-	593	-	6 739	2 420	6 900	12 300	14 100	9 150	5 400	3 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes/Dividendes	1	16 477	15 118	24 989	11 845	17 958	16 237	19 519	22 024	27 749	33 595	36 112	40 590	41 241	40 921	40 007	36 183	34 408	30 016	25 549	21 275	17 086	12 738	8 317	8 157	7 473	6 689	5 913	5 212	4 612	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	60	40	53	60	66	69	76	76	1 768	1 208	1 152	1 093	1 045	968	24	24	21	23	23	22	-
Total Passif	37	19 518	21 522	42 696	46 650	50 470	64 466	76 939	81 133	82 836	82 946	82 317	83 651	84 408	84 335	83 738	89 354	89 354	89 016	73 545	69 998	58 834	49 859	38 991	34 715	30 418	24 875	20 313	15 767	8 800	-

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044		
Annexes																																		
Total annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total bilan	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	
Total amortissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total amortissement (TTC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaux propres	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	
Total bilan	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	
Dettes nettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total bilan	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	

Main amortization table with columns for years (2014-2023) and rows for various assets including 'BENEFICIAIRES - PARTS DE PAUSEMENT' and 'BENEFICIAIRES - PARTS DE PAUSEMENT'.

Summary table titled 'AMORTISSEMENTS CAPAUX SPÉCIFIQUES (en millions d'€)' with columns for '2014-2016', '2017', '2018', '2019', '2020', '2021', '2022', '2023', '2024', '2025', '2026', '2027', '2028', '2029', '2030', '2031', '2032', '2033', '2034', '2035', '2036', '2037', '2038', '2039', '2040', '2041', '2042', '2043', '2044', '2045', '2046', '2047', '2048', '2049', '2050'.

Tableau Financement

TABLEAUX EMPLOIS- RESSOURCES (Durée de contrat de 30 ans)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
1 Investissements	18 269	5 290	12 638	8 229	14 100	17 370	10 908	8 441	5 044	5 229	5 003	4 844	4 231	2 745	2 040	1 071	1 460	1 294	1 150	1 005	1 002	929	903	882	871	863	856	858	852	828					
2 Variation des stocks																																			
3 Variation du poste clients																																			
4 Variation du poste clients (N)																																			
5 Variation du poste clients (N-1)																																			
6 Variation du poste clients (N-2)																																			
7 Variation du poste clients (N-3)																																			
8 Variation du poste clients (N-4)																																			
9 Variation du poste clients (N-5)																																			
10 Variation du poste clients (N-6)																																			
11 Variation du poste clients (N-7)																																			
12 Variation du poste clients (N-8)																																			
13 Variation du poste clients (N-9)																																			
14 Variation du poste clients (N-10)																																			
15 Variation du poste clients (N-11)																																			
16 Variation du poste clients (N-12)																																			
17 Variation du BFR	-16 474	1 357	-9 619	15 967	4 091	2 151	-323	1 935	1 192	1 139	-429	684	-458	1 103	96	-484	-669	-433	42	95	72	26	76	1 095	-112	-28	-8	6	3	-184					

Code	Libellé	12/2016	12/2017	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021	12/2022	12/2023	12/2024	12/2025	12/2026	12/2027	12/2028	12/2029	12/2030	12/2031	12/2032	12/2033	12/2034	12/2035	12/2036	12/2037	12/2038	12/2039	12/2040	12/2041	12/2042	12/2043	12/2044	12/2045	12/2046	12/2047	12/2048	12/2049	12/2050				
7190	7190	1 220 746	1 230 746	1 240 746	1 250 746	1 260 746	1 270 746	1 280 746	1 290 746	1 300 746	1 310 746	1 320 746	1 330 746	1 340 746	1 350 746	1 360 746	1 370 746	1 380 746	1 390 746	1 400 746	1 410 746	1 420 746	1 430 746	1 440 746	1 450 746	1 460 746	1 470 746	1 480 746	1 490 746	1 500 746	1 510 746	1 520 746	1 530 746	1 540 746	1 550 746	1 560 746	1 570 746	1 580 746	1 590 746	1 600 746
7191	7191	1 220 746	1 230 746	1 240 746	1 250 746	1 260 746	1 270 746	1 280 746	1 290 746	1 300 746	1 310 746	1 320 746	1 330 746	1 340 746	1 350 746	1 360 746	1 370 746	1 380 746	1 390 746	1 400 746	1 410 746	1 420 746	1 430 746	1 440 746	1 450 746	1 460 746	1 470 746	1 480 746	1 490 746	1 500 746	1 510 746	1 520 746	1 530 746	1 540 746	1 550 746	1 560 746	1 570 746	1 580 746	1 590 746	1 600 746
7192	7192	1 220 746	1 230 746	1 240 746	1 250 746	1 260 746	1 270 746	1 280 746	1 290 746	1 300 746	1 310 746	1 320 746	1 330 746	1 340 746	1 350 746	1 360 746	1 370 746	1 380 746	1 390 746	1 400 746	1 410 746	1 420 746	1 430 746	1 440 746	1 450 746	1 460 746	1 470 746	1 480 746	1 490 746	1 500 746	1 510 746	1 520 746	1 530 746	1 540 746	1 550 746	1 560 746	1 570 746	1 580 746	1 590 746	1 600 746

Prep - revenus FON

TARIFS FTTS	
FAS	15 000 €
IRU 15ans	30 000 €
Maintenance	1 000 €

LOCATION FON		
Tarif location annuelle en € HT par ml - minimum de facturation 3000 ml		
Durée	bifibre	monofibre
Location 1 an	1,50 € / ml	1,05 € / ml
Location 3 ans	1,30 € / ml	0,91 € / ml
Location 5 ans	1,10 € / ml	0,77 € / ml
Location 10 ans	1,02 € / ml	0,71 € / ml
Frais de maintenance inclus		
FAS moyen	5 000 €	

NRA Id	CLE NRA	COMMUNE	CODE POSTAL	RACCOMMEDIALYS	COMMANDE MEDIALYS	RACCO ORANGE	"sequençant" De l'Obj	Tirage FO trompon	Rang	Linéaire PFON à facturer	Vérfifié catto	IRU FON 15ans	IRU FON 15ans remisé	Maintenance FON
NRA06	45316CCM	SURY-AUX-BOIS	45 530	FH	OUI	Non Fibré	36	9 617	1	9 617	OUI	74 530 €	63 350 €	1 058 €
NRA09	45162GUI	GUIGNEVILLE	45 300	FH	OUI	Non Fibré	36	5 523	1	5 523	OUI	42 801 €	36 380 €	607 €
NRA10	45325TIV	TIVERNON	45 170	FH	OUI	Non Fibré	36	6 496	2	10 803	OUI	83 726 €	71 167 €	1 188 €
NRA12	45214MT4	MONTIGNY	45 170	FH	OUI	Non Fibré	36	1 469	3	1 469	OUI	11 393 €	9 675 €	162 €
NRA16	45136ERV	ERVALVILLE	45 320	LFO 2014	NON	FO	36	6 063	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA18	45307BIE	LA SELLE-SUR-LE-BIED	45 210	LFO 2014	NON	FO	36	1 822	2	1 822	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA22	45303S0E	SCEAUX-DU-GÂTINAI	45 490	LFO	NON	FO	36	1 799	1	1 799	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA26	45228NIB	NIBELLE	45 340	FH	OUI	Non Fibré	36	6 344	1	6 344	OUI	49 163 €	41 789 €	698 €
NRA29	45133ENG	ENGENVILLE	45 300	LFO 2014	NON	FO	36	6 136	2	6 136	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA04	45066CHG	CHAILLY-EN-GÂTINAI	45 280	FH	OUI	Non Fibré	48	5 573	4	29 149	OUI	225 904 €	192 018 €	3 206 €
NRA15	45026BAB	BAZOCHE-SUR-LE-BETZ	45 210	LFO 2014	NON	FO	48	4 883	4	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA20	45345VMR	VIMORY	45 700	LFO	NON	FO	48	3 641	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA21	45321TMR	THIMORY	45 260	LFO	NON	FO	48	9 818	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA28	45310SER	SERMAISES	45 260	LFO 2014	NON	FO	48	7 427	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA45	45240OUT	OUTARVILLE	45 480	LFO	NON	FO	48	5 275	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA82	45309PEG	PERS-EN-GÂTINAI	45 210	LFO 2014	NON	FO	60	9 471	5	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA38	45188LRY	LOURY	45 470	LFO	NON	FO	60	6 657	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA40	45080CEB	CHARMONT-EN-BEAUCE	45 480	LFO	NON	FO	60	8 774	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA42	45015AJJ	AUTRY-SUR-JOINE	45 480	LFO	NON	FO	60	5 588	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA48	45293MAU	SAINTE-MAURICE-SUR-FES	45 700	LFO	NON	FO	60	2 925	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA52	45313SGY	SOUGY	45 410	LFO	NON	FO	60	4 736	1	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA27	45347VRI	VRIGNY	45 300	LFO 2014	NON	FO	72	5 656	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA33	45289LYE	SAINTE-LYE-LA-FORÊT	45 170	LFO	NON	FO	72	3 978	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA41	45160GRE	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	45 480	LFO	NON	FO	72	7 264	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA44	45005AND	ANDONVILLE	45 480	LFO	NON	FO	72	5 888	4	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA02	45312SOL	SOLTERRE	45 700	FH	OUI	Non Fibré	36	5 463	1	5 463	OUI	42 342 €	35 980 €	601 €
NRA03	45251PIE	PIERREFITTE-ES-BOIS	45 360	FH	OUI	Non Fibré	36	15 189	3	15 189	OUI	117 716 €	100 059 €	1 671 €
NRA05	45049B2Y	BOUY-LA-FORÊT	45 460	FH	OUI	Non Fibré	36	3 589	1	3 589	OUI	27 816 €	23 643 €	395 €
NRA17	45002AIL	AILLANT-SUR-MILLERON	45 230	FH	OUI	FO	36	4 74	1	4 74	OUI	3 672 €	3 121 €	52 €
NRA19	45069BUS	LA BUSSIÈRE	45 230	FH	OUI	FO	36	4 365	1	4 365	OUI	33 826 €	28 752 €	480 €
NRA23	45108COO	COULLONS	45 720	FH	OUI	FO	36	9 963	2	14 239	OUI	110 355 €	93 801 €	1 566 €
NRA24	45063CER	GERDON	45 620	LFO 2014	NON	FO	36	11 821	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA43	45193MCY	MARCILLY-EN-VILLETTE	45 240	LFO	NON	FO	36	5 281	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA47	45064ERY	CERNOY-EN-BERRY	45 560	LFO	NON	FO	36	9 124	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA49	45018AUT	AUTRY-LE-CHÂTEL	45 300	LFO	NON	FO	36	4 655	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA50	45270BNT	SAINTE-BENOÎT-SUR-LOIR	45 730	LFO	NON	FO	36	3 885	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA51	45171ISD	ISDES	45 290	FH	OUI	Non Fibré	36	10 403	1	10 403	OUI	80 826 €	68 532 €	1 144 €
NRA25	45182LLR	LIGNY-LE-RIBAUT	45 240	FH	OUI	Non Fibré	48	7 049	5	25 119	OUI	194 669 €	165 468 €	2 763 €
NRA34	45040VMU	VILLEMURLIN	45 600	LFO	NON	FO	48	7 334	3	28 539	OUI	221 181 €	188 004 €	3 139 €
NRA39	45046BLB	BOULAY-LES-BARRÉS	45 140	LFO	NON	FO	48	6 249	4	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA51	45196MAP	MAREAU-AUX-PRES	45 370	LFO	NON	FO	48	8 518	1	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA01	45309SNY	SENNELY	45 370	LFO	NON	FO	48	4 869	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA08	45331VAN	VANNES-SUR-COSSON	45 240	FH	OUI	Non Fibré	60	5 939	7	19 628	OUI	152 117 €	129 300 €	2 159 €
NRA30	45134EEB	ÉPIEDS-EN-BEAUCE	45 130	FH	OUI	Non Fibré	60	6 205	6	6 205	OUI	48 086 €	40 875 €	683 €
NRA31	45229NOG	NOGENT-SUR-VERNISSO	45 290	LFO 2014	NON	FO	60	4 879	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA54	45248PTY	PATAY	45 310	LFO 2014	NON	FO	60	7 035	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA53	45296PRV	SAINTE-PÉRAY-LA-COLO	45 310	LFO	NON	FO	60	2 012	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA13	45292MAV	SAINTE-MAURICE-SUR-AY	45 230	LFO 2014	NON	FO	60	3 379	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA14	45200MEV	MENESTREAU-EN-VILLET	45 240	LFO 2014	NON	FO	72	7 029	6	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA35	45098CSA	CLÉRY-SAINTE-ANDRÉ	45 370	LFO	NON	FO	72	10 409	8	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA35	45107CDY	COUDROY	45 280	LFO	NON	FO	72	6 055	3	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
NRA37	45179LAI	LAILLY-EN-VAL	45 740	LFO	NON	FO	72	5 158	1	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA46	45271TSR	SAINTE-BRISSON-SUR-LOIR	45 500	LFO	NON	FO	72	4 280	2	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA55	453261TRN	TOURNOISIS	45 310	LFO	NON	FO	72	5 283	3	0 €		0 €	0 €	0 €
NRA56	45116CVT	CRAVAANT	45 190	LFO	NON	FO	72	0	3	0 €	OUI	0 €	0 €	0 €
								4 418	1					
1 519 913 €											1 291 926 €	21 573 €		

COMMANDE MEDIALYS OUI

Étiquettes de lignes	Nombre de NRA Id	Somme de Linéaire PFON à facturer	Somme de IRU FON 15ans remisé	Somme de Maintenance FON
36	12	87 478	576 261 €	9 623 €
48	3	82 807	545 490 €	
60	2	25 833	170 175 €	2 842 €
Total général	17	196 118	1 291 926 €	21 573 €

Étiquettes de lignes	Nombre de NRA Id
36	21
48	12
60	12
72	12
Total général	57

Prep Revenus Lan to Lan

Revenus ZAE + sites Publics		Micro	TPE	PME et sites publics	GE	Nb clients
Volume	1 103	652	557	22	436	
taux de péné	0%	30%	40%	80%		
Débits	4	100%	25%	25%	49	
	10	25%	55%	80%	105	
	20	50%	15%	20%	220	
	100		5%	55%	49	
	200			20%	15	
Revenu pondéré ZAE	250 €	337 €	408 €	554 €		

TARIFS ZAC	
4 Mbits/s	250 €
10 Mbits/s	350 €
20 Mbits/s	374 €
100 Mbits/s	467 €
200 Mbits/s	900 €
FAS ZAC	1 500 €
CAPEX ZAE	8 000 €
CAPEX ZATHD	6 900 €

Revenus ZONE VERTE		Micro	TPE	PME	GE	Nb clients
Volume	5 781	925	161	4	143	
taux de péné	0%	10%	30%	80%		
débits	4	100%	0%	0	23	
	10	25%	25%	0	35	
	20	50%	55%	0%	73	
	100	0%	15%	80%	9	
	200	0%	5%	20%	3	
Revenu pondéré ZV	250 €	337 €	408 €	554 €		

TARIFS ZONE VERTE	
4 Mbits/s	250 €
10 Mbits/s	350 €
20 Mbits/s	374 €
100 Mbits/s	467 €
200 Mbits/s	900 €
FAS ZV	10 000 €
CAPEX ZV	10 000 €

TARIFS SITES THD RADIO	
FAS	3 000 €
CAPEX	23 757 €

Offre LAN to LAN - Tarifs à compter du 01/05/2018		Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle Livraison Intra-DSP**	option Livraison Nationale**
Débit de l'offre L2	2 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	195 €	50 €
	4 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	250 €	80 €
	6 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	280 €	90 €
	10 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	350 €	100 €
	20 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	160 €
	30 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	190 €
	40 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	220 €
	50 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	250 €
	60 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	280 €
	80 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	310 €
	100 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	500 €	350 €
	200 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	550 €
	300 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	800 €
	400 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	900 €
	500 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	1 000 €
	600 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 050 €
	700 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 100 €
	800 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 140 €
	900 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 170 €
	1 Gbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 200 €

Offre OpenLAN	Nb de sites	Débit total *	Frais accès au service	Redevance Mensuelle Livraison Intra-DSP
OpenLAN 100M	jusqu'à 5 sites	100 Mb/s partagé	3 000 €	2 000 €
OpenLAN 200M	jusqu'à 10 sites	200 Mb/s partagé	5 000 €	3 500 €
OpenLAN 500M	jusqu'à 20 sites	500 Mb/s partagé	7 000 €	5 000 €
OpenLAN 1G	jusqu'à 40 sites	1000 Mb/s partagé	10 000 €	8 000 €
OpenLAN 10G	jusqu'à 100 sites	10 000 Mb/s partagé	15 000 €	32 000 €

Commune	Code SR	Code SR	Nb Ligne	Prix Offre PRM (armoires + presta FT + compensation opérateurs)	FAS Prolongement FT	TOTAL	Revenus
Le Charme	AIL/CHA	PRM020	108	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Dammarie-sur-Loing	AIL/DAM	PRM013	260	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Ruan	ATY/002	PRM037	126	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Trinay	ATY/003	PRM046	100	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Manchecourt	AUL/MAN	PRM023	281	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Croites-en-Pithiverais	BAG/CRO	PRM012	137	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Chaussy	BAG/VIL	PRM008	81	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Faverelles	BAT/FVR	PRM014	81	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Beaulieu-sur-Loire	BEU/MAL	PRM003	174	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Les Choux	BOS/CHO	PRM021	267	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Courcelles	BOY/COU	PRM010	176	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Saint-Firmin-sur-Loire	BRU/FIR	PRM041	253	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Beauchamps-sur-Huillard	CDY/BEA	PRM002	220	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Saint-Hilaire-les-Andréis	COU/HAU	PRM043	159	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Saint-Firmin-des-Bois	CTR/FIR	PRM040	246	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Melleroy	CTR/MEI	PRM024	282	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Montcorbon	DCH/GUI	PRM026	67	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Chanterocq	ERV/CHQ	PRM007	284	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Fontenay-sur-Loing	FON/PLY	PRM016	130	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Pannes	GDV/PAN	PRM031	326	55 250 €	3 500 €	58 750 €	1 150,00 €
Polly-lez-Gien	GIE/GOD	PRM034	221	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Nevoy	GIE/MAR	PRM028	117	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Nevoy	GIE/NEV	PRM029	388	55 250 €	3 500 €	58 750 €	1 150,00 €
Polly-lez-Gien	GIE/RUE	PRM035	139	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Préfontaines	GIR/PRE	PRM036	201	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Saint-Florent	GON/FLO	PRM042	254	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Lion-en-Sullias	GON/LIO	PRM022	141	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Baccou	HUI/002	PRM001	107	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Bucy-Saint-Liphard	ING/004	PRM005	94	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Férolles	JRG/002	PRM015	425	55 250 €	3 500 €	58 750 €	1 150,00 €
Mézères-en-Gâtinais	LAD/MEZ	PRM025	150	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Saint-Aignan-des-Gués	MAB/002	PRM038	258	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Orveau-Beillesaive	MAH/GOL	PRM030	222	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Le Bardou	MNG/003	PRM019	458	64 356 €	3 500 €	67 856 €	1 200,00 €
Paucourt	MON/PAU	PRM032	396	55 250 €	3 500 €	58 750 €	1 150,00 €
Bougny-lez-Neuville	NVL/003	PRM024	85	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Pithivers-le-Vieil	PHI/PLV	PRM033	545	64 356 €	3 500 €	67 856 €	1 200,00 €
Coincez	PRV/001	PRM009	159	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Villeneuve-sur-Comie	PTY/001	PRM048	92	30 426 €	3 500 €	33 926 €	500,00 €
Chaigny	SAY/006	PRM006	587	64 356 €	3 500 €	67 856 €	1 200,00 €
Saint-Aignan-le-Jailard	SUL/AIG	PRM039	293	41 877 €	3 500 €	45 377 €	1 050,00 €
Guilly	TGY/002	PRM017	190	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Guilly	TGY/006	PRM018	103	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Sigloy	TGY/007	PRM044	264	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Courtemaux	THO/COU	PRM011	102	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Dry	CSA/003	PRM126	445	55 250 €	3 500 €	58 750 €	1 150,00 €
Villamblieth	TRN/001	PRM047	115	35 249 €	3 500 €	38 749 €	850,00 €
Total	48	48	10422	1 949 760 €	168 000 €	2 117 760 €	44 250 €
				40 620 €	3 500 €	44 120 €	922 €

Prestations de création d'un PRM Prix	
SR < 100 LP	30 426 €
100 LP < SR < 200 LP	35 249 €
200 LP < SR < 300 LP	41 877 €
300 LP < SR < 450 LP	55 250 €
450 LP < SR < 600 LP	64 356 €
600 < SR < 750 LP	73 262 €

Prestation de prolongement de câble optique PRM au NRA-O pour un PRM Prix	
Frais de Mise en Service	35 000,00
Abonnement annuel	80,00
Abonnement annuel total	3840

Plafond de la redevance annuelle* (ARCEP)	
SR < 100 LP	500 €
100 LP < SR < 200 LP	850 €
200 LP < SR < 300 LP	1 050 €
300 LP < SR < 450 LP	1 150 €
450 LP < SR < 600 LP	1 200 €
600 < SR < 750 LP	1 200 €
SR > 750 LP	1 200 €

NRA MED Avenant 3

Commune	Comp SR	Ref PRM	COMMUNE NRA ORIGINE	No ligne	PRM d'armes + prestation FT + compas	FAS Prolongement FT	s (couleur, LDx & compartim)	TOTAL Charges	PRM mt	Revenu	
ANDON	SQUEZ	PRM143	4523ASOU (LA SOURCE)	468	68 301 €	3 928 €	6 231 €	78 460 €	5	1 200 €	
	CERCOTTES	PRM142	45154GDY (GIDY)	453	27 097 €	3 928 €	310 €	31 335 €	2	850 €	
	CLAY	PRM143	45154GDY (GIDY)	146	27 097 €	3 928 €	310 €	31 335 €	2	850 €	
	FERRETS-PAGNIAS	PRM144	45062E (FERRETS-PAGNIAS)	60	14 384 €	3 928 €	310 €	18 622 €	1	500 €	
	MENESTREAU-VALLETTE	MEV002	45200WEY (MENESTREAU EN VALLETTE)	66	14 384 €	3 928 €	310 €	18 622 €	1	500 €	
	NOYERS	PRM147	45321TMR (THIMORVY)	148	27 097 €	3 928 €	310 €	31 335 €	2	850 €	
	VIEILLES-MAISONS-SUR-JOURDRY	CPVIE	PRM148	45107CDY (COURROY)	247	41 877 €	3 928 €	310 €	46 115 €	3	1 050 €
Total											
	8	8		1750	356 658 € 37 096 €	31 401 € 3 928 €	14 137 € 1 790 €	447 482 €		7 080 € 825 €	

Prévision de prolongement de câble optique sur PRM au 1/1/2010 pour un PRM

Classe	Prévision de la résidence annuelle (ANRPE)
1. SR < 100 LP	500 €
2. 100 LP < 200 LP	201
3. 200 LP < 518 < 500 LP	1 050 €
4. 500 LP < 518 < 600 LP	1 200 €
5. 600 LP < 518 < 600 LP	1 200 €
6. 600 < 518 < 750 LP	601
7. 750 > 750 LP	1 200 €

TOTAL sur 25 ans : 8927,50

Prévision de prolongement de câble optique sur PRM au 1/1/2010 pour un PRM

Classe	Prévision de la résidence annuelle (ANRPE)
1. SR < 100 LP	500 €
2. 100 LP < 200 LP	201
3. 200 LP < 518 < 500 LP	1 050 €
4. 500 LP < 518 < 600 LP	1 200 €
5. 600 LP < 518 < 600 LP	1 200 €
6. 600 < 518 < 750 LP	601
7. 750 > 750 LP	1 200 €

TOTAL sur 25 ans : 8927,50

Subvention - Objectifs

VALEUR EN POINTS	
Type d'objectif remarquable	Points
PRM prioritaires	1,50
PRM autres	1,00
NRA à optimiser	0,25
Zones d'activités en ZV0	0,25
Zones d'activités en entrée de zone	1,00
Sites publics obligatoires	1,00
Points optiques communaux	0,25
Points THD radio	0,25
Prises FTTH déployées (pour 100 prises)	1,00

PLANNING AVENANT 3 (OBJ)		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			Total
BACKBONE		T0 + 12	T0 + 24	T0 + 36	T0 + 48	T0 + 60	T0 + 72	T0 + 84	T0 + 96	T0 + 108	T0 + 120			Total
PRM prioritaires			48											48
PRM autres			7	7	10	16	14	20						74
NRA à optimiser				4	13	9	8							34
Zones d'activités en ZV0			33		1									34
Zones d'activités en entrée de zone			22			1	1							24
Sites publics obligatoires			18											18
Points optiques communaux			13	35	26	12	12							98
Points THD radio								19						19
Déploiement annuel prévisionnel			141	46	50	38	35	39						349
FTTH		T0 + 12	T0 + 24	T0 + 36	T0 + 48	T0 + 60	T0 + 72	T0 + 84	T0 + 96	T0 + 108	T0 + 120			Total
Prises FTTH HSP (APD&Recette Tpt + APD Distrib)				15 000	15 000	16 000	18 000	15 640	2 580					82 220
Prises FTTH HP (Recette Distrib)					11 200	28 100	18 100	16 500	5 800	1 100	200			81 000

PLANNING AVENANT 2 (PTS)		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			Total
BACKBONE		T0 + 12	T0 + 24	T0 + 36	T0 + 48	T0 + 60	T0 + 72	T0 + 84	T0 + 96	T0 + 108	T0 + 120			Total
PRM prioritaires			72,00											72,00
PRM autres			7,00	7,00	10,00	16,00	14,00	20,00						74,00
NRA à optimiser				1,00	3,25	2,25	2,00							8,50
Zones d'activités en ZV0			8,25		0,25									8,50
Zones d'activités en entrée de zone seule			22,00			1,00	1,00							24,00
Sites publics obligatoires			18,00											18,00
Points optiques communaux			3,25	8,75	6,50	3,00	3,00							24,50
Points THD radio								4,75						4,75
Prises FTTH / APD Transport				30,00	30,00	32,00	36,00	31,28	5,16					164,44
Prises FTTH / Recette Transport				30,00	30,00	32,00	36,00	31,28	5,16					164,44
Prises FTTH / APD Distribution				120,00	120,00	128,00	144,00	125,12	20,64					657,76
Prises FTTH / Recette Distribution					89,60	224,80	144,80	132,00	46,40	8,80	1,60			648,00

MODALITES VERSEMENT SUBVENTION									
Jalon	Montant unitaire	Montant total							
Notification de la convention	3 331 837 €	3 331 837 €							
APS Global Backbone	1 269 548 €	1 269 548 €							
APS élémentaire FTTH Amilly	223 107 €	2 062 289 €							
APS élémentaire FTTH Beaugency	152 127 €								
APS élémentaire FTTH Briare	113 901 €								
APS élémentaire FTTH Chalette-sur-Loing	271 034 €								
APS élémentaire FTTH Châteauneuf-sur-Loire	137 884 €								
APS élémentaire FTTH Courtenay	49 790 €								
APS élémentaire FTTH Gien	297 307 €								
APS élémentaire FTTH La Ferté-Saint-Aubin	123 448 €								
APS élémentaire FTTH Malesherbes	108 817 €								
APS élémentaire FTTH Meung-sur-Loire	101 910 €								
APS élémentaire FTTH Neuville-aux-Bois	84 562 €								
APS élémentaire FTTH Pithiviers	179 215 €								
APS élémentaire FTTH Sully-sur-Loire	123 215 €								
APS élémentaire FTTH Villemandeur	95 972 €								
APD objectif (par point)	19 984 €		21 112 134 €	solde sub Avt2	Solde pts Avt2	Montant unitaire	Solde sub Avt3	Solde pts Avt3	Montant unitaire
Recette objectif (par point)	30 256 €		31 668 200 €	18 222 398,87 €	825,90	22 063,69 €	8 533 936,07 €	553,39	15 421,25 €
Recette jalon 24 mois	892 932 €	2 665 469 €	25 623 484,03 €	830,40	30 856,80 €	21 342 724,12 €	777,99	27 433,02 €	
Recette jalon 48 mois	886 268 €								
Recette jalon 84 mois	886 269 €								
Recette finale et globale du Réseau	2 998 653 €	2 998 653 €							

	AVT3	Initial AVT2	Ecart
TOTAL Subvention fixe	65 108 130 €	67 128 812 €	-2 020 682 €
TOTAL Subvention raccos clients FTTH	12 923 064 €	10 906 238 €	2 016 826 €
TOTAL Subvention RSD	262 500 €	262 500 €	
TOTAL Subvention	78 293 694 €	78 297 550 €	-3 856 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRODUCTION ANNUELLE (BOU)	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
PPM prioritaires												
PPM axes												
NMA hospitalier												
Zones d'activités en ZOO												
Zones d'activités en entité de zone												
Sites publics obligatoires												
Points optiques communaux												
Points THD radio												
Prises FTTH												
TOTAL	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REVENUS ANNUELS POUR APPUI A SUBVENTION (BOU)	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00
PPM prioritaires										
PPM axes										
NMA hospitalier										
Zones d'activités en ZOO										
Zones d'activités en entité de zone										
Sites publics obligatoires										
Points optiques communaux										
Points THD radio										
Prises FTTH										
TOTAL	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00	72,00

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REVENUS ANNUELS POUR APPUI A SUBVENTION (PFI)	64,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00
PPM prioritaires										
PPM axes										
NMA hospitalier										
Zones d'activités en ZOO										
Zones d'activités en entité de zone										
Sites publics obligatoires										
Points optiques communaux										
Points THD radio										
Prises FTTH										
TOTAL	64,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00	65,50	75,00

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
REVENUS ANNUELS POUR APPUI A SUBVENTION (PFI)	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837
PPM prioritaires												
PPM axes												
NMA hospitalier												
Zones d'activités en ZOO												
Zones d'activités en entité de zone												
Sites publics obligatoires												
Points optiques communaux												
Points THD radio												
Prises FTTH												
TOTAL	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837	3 331 837

Solde au 31/12	Nb. de sites AVT	Solde au 31/12 AVT
60,00	72,00	72,00
60,00	72,00	72,00
13,75	5,50	2,00
14,25	3,75	4,75
0,25	0,25	0,25
1,00	2,00	2,00
2,00	2,00	3,00
		1,00
		1,00
44,50	21,50	1,00
47,50	16,75	7,75
		4,75
706,40	86,85	71,50
706,40	49,52	130,92
706,40	209,98	416,90
425,90	50,06	533,38
830,40	298,70	777,50

Solde au 31/12	Nb. de sites AVT	Solde au 31/12 AVT
121,28	138	8 333,38
10 124 176		21 242 724

Avenant 3

ANNEXE 5 : Liste des objectifs supprimés

Liste de l'objectif de type « site PRM » supprimé

Commune du PRM	CLE SR	Nb de Lignes	Jalon
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	GERMET	126	TO + 84

Liste des 25 objectifs de type « NRA à opticaliser » supprimés

Commune du NRA	CLE_NRA	Nb de Lignes	Jalon
BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	45026BAB	602	TO + 60
PERS-EN-GÂTINAIS	45250PEG	846	TO + 60
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	45293MAU	1 283	TO + 60
LOURY	45188LRY	2 965	TO + 60
LA SELLE-SUR-LE-BIED	45307BIE	533	TO + 60
SERMAISES	45310SER	1 473	TO + 60
SAINT-AURICE-SUR-AVEYRON	45292MAV	476	TO + 60
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	45200MEV	659	TO + 60
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	45271SBR	895	TO + 60
ANDONVILLE	45005AND	291	TO + 60
CHARMONT-EN-BEAUCE	45080CEB	230	TO + 60
AUTRUY-SUR-JUINE	45015AUJ	374	TO + 60
GRENEVILLE-EN-BEAUCE	45160GRE	540	TO + 60
NOGENT-SUR-VERNISSON	45229NOG	1 398	TO + 60
TOURNOISIS	45326TRN	294	TO + 60
SAINT-LYÉ-LA-FORÊT	45289LYE	605	TO + 60
SOUGY	45313SGY	374	TO + 60
PATAY	45248PTY	1 341	TO + 60
SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE	45296PRV	644	TO + 60
ÉPIEDS-EN-BEAUCE	45134EEB	1 210	TO + 60
CRAVANT	45116CVT	387	TO + 60
COUDROY	45107CDY	619	TO + 60
VRIGNY	45347VRI	729	TO + 60
MAREAU-AUX-PRÉS	45196MAP	1 090	TO + 60
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	45098CSA	1 953	TO + 60

Liste des 140 objectifs de type « Point Optique Communal » supprimés

INSEE	Commune	Type	Point Optique Communal	Jalon
45250	PERS-EN-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie de Pers-en-Gâtinais	T0 + 84
45032	LE BIGNON-MIRABEAU	MAIRIE	Mairie de le Bignon-Mirabeau	T0 + 84
45265	ROZOY-LE-VIEIL	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45026	BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45293	SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45239	OUSOY-EN-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45017	AUVILLIERS-EN-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie d'Auvilliers-en-Gâtinais	T0 + 84
45321	THIMORY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45185	LOMBREUIL	MAIRIE	Mairie de Lombreuil	T0 + 84
45345	VIMORY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45020	LE BARDON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45011	ATTRAY	MAIRIE	Mairie d'Attray	T0 + 84
45174	JOUY-EN-PITHIVERAIS	MAIRIE	Mairie de Jouy-en-Pithiverais	T0 + 84
45009	ASCHÈRES-LE-MARCHÉ	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45044	BOUGY-LEZ-NEUVILLE	MAIRIE	Mairie de Bougy-lez-Neuville	T0 + 84
45076	LA CHAPELLE-SAINT-SÉPULCRE	MAIRIE	Mairie de la Chapelle-Saint-Sépulcre	T0 + 84
45322	THORAILLES	MAIRIE	Mairie de Thorailles	T0 + 84
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45132	ÉGRY	MAIRIE	Mairie d'Egry	T0 + 84
45294	SAINT-MICHEL	MAIRIE	Mairie de Saint-Michel	T0 + 84
45303	SCEAUX-DU-GÂTINAIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45084	CHÂTENAY	MAIRIE	Mairie de Châtenay	T0 + 84
45316	SURY-AUX-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45101	COMBREUX	MAIRIE	Mairie de Combreaux	T0 + 84
45346	VITRY-AUX-LOGES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45223	NESPLOY	MAIRIE	Mairie de Nesploy	T0 + 84
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS	ECOLE	Ecole élémentaire ""La Claudinerie""	T0 + 84
45035	BOISCOMMUN	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45257	PRESSIGNY-LES-PINS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45190	MAINVILLIERS	MAIRIE	Mairie de Mainvilliers	T0 + 84
45012	AUDEVILLE	MAIRIE	Mairie d'Audeville	T0 + 84
45310	SERMAISES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45170	INTVILLE-LA-GUÉTARD	MAIRIE	Mairie de Intville-la-Guétard	T0 + 84
45217	MORVILLE-EN-BEAUCE	MAIRIE	Mairie de Morville-en-Beauce	T0 + 84
45221	NANGEVILLE	MAIRIE	Mairie de Nangeville	T0 + 84
45323	THOU	MAIRIE	Mairie de Thou	T0 + 84
45292	SAINT-AURICE-SUR-AVEYRON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45085	CHÂTILLON-COLIGNY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45161	GRISELLES	ECOLE	Ecole élémentaire ""Les Hirondelles""	T0 + 84
45095	CHILLEURS-AUX-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45254	POILLY-LEZ-GIEN	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45171	ISDES	MAIRIE	Mairie de Isdes	T0 + 84
45309	SENNELY	MAIRIE	Mairie de Sennely	T0 + 84
45200	MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45331	VANNES-SUR-COSSON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45016	AUTRY-LE-CHÂTEL	ECOLE	Ecole élémentaire ""des Grands""	T0 + 84
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	MAIRIE	Mairie de Beauchamps-sur-Huillard	T0 + 84
45335	VIENNE-EN-VAL	ECOLE	Ecole élémentaire ""Louis-Dider Jouselin""	T0 + 84
45324	TIGY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45157	GIVRAINES	MAIRIE	Mairie de Givraines	T0 + 84
45139	ESTOUY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84

INSEE	Commune	Type	Point Optique Communal	Jalon
45057	LABROSSE	MAIRIE	Mairie de Labrosse	T0 + 84
45343	VILLEVOQUES	MAIRIE	Mairie de Villevoques	T0 + 84
45158	GONDREVILLE	MAIRIE	Mairie de Gondreville-la Franche	T0 + 84
45206	MIGNÈRES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45135	ERCEVILLE	MAIRIE	Mairie d'Erceville	T0 + 84
45005	ANDONVILLE	MAIRIE	Mairie de Andonville	T0 + 84
45080	CHARMONT-EN-BEAUCE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45015	AUTRUY-SUR-JUINE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45086	CHÂTILLON-LE-ROI	MAIRIE	Mairie de Châtillon-le-Roi	T0 + 84
45160	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	ECOLE	Ecole élémentaire ""Pierre Bonnin""	T0 + 84
45056	BROMEILLES	MAIRIE	Mairie de Bromeilles	T0 + 84
45131	ÉCHILLEUSES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45033	BOËSSES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45069	CHAMBON-LA-FORÊT	MAIRIE	Mairie de Chambon-la-Forêt	T0 + 84
45220	NANCRAJ-SUR-RIMARDE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45219	MOULON	MAIRIE	Mairie de Moulon	T0 + 84
45078	CHAPELON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45339	VILLEMOUTIERS	MAIRIE	Mairie de Villemoutiers	T0 + 84
45150	FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie de Freville-en-Gatinais	T0 + 84
45210	MONTBOUY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45180	LANGESSE	MAIRIE	Mairie de Langesse	T0 + 84
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS	MAIRIE	Mairie de Ouzouer-des-Champs	T0 + 84
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	MAIRIE	Mairie de Le Moulinet-sur-Solin	T0 + 84
45332	VARENES-CHANGY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45051	BRAY-EN-VAL	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45123	DARVOY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45289	SAINT-LYÉ-LA-FORÊT	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45166	HUËTRE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45313	SOUGY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX	MAIRIE	Mairie de Rouvray-Sainte-Croix	T0 + 84
45326	TOURNOISIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45248	PATAY	ECOLE	Ecole élémentaire ""Jacqueline Auriol""	T0 + 84
45099	COINCES	MAIRIE	Mairie de Coinces	T0 + 84
45154	GIDY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45109	COULMIERS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45134	ÉPIEDS-EN-BEAUCE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45081	CHARSONVILLE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45019	BACCON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45179	LAILLY-EN-VAL	ECOLE	Ecole élémentaire ""des Ravouillières""	T0 + 84
45116	CRAVANT	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45067	CHAIINGY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45269	SAINT-AY	ECOLE	Ecole élémentaire ""François Rabelais""	T0 + 84
45098	CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	ECOLE	Ecole élémentaire ""des Bergerets""	T0 + 84
45097	CHUELLES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45125	DIMANCHEVILLE	MAIRIE	Mairie de Dimancheville	T0 + 84
45237	ORVILLE	MAIRIE	Mairie d'Orville	T0 + 84
45129	DOUCHY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45021	BARVILLE-EN-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie de Barville-en-Gatinais	T0 + 84
45018	AUXY	MAIRIE	Mairie de Auxy	T0 + 84
45233	ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	MAIRIE	Mairie de Ondreville-sur-Essonnes	T0 + 84

INSEE	Commune	Type	Point Optique Communal	Jalon
45159	GRANGERMONT	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45014	AULNAY-LA-RIVIÈRE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45153	GERMIGNY-DES-PRÉS	ECOLE	Ecole élémentaire ""du Grand Claire""	T0 + 84
45329	TRIGUÈRES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	MAIRIE	Mairie de Ouzouer-sous-Bellegarde	T0 + 84
45207	MIGNERETTE	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45107	COUDROY	MAIRIE	Mairie de Coudroy	T0 + 84
45230	NOYERS	MAIRIE	Mairie de Noyers	T0 + 84
45278	SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45052	BRETEAU	MAIRIE	Mairie de Breteau	T0 + 84
45245	OUZOUER-SUR-TRÉZÉE	ECOLE	Ecole élémentaire ""Jacques Prévert""	T0 + 84
45168	INGRANNES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45209	MONTBARROIS	MAIRIE	Mairie de Montbarrois	T0 + 84
45288	SAINST-LOUP-DES-VIGNES	MAIRIE	Mairie de Saint-Loup-des-Vignes	T0 + 84
45050	BOYNES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45093	CHEVILLY	ECOLE	Ecole élémentaire ""Alain Fournier""	T0 + 84
45062	CERCOTTES	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45188	LOURY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45142	FAY-AUX-LOGES	ECOLE	Ecole élémentaire ""Pierre Mesples""	T0 + 84
45273	SAINST-DENIS-DE-L'HÔTEL	ECOLE	Ecole élémentaire ""du Clos d'Or""	T0 + 84
45024	BAULE	ECOLE	Ecole élémentaire ""Les Plesses""	T0 + 84
45336	VIGLAIN	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45314	SULLY-LA-CHAPELLE	MAIRIE	Mairie de Sully-la-Chapelle	T0 + 84
45187	LORRIS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45258	PUISEAUX	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45212	MONTCRESSON	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45105	CORTRAT	MAIRIE	Mairie de Cortrat	T0 + 84
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	MAIRIE	Mairie de Bouzonville-aux-Bois	T0 + 84
45045	BOUILLY-EN-GÂTINAIS	MAIRIE	Mairie de Bouilly-en-Gâtinais	T0 + 84
45111	COURCY-AUX-LOGES	MAIRIE	Mairie de Courcy-aux-Loges	T0 + 84
45347	VRIGNY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45204	MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45196	MAREAU-AUX-PRÉS	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84
45213	MONTEREAU	ECOLE	Ecole élémentaire	T0 + 84

D 05 - Lancement d'une nouvelle Délégation de Service Public pour la généralisation de la fibre a l'abonné du Département du Loiret

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Le principe du lancement d'une délégation de service public ayant pour objet la généralisation de la fibre à l'abonné du Département du Loiret, en vertu de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à lancer la consultation pour l'attribution de la convention de délégation de service public ayant pour objet la généralisation de la fibre à l'abonné du Département du Loiret et à accomplir l'ensemble des formalités requises, en application des articles L. 1410-1 et suivants, L. 411-1 et suivants et L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Article 4 : Les crédits correspondants sont ratifiés à la Décision modificative n°2 pour 2018 :
- 40 000 000 € sur l'opération 2018-03675 (en AP),
- 10 000 € sur l'opération 2018-03607 (en AP et CP) au titre des frais de publicité.

D 06 - Approbation des rapports annuels d'activités 2017 des délégations de service public Médialys et Lysséo

Article unique : Il est pris acte des rapports annuels d'activités sur l'exercice 2017 des délégations de service public Médialys et Lysséo.

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

E 01 - Projet de Décision modificative n°2 en faveur des politiques de la jeunesse (C02), de l'éducation (F01) et de l'enseignement supérieur (F02)

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de ratifier les ajustements de crédits proposés au titre de la Décision modificative n°2 pour 2018 pour les politiques Jeunesse (C02), Education (F01) et Enseignement supérieur (F02) tels que détaillés dans le rapport relatif à la décision modificative n°2 du budget principal du Département.

Article 3 : Il est décidé d'accorder le versement d'une somme représentant un montant de 5 395 € au collège Denis Poisson pour indemnisation suite à un sinistre.

E 02 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret : Dotations 2019 aux collèges publics loirétains

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 40 voix pour et 2 abstentions.

Article 2 : Il est décidé d'ajuster les dotations sur la base des effectifs réels accueillis à la rentrée de septembre 2018, déclarés auprès de la DSDEN et communiqués au Département en octobre 2018.

Article 3 : Il est décidé de reconduire la préconisation en matière de seuil de fonds de roulement net comptable à 45 jours, de manière à permettre aux collèges de pouvoir faire face à des dépenses de fonctionnement très exceptionnelles.

Il est décidé de valider le principe que toute demande de subvention exceptionnelle sera examinée au regard des fonds de roulement de l'établissement.

Article 4 : Il est décidé de maintenir le principe de reversement en cas de dépassement injustifié des consommations de copies, supérieures à 1 250 copies/élève/an, par les EPLE, soit 5 €/élève/an, et aux téléphones fixes et mobiles, soit 7 €/élève/an.

Article 5 : Il est décidé de reconduire la dotation de fonctionnement 2019 sur la base de 37 €/élève et l'affecter des coefficients suivants :

- 1 - par élève en classe générale et en classe UPE2A, **soit 37 €**,
- 1,2 - par élève en classe SEGPA, **soit 44,40 €**,
- 1,5 - par élève en classe ULIS, **soit 55,50 €**,
- 2 - par élève en classe ULIS 4, **soit 74 €**.

Il est décidé de maintenir la dotation transport pour les sorties culturelles/pédagogiques 2019 :

- collège en milieu rural (hors agglomération) : **3 €/élève**,
- collège en milieu urbain (en agglomération) : **1,50 €/élève**.

Il est décidé d'accorder une dotation complémentaire pour les frais de transport pour les sorties culturelles/pédagogiques de 1,5 €/élève dans les 8 collèges classés en REP.

Il est décidé d'attribuer une dotation pour la part viabilisation d'un montant total de **599 612 €** pour couvrir les dépenses de viabilisation 2019 qui revêt la forme d'une préconisation, selon la répartition présentée en annexe à la présente délibération.

Pour la DGF 2019, les versements seront effectués en 3 parts (janvier, avril, septembre). Le détail des dotations par collège est présenté en annexe à la présente délibération.

Article 6 : Il est décidé de maintenir la dotation de « petit équipement » à 18 €/élève. Les versements seront effectués en 2 parts, 60 % en janvier 2019 et 40 % en septembre 2019. Le détail des dotations par collège est présenté en annexe à la présente délibération.

Article 7 : Il est décidé de déspecialiser les reliquats antérieurs à 2016, pour un montant total de 6 639,77 €. Le détail de ces reliquats par collège est présenté en annexe à la présente délibération.

Il est décidé de maintenir, pour le collège André Malraux, un reliquat « subvention escrime 2015 » d'un montant de 4 994,50 € et de l'orienter pour le financement du projet de « construction d'une identité citoyenne républicaine et européenne », dont une visite du Parlement européen, au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Il est décidé de demander aux EPLE de régler leurs dépenses, en priorité, sur les reliquats de subventions et de dotations, des années antérieures.

COMMUNES	COLLEGES	Effectifs SEGPA sept 2011	Effectifs ULIS sept 2011	Effectifs ULIS sept 2012	Effectifs théoriques UPE2A sept 2012	Prévisions DSDEN-juin 2018 effectif classe générale	TOTAL effectif prévisionnel sept 2018	DOTATION Classes générales (37€)	Classes SEGPA (37€*1,2) 44,40€	Classes ULIS (37€*1,2) 55,50€	Classes ULIS 4 (37€*2) 74€	Total dotation fonctionnement	collèges URBAIN - RURAL	sorties collèges en REP + 1,5€	sorties pédao 2019 U+1,5€(R-3€)	Viabilisatio n 2019 +1,2%	Total DGF 2019	Donation Petit Equipement 2019	TOTAL DOTATIONS 2019
Amilly	Robert Schuman	51	12	728	791	26936	37€	2284,40	666,00	29 866,40	U	1 186,50	16 726,78	47 779,68	14 238,00	62 017,68			76 255,68
Arenay	Jean Moulin			444	444	16428				16 428,00	R	1 332,00	4 330,31	22 090,31	7 992,00	30 082,31			38 074,31
Bazoches-les-Gallerandes	Louis Joseph Soulas		13	413	426	15281			721,50	16 102,50	R	1 278,00	6 000,00	23 280,50	7 668,00	30 948,50			38 616,50
Beaugency	Robert Coupiol			664	664	24568			666,00	22 533,00	R	1 892,00	9 895,36	36 455,36	11 952,00	48 407,36			50 364,36
Beaune-la-Rolande	Frédéric Bazille		12	591	603	21867			666,00	22 533,00	R	1 892,00	9 895,36	36 455,36	11 952,00	48 407,36			50 364,36
Bellegarde	Charles Desvignes	51	13	338	402	12506		2 284,40	721,50	15 491,90	R	1 206,00	17 720,04	34 417,94	7 236,00	41 653,94			48 890,94
Bordes (Les)	G. de Gaulle - Anthoinoz		10	484	494	17908			555,00	18 463,00	R	1 492,00	4 783,18	24 728,18	8 892,00	33 620,18			36 512,18
Briare	Albert Camus	25	10	372	407	13764		1 110,00	555,00	15 429,00	R	1 221,00	4 485,10	21 135,10	7 326,00	28 461,10			30 387,10
Chalette-sur-Loing	Pablo Picasso	108	13	574	586	21238		4 795,20	740,00	21 904,00	U	879,00	11 446,97	34 229,97	10 548,00	44 777,97			45 655,97
Chapelle-Saint-Mesmin (La)	Paul Eluard		20	674	815	24938			740,00	31 194,70	U	1 222,50	11 620,21	45 259,91	14 670,00	59 929,91			64 600,91
Chateaufort-sur-Loire	Louis Pasteur		12	540	560	19980			1 110,00	21 090,00	U	840,00	5 711,85	27 641,85	10 080,00	37 721,85			37 721,85
Châteauneuf-sur-Loire	Jean Joubert		12	717	729	26529			666,00	27 195,00	R	2 187,00	5 652,79	35 037,79	13 122,00	48 159,79			51 348,79
Château-Renard	La Vallée de l'Ourne			448	448	16576			666,00	16 576,00	R	1 344,00	6 000,00	23 920,00	8 084,00	31 994,00			32 084,00
Châtillon-sur-Loire	Pierre Dezamaudis			345	345	12765			666,00	12 765,00	R	1 035,00	12 115,63	25 915,63	6 210,00	32 125,63			32 125,63
Chécy	Pierre Mendes France			573	573	21201			666,00	21 201,00	U	859,50	6 000,00	28 060,50	10 314,00	38 374,50			38 374,50
Clécy-Saint-André	Jacques de Tustan		11	410	410	15170			610,50	15 700,00	R	1 230,00	5 836,84	22 236,84	7 380,00	29 616,84			29 616,84
Courtenay	Assidue Bruant		12	568	579	21016			666,00	21 626,50	R	1 737,00	18 079,54	41 443,04	10 422,00	51 865,04			51 865,04
Feuillères	Pierre Auguste Renoir		12	703	715	26011			666,00	28 677,00	R	2 145,00	6 000,00	34 822,00	12 870,00	47 692,00			47 692,00
La Ferté Saint Aubin	Le Pré des Rois		12	610	610	22570			666,00	22 570,00	R	1 830,00	5 053,33	29 453,33	10 996,00	40 439,33			40 439,33
Fleury-les-Aubrais	André Chéne	48	12	642	662	23754			740,00	24 494,00	U	993,00	6 785,87	32 252,87	11 916,00	44 168,87			44 168,87
Fleury-les-Aubrais	Concorde		18	711	771	26307		2 131,20	666,00	29 104,20	U	1 516,50	9 132,21	39 392,91	13 878,00	53 270,91			53 270,91
Gien	Ernest Bidstein		18	421	439	15577			998,00	16 576,00	R	1 317,00	9 629,33	27 522,33	7 902,00	35 424,33			35 424,33
Gien	Jean Mermoz		12	304	324	11248			666,00	11 988,00	R	972,00	6 914,56	20 369,56	5 832,00	26 192,56			26 192,56
Ingré	Montabuzard		12	827	839	30599			666,00	31 265,00	U	1 258,50	3 998,73	36 522,23	15 102,00	51 624,23			51 624,23
Jargeau	Le Clos Febois		10	559	559	20683			666,00	20 683,00	R	1 677,00	5 757,04	28 117,04	10 062,00	38 179,04			38 179,04
Lorris	Guillaume de Lorris		10	461	471	17057			555,00	17 612,00	R	1 413,00	10 727,20	29 752,20	8 478,00	38 230,20			38 230,20
Malesherbes	Gutenberg		12	605	605	22385			666,00	22 385,00	R	1 815,00	9 033,48	33 233,48	10 890,00	44 123,48			44 123,48
Meung-sur-Loire	Gaston Coué	39	12	424	475	15688			666,00	17 863,50	R	1 425,00	6 000,00	25 510,50	8 550,00	34 060,50			34 060,50
Montargis	Chincron		11	329	340	12173			666,00	13 246,00	U	510,00	5 152,30	18 448,30	6 120,00	24 568,30			24 568,30
Montargis	Le Grand Clos		12	340	352	12580			666,00	13 246,00	U	528,00	5 280,00	22 077,96	6 336,00	28 413,96			28 413,96
Neuville-aux-Bois	Léon Delagrange	54	12	550	616	20350		2 397,60	666,00	23 413,60	R	1 848,00	4 388,90	29 650,50	11 098,00	40 738,50			40 738,50
Olivet	Charles Rivière		12	688	688	24716			740,00	25 456,00	U	1 032,00	17 256,73	43 744,73	12 384,00	56 128,73			56 128,73
Olivet	L'Orbellière		12	545	557	20165			666,00	20 831,00	U	835,50	11 035,19	32 701,69	10 026,00	42 727,69			42 727,69
Olivet	Alain Fournier		16	516	532	19092			666,00	20 276,00	U	798,00	8 202,64	30 074,64	9 576,00	39 650,64			39 650,64
Orléans	Jean Dunois	29	12	516	557	19092			666,00	21 045,60	U	835,50	6 590,12	28 471,22	10 026,00	38 497,22			38 497,22
Orléans	Etienne Dolel	50	12	463	545	17131			666,00	20 757,00	U	817,50	13 560,80	35 136,30	9 810,00	44 946,30			44 946,30
Orléans	Jean Pelletier		12	603	603	22311			666,00	22 311,00	U	904,50	10 389,20	33 604,70	10 854,00	44 458,70			44 458,70
Orléans	Jean Rostand	31	12	454	517	16798			740,00	19 580,40	U	775,50	1 059,00	12 629,76	4 861,65	25 993,05			25 993,05
Orléans	Jeanne d'Arc		13	673	706	24901			740,00	26 362,40	U	1 059,00	12 629,76	40 051,26	12 708,00	52 759,26			52 759,26
Orléans	Montesquieu	48	12	487	547	18019			666,00	20 816,20	U	820,50	15 653,62	38 110,82	9 846,00	47 956,82			47 956,82
Orsay	Alfred de Musset		12	482	452	16724			666,00	18 724,00	R	1 356,00	60 770,57	78 850,57	8 136,00	86 986,57			86 986,57
Phlivières	Denis Poisson	110	12	898	1020	33228		4 894,00	666,00	38 776,00	R	3 060,00	20 717,66	62 553,66	18 360,00	80 913,66			80 913,66
Pully-lez-Gien	Les Clorisseaux	53	10	398	461	14726		2 353,20	555,00	17 634,20	R	1 383,00	11 225,40	30 242,60	8 298,00	38 540,60			38 540,60
Puisseaux	Victor Hugo		12	490	502	18130			666,00	18 130,00	R	1 506,00	4 771,90	25 073,90	9 036,00	34 109,90			34 109,90
Saint-Ay	Nelson Mandela		12	420	432	15540			666,00	16 206,00	U	1 236,00	6 000,00	27 502,00	7 776,00	31 278,00			31 278,00
Saint-Ay	Val de Loire		12	480	512	17760			666,00	19 166,00	U	768,00	9 750,73	29 684,73	9 216,00	38 900,73			38 900,73
Sainte Geneviève des Bois	Henri Becquerel		12	488	488	18056			666,00	18 056,00	R	1 464,00	6 000,00	25 520,00	8 784,00	34 304,00			34 304,00
Saint Jean de Braye	Pierre de Coubertin	59	12	819	910	30303		2 619,60	666,00	34 328,60	U	1 865,00	3 631,88	39 325,48	11 390,00	50 715,48			50 715,48
Saint Jean de Braye	Saint Euphry		0	610	630	22570			740,00	23 310,00	U	1 345,00	4 308,35	28 563,35	16 340,00	44 903,35			44 903,35
Saint Jean de la Huille	André Malraux	45	12	332	377	12284		1 998,00	666,00	14 282,00	U	565,50	3 771,31	19 184,31	6 786,00	25 970,31			25 970,31
Saint Jean de la Huille	Max Jacob		12	484	516	17908			740,00	14 282,00	U	774,00	12 236,48	33 148,48	9 238,00	42 436,48			42 436,48
Saint Jean le Blanc	Jacques Prévert		12	442	474	16354			740,00	17 760,00	U	711,00	7 285,72	25 756,72	8 532,00	34 288,72			34 288,72
Saran	Montjoie		9	478	487	17666			499,50	18 165,50	U	730,50	3 111,99	22 027,99	9 766,00	30 793,99			30 793,99
Sully-sur-Loire	Maximilien de Sully		12	530	542	19610			666,00	20 276,00	R	1 626,00	5 388,66	27 270,66	7 856,00	35 126,66			35 126,66
Tigy	La Solagne		12	434	434	16058			666,00	16 058,00	R	1 302,00	9 412,62	26 772,62	7 812,00	34 584,62			34 584,62
Tranau	La Forêt		12	716	716	26492			666,00	26 492,00	R	2 148,00	6 000,00	34 640,00	12 888,00	47 528,00			47 528,00
Villemandeur	Lucie Aubrac		11	594	605	21978			610,50	22 588,50	U	907,50	21 555,60	45 051,60	10 890,00	55 941,60			55 941,60
EFFECTIFS DSDEN juin 18	TOTAL	801	448	30359	31 864	1 123 283,00	37€	35 564,40	24 864,00	1 193 775,40	1 184,00	8 880,00	5 970,00	71 514,00	599 611,67	1 870 871,07	573 552,00	2 444 425,07	

RELIQUATS - Comptes Financiers 2017

subventions/ dotations à utiliser en 2019	Subvention équipement SEGPA 2012	2 573,46
	Subvention escrime 2015 – utilisée pour le projet identité citoyenne	4 994,5
	Petits équipements pédago 2009-2016	14 875,91
	Transport vers les sorties culturelles 2014-2017	31 053,32
	Petits équipements pédago 2017	126 248,20
	Classe théâtre 2017	5 064,60
	Classe relais 2016-2017	26 229,05
	Aménagements extérieurs 2017	5 306,30
	Formation 1er secours 2017	1 290,00
	Subv devoir résistance 2017	400,00
	Prix résistance 2017	300,00
	Campus Numérique 2017	1 600,00
	219 935,34	

reliquats à déduire lors des nouvelles demandes	Transport vers les installations sportives 2015-2017	114 167,63
	Collège au cinéma 2008-2017	23 838,61
	Transport vers cinéma 2017	2 743,19
	Sub déchets 2013-2017	3 055,22
	143 804,65	

titres de recettes CP oct 2018	Location installations sportives 2015-2017 (sous réserve des paiements effectués par les collègues)	64 030,07
	Subv vigipirate 2017	289,04

reliquats à déspecialiser	Subv < 2016 - déspecialisation	6 639,77
---------------------------	--	-----------------

TOTAL	434 698,80
--------------	-------------------

RELIQUATS A DESPECIALISER

COMMUNE	COLLEGE	MONTANT	SUBVENTION SPECIFIQUE	MONTANT	SUBVENTION SPECIFIQUE	MONTANT	SUBVENTION SPECIFIQUE	MONTANT	TOTAL
AMILLY	Robert Schuman	635,28	Equip SEGPA 2008	17,57	Aménagements extérieur 2014			652,85	
ARTENAY	Jean Moulin	402,00	Sub ENT 2012					402,00	
BAZOUCHES LES GALLERANDES	Louis Joseph Soulas	616,45	Sub atelier artistique 2006					616,45	
CHALETTE SUR LOING	Paul Eliuard	228,00	Classe relais 2015					228,00	
LA FERTE SAINT AUBIN	Le Pré des Rois	4,44	Sub Lave vaiselle 2014					4,44	
JARGEAU	Clos Ferbois	411,40	Sub non renseignée 2015					411,40	
MALESHERBES	Gutenberg	196,18	Subvention voyage Strasbourg 2004	766,72	Voyage subvention 2011	697,80	dotation pédago 2007	1 660,70	
MONTARGIS	Chinchon	318,33	Sub mobilier scolaire 2014					318,33	
MONTARGIS	Le Grand Clos	432,41	subv fonctionnement 2015					432,41	
ORLEANS	Jean Dunois	433,30	Section internationale 2011					433,30	
ORLEANS	Jeanne d'Arc	378,81	MODJ 2015					378,81	
POILLY LEZ GIEN	Les Clorisseaux	36,10	Trophée dv durable 2013					36,10	
PUISEAUX	Victor Hugo	81,70	subv voyage 2010					81,70	
SAIN TAY	Nelson Mandela	2,22	Fonds documentaires 2016					2,22	
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Henri Becquerel	236,00	Sub ENT 2012					236,00	
SULLY SUR LOIRE	Maximilien de Sully	629,00	Sub Dept Jumelage 2015	116,06	Sub Dept Jumelage 2014			745,06	
		5041,62		900,35		697,8		6639,77	

E 03 - Le Département s'engage en faveur de la jeunesse loirétaine : présentation de la nouvelle politique Jeunesse

Article 1 : Le rapport, ses annexes et les amendements 1 et 5 modifiés en séance sont adoptés avec 38 voix pour et 4 abstentions (Mmes LORME et BAUDAT-SLIMANI et MM. CHAILLOU et SOLER).

Article 2 : La nouvelle politique « Agir pour nos jeunes », ainsi que ses modalités de mise en œuvre, telle que présentée en annexe à la délibération, est adoptée.

Annexe 3 Plan « Agir pour nos jeunes »

Introduction

C'est au début du XXe siècle que la sociologie découvre son intérêt pour la jeunesse. Définie comme période qui précède l'âge adulte, la jeunesse constitue cette phase intermédiaire pendant laquelle se joue la socialisation de l'individu. Sa qualité de ressource pour l'avenir, notamment pour les territoires et pour des domaines aussi divers que l'éducation, l'insertion, la culture, le sport, la citoyenneté, explique l'intérêt grandissant des politiques publiques pour la jeunesse.

Cependant, si l'on souhaite établir une photographie fidèle à la réalité de ce que pourraient être « le jeune », l'analyse se heurte à une multitude d'approches possibles recouvrant des réalités hétérogènes. Le singulier s'efface derrière un pluriel protéiforme. Parmi les jeunes, certains sont diplômés du supérieur, tandis que d'autres sont sortis du système scolaire sans diplôme ; certains sont apprentis et d'autres sont égarés sur le chemin parfois labyrinthique de l'orientation ; certains vivent en famille tandis que d'autres goûtent à l'autonomie, par choix ou par contrainte. Ainsi « les jeunes » apparaissent-ils sous un visage d'identités multiples directement tributaires des évolutions sociétales qui les affectent. Derrière l'image d'une jeunesse pleine d'espoir et de dynamisme se cache aussi l'image, plus terne celle-ci, des jeunes en situation de précarité, de décrochage scolaire, ou encore en manque d'ouverture culturelle et sociale.

Comme l'écrit la sociologue Clotide Giner¹,

« penser la jeunesse comme ressource pour elle-même et pour la société, c'est donc, au-delà des mots, accepter de repenser les fondations de l'action publique envers les jeunes. Ceci implique de concevoir un véritable espace de dialogue et d'interactions entre générations. Le local, territoire dans lequel les jeunes s'intègrent et se construisent, offre à ce titre un véritable espoir de développement de la jeunesse actrice de son environnement. »

Le sociologue Olivier GALLAND² constate notamment l'aggravation des inégalités des chances entre les jeunes, séparés en deux groupes selon la possession ou non d'un diplôme, qui devient un facteur de plus en plus discriminant dans le devenir social des nouvelles générations. *« Ceux qui ont un diplôme ont peut-être une entrée dans la vie active plus tardive et plus difficile qu'autrefois, mais ils sont assurés de s'intégrer. Par contre, la situation de ceux qui n'ont pas suivi d'études s'est fortement dégradée. Les risques de marginalisation sociale et professionnelle des jeunes non-diplômés sont*

¹ Sommaire du journal "Volontaires" de l'AFEV, numéro 13, oct.2008

² Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2011, 256 p.

aujourd'hui supérieurs en raison, notamment, de la disparition du travail non qualifié avec la restructuration industrielle qu'a connue la France au cours de ces vingt dernières années. » L'analyse chiffrée de ces différences amène à la conclusion de la dangereuse uniformisation des aspirations sociales et des normes de consommation.

Le Président Hollande avait souhaité faire des politiques en faveur de la jeunesse une priorité. Le plan d'action issu du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ), réuni le 21 février 2013 sous la présidence du Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, reposait sur des constats préoccupants :

- décalage entre droits réels et droits formels³ ;
- inégalités accrues sur fonds de crise⁴ ;
- phénomènes accentués sur les territoires fragilisés : ruptures sociales, discrimination⁵ ;
- fragilités culturelles et scolaires⁶ ;
- surexposition au chômage.

I. Contexte

A. Politique jeunesse du Gouvernement

Par une méthode de travail fondée sur la concertation, le partenariat et l'ancrage territorial, le Président Macron a engagé la mise en place d'actions déployées dans tous les secteurs à savoir :

- Lutte contre décrochage scolaire et droit à la réorientation ;
- Création de la grande école du numérique ;
- Soutien à l'alternance ;
- Nouvelles aides à l'emploi des jeunes ;
- Réforme des bourses étudiantes ;
- Plan « 40 000 logements étudiants » ;
- Vers un service civique universel ;
- Mobilité internationale pour tous ;
- Droit à l'année de césure pour les étudiants ;
- Le Service National Universel (SNU).

Le Président Macron a fait de la jeunesse une priorité de son quinquennat en :

- Encourageant la Réussite de tous (lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre l'illétrisme)
- Favorisant la poursuite d'études supérieures débouchant sur un diplôme
- Favorisant l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Favorisant l'accès au logement et aux soins pour tous
- Garantissant les loyers impayés
- Généralisant la couverture complémentaire santé pour tous
- Créant des logements étudiants

³ rapport DULIN, « Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », Conseil Economique, Social et Environnemental, juin 2012

⁴ rapport de l'Observatoire de la jeunesse, Institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire, 2012

⁵ rapport de l'Observatoire des Zones Urbaines Sensibles, 2013

⁶ rapport PISA

Un objectif porte également sur l'élargissement des horizons des jeunes en :

- Favorisant la mobilité internationale
- Favorisant le départ en vacances des jeunes
- Augmentant le nombre de jeunes impliqués dans le service civique

Le développement de la citoyenneté est également fixé comme priorité en :

- Favorisant l'inscription sur les listes électorales
- Amenant une participation à la vie associative

Au cours de ces vingt dernières années, on a assisté à un transfert de compétences progressif de l'État vers les collectivités locales et vers les partenaires locaux à partir de trois processus : la décentralisation, la contractualisation et la **territorialisation des actions en direction des jeunes**.

B. Singularité loirétaine

Dans un environnement territorial en pleine mutation, et dans un contexte financier responsable, **le Département fait le choix d'une nouvelle politique Jeunesse mise au service de la vitalité des territoires et de la réussite de tous les jeunes Loirétains**.

L'ère des subventions dites « de guichet » s'achève au profit d'une politique concertée et structurante. Un Plan Jeunesse départemental prend alors tout son sens : il instaure **une démarche globale territorialisée de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs en faveur des jeunes et des familles**. Il traduit en actions la méthode de travail partenariale et participative initiée depuis 2015 par le Département (Assises de la Solidarité, Assises de la Jeunesse).

En résumé, qu'est-ce qu'un Plan Jeunesse ? Il s'agit d'un document fixant les orientations fixées par le Département pour la jeunesse, et sa déclinaison en actions - pour certaines déjà existantes mais renouvelées, pour d'autres nouvelles et résultant de concertations. Pour répondre à l'enjeu de la conciliation entre l'évolution sociétale, les besoins nouveaux et les contraintes budgétaires, il fera l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative annuelle.

Outre ses compétences obligatoires dans le domaine de l'éducation, le Département renforcera la **cohésion territoriale** des différentes actions choisies à destination des jeunes dans **le domaine socio-éducatif**.

Ce nouveau Plan Jeunesse, intitulé « Agir pour nos jeunes », se veut visible, concerté et en cohérence avec les besoins des jeunes de 0 à 30 ans, et des collégiens en particulier. Il répond à une volonté affirmée de mise en commun et de partage des ambitions de chaque acteur du réseau Jeunesse, au sens large, en vue d'optimiser l'efficacité des politiques publiques.

La réussite scolaire et éducative a toujours été un enjeu fondamental de la politique départementale. Depuis 1997, les budgets d'investissement de la politique éducative ont toujours été conséquents.

Il s'inscrit dans le cadre élargi du Schéma de cohésion sociale qui associe les acteurs de l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'autonomie, de l'enfance et de l'insertion. Ce dernier précise d'ailleurs la définition de la cohésion sociale entendue « *comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres, poursuivant des buts communs par des voies démocratiques (Conseil de l'Europe 2004). Elle est complétée par le capital social de chacun qui est l'intensité de ses relations interpersonnelles au sein d'une communauté d'appartenance.* ».

Il veille à la cohésion des politiques départementales, régionales et ministérielles en faveur d'une jeunesse plurielle. Cette pluralité induit la considération de la jeunesse dans sa globalité, à savoir un public qui est transversal à plusieurs thématiques et politiques. C'est **une nouvelle politique globale de la jeunesse, garante de la solidarité territoriale, qui s'élabore en fédérant les énergies et les savoir-faire de tous les acteurs, dans le respect des compétences de chacun.**

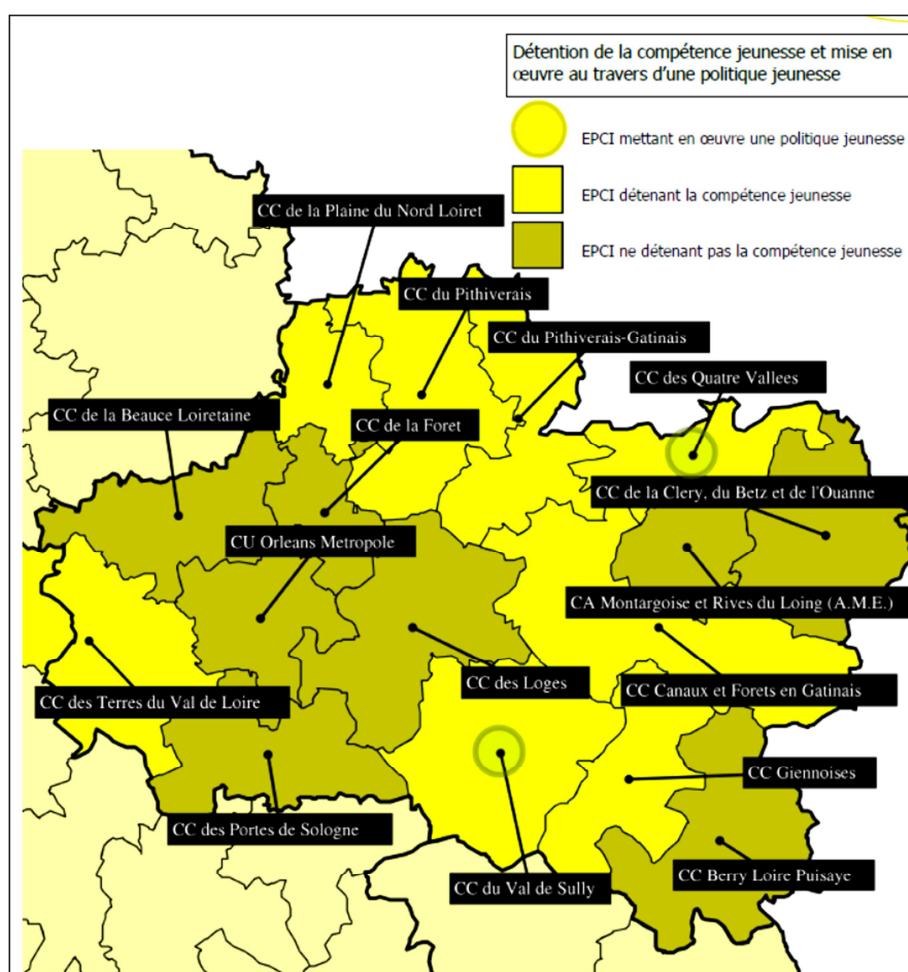
En contribuant à former les individus libres et les citoyens éclairés qui porteront nos territoires demain, la politique Agir pour nos jeunesse portera haut l'ambition pour les jeunes loirétains de 0 à 30 ans, et les collégiens en particulier.

La politique « Agir pour nos jeunes » œuvrera en faveur de la jeunesse :

- via des actions et des projets sur l'ensemble du territoire ;
- en répondant aux besoins d'une Jeunesse plurielle ;
- en contribuant à l'animation du réseau territorial de la Jeunesse et de l'éducation (partenaires institutionnels, privés, associatifs...);
- par la mise en place d'appels à projets territoriaux.

C. Un Département au service de ses territoires

Le Département à travers sa politique volontariste, mène en partenariat avec des acteurs de terrains des actions en faveur de la jeunesse. Son intervention est aujourd'hui concentrée sur La Métropole Orléanaise et le Montargeois principalement. Le Loiret présente un maillage assez lâche de structures présentes en direction des jeunes. Ces structures sont concernées par les 4 principaux bassins d'emploi : Orléans, Montargis, Pithiviers et Gien. L'Est du Département n'est pas suffisamment couvert et une seule communauté de communes, la CC Canaux et Forêt en Gâtinais, reste dépourvue de toute structure d'information présente.



Partant de territoires enclavés, ayant chacun leur identité propre, il s’agit d’offrir à tous des services publics de qualité et s’adressant à tous les jeunes et leurs familles, pour leur donner l’envie et les moyens de dépasser leurs doutes et de mettre à l’épreuve leur mobilité.

II. Premiers éléments diagnostiques

Depuis 2016, le Département a engagé une démarche de concertation avec les partenaires Jeunesse sur les territoires, permettant ainsi de dégager quelques grandes tendances sur l’état de la jeunesse loirétaine (ci-après exposées). Ces premiers éléments seront complétés au printemps 2019 par la remise du diagnostic partagé avec la CAF.

A. Carte d’identité loirétaine

Le Département du Loiret est constitué de plus d’un tiers de jeunes de moins de 30 ans. L’évolution de la population régionale d’ici 2050 annonce un vieillissement de la population. Le Loiret deviendrait le département où la part des moins de 20 ans serait la plus forte. Le Loiret compte également 79% de couples avec enfants dont 21 % de familles monoparentales.

- ✚ **16 intercommunalités** à fiscalité propre, dont **une métropole, une communauté d'agglomération et 14 communautés de communes,**
- ✚ **5 contrats de ville** et 19 QPV (48 932 personnes, dont 26,3 % ont de 0 à 14 ans). Sully sur Loire, Gien, Pithiviers, Agglomération Montargoise, Agglomération Orléanaise,
- ✚ **Une majorité de communes rurales** - 20 villes classées en Zone de Revitalisation Rurale,
- ✚ Le positionnement du Loiret dans la région fait de lui le **département le plus dynamique : ce qui est un atout se révèle également être un challenge, car cela impose la nécessité de travailler avec les autres.**

Le Département est **doté de :**

- ✚ **498 établissements scolaires publics et privés** sous contrat qui accueillent 72 415 écoliers, 35 375 collégiens et 23 386 lycéens dont :
- ✚ 399 écoles (144 écoles maternelles dont 2 privées et 255 écoles élémentaires dont 31 privées),
- ✚ **67 collèges** (56 publics et 11 privés),
- ✚ 32 lycées (18 en enseignement général et technologique et 14 en enseignement professionnel) répartis sur l'ensemble du territoire,
- ✚ **47 centres universitaires** et diverses formations post-bac (dont 20 Lycées proposant de l'enseignement supérieur, 3 Lycées professionnels, 11 CFA, 13 centres universitaires) accueillant jusqu'à 24.6% des jeunes scolarisés dans le supérieur. 72% des bacheliers poursuivent dans l'enseignement supérieur,
- ✚ **335 accueils de loisirs** extrascolaires et périscolaires, et 7 accueils de jeunes,
- ✚ **13 500 associations** sur le territoire Loirétain parmi lesquelles **15 associations labellisées Jeunesse et 251 agréées JEP,**
- ✚ **27 centres sociaux** et 4 espaces de vie sociale,
- ✚ **23 points information jeunesse (PIJ),**
- ✚ **1 foyers de jeunes travailleurs** et 1 résidence jeunes.

Le schéma départemental des services aux familles du Loiret 2016-2020, qui définit des orientations partagées avec les acteurs de terrain, présente des éléments liés à l'animation de la vie sociale. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration des conditions de vie, au développement de l'éducation, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

« L'agglomération Orléanaise et l'ouest du Département concentrent la majorité des structures d'animation de la vie sociale, centres sociaux et espace de vie sociale : 22 centres sociaux et un espace de vie sociale (EVS) sont implantés sur l'agglomération orléanaise. Au-delà de l'action déployée par les centres sociaux, 5 associations familles rurales développent des actions, particulièrement sur la périphérie de l'agglomération Orléanaise, sur des communes dépourvues de centres sociaux. La Croix-Rouge Française, les associations Secours Catholique bien implantées sur l'Est du Département pourraient être des leviers pour y développer des actions d'animation de la

vie sociale. Certaines associations de familles rurales pourraient par ailleurs être des points d'appui pour de futurs espaces de vie sociale. »⁷

B. Des jeunes en situation de fragilité

Le taux de pauvreté des jeunes Loirétains est proche de la moyenne nationale (21%). Ils connaissent les mêmes niveaux de fragilité que les autres jeunes Français.

22.5 % des jeunes d'entre eux (âgés de 18-25 ans) ne sont pas insérés dans la société : ces jeunes n'ont pas d'emploi, ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires. Avec un taux de chômage des jeunes qui atteint 15.3 %, **nous assistons à une paupérisation et une précarisation de cette tranche de la population.**

A contrario, les jeunes Loirétains connaissent une décohabitation précoce. En effet, 84% des jeunes dit «autonomes» (18 à 30 ans) sont locataires.

Fragilité de la population jeune

- ✚ 21% Taux de pauvreté du Loiret (selon l'âge du référent fiscal de moins de 30 ans - proche de la moyenne nationale
- ✚ 79% de couples avec enfants dont 21 % de familles monoparentales
- ✚ 22,5 % de jeunes (18-25 ans) non insérés
- ✚ 12,2 % des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture
- ✚ 15,3 % des chômeurs ont moins de 25 ans
- ✚ 23,9 % des collégiens du Loiret sont boursiers
- ✚ 45,2 % des étudiants du Loiret sont boursiers
- ✚ 84% des jeunes de 18 à 30 ans qui sont autonomes sont locataires. Décohabitation précoce des jeunes.
- ✚ ¼ des bénéficiaires du RSA le sont depuis- d'un an

C. La scolarité et la réussite éducative des jeunes

Avec près de 140 000 élèves et étudiants le Loiret compte un taux de scolarisation qui atteint 51.7%. 26 % des jeunes Loirétains de – de 26 ans sont entrés en contrat d'apprentissage. Le Département du Loiret se situe en 1ère position sur ce point dans la Région Centre Val de Loire.

20% des jeunes Loirétains âgés de 20 à 24 ans sont non diplômés. En complément, **le taux de jeunes de 15 ans et + non scolarisés et sans qualification atteint 32%.** Enfin, **le Loiret occupe la première place quant à la part des jeunes en grave difficulté de lecture (12.2%).** Ces trois indicateurs

⁷ Schéma Départemental des Services aux Familles – Département du Loiret 2016-2020

traduisent, en partie, la situation d'une partie de la jeunesse du Département en matière de **difficultés d'insertion**.

Le Loiret compte **3 programmes de réussite éducative (PRE), comprenant** 865 enfants bénéficiaires . **43% des enfants** concernés sont **des collégiens** (en REP ou REP +) ; ce taux est plus faible que la moyenne nationale (52%). Les territoires concernés par ces zones d'éducation prioritaire sont les suivants : **Chalette-sur-Loing, Gien, Montargis, Orléans (3 collèges), et Saint-Jean-de-la Ruelle (2 collèges)**.

La Région Centre Val de Loire compte 5 702 jeunes de plus de 16 ans repérés en décrochage scolaire. Les données par département concernant le nombre de jeunes repérés en situation de décrochage scolaire ne sont pas transmises par l'Education Nationale.

Concernant **l'orientation scolaire**, une étude de 2002 de l'URAF Centre Val de Loire indique que, dans le Loiret, **63% des parents estiment avoir été en difficultés pour accompagner leurs enfants**.

Dans ce contexte, **le taux de poursuite d'étude des bacheliers** dans l'enseignements supérieur est **plus élevé que la moyenne nationale et régionale (71.8%)**. Toutefois, **la métropole orléanaise concentre à elle seule les centres universitaires** et les diverses formations post-bac. De ce fait et compte tenu du positionnement régional (Tours), **Orléans se situe dans le bas du tableau des villes étudiantes les plus attractives de France**.

Education et scolarité

- ✚ **51,7 % de taux de scolarisation** des 16-24 ans en 2015 > inférieur à la moyenne nationale de 57,5 % (**55,4% de filles** et 53,9 % de garçons)
- ✚ **63% des parents** estiment avoir été en **difficultés** pour accompagner leurs enfants dans le **choix de l'orientation scolaire**.
- ✚ **71,8% de taux** de poursuite des **bacheliers dans l'enseignement** supérieur : (moyenne régionale : 70% / moyenne nationale : 70,2%)
- ✚ **3 Programme de Réussite Educative (PRE)** actifs : 865 enfants bénéficiaires dont **69% ont suivi un parcours personnalisé** sur le territoire.
- ✚ **43% des enfants dans les collèges concernés par le PRE** sont dans des collèges REP ou REP+ (52% au niveau national).
- ✚ **20,3%** de taux de jeunes de 20-24 ans **non diplômés**
- ✚ **32,1 %** de taux de personnes de 15 ans et plus **non scolarisés, sans qualification ou de faible niveau de formation** (limite 3^e) :
- ✚ **Région CVDL : 5 702 jeunes** de plus de 16 ans **repérés en décrochage scolaire** (chiffre en baisse : 7466 jeunes repérés en 2012)

D. La vie associative, la citoyenneté et la pratique sportive des jeunes

Le Département compterait **13 500 associations**, ce qui placerait le **Loiret en 1ère position dans la Région avant L'Indre-et-Loire**. La plupart des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole (12% des associations du Loiret emploient des salariés).

Depuis 2010, 2 259 jeunes accueillis en service civique dans le Loiret. En 2017, 766 contrats ont été signés dans le Loiret, dont 27% au sein de l'Education Nationale. L'objectif régional pour l'année 2018 est de 3 126 volontaires.

Le Département est marqué par un **fort taux d'abstention des jeunes aux élections municipales et départementales** de 2014 et 2015. Le constat est encore plus marqué en quartiers prioritaires.

S'agissant de la **pratique sportive, le Loiret compte une baisse progressive du taux de licences** suivant l'âge, entre les 15-19 ans et les 20-29 ans (baisse de 35% pour les hommes, 54% pour les femmes).

III. Les engagements en faveur de la Jeunesse

Le Département fixe ses engagements pour la jeunesse, et sa déclinaison en actions - pour certaines déjà existantes mais renouvelées, pour d'autres, nouvelles et résultant de concertations.

1. Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative des jeunes (novembre 2019)

Outre ses compétences obligatoires dans le domaine de l'éducation, le Département renforcera la **cohésion territoriale** des différentes actions choisies à destination des jeunes dans **le domaine socio-éducatif**. Cette réussite tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire, considérant que ces trois éléments se renforcent mutuellement. Elle vise à permettre à l'enfant ou au jeune d'être intégré, de faire preuve d'ouverture culturelle, de devenir un citoyen éclairé et agissant, de se projeter dans l'avenir et faire des choix éclairés. La réussite de la jeunesse est l'affaire de tous, et notamment de tous les acteurs qui participent à l'acte d'éducation.

2. Développer l'engagement citoyen (novembre 2019)

Pour chaque marqueur traditionnel de l'engagement (participation électorale, participation bénévole dans des associations...), la jeunesse apparaît sensiblement en retrait par rapport au reste de la population. Des actions seront mises en œuvre pour encourager, valoriser et reconnaître l'engagement citoyen des jeunes loirétains.

L'enjeu est de parvenir à une mobilisation partenariale coordonnée par le Département. Pour y contribuer, **une rencontre annuelle avec les partenaires Jeunesse** permettra de partager des points d'étape dans la mise en œuvre de la politique Jeunesse et de concerter sur les besoins des territoires.

IV. Dispositifs et modalités de mise en œuvre

Le plan « Agir pour nos jeunes » a pour cible les collèges, les collectivités territoriales, les jeunes et leur famille, les associations.

1. Maintien des aides aux classes de découvertes

Le départ en classe de découverte des enfants constitue la plupart du temps la première expérience de vacances. Aussi, le Département intervient en soutenant le départ **des enfants en classes de découvertes** par le biais des établissements scolaires qui en font la demande.

2. Dès novembre 2019 : lancement des Appels à Initiatives Locales (AIL) – cible : collectivités territoriales

Le Département à travers le lancement **des AIL se dotera d'un cadre général** (objectifs et attentes) à destination des collectivités territoriales.

Son objectif est double :

- Mettre à disposition des collectivités territoriales **l'expertise éducative du Département**
- **Solliciter et soutenir les actions** sur les territoires

En affichant ses priorités le Département fixe ainsi un **cadre d'action commun sur le territoire** et permet de susciter de **nouvelles initiatives**, d'élargir et renforcer son périmètre d'intervention.

3. Dès novembre 2019 : lancement des Appels à projets – cibles : jeunes et associations

Le Département souhaite maintenir son **intervention en direction des associations** et des initiatives partagées avec des acteurs institutionnels en faveur des jeunes. **Les Appels à Projets constitueront un deuxième cadre d'intervention** du Département en direction des associations.

a. A destination des associations

En 2019, **les acteurs associatifs**, qui mènent des actions au regard des nouveaux engagements jeunesse, pourront proposer des actions précises à travers deux thématiques :

- Garantir les conditions de réussite des jeunes Loirétains ;
- Développer l'engagement citoyen.

Les associations ne pourront pas émarger à la fois aux AIL par l'intermédiaire des intercommunalités et aux AP.

b. A destination des jeunes

○ Appel à Projets Jeunes 45 : CAF, CD 45, Etat

Le Département est actuellement engagé avec le concours de la CAF et la DRDJSCS à travers un Appel à Projets Jeunes 45. Ce cadre d'intervention permet d'accompagner et de **soutenir les projets et les initiatives de jeunes Loirétains**. Ce type de partenariat pourra être poursuivi car il répond aux engagements jeunesse du Département.

○ Parcours Citoyen

Le Département souhaite s'engager dans la mise en place d'un « **Parcours citoyen** » qui permettrait aux jeunes Loirétains par leurs **engagements personnels**, de prendre conscience de leurs statuts de citoyen, de leurs droits et devoirs, indissociable entre la liberté et la responsabilité.

Le Parcours citoyen peut recouvrir 3 champs **Civique, Social et Culturel**.

Le Département pourrait proposer à **un pack citoyen**, regroupant des actions catégorisées par tranche d'âges (jusqu'à 30 ans) et déclinées selon les 3 champs cités. Un passeport citoyen pourrait être proposé afin de permettre aux jeunes de valoriser cet engagement.

Ce parcours citoyen fera l'objet d'une expérimentation auprès des Conseillers juniors départementaux, sur leur mandat 2017-2019.

- **Appel à projets Collège**

Le département, par sa compétence, assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ainsi que la gestion des agents y travaillent. Dans ce cadre **il soutient de manière exceptionnelle des actions culturelles, scientifiques, et sportives** qui ont lieu au sein des établissements. Grâce à cet appel à projet dédié, le Département se dote d'une intervention au titre de projets originaux et ne pouvant être soutenus autrement.

V. Evaluation

Une démarche d'évaluation annuelle sera mise en place pour établir un bilan global des actions mises en œuvre et en mesurer l'impact. **Il existera deux niveaux d'évaluation :**

- le premier évaluera **l'impact global** du Plan Jeunesse
- le second niveau **prévoit une évaluation systématique de chaque initiative locale** soutenue

Choix des critères mesurant l'impact

- **L'effectivité** se rapporte aux actions et mesure le rapport entre le prévisionnel et le réalisé.
- **L'efficacité** mesure le rapport entre les objectifs opérationnels et les résultats (savoir si les réalisations ont permis d'atteindre les objectifs opérationnels, si les résultats obtenus correspondent aux résultats attendus)
- **L'efficience** mesure le rapport entre les résultats et les moyens alloués (les moyens mobilisés sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?)
- **La pertinence** mesure le rapport entre les objectifs stratégiques et les besoins sociaux (les programmes d'actions mis en œuvre, répondent-ils aux besoins de la population et des territoires ?)
- **La cohérence** mesure le rapport aux autres programmes et interventions sur le territoire (le contrat est-il cohérent avec les autres dispositifs à l'œuvre sur le territoire)

Ressources Diagnostic jeunesse – Plan Jeunesse 2018

I- Données INSEE / Observation Sociale

1. Données INSEE, Centre Val de Loire
2. Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux, OSCARD, 2017
3. Carte des EPCI du Loiret, 2018
4. Atlas cartographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Centre-Val de Loire, Loiret, Mars 2017
5. Plan territorial JEVPA- Diagnostic Région Centre Val de Loire, Déc 2017
6. Les jeunes au cœur du développement, CGET, 2018
7. Observer l'égalité Femmes-Hommes dans les quartiers prioritaires de la Région Centre Val de Loire, synthèse régionale, Février 2018

II- Information Jeunesse, Service civique,

1. La place de l'information des jeunes dans les Politiques locales de jeunesse, Préfecture de Région Centre Val de Loire
2. Le réseau Information jeunesse en région Centre VDL
3. Orientations stratégiques 2018-2020 pour le développement du Service Civique en Région Centre Val de Loire, Préfecture de Région Centre Val de Loire

III – Décrochage scolaire / Orientation / Apprentissage / Enseignement supérieur

1. Etat des lieux du décrochage scolaire en France et à l'étranger
2. Les chiffres clés 1^{er} degré, 2nd degré, supérieur, Académie Orléans-Tours, 2016-2017 + Enseign sup
3. Parents et orientations scolaires – synthèse enquête 2012, URAF
4. Répertoire des écoles 2017-2018, Académie Orléans-Tours,
5. Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative – Département du Loiret (année scolaire 2015-2016), CGET
6. Guide de l'apprentissage – Région Centre Val de Loire, CR
7. Jeunes, Bibliothèques, numérique et territoire : vers de nouvelles interactions, INJEP Juin 2018
8. Face au décrochage scolaire, des dispositifs très diversifiés, gazette santé sociale, Juin 2018
9. Réduire de moitié le décrochage universitaire, rapport à Monsieur le premier Ministre, Juin 2011

IV – Citoyenneté, Laïcité, Culture

1. Offre de médiation culturelle, Département du Loiret
2. Le service national universel, Juin 2018
3. Vadémécum de la laïcité à l'école, Ministère de l'Education Nationale, Juin 2018 + Engagement citoyen

V – Politique de la Ville et Ruralité

1. Vivre ensemble, vivre en grand, rapport Borloo Politique de la Ville, Mai 2018
2. Place des jeunes dans les territoires ruraux, CESE

VI – Schémas départementaux

1. Schéma Départemental des services aux familles 2016-2020, Loiret, Caf du Loiret
2. Schéma Départemental de la lecture Publique, Département du Loiret, 2018
3. Schéma Départemental de lutte contre l'illettrisme, Département du Loiret, 2018
4. Schéma Départemental de la Cohésion Sociale, Département du Loiret, 2018

Le diagnostic départemental jeunesse en partenariat avec la CAF du Loiret :

Le diagnostic départemental partenarial sur la thématique jeunesse portera sur les 6/30 ans pour :

- * mieux connaître les jeunes, les dispositifs, les politiques locales, le maillage territorial ...
- * recenser les besoins et attentes des jeunes le cas échéant, au regard des difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur leur territoire,
- * Recenser les actions existantes et les évaluer, par territoire
- * Etablir des préconisations pour définir une politique en faveur de la jeunesse
- * Formuler des pistes d'actions concrètes en vue de proposer une offre de service en adéquation avec les besoins réels du territoire
- * Formuler des préconisations afin de mieux articuler et optimiser les interventions.
- * Identifier les besoins des acteurs et partenaires jeunesse (associations, établissements scolaires)

E 05 - Aide exceptionnelle au Conseil Départemental de l'Aude (inondations d'octobre 2018)

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'allouer une aide exceptionnelle de 5 000 € au Conseil Départemental de l'Aude.

Article 3 : Il est décidé d'imputer ces crédits au chapitre 67, nature 6748, de l'action G0401102 du budget départemental 2018, par prélèvement à partir du compte de dépenses imprévues au chapitre 022.

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS

F 01 - Piloter la stratégie budgétaire - Décision modificative n°2 pour 2018

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2018 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget principal, à la somme de -14 521 498 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CD :Département du Loiret (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22450001700013

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

M. 52

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	21
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	Sans Objet
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	Sans Objet
A2 - Equipements non départementaux	23
A3 - Dépenses financières	24
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	25
A4.2 - Recettes RMI / RSA	26
A4.3 - Recettes financières	27
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	28
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	29
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	42
A1/01 - Opérations non ventilées	54
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	56
A1/1 - Fonction 1	58
A1/2 - Fonction 2	59
A1/3 - Fonction 3	62
A1/4 - Fonction 4	66
A1/5 - Fonction 5	67
A1/6 - Fonction 6	76
A1/7 - Fonction 7	80
A1/8 - Fonction 8	84
A1/9 - Fonction 9	86

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	88
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	89
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	95
C8 - Situation des autorisations d'engagement	105
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E - Arrêté et signatures	
E2 - Arrêté et signatures	Sans Objet

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	691291	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	589217
Longueur de la voirie départementale (en km)	3619	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	6

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
309261899	353365733	515,136680	569,433688

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	741,92	824
2	Produit des impositions directes/population	342,66	295
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	885,15	929
4	Dépenses d'équipement brut/population	128,95	87
5	Encours de dette/population (3)	650,27	494
6	DGF/population	91,77	155
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,62	20,50
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	91,31	93,40
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	14,57	9,30
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	73,46	53,20

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-24 159 386,00	-24 159 386,00

		DEPENSES	RECETTES
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	-24 159 386,00	-24 159 386,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 399 372,00	10 399 372,00

		DEPENSES	RECETTES
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	10 399 372,00	10 399 372,00

TOTAL DU BUDGET (4)	-13 760 014,00	-13 760 014,00
----------------------------	-----------------------	-----------------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-24 771 660,00	612 274,00	-24 159 386,00	-24 920 870,00	761 484,00	-24 159 386,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 250 162,00	149 210,00	10 399 372,00	10 399 372,00	0,00	10 399 372,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-14 521 498,00	761 484,00	-13 760 014,00	-14 521 498,00	761 484,00	-13 760 014,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	2 699 373,00	0,00	-82 631,00	-82 631,00	2 616 742,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	52 172 685,00	0,00	-10 607 826,00	-10 607 826,00	41 564 859,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	10 381 855,00	0,00	-1 641 474,00	-1 641 474,00	8 740 381,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	84 998 362,00	0,00	-8 242 118,00	-8 242 118,00	76 756 244,00
Total des dépenses d'équipement		150 252 275,00	0,00	-20 574 049,00	-20 574 049,00	129 678 226,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 879 627,00	0,00	-4 027 598,00	-4 027 598,00	45 852 029,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	1 454 758,00	0,00	-21 513,00	-21 513,00	1 433 245,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses financières		52 334 385,00	0,00	-4 049 111,00	-4 049 111,00	48 285 274,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	1 177 338,00	0,00	-148 500,00	-148 500,00	1 028 838,00
Total des dépenses réelles d'investissement		203 763 998,00	0,00	-24 771 660,00	-24 771 660,00	178 992 338,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	60 959 085,00		0,00	0,00	60 959 085,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 716 673,00		612 274,00	612 274,00	11 328 947,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		71 675 758,00		612 274,00	612 274,00	72 288 032,00

TOTAL	275 439 756,00	0,00	-24 159 386,00	-24 159 386,00	251 280 370,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	153 735 787,00
--	-----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	405 016 157,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	21 972 595,00	0,00	-3 719 803,00	-3 719 803,00	18 252 792,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	121 832 783,00	0,00	-23 301 163,00	-23 301 163,00	98 531 620,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	3 093,00	0,00	74 173,00	74 173,00	77 266,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	3 780,00	0,00	96 797,00	96 797,00	100 577,00
Total des recettes d'équipement		143 812 251,00	0,00	-26 849 996,00	-26 849 996,00	116 962 255,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 950 676,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	9 650 676,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	103 730 218,00	0,00	0,00	0,00	103 730 218,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	1 714 428,00	0,00	0,00	0,00	1 714 428,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	234 780,00	0,00	377 626,00	377 626,00	612 406,00
Total des recettes financières		113 650 102,00	0,00	2 077 626,00	2 077 626,00	115 727 728,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 177 338,00	0,00	-148 500,00	-148 500,00	1 028 838,00
Total des recettes réelles d'investissement		258 639 691,00	0,00	-24 920 870,00	-24 920 870,00	233 718 821,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	92 224 933,00		149 210,00	149 210,00	92 374 143,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	67 594 246,00		0,00	0,00	67 594 246,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 716 673,00		612 274,00	612 274,00	11 328 947,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		170 535 852,00		761 484,00	761 484,00	171 297 336,00

TOTAL	429 175 543,00	0,00	-24 159 386,00	-24 159 386,00	405 016 157,00
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	405 016 157,00
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

99 009 304,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	46 633 448,00	0,00	2 287 255,00	2 287 255,00	48 920 703,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	91 591 855,00	0,00	0,00	0,00	91 591 855,00
014	Atténuations de produits	8 763 888,00	0,00	3 846 619,00	3 846 619,00	12 610 507,00
015	Revenu minimum d'insertion	26 636,00	0,00	27 952,00	27 952,00	54 588,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	59 624 317,00	0,00	-16 300,00	-16 300,00	59 608 017,00
017	Revenu de solidarité active	95 352 390,00	0,00	1 055 533,00	1 055 533,00	96 407 923,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	184 634 761,00	0,00	4 173 776,00	4 173 776,00	188 808 537,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses de gestion courante		486 727 295,00	0,00	11 374 835,00	11 374 835,00	498 102 130,00
66	Charges financières	14 740 884,00	0,00	-1 183 763,00	-1 183 763,00	13 557 121,00
67	Charges exceptionnelles (5)	171 746,00	0,00	64 090,00	64 090,00	235 836,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	994 000,00		-5 000,00	-5 000,00	989 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		502 633 925,00	0,00	10 250 162,00	10 250 162,00	512 884 087,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	92 224 933,00		149 210,00	149 210,00	92 374 143,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	67 594 246,00		0,00	0,00	67 594 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		159 819 179,00		149 210,00	149 210,00	159 968 389,00

TOTAL	662 453 104,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00	672 852 476,00
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	672 852 476,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 746 517,00	0,00	72 860,00	72 860,00	23 819 377,00
017	Revenu de solidarité active	1 284 019,00	0,00	31 412,00	31 412,00	1 315 431,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 231 977,00	0,00	15 394,00	15 394,00	2 247 371,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	183 142 375,00	0,00	5 725 048,00	5 725 048,00	188 867 423,00
731	Impositions directes	237 048 869,00	0,00	-168 708,00	-168 708,00	236 880 161,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	87 839 761,00	0,00	2 497 735,00	2 497 735,00	90 337 496,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	27 855 505,00	0,00	824 900,00	824 900,00	28 680 405,00
Total des recettes de gestion courante		563 415 023,00	0,00	8 998 641,00	8 998 641,00	572 413 664,00
76	Produits financiers	42 759,00	0,00	232 564,00	232 564,00	275 323,00
77	Produits exceptionnels (6)	1 727 285,00	0,00	998 167,00	998 167,00	2 725 452,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		565 185 067,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00	575 584 439,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	60 959 085,00		0,00	0,00	60 959 085,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 959 085,00		0,00	0,00	60 959 085,00

TOTAL	626 144 152,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00	636 543 524,00
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	36 308 952,00
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	672 852 476,00
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	99 009 304,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-4 027 598,00	0,00	-4 027 598,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	-82 631,00	17 298,00	-65 333,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	-10 607 826,00	0,00	-10 607 826,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	-1 641 474,00	238 713,00	-1 402 761,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	-8 242 118,00	356 263,00	-7 885 855,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	-21 513,00	0,00	-21 513,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	-148 500,00	0,00	-148 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		-24 771 660,00	612 274,00	-24 159 386,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-24 159 386,00
---	-----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	2 287 255,00		2 287 255,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	3 846 619,00		3 846 619,00
015	Revenu minimum d'insertion	27 952,00		27 952,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	-16 300,00		-16 300,00
017	Revenu de solidarité active	1 055 533,00		1 055 533,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	4 173 776,00	0,00	4 173 776,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-1 183 763,00	0,00	-1 183 763,00
67	Charges exceptionnelles (8)	64 090,00	0,00	64 090,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-5 000,00		-5 000,00
023	Virement à la section d'investissement		149 210,00	149 210,00
Dépenses de fonctionnement –Total		10 250 162,00	149 210,00	10 399 372,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 399 372,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
13	Subventions d'investissement (6)	-3 719 803,00	0,00	-3 719 803,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-23 301 163,00	0,00	-23 301 163,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	74 173,00	0,00	74 173,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	96 797,00	482 108,00	578 905,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	130 166,00	130 166,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	-148 500,00	0,00	-148 500,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		149 210,00	149 210,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	377 626,00		377 626,00
Recettes d'investissement –Total		-24 920 870,00	761 484,00	-24 159 386,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-24 159 386,00
---	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	72 860,00		72 860,00
017	Revenu de solidarité active	31 412,00		31 412,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 394,00		15 394,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 725 048,00		5 725 048,00
731	Impositions directes	-168 708,00		-168 708,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	2 497 735,00		2 497 735,00
75	Autres produits d'activités (7)	824 900,00	0,00	824 900,00
76	Produits financiers	232 564,00	0,00	232 564,00
77	Produits exceptionnels (7)	998 167,00	0,00	998 167,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	170 000,00	0,00	170 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		10 399 372,00	0,00	10 399 372,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 399 372,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES									
Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL		
	I	II		III			IV = I + II + III		
TOTAL	275 439 756,00	0,00	-24 159 386,00	-24 159 386,00	-20 331 182,00	-3 828 204,00	251 280 370,00		
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	98 079 590,00	0,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	0,00	88 113 367,00		
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	98 079 590,00	0,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	0,00	88 113 367,00		
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	52 172 685,00	0,00	-10 607 826,00	-10 607 826,00	-10 253 744,00	-354 082,00	41 564 859,00		
Dépenses financières (détail en III-A3)	52 334 385,00	0,00	-4 049 111,00	-4 049 111,00		-4 049 111,00	48 285 274,00		
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	1 177 338,00	0,00	-148 500,00	-148 500,00	-148 500,00	0,00	1 028 838,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	60 959 085,00		0,00	0,00		0,00	60 959 085,00		
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	10 716 673,00		612 274,00	612 274,00		612 274,00	11 328 947,00		

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	153 735 787,00
---	-----------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	405 016 157,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

RECETTES						
Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL	
	I	II		III	IV = I + II + III	
TOTAL	325 445 325,00	0,00	-24 159 386,00	-24 159 386,00	301 285 939,00	
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	143 812 251,00	0,00	-26 849 996,00	-26 849 996,00	116 962 255,00	
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	1 177 338,00	0,00	-148 500,00	-148 500,00	1 028 838,00	
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	9 919 884,00	0,00	2 077 626,00	2 077 626,00	11 997 510,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	67 594 246,00		0,00	0,00	67 594 246,00	
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	10 716 673,00		612 274,00	612 274,00	11 328 947,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	92 224 933,00		149 210,00	149 210,00	92 374 143,00	

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	103 730 218,00
---------------------------------------	-----------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	405 016 157,00
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
 (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		98 079 590,00	0,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	-9 966 223,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 699 373,00	0,00	-82 631,00	-82 631,00	-82 631,00	0,00
2031	Frais d'études	2 430 105,00	0,00	-62 381,00	-62 381,00		
2033	Frais d'insertion	67 268,00	0,00	14 750,00	14 750,00		
2051	Concessions, droits similaires	202 000,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00		
21	Immobilisations corporelles	10 381 855,00	0,00	-1 641 474,00	-1 641 474,00	-1 641 474,00	0,00
2111	Terrains nus	46 000,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00		
2151	Réseaux de voirie	895 842,00	0,00	-405 204,00	-405 204,00		
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00	0,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	1 526 758,00	0,00	-320 008,00	-320 008,00		
216	Collections et oeuvres d'art	447 800,00	0,00	0,00	0,00		
21728	Autres agencements (mise à dispo)	30 000,00	0,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	1 500 000,00	0,00	-423 000,00	-423 000,00		
21831	Matériel informatique scolaire	1 925 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00		
21838	Autre matériel informatique	2 869 239,00	0,00	-434 269,00	-434 269,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	378 000,00	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	125 684,00	0,00	37 771,00	37 771,00		
2185	Matériel de téléphonie	284 000,00	0,00	-36 384,00	-36 384,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	343 532,00	0,00	20 620,00	20 620,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	84 998 362,00	0,00	-8 242 118,00	-8 242 118,00	-8 242 118,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	3 711 000,00	0,00	-27 771,00	-27 771,00		
231312	Bâtiments scolaires	18 485 064,00	0,00	-1 140 275,00	-1 140 275,00		
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2 100 000,00	0,00	-416 000,00	-416 000,00		
231314	Bâtiments culturels et sportifs	1 537 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00		
231321	Immeubles de rapport	58 000,00	0,00	0,00	0,00		
231351	Bâtiments publics	625 070,00	0,00	124 496,00	124 496,00		
23151	Réseaux de voirie	42 923 725,00	0,00	-5 418 568,00	-5 418 568,00		
23152	Installations de voirie	150 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00		
23153	Réseaux divers	7 680 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	141 500,00	0,00	0,00	0,00		
231738	Autres constructions	2 929 067,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00		
231753	Réseaux divers	6 700,00	0,00	0,00	0,00		
23188	Autres	4 348 900,00	0,00	-1 600 000,00	-1 600 000,00		
237	Avances commandes immo incorporelles	302 336,00	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 326 000,00	1 326 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	52 172 685,00	0,00	-10 607 826,00	-10 607 826,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	212 324,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	420 000,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	777 338,00	0,00	-148 500,00	-148 500,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	6 637 946,00	0,00	-2 567 879,00	-2 567 879,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	23 597 623,00	0,00	-7 409 332,00	-7 409 332,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	160 000,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	1 619 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 778 150,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	218 679,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	215 786,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	640 000,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	328 100,00	0,00	-33 500,00	-33 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 072 653,00	0,00	-388 615,00	-388 615,00
20423	Privé : Projet infrastructure	11 523 446,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	585 140,00	0,00	0,00	0,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	386 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		52 334 385,00	0,00	-4 049 111,00	-4 049 111,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 879 627,00	0,00	-4 027 598,00	-4 027 598,00
1641	Emprunts en euros	32 796 275,00	0,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	9 535 506,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	55,00	0,00	2,00	2,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	7 547 791,00	0,00	-27 600,00	-27 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 454 758,00	0,00	-21 513,00	-21 513,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	32,00	0,00	110 000,00	110 000,00
27633	Créance Départements	937 488,00	0,00	-168 798,00	-168 798,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	517 238,00	0,00	37 285,00	37 285,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		143 812 251,00	0,00	-26 849 996,00	-26 849 996,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	21 972 595,00	0,00	-3 719 803,00	-3 719 803,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 196 180,00	0,00	-2 837 884,00	-2 837 884,00
1312	Subv. transf. Régions	1 049 035,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	382 509,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 976 525,00	0,00	-677 592,00	-677 592,00
1322	Subv. non transf. Régions	472 400,00	0,00	9 490,00	9 490,00
1324	Subv. non transf. Communes	2 491 454,00	0,00	4 183,00	4 183,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	1 146 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	545 100,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 484 200,00	0,00	-72 000,00	-72 000,00
1331	D.G.E. transférable	404 901,00	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	3 083 623,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.G.E. non transférable	30 668,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	600 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	121 832 783,00	0,00	-23 301 163,00	-23 301 163,00
1641	Emprunts en euros	121 699 878,00	0,00	-23 168 258,00	-23 168 258,00
16873	Dettes - Départements	132 905,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	3 093,00	0,00	74 173,00	74 173,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	54 035,00	54 035,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	20 138,00	20 138,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	3 093,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	3 780,00	0,00	96 797,00	96 797,00
23151	Réseaux de voirie	3 780,00	0,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00
231738	Autres constructions	0,00	0,00	75 197,00	75 197,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		113 650 102,00	0,00	2 077 626,00	2 077 626,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 680 894,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
10222	FCTVA	7 950 676,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	103 730 218,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	20 000,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	20 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 714 428,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	23 877,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	140 441,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	350 000,00	0,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	1 200 110,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	234 780,00	0,00	377 626,00	377 626,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL DEPENSES (2) (3)		0,00	-148 500,00	-148 500,00
4542102	2ème REMEMBREMENT - DEPENSES	0,00	-4 500,00	-4 500,00
4544104	AMENAGEMENT FONCIER A19	0,00	-30 000,00	-30 000,00
4544105	AMENAGEMENT FONCIER FAY AUX LOGES	0,00	-114 000,00	-114 000,00
458109	IUT CPER 2007 2015	0,00	0,00	0,00
458110	GYMNASE VO COLLEGE NORD EST	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (2) (3)		0,00	-148 500,00	-148 500,00
4542202	2ème remboursement - recettes	0,00	-4 500,00	-4 500,00
4544204	AMENAGEMENT FONCIER A19-RECETT	0,00	-30 000,00	-30 000,00
4544205	AMENAGEMENT FONCIER FAY AUX LOGES	0,00	-114 000,00	-114 000,00
458209	IUT CPER 2007 2013 RECETTES	0,00	0,00	0,00
458210	GYMNASE VO COLLEGE NORD EST RECETTES	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	60 959 085,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	843 518,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	683 280,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	319 128,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	119 762,00	0,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	137 908,00	0,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	142 773,00	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.G.E.	1 139 234,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résult. DDEC	3 083 623,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	53 833 459,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	20 000,00	0,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	100 000,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	536 400,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	67 594 246,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	2 824 888,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	27 774,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	756 683,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	869,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	26,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	521 420,00	0,00	0,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 265 645,00	0,00	0,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	20 738 489,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	71 739,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	197 684,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	2 294 000,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 928 527,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	365 222,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 286 791,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	39 590,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	491 730,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	748 041,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 461 729,00	0,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	1 238 820,00	0,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	673 728,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	230 401,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 300,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	86 972,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	487,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	40 764,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 561 224,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	7 468 587,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	188 501,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	961 236,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	560 431,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	708 376,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	23 822,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	569 839,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	3 771,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	491 630,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 587,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	9 194 731,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	8 990,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
28181	Installations générales, aménagt divers	10 756,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	839 327,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 169 818,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 200 472,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	223 244,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	89 999,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	175 780,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	579 506,00	0,00	0,00
28253	Réseaux divers	221 748,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	31 552,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	10 716 673,00	612 274,00	612 274,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	5 831 223,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	17 298,00	17 298,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	130 166,00	130 166,00
2157	Matériel et outillage technique	22 392,00	108 547,00	108 547,00
2182	Matériel de transport	1 756 276,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	96 037,00	0,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	100 000,00	0,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	230 000,00	0,00	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30 000,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	1 648 745,00	356 263,00	356 263,00
23153	Réseaux divers	100 000,00	0,00	0,00
23188	Autres	2 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	800 000,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	10 716 673,00	612 274,00	612 274,00
2031	Frais d'études	877 286,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	63 888,00	0,00	0,00
23153	Réseaux divers	800 000,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	17 298,00	17 298,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 144 276,00	464 810,00	464 810,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	130 166,00	130 166,00
458209	IUT CPER 2007 2013 RECETTES	5 831 223,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	662 453 104,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00	-189 588,00	10 588 960,00	672 852 476,00
011	Charges à caractère général (5)	46 633 448,00	0,00	2 287 255,00	2 287 255,00	193 731,00	2 093 524,00	48 920 703,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	91 591 855,00	0,00	0,00	0,00		0,00	91 591 855,00
014	Atténuations de produits	8 763 888,00	0,00	3 846 619,00	3 846 619,00		3 846 619,00	12 610 507,00
015	Revenu minimum d'insertion	26 636,00	0,00	27 952,00	27 952,00	0,00	27 952,00	54 588,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	59 624 317,00	0,00	-16 300,00	-16 300,00	0,00	-16 300,00	59 608 017,00
017	Revenu de solidarité active	95 352 390,00	0,00	1 055 533,00	1 055 533,00	-28 000,00	1 083 533,00	96 407 923,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	184 634 761,00	0,00	4 173 776,00	4 173 776,00	-9 085,00	4 182 861,00	188 808 537,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100 000,00
66	Charges financières	14 740 884,00	0,00	-1 183 763,00	-1 183 763,00		-1 183 763,00	13 557 121,00
67	Charges exceptionnelles (5)	171 746,00	0,00	64 090,00	64 090,00		64 090,00	235 836,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	994 000,00		-5 000,00	-5 000,00		-5 000,00	989 000,00
023	Virement à la section d'investissement	92 224 933,00		149 210,00	149 210,00		149 210,00	92 374 143,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	67 594 246,00		0,00	0,00		0,00	67 594 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)		0,00
--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		672 852 476,00
--	--	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	626 144 152,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00	636 543 524,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 231 977,00	0,00	15 394,00	15 394,00	2 247 371,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	183 142 375,00	0,00	5 725 048,00	5 725 048,00	188 867 423,00
731	Impositions directes	237 048 869,00	0,00	-168 708,00	-168 708,00	236 880 161,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	87 839 761,00	0,00	2 497 735,00	2 497 735,00	90 337 496,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	27 855 505,00	0,00	824 900,00	824 900,00	28 680 405,00
013	Atténuations de charges (5)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 746 517,00	0,00	72 860,00	72 860,00	23 819 377,00
017	Revenu de solidarité active	1 284 019,00	0,00	31 412,00	31 412,00	1 315 431,00
76	Produits financiers	42 759,00	0,00	232 564,00	232 564,00	275 323,00
77	Produits exceptionnels (5)	1 727 285,00	0,00	998 167,00	998 167,00	2 725 452,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	60 959 085,00		0,00	0,00	60 959 085,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (4)		36 308 952,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						672 852 476,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	46 633 448,00	0,00	2 287 255,00	2 287 255,00
6041	Achats d'études	28 835,00	0,00	24 236,00	24 236,00
6042	Achats de prestations de services	37 665,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	104 200,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 129 663,00	0,00	102 950,00	102 950,00
60613	Chauffage urbain	429 300,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 349 870,00	0,00	14 310,00	14 310,00
60621	Combustibles	54 100,00	0,00	37 000,00	37 000,00
60622	Carburants	946 000,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	69 515,00	0,00	600,00	600,00
60628	Autres fournitures non stockées	207 079,00	0,00	-13 455,00	-13 455,00
60631	Fournitures d'entretien	41 380,00	0,00	150,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	223 979,00	0,00	-150,00	-150,00
60633	Fournitures de voirie	522 150,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	113 600,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	144 811,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	167 816,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	2 783,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	21 300,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	12 517,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	74 779,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	14 018 852,00	0,00	273 523,00	273 523,00
6132	Locations immobilières	112 760,00	0,00	14 945,00	14 945,00
6135	Locations mobilières	2 076 645,00	0,00	-165 500,00	-165 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	190 000,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 537 100,00	0,00	105,00	105,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	50 000,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 368 198,00	0,00	155 576,00	155 576,00
61524	Entretien bois et forêts	85 700,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	735 000,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	686 892,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
6156	Maintenance	1 158 415,00	0,00	-35 000,00	-35 000,00
6161	Multirisques	688 520,00	0,00	-92 200,00	-92 200,00
617	Etudes et recherches	307 701,00	0,00	-2 850,00	-2 850,00
6182	Documentation générale et technique	108 348,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	404 940,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	28 840,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 239 111,00	0,00	-3 325,00	-3 325,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 500,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	61 349,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	84 097,00	0,00	-67 000,00	-67 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	154 960,00	0,00	8 528,00	8 528,00
6228	Divers	177 000,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	19 703,00	0,00	2 940,00	2 940,00
6232	Fêtes et cérémonies	105 120,00	0,00	-3 400,00	-3 400,00
6234	Réceptions	105 830,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	540 381,00	0,00	700,00	700,00
6238	Divers	5 500,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	35 387,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 982 720,00	0,00	2 003 630,00	2 003 630,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6248	Divers	74 093,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 268 100,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	30 000,00	0,00	18 200,00	18 200,00
6261	Frais d'affranchissement	491 025,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 292 342,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 015,00	0,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	163 191,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
6282	Frais de gardiennage	161 100,00	0,00	-58,00	-58,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	780 467,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	203 900,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6288	Autres services extérieurs	14 840,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	240 000,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	119 000,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	14 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	18 464,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	91 591 855,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 482,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	29 750,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	734 600,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	244 550,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	402 860,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	35 024 873,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	656 500,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	916 450,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	8 655 310,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	9 748 400,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	11 222 050,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	291 600,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	172 000,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 981 290,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 184 270,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	11 470,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	387 000,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	500 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	74 400,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	150 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	8 763 888,00	0,00	3 846 619,00	3 846 619,00
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	900 000,00	0,00	553 860,00	553 860,00
739261	Fonds de péréquation des DMTO	2 000 000,00	0,00	2 554 684,00	2 554 684,00
739262	Fonds solidarité en faveur des départ.	5 165 407,00	0,00	738 075,00	738 075,00
7398	Autres reversements	698 481,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	26 636,00	0,00	27 952,00	27 952,00
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	4 650,00	4 650,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 636,00	0,00	5 674,00	5 674,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00	5 313,00	5 313,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	12 315,00	12 315,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	59 624 317,00	0,00	-16 300,00	-16 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	35 700,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	23 450,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 530,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 240,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 152 720,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	20 850,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	29 600,00	0,00	0,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
64118	Autres indemnités titulaires	273 690,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	351 700,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 200,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	273 510,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	310 980,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	900,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	2 330,00	0,00	0,00	0,00
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	24 710 331,00	0,00	0,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	5 040 000,00	0,00	0,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	26 480 000,00	0,00	-16 300,00	-16 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 904,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 993,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	867 517,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 172,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	95 352 390,00	0,00	1 055 533,00	1 055 533,00
611	Contrats de prestations de services	832 183,00	0,00	-3 600,00	-3 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 800,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	12 800,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 600,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 600,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	686 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	12 400,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	17 600,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	162 200,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	196 500,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	145 700,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	185 650,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	25 000,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	74 099 583,00	0,00	1 924 363,00	1 924 363,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	13 391 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	32 679,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	55 975,00	0,00	0,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 740 120,00	0,00	-387 300,00	-387 300,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	724 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	2 979 804,00	0,00	-478 000,00	-478 000,00
65888	Autres	196,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	70,00	70,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	28 000,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	184 634 761,00	0,00	4 173 776,00	4 173 776,00
65111	Famille et enfance	4 507 848,00	0,00	0,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	8 319 800,00	0,00	465 200,00	465 200,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	820 000,00	0,00	227 640,00	227 640,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	3 568 100,00	0,00	-8 100,00	-8 100,00
651128	Autres	7 900,00	0,00	0,00	0,00
6513	Bourses	1 749 200,00	0,00	301 800,00	301 800,00
65211	Frais de scolarité	225 800,00	0,00	64 680,00	64 680,00
65212	Frais périscolaires	325 000,00	0,00	0,00	0,00
6522	Accueil familial	1 035 000,00	0,00	-85 000,00	-85 000,00
6523	Frais d'hospitalisation	26 400,00	0,00	12 800,00	12 800,00
652412	Mais. enf. caract. social	24 337 393,00	0,00	-25 343,00	-25 343,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	240 000,00	0,00	0,00	0,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	5 776 600,00	0,00	2 002 270,00	2 002 270,00
652418	Autres	18 000,00	0,00	0,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	71 102 090,00	0,00	2 089 000,00	2 089 000,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	13 361 160,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	124 000,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	391 000,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	26 500,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	44 156,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	32 178,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65511	Etablissements publics	2 441 426,00	0,00	0,00	0,00
65512	Etablissements privés	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	19 534 915,00	0,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	19 188,00	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	2 281 380,00	0,00	-12 200,00	-12 200,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	1 078 218,00	0,00	-3 919,00	-3 919,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	3 096 488,00	0,00	245 419,00	245 419,00
65731	Subv. fonct. Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	540 886,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	549 750,00	0,00	-185 350,00	-185 350,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 107 370,00	0,00	-59 880,00	-59 880,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	7 900 315,00	0,00	102 265,00	102 265,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	4 821 700,00	0,00	32 494,00	32 494,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	70 500,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	29 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		486 727 295,00	0,00	11 374 835,00	11 374 835,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	14 740 884,00	0,00	-1 183 763,00	-1 183 763,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 798 674,00	0,00	-679 482,00	-679 482,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-212 820,00	0,00	-36 447,00	-36 447,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	6 667 967,00	0,00	-346 234,00	-346 234,00
6688	Autres	1 437 063,00	0,00	-76 600,00	-76 600,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	171 746,00	0,00	64 090,00	64 090,00
6713	Dots et prix	8 200,00	0,00	-230,00	-230,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	1 793,00	1 793,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	86 489,00	0,00	33 832,00	33 832,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	77 057,00	0,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	23 695,00	23 695,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	994 000,00		-5 000,00	-5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		502 633 925,00	0,00	10 250 162,00	10 250 162,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	92 224 933,00		149 210,00	149 210,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	67 594 246,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	67 562 694,00		0,00	0,00
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	31 552,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		159 819 179,00		149 210,00	149 210,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	662 453 104,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00
---	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	672 852 476,00
--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-249 267,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-249 267,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 231 977,00	0,00	15 394,00	15 394,00
7022	Coupes de bois	10 000,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	650 000,00	0,00	438,00	438,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	16 876,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	600,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	20 000,00	0,00	-18 000,00	-18 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	597 531,00	0,00	19 464,00	19 464,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	490 000,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais Budgets annexes	128 242,00	0,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	219 228,00	0,00	20 992,00	20 992,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	99 500,00	0,00	-17 500,00	-17 500,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	183 142 375,00	0,00	5 725 048,00	5 725 048,00
7321	Taxe départementale publicité foncière	79 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
73261	Attrib. fonds péréquation des DMTO	2 000 000,00	0,00	5 683 154,00	5 683 154,00
73262	Attribution fonds solidarité des départ.	1 164 231,00	0,00	41 894,00	41 894,00
7327	Taxe d'aménagement	6 190 000,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	39 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	11 200 000,00	0,00	0,00	0,00
7352	TICPE	43 188 144,00	0,00	0,00	0,00
7353	Redevance des mines	400 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	237 048 869,00	0,00	-168 708,00	-168 708,00
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	154 131 334,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	44 405 537,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	6 825 902,00	0,00	0,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	1 385 642,00	0,00	0,00	0,00
73123	Attributions de compensation CVAE	22 519 454,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	7 781 000,00	0,00	-168 708,00	-168 708,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	87 839 761,00	0,00	2 497 735,00	2 497 735,00
7411	Dotations forfaitaire	38 414 163,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotations de fonctionnement minimale	14 123 539,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de compensation	10 902 916,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 240 275,00	0,00	64 000,00	64 000,00
7461	DGD	3 010 874,00	0,00	2 302,00	2 302,00
74718	Autres participations Etat	1 530 457,00	0,00	1 790 600,00	1 790 600,00
7473	Participation Départements	75 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	45 000,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	860 560,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	60 000,00	0,00	0,00	0,00
747812	Dotations versées au titre de la PCH	4 586 000,00	0,00	0,00	0,00
7478211	Participation Etat	20 000,00	0,00	0,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	3 837 817,00	0,00	124 653,00	124 653,00
74788	Autres	353 291,00	0,00	0,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	1 045 999,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 837,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonération T.F.B.	87 002,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	1 949 866,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles resto, héberg	3 300 000,00	0,00	335 000,00	335 000,00
74888	Autres	2 395 165,00	0,00	181 180,00	181 180,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	27 855 505,00	0,00	824 900,00	824 900,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	1 472 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	644 900,00	0,00	29 000,00	29 000,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	22 983 100,00	0,00	550 000,00	550 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	207 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 752 511,00	0,00	145 000,00	145 000,00
7535	PCH	51 100,00	0,00	900,00	900,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	609 894,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	135 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
013	Atténuations de charges (4)	260 000,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	170 000,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	90 000,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	6 000,00	0,00	0,00	0,00
7531	RMI	5 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	23 746 517,00	0,00	72 860,00	72 860,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	22 584 000,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	197 000,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	670 517,00	0,00	0,00	0,00
7533	APA	295 000,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	21 416,00	21 416,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	51 444,00	51 444,00
017	Revenu de solidarité active	1 284 019,00	0,00	31 412,00	31 412,00
74771	Participation Fonds social européen	192 519,00	0,00	-31 567,00	-31 567,00
75342	Allocations forfaitaires	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	70 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	59 774,00	59 774,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	3 205,00	3 205,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		563 415 023,00	0,00	8 998 641,00	8 998 641,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	42 759,00	0,00	232 564,00	232 564,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	340,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	42 419,00	0,00	232 564,00	232 564,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	1 727 285,00	0,00	998 167,00	998 167,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	204 304,00	204 304,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	300,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	591 766,00	591 766,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 251 185,00	0,00	-20 108,00	-20 108,00
7788	Produits exceptionnels divers	475 800,00	0,00	222 205,00	222 205,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		565 185 067,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	60 959 085,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	53 833 459,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 469 226,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	536 400,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 959 085,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	626 144 152,00	0,00	10 399 372,00	10 399 372,00
---	-----------------------	-------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE	36 308 952,00
-------------------------------	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	672 852 476,00
--	-----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux		1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Dépenses réelles	40 719 489			2 654 697	30 734 425	8 730 738	83 000
- Equipements départx				70 000	21 430 089	2 663 716	8 000
- Equip. non départx (c/204)				2 064 500	1 349 819	6 067 022	75 000
- Opérations financières	40 719 489						
<i>Dépenses d'ordre</i>	67 590 306						
Total dépenses de l'exercice	108 309 797	20 729 391	2 654 697	2 654 697	31 116 983	8 730 738	83 000
RAR N-1 et reports	153 735 787	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	262 045 584	20 729 391	2 654 697	2 654 697	31 116 983	8 730 738	83 000
RECETTES							
Total recettes de l'exercice	380 255 282	5 227 410	0	0	3 818 166	502 175	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	380 255 282	5 227 410	0	0	3 818 166	502 175	0
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice	180 696 221	29 873 133	19 409 597	42 524 934	11 399 534	5 896 350	
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	180 696 221	29 873 133	19 409 597	42 524 934	11 399 534	5 896 350	
RECETTES							
Total recettes de l'exercice	556 463 442	2 776 999	1 532 797	4 002 036	1 126 421	388 012	
RAR N-1 et reports	36 308 952	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	592 772 394	2 776 999	1 532 797	4 002 036	1 126 421	388 012	

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	IV
	A1

Libellé	5	5-4	5-5	5-6	6	7	8	9	TOTAL
	Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES									
Dépenses réelles	5 988 070	0	0	0	54 766 494	7 978 828	400 648	6 326 558	178 992 338
- Equipements départx	1 943 320	0	0	0	46 948 320	3 793 914	0	4 284 336	88 113 367
- Equip. non départx (c/204)	4 044 750	0	0	0	7 818 174	4 184 914	400 648	1 273 532	41 564 859
- Opérations financières									40 719 489
Dépenses d'ordre									72 288 032
Total dépenses de l'exercice	6 018 070	0	0	0	58 831 660	8 078 828	400 648	6 326 558	251 280 370
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	153 735 787
Total cumulé dépenses d'investissement	6 018 070	0	0	0	58 831 660	8 078 828	400 648	6 326 558	405 016 157

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	9 663 036	1 597 142	545 100	3 407 846	405 016 157
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	9 663 036	1 597 142	545 100	3 407 846	405 016 157

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	193 134 267	57 588	59 611 137	96 407 923	21 040 554	4 339 166	4 476 100	3 985 972	672 852 476
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	193 134 267	57 588	59 611 137	96 407 923	21 040 554	4 339 166	4 476 100	3 985 972	672 852 476
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	37 310 361	6 000	23 819 377	1 315 431	964 302	6 601 185	47	237 114	636 543 524
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	36 308 952
Total cumulé recettes de fonctionnement	37 310 361	6 000	23 819 377	1 315 431	964 302	6 601 185	47	237 114	672 852 476

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

		IV
		A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		108 309 797	20 729 391	2 654 697	31 116 983	8 730 738	83 000
Dépenses réelles		40 719 489	20 609 391	2 654 697	30 734 425	8 730 738	83 000
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	38 331 781	0	0	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	57	0	0	0	0
167	Emprunts dettes conditions particulières	0	0	381 502	7 138 689	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	147 712	0	681 300	303 080	0
204	Subventions d'équipement versées	648 838	13 637 662	2 064 500	1 349 819	6 067 022	75 000
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0
211	Terrains	0	1 000	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	8 000	0	972 000	5 442	8 000
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	447 800	0
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	2 929 731	12 000	2 432 000	291 828	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	3 885 229	58 000	17 344 789	1 615 566	0
237	Avances commandes immo incorporelles	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0
272	Titres immobilisés (droits de créance)	110 032	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	138 695	415 828	0	0
454	Travaux effectués d'office	361 500	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	267 338	0	0	400 000	0	0
Dépenses d'ordre		67 590 308	120 000	0	382 558	0	0
Opérations d'ordre entre section		60 959 085	0	0	0	0	0
139	Subv. invest. transférées opte résultat	6 469 226	0	0	0	0	0
198	Neutralisation des amortissements	53 833 459	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	120 000	0	0	0	0	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	536 400	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		6 631 223	120 000	0	382 558	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	5 831 223	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	0	0	130 166	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	22 392	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	20 000	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	100 000	0	230 000	0	0
276	Autres créances immobilisées	800 000	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		380 255 282	5 227 410	0	3 818 166	502 175	0
Recettes réelles		213 655 670	5 071 024	0	3 508 000	502 175	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	224 206	0	3 420	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	9 650 676	0	0	0	0	0
106	Réserves	103 730 218	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	4 750 018	0	0	490 787	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	75 200	0	2 683	11 388	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	3 083 623	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	600 000	0	0	0	0	0
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	98 531 620	0	0	0	0	0
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	18 274	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	21 600	0	0	0	0
274	Prêts	164 318	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	350 000	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	361 500	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	267 338	0	0	400 000	0	0
Recettes d'ordre		166 599 612	156 386	0	310 166	0	0
Opérations d'ordre entre section		159 968 389	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	92 374 143	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	40 264 068	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	27 076 878	0	0	0	0	0
282	Amort. immo. reçues en affectation	221 748	0	0	0	0	0
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	31 552	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		6 631 223	156 386	0	310 166	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	6 386	0	30 000	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	800 000	0	0	0	0	0
237	Avances commandes immo incorporelles	0	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	150 000	0	150 000	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	130 166	0	0
458	Opérations sous mandat	5 831 223	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		180 696 221	29 873 133	19 409 597	42 524 934	11 399 534	5 896 350
Dépenses réelles		20 727 832	29 873 133	19 409 597	42 524 934	11 399 534	5 896 350
022	Dépenses imprévues	989 000	0	0	0	0	0
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	37 665	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	1 175 231	0	2 965 190	592 560	27 300
611	Contrats de prestations de services	0	100 300	94 706	5 012 180	176 582	1 049 819
613	Locations	0	822 260	0	223 500	149 845	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	2 030 708	51 185	1 996 399	284 540	0
616	Primes d'assurances	0	596 320	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	225 851	5 000	0	0	0
618	Divers	0	1 450 185	2 500	12 900	229 338	0
621	Personnel extérieur au service	0	29 750	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	214 457	2 600	90 000	6 500	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	599 566	0	0	75 316	12 500
624	Transports biens, transports collectifs	0	60 000	0	0	68 480	0
625	Déplacements et missions	0	89 900	0	34 900	21 600	160 400
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	805 165	132 000	437 742	56 230	0
627	Services bancaires et assimilés	0	3 700	0	0	15	0
628	Divers	0	470 902	0	6 565	216 766	1 600
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	283 400	0	327 150	66 450	74 400
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	119 000	240 000	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	13 622	0	0	1 900	0
6411	Personnel titulaire	0	9 915 895	0	10 621 300	2 305 350	2 745 400
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	2 355 100	0	2 835 700	616 650	586 800
6416	Emplois d'insertion	0	58 500	0	226 700	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	133 700	0	12 600	2 000	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	3 855 500	0	4 346 800	945 600	1 172 950
647	Autres charges sociales	0	1 825 000	0	36 400	0	0
648	Autres charges de personnel	0	150 000	0	0	0	0
651	Aides à la personne	0	0	0	0	0	63 200

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	1 946 500	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 510	621	15 000	0	4	188
655	Contributions obligatoires	0	0	18 534 915	6 241 426	0	0
656	Participations	0	40 000	1 221 000	1 221 000	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	345 040	381 000	25 425	105 620	5 283 596	0
658	Charges diverses de gestion courante	100 000	0	0	0	256 077	0
661	Charges d'intérêts	5 874 925	0	546 266	5 775 467	0	0
668	Autres charges financières	1 360 463	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	6 470	1 793
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 568	0	0	0	0	0
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	5 000	0	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	18 300	0	0	5 395	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	11 912 026	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		159 968 369	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		159 968 369	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	92 374 143	0	0	0	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	67 562 694	0	0	0	0	0
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	31 552	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		556 463 442	2 776 999	1 532 797	4 002 036	1 126 421	388 012
Recettes réelles		495 504 357	2 776 999	1 532 797	4 002 036	1 126 421	388 012
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	170 000	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	90 000	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	17 314	600	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	2 000	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	616 995	0
708	Autres produits	26 555	528 189	136 000	756	148 962	0
731	Impositions directes	236 880 161	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement taxes urbanisme	88 889 279	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	39 000 000	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	54 788 144	0	0	0	0	0
741	D.G.F.	63 440 618	0	0	0	0	0

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
744	FCTVA	1 304 275	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	3 013 176	0	0	0	0	0
747	Participations	3 962 470	940 560	2 500	75 000	310 769	0
748	Autres attributions et participations	3 188 164	0	0	3 635 000	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	379 000
752	Revenus des immeubles	108 984	0	1 378 740	0	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	609 894	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	130 000	0	0	0	0
762	Produits autres immo. financières	340	0	0	0	0	0
768	Autres produits financiers	274 983	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	484 191	6 183	186 469	39 634	9 012
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	1 107	0	279	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	262 352	9 374	104 532	8 061	0
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0	170 000	0	0	0	0
Recettes d'ordre		60 959 085	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		60 959 085	0	0	0	0	0
722	Immobilisations corporelles	120 000	0	0	0	0	0
776	Différences sur réalisations (négatives)	53 833 459	0	0	0	0	0
777	Quote-part subv invest transf opte résul	6 469 226	0	0	0	0	0
796	Transferts charges financières	536 400	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
	Total dépenses d'investissement	6 018 070	0	0	0	58 831 660	8 078 828	400 648	6 326 558	251 280 370
	Dépenses réelles	5 988 070	0	0	0	54 766 494	7 978 828	400 648	6 326 558	178 992 338
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	38 331 781
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	57
167	Emprunts dettes conditions particulières	0	0	0	0	0	0	0	0	7 520 191
203	Frais d'études, recherche, développement	11 000	0	0	0	1 231 840	74 810	0	0	2 449 742
204	Subventions d'équipement versées	4 044 750	0	0	0	7 818 174	4 184 914	400 648	1 273 532	41 564 859
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	167 000	0	0	0	167 000
211	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
215	Install., matériel, outillage techniques	10 000	0	0	0	703 130	816	0	0	1 707 388
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	447 800
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000
218	Autres immobilisations corporelles	63 320	0	0	0	782 626	42 688	0	0	6 554 193
231	Immobilisations corporelles en cours	1 859 000	0	0	0	42 719 724	3 645 600	0	4 000 000	75 127 908
237	Avances commandés immo incorporelles	0	0	0	0	18 000	0	0	284 336	302 336
238	Avances commandés immo corporelles	0	0	0	0	1 326 000	0	0	0	1 326 000
272	Titres immobilisés (droits de créance)	0	0	0	0	0	0	0	0	110 032
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	768 690	1 323 213
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	361 500
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	667 338
	Dépenses d'ordre	30 000	0	0	0	4 065 166	100 000	0	0	72 288 032
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	60 959 085
139	Subv. invest. transférées apte résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	6 469 226
198	Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	53 833 459
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0	0	0	0	536 400
	Opérations patrimoniales	30 000	0	0	0	4 065 166	100 000	0	0	11 328 947
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	5 831 223

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Sports	9 Développement économique	TOTAL
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	17 298	0	0	0	17 298
213	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	130 166
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	108 547	0	0	0	130 939
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	1 832 313	0	0	0	1 852 313
231	Immobilisations corporelles en cours	30 000	0	0	0	2 007 008	100 000	0	0	2 467 008
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	9 663 036	1 597 142	545 100	3 407 846	405 016 157
Recettes réelles		0	0	0	0	5 594 820	1 497 142	545 100	3 344 890	233 718 821
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	150 000	0	0	234 780	612 406
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	9 650 676
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	103 730 218
131	Subv. inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	0	549 035	0	0	5 789 840
132	Subv. inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	5 326 989	472 400	545 100	1 910 000	8 343 760
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	404 901	0	0	3 488 524
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	0	30 668	0	0	630 668
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	98 531 620
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	38 854	20 138	0	0	77 266
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	78 977	0	0	0	100 577
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	164 318
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	1 200 110	1 550 110
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	361 500
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	667 338
Recettes d'ordre		0	0	0	0	4 068 216	100 000	0	62 956	171 297 336
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	159 968 389
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	92 374 143
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	40 264 068
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	27 076 878
282	Amort. immo. reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	221 748
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0	0	0	0	0	0	0	0	31 552
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	4 068 216	100 000	0	62 956	11 328 947
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	841 832	0	0	62 956	941 174
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
237	Avances commandées immo incorporelles	0	0	0	0	17 298	0	0	0	17 298

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
238	Avances commandées immo corporelles	0	0	0	0	3 209 086	100 000	0	0	3 609 086
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	130 166
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	5 831 223

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement										
		193 134 267	57 588	59 611 137	96 407 923	21 040 554	4 339 166	4 476 100	3 985 972	672 852 476
Dépenses réelles		193 134 267	57 588	59 611 137	96 407 923	21 040 554	4 339 166	4 476 100	3 985 972	512 884 087
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	989 000
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	0	53 071	0	0	90 736
606	Achats non stockés de matières et fourni	242 934	3 000	0	0	1 754 391	3 441	0	2 200	6 756 247
611	Contrats de prestations de services	7 733 656	0	0	828 583	40 000	85 132	0	0	15 120 958
613	Locations	55 945	0	0	0	786 000	1 300	0	0	2 038 850
614	Charges locatives et de copropriété	190 000	0	0	0	0	0	0	0	190 000
615	Entretien et réparations	120 500	0	0	0	6 896 954	356 700	0	0	11 736 986
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	596 320
617	Etudes et recherches	38 000	0	0	0	0	27 000	0	9 000	304 851
618	Divers	25 000	0	0	0	19 591	40 000	0	0	1 779 514
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	4 482	0	0	0	34 232
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	86 349	0	0	12 000	24 528	0	0	0	444 434
623	Pub., publications, relations publiques	88 040	0	0	0	-1 428	200	1 080	5 500	780 774
624	Transports biens, transports collectifs	506 430	0	0	0	0	0	4 459 920	0	5 094 830
625	Déplacements et missions	893 795	0	35 700	1 800	98 205	4 500	4 000	9 000	1 353 800
626	Frais postaux et frais télécommunication	303 515	0	0	0	8 715	0	0	0	1 743 367
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	3 715
628	Divers	492 679	0	0	0	123 415	3 213	0	56 800	1 371 940
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	407 530	0	43 220	24 000	172 550	27 780	0	22 750	1 449 230
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0	0	0	0	14 000	0	0	0	373 000
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	2 000	942	0	0	18 464
6411	Personnel titulaire	11 608 020	0	1 476 860	878 200	6 104 418	954 850	6 100	991 800	47 608 193
6412	Assistantes maternelles	9 748 400	0	0	0	0	0	0	0	9 748 400
6413	Personnel non titulaire	2 982 400	0	351 700	196 500	1 481 200	182 300	0	181 900	11 770 250
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	0	1 400	0	5 000	0	291 600
6417	Rémunérations des apprentis	8 000	0	14 300	0	0	11 600	0	1 000	183 200
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	7 800 260	0	585 410	331 350	2 358 900	352 800	0	344 200	22 093 770
647	Autres charges sociales	300 000	0	0	0	0	0	0	0	2 161 400

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
651	Aides à la personne	19 896 188	4 650	56 216 361	25 000	0	0	0	0	76 205 399
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	76 023 946	0	0	0	0	76 023 946
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	13 391 000	0	0	0	0	13 391 000
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	120 505 850	0	0	0	0	0	0	0	120 505 850
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 946 500
654	Pertes sur créances irrécouvrables	73 009	37 623	12 897	88 654	0	0	0	2	230 508
655	Contributions obligatoires	2 269 180	0	0	0	0	19 188	0	0	27 064 709
656	Participations	1 081 914	0	0	1 352 820	1 150 099	933 193	0	0	5 779 026
657	Subventions de fonctionnement versées	883 170	0	867 517	3 225 804	710	583 475	0	2 352 320	14 053 677
658	Charges diverses de gestion courante	4 598 117	0	0	196	0	0	0	0	4 954 390
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	12 196 658
668	Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	1 360 463
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	70	0	0	0	1 500	9 833
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	118 329	12 315	7 172	28 000	424	0	0	0	167 808
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	77 057	0	0	0	0	0	0	0	82 057
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	23 695
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	698 481	0	0	12 610 507
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	159 968 389
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	159 968 389
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	92 374 143
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	67 562 694
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	31 552
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		37 310 361	6 000	23 819 377	1 315 431	964 302	6 601 185	47	237 114	636 543 524
Recettes réelles		37 310 361	6 000	23 819 377	1 315 431	964 302	6 601 185	47	237 114	575 584 439
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	170 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	650 000	0	0	0	667 914
704	Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	616 995
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	110 000	950 462
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	236 880 161
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0	0	0	0	0	6 190 000	0	0	95 079 279

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Sports	9 Développement économique	TOTAL
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	39 000 000
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	54 788 144
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	63 440 618
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 304 275
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	3 013 176
747	Participations	7 596 288	0	23 451 517	160 952	0	395 791	0	0	36 895 847
748	Autres attributions et participations	2 472 885	0	0	0	0	0	0	0	9 296 049
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	25 607 000	0	0	0	0	0	0	0	25 986 000
752	Revenus des immeubles	282 419	0	0	0	254	0	0	127 114	1 897 511
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	52 000	5 000	295 000	1 070 000	0	0	0	0	1 422 000
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	609 894
758	Produits divers de gestion courante	5 000	0	0	20 000	0	0	0	0	155 000
762	Produits autres immo. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	340
768	Autres produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	274 983
771	Produits exception. / opérations gestion	44 353	1 000	21 416	59 774	23 587	2 894	47	0	878 560
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 219 230	0	51 444	4 705	10 461	0	0	0	1 287 226
778	Autres produits exceptionnels	31 186	0	0	0	280 000	2 500	0	0	698 005
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0	0	0	0	0	0	0	0	170 000
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	60 959 085
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	60 959 085
722	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
776	Différences sur réalisations (négatives)	0	0	0	0	0	0	0	0	53 833 459
777	Quote-part subv invest transf opte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	6 469 226
796	Transferts charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	536 400
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		108 309 797,00
Dépenses réelles		40 719 489,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	38 331 781,00
204	Subventions d'équipement versées	648 838,00
272	Titres immobilisés (droits de créance)	110 032,00
454	Travaux effectués d'office	361 500,00
458	Opérations sous mandat	267 338,00
Dépenses d'ordre		67 590 308,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	60 959 085,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 469 226,00
198	Neutralisation des amortissements	53 833 459,00
231	Immobilisations corporelles en cours	120 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	536 400,00
041	Opérations patrimoniales	6 631 223,00
204	Subventions d'équipement versées	5 831 223,00
276	Autres créances immobilisées	800 000,00
RECETTES		380 255 282,00
Recettes réelles		213 655 670,00
102	Dotations et fonds d'investissement	9 650 676,00
106	Réserves	103 730 218,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	600 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	98 531 620,00
274	Prêts	164 318,00
276	Autres créances immobilisées	350 000,00
454	Travaux effectués d'office	361 500,00
458	Opérations sous mandat	267 338,00
Recettes d'ordre		166 599 612,00
021	Virement de la section de fonctionnement	92 374 143,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	67 594 246,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	40 264 068,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	27 076 878,00
282	Amort. immo. reçues en affectation	221 748,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	31 552,00
041	Opérations patrimoniales	6 631 223,00
231	Immobilisations corporelles en cours	800 000,00
458	Opérations sous mandat	5 831 223,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		180 696 221,00
Dépenses réelles		20 727 832,00
022	Dépenses imprévues	989 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	119 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 510,00
657	Subventions de fonctionnement versées	345 040,00
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00
661	Charges d'intérêts	5 874 925,00
668	Autres charges financières	1 360 463,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 568,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	18 300,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	11 912 026,00
Dépenses d'ordre		159 968 389,00
023	Virement à la section d'investissement	92 374 143,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	67 594 246,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	67 562 694,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	31 552,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		556 463 442,00
Recettes réelles		495 504 357,00
703	Redevances utilisation du domaine	17 314,00
708	Autres produits	26 555,00
731	Impositions directes	236 880 161,00
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	88 889 279,00
734	Taxes liées aux véhicules	39 000 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	54 788 144,00
741	D.G.F.	63 440 618,00
744	FCTVA	1 304 275,00
746	Dotation générale de décentralisation	3 013 176,00
747	Participations	3 962 470,00
748	Autres attributions et participations	3 188 164,00
752	Revenus des immeubles	108 984,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	609 894,00
762	Produits autres immo. financières	340,00
768	Autres produits financiers	274 983,00
Recettes d'ordre		60 959 085,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	60 959 085,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	53 833 459,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 469 226,00
796	Transferts charges financières	536 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/10

FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		20 399 391,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	20 609 391,00
Equipements départementaux		6 761 672,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	6 971 672,00
203	Frais d'études, recherche, développement	147 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 712,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 719 731,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	2 929 731,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 885 229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 885 229,00
Equipements non départementaux (c/204)		13 637 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 637 662,00
RECETTES REELLES		5 061 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 071 024,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	224 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 206,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	4 740 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750 018,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	75 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	21 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
DEPENSES REELLES		17 291 901,00	7 158 952,00	2 773 355,00	2 610 923,00	0,00	0,00	29 873 133,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 300,00	1 086 566,00	24 865,00	62 500,00	0,00	0,00	1 175 231,00
611	Contrats de prestations de services	21 000,00	69 300,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	100 300,00
613	Locations	44 000,00	778 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 260,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 030 708,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030 708,00
616	Primes d'assurances	0,00	596 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 320,00
617	Etudes et recherches	0,00	225 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 851,00
618	Divers	475 788,00	316 070,00	0,00	658 327,00	0,00	0,00	1 450 185,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	29 750,00	0,00	0,00	0,00	29 750,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	39 097,00	175 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 457,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20 902,00	79 390,00	498 696,00	0,00	0,00	599 566,00
624	Transports biens, transports collectifs	40 200,00	0,00	9 000,00	7 000,00	0,00	0,00	60 000,00
625	Déplacements et missions	31 800,00	52 200,00	300,00	5 600,00	0,00	0,00	89 900,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
		626	Frais postaux et frais télécommunication			0,00	750 965,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
628	Divers	0,00	466 128,00	0,00	150,00	0,00	0,00	470 902,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	250 650,00	0,00	10 850,00	21 900,00	0,00	0,00	283 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	6 622,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	13 622,00
6411	Personnel titulaire	8 777 845,00	0,00	408 600,00	729 450,00	0,00	0,00	9 915 895,00
6413	Personnel non titulaire	2 049 700,00	0,00	84 700,00	220 700,00	0,00	0,00	2 355 100,00
6416	Emplois d'insertion	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	94 600,00	0,00	0,00	39 100,00	0,00	0,00	133 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 404 800,00	0,00	149 200,00	301 500,00	0,00	0,00	3 855 500,00
647	Autres charges sociales	1 825 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 825 000,00
648	Autres charges de personnel	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	1 946 500,00	0,00	0,00	0,00	1 946 500,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	621,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	22 000,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00
RECETTES REELLES		743 096,00	1 173 343,00	0,00	0,00	860 560,00	0,00	2 776 999,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
708	Autres produits	172 371,00	355 818,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 189,00
747	Participations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	860 560,00	0,00	940 560,00
758	Produits divers de gestion courante	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	484 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 191,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	425,00	682,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 107,00
778	Autres produits exceptionnels	100 300,00	162 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 352,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/1

FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	578 197,00	1 618 000,00	458 500,00	2 654 697,00
Equipements départementaux		0,00	58 000,00	0,00	12 000,00	70 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	1 618 000,00	446 500,00	2 064 500,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		10 000,00	708 572,00	18 688 525,00	2 500,00	19 409 597,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	94 706,00	0,00	0,00	94 706,00
615	Entretien et réparations	0,00	50 000,00	1 185,00	0,00	51 185,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	132 000,00	0,00	132 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	18 534 915,00	0,00	18 534 915,00
657	Subventions de fonctionnement versées	10 000,00	0,00	15 425,00	0,00	25 425,00
661	Charges d'intérêts	0,00	546 266,00	0,00	0,00	546 266,00
RECETTES REELLES		0,00	1 390 193,00	140 104,00	2 500,00	1 532 797,00
708	Autres produits	0,00	0,00	136 000,00	0,00	136 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	1 378 740,00	0,00	0,00	1 378 740,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	2 079,00	4 104,00	0,00	6 183,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	9 374,00	0,00	0,00	9 374,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	79 500,00	30 436 246,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	21 430 089,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	681 300,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	972 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 432 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	17 344 789,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	79 500,00	1 051 640,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	15 181,00	3 492 819,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 420,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	2 683,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	3 083 623,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 181,00	3 093,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	400 000,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	42 104 314,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 955 190,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 012 180,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	223 500,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 996 399,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	12 900,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	90 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	34 900,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	437 742,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	6 565,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	327 150,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	10 621 300,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	2 835 700,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	226 700,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	12 600,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 346 800,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	36 400,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	6 241 426,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	906 000,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	5 775 467,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 395,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	4 002 036,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	756,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	75 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	3 635 000,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	186 469,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	279,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	104 532,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/2

FONCTION 2 – Enseignement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		218 679,00	0,00	0,00	30 734 425,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	21 430 089,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	681 300,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	972 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 432 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	17 344 789,00
Equipements non départementaux (c/204)		218 679,00	0,00	0,00	1 349 819,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	3 508 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	3 420,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	2 683,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	3 083 623,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	18 274,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	400 000,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		80 620,00	0,00	340 000,00	42 524 934,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 955 190,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	5 012 180,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	223 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	1 996 399,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	12 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	90 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	34 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	437 742,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	6 565,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	327 150,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	10 621 300,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	2 835 700,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	226 700,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	12 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	4 346 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	36 400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	6 241 426,00
656	Participations	0,00	0,00	315 000,00	1 221 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	80 620,00	0,00	25 000,00	105 620,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	5 775 467,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	5 395,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	4 002 036,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	756,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	75 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	3 635 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	186 469,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	279,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	104 532,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		0,00	468 517,00	2 232 117,00	100 000,00
Equipements départementaux		0,00	78 000,00	876 000,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	2 000,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	22 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 000,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	56 000,00	840 000,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	390 517,00	1 356 117,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
DEPENSES REELLES		531 530,00	2 285 589,00	1 980 930,00	1 156 015,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	37 665,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	188 012,00	226 656,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	147 145,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	143 840,00	18 700,00
618	Divers	0,00	14 084,00	84 326,00	42 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	3 200,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	22 206,00	13 500,00	14 600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	15 387,00	18 000,00
625	Déplacements et missions	200,00	0,00	17 900,00	2 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 660,00	33 320,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	102 574,00	17 759,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 950,00	0,00	20 600,00	13 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6411	Personnel titulaire	306 700,00	0,00	638 400,00	509 700,00
6413	Personnel non titulaire	81 850,00	0,00	234 300,00	104 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	120 300,00	0,00	269 200,00	187 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	11 060,00	1 984 562,00	24 561,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	256 077,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	1 470,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	923 487,00	31 416,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	508 495,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	104 962,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	290 769,00	20 000,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	19 200,00	3 416,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	61,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		853 066,00	876 650,00	4 010 388,00	190 000,00	8 730 738,00
Equipements départementaux		723 066,00	876 650,00	0,00	10 000,00	2 663 716,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 000,00	301 080,00	0,00	0,00	303 080,00
215	Install., matériel, outillage techniques	2 500,00	942,00	0,00	0,00	5 442,00
216	Collections et oeuvres d'art	9 000,00	416 800,00	0,00	0,00	447 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	145 828,00	0,00	10 000,00	291 828,00
231	Immobilisations corporelles en cours	707 566,00	12 000,00	0,00	0,00	1 615 566,00
Equipements non départementaux (c/204)		130 000,00	0,00	4 010 388,00	180 000,00	6 067 022,00
RECETTES REELLES		485 323,00	16 852,00	0,00	0,00	502 175,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	473 935,00	16 852,00	0,00	0,00	490 787,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	11 388,00	0,00	0,00	0,00	11 388,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
DEPENSES REELLES		299 716,00	1 649 841,00	3 176 250,00	319 663,00	11 399 534,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	37 665,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	105 621,00	63 546,00	8 725,00	0,00	592 560,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	0,00	170 382,00	0,00	176 582,00
613	Locations	2 700,00	0,00	0,00	0,00	149 845,00
615	Entretien et réparations	84 300,00	37 700,00	0,00	0,00	284 540,00
618	Divers	57 135,00	19 193,00	12 500,00	0,00	229 338,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	600,00	2 300,00	0,00	0,00	6 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	16 210,00	3 300,00	3 000,00	2 500,00	75 316,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	15 093,00	20 000,00	68 480,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 500,00	0,00	0,00	21 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	19 250,00	0,00	0,00	0,00	56 230,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	15,00	0,00	0,00	15,00
628	Divers	13 100,00	83 333,00	0,00	0,00	216 766,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	23 300,00	0,00	0,00	66 450,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	600,00	0,00	300,00	0,00	1 900,00
6411	Personnel titulaire	0,00	850 550,00	0,00	0,00	2 305 350,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	196 000,00	0,00	0,00	616 650,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	369 100,00	0,00	0,00	945 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	4,00	0,00	0,00	4,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	2 966 250,00	297 163,00	5 283 596,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	256 077,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	6 470,00
RECETTES REELLES		162 712,00	8 806,00	0,00	0,00	1 126 421,00
704	Travaux	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
706	Prestations de services	108 500,00	0,00	0,00	0,00	616 995,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	1		2	3	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		14	15			
		Musées	Services d'archives	Sports	Jeunesse (action socio-éducative...)	
708	Autres produits	44 000,00	0,00	0,00	0,00	148 962,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	310 769,00
771	Produits exception. / opérations gestion	10 212,00	6 806,00	0,00	0,00	39 634,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	8 061,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/4

FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	8 000,00	0,00	75 000,00	83 000,00
Equipements départementaux		0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	5 819 650,00	0,00	76 700,00	5 896 350,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	27 300,00	0,00	0,00	27 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 049 819,00	0,00	0,00	1 049 819,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	160 400,00	0,00	0,00	160 400,00
628	Divers	0,00	600,00	0,00	1 000,00	1 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	74 400,00	0,00	0,00	74 400,00
6411	Personnel titulaire	0,00	2 745 400,00	0,00	0,00	2 745 400,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	586 800,00	0,00	0,00	586 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 172 950,00	0,00	0,00	1 172 950,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	63 200,00	63 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	188,00	0,00	0,00	188,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	1 793,00	0,00	0,00	1 793,00
RECETTES REELLES		0,00	388 012,00	0,00	0,00	388 012,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	379 000,00	0,00	0,00	379 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	9 012,00	0,00	0,00	9 012,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		175 000,00	109 000,00	15 320,00
Equipements départementaux		175 000,00	59 000,00	15 320,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	10 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	48 000,00	15 320,00
231	Immobilisations corporelles en cours	175 000,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	50 000,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
DEPENSES REELLES		10 071 025,00	73 050 135,00	90 941 912,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	203 433,00	10 300,00	23 201,00
611	Contrats de prestations de services	170 715,00	6 021 801,00	142 000,00
613	Locations	40 000,00	13 945,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	190 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	99 000,00	0,00	9 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	35 000,00	3 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 500,00	75 000,00	1 349,00
623	Pub., publications, relations publiques	33 740,00	0,00	54 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	506 430,00	0,00
625	Déplacements et missions	81 200,00	806 395,00	6 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	254 115,00	0,00	49 400,00
628	Divers	197 022,00	264 840,00	30 817,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	148 950,00	225 100,00	33 480,00
6411	Personnel titulaire	5 342 200,00	5 044 800,00	1 221 020,00
6412	Assistants maternelles	0,00	9 748 400,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 277 200,00	1 434 300,00	270 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	3 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 016 750,00	5 327 700,00	455 810,00
647	Autres charges sociales	0,00	300 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	5 335 648,00	13 400 540,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	33 003 600,00	74 106 090,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	2 268,00	3 192,00
655	Contributions obligatoires	6 200,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	23 334,00	1 058 580,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	270 000,00	31 350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 598 117,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	157,00	39 183,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		291 210,00	3 428 831,00	23 353 624,00
747	Participations	0,00	2 610 000,00	4 586 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	2 472 885,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	756 000,00	15 054 400,00
752	Revenus des immeubles	282 419,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	52 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	5 000,00	0,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
771	Produits exception. / opérations gestion	8 027,00	6 045,00	10 339,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	764,00	36 786,00	1 178 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	15 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5

FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	5 591 124,00	97 626,00	5 988 070,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	1 694 000,00	0,00	1 943 320,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	11 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	63 320,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 684 000,00	0,00	1 859 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	3 897 124,00	97 626,00	4 044 750,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	13 910 880,00	5 160 315,00	193 134 267,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 000,00	242 934,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	62 940,00	1 336 200,00	7 733 656,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	55 945,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	120 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	4 500,00	0,00	86 349,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	88 040,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	506 430,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	893 795,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	303 515,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	492 679,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	407 530,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	11 608 020,00
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 748 400,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 982 400,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800 260,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	1 160 000,00	19 896 188,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	13 396 160,00	0,00	120 505 850,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	64 414,00	3 135,00	73 009,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	2 262 980,00	2 269 180,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081 914,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	214 820,00	367 000,00	883 170,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 598 117,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	78 989,00	0,00	118 329,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	77 057,00	0,00	77 057,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	8 478 593,00	1 758 103,00	37 310 361,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	400 288,00	7 596 288,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 472 885,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	8 458 600,00	1 338 000,00	25 607 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	282 419,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	4 413,00	15 529,00	44 353,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 680,00	0,00	1 219 230,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	11 900,00	4 286,00	31 186,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
DEPENSES REELLES		3 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-4

SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	54 588,00	0,00	0,00	57 588,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	4 650,00	0,00	0,00	4 650,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	37 623,00	0,00	0,00	37 623,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	12 315,00	0,00	0,00	12 315,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-5

SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
DEPENSES REELLES		2 507 190,00	30 639 865,00	382,00	26 463 700,00	59 611 137,00
625	Déplacements et missions	35 700,00	0,00	0,00	0,00	35 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	43 220,00	0,00	0,00	0,00	43 220,00
6411	Personnel titulaire	1 476 860,00	0,00	0,00	0,00	1 476 860,00
6413	Personnel non titulaire	351 700,00	0,00	0,00	0,00	351 700,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 300,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	585 410,00	0,00	0,00	0,00	585 410,00
651	Aides à la personne	0,00	29 752 661,00	0,00	26 463 700,00	56 216 361,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	0,00	12 515,00	382,00	0,00	12 897,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	867 517,00	0,00	0,00	867 517,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	7 172,00	0,00	0,00	7 172,00
RECETTES REELLES		0,00	14 690 777,00	9 108 600,00	20 000,00	23 819 377,00
747	Participations	0,00	14 417 917,00	9 033 600,00	0,00	23 451 517,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	200 000,00	75 000,00	20 000,00	295 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	21 416,00	0,00	0,00	21 416,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	51 444,00	0,00	0,00	51 444,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	DEPENSES REELLES	90 932 670,00	0,00	0,00	4 011 003,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	808 183,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	25 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	76 023 946,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	13 391 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	88 654,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 352 820,00
657	Subventions de fonctionnement versées	1 401 000,00	0,00	0,00	1 824 804,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	196,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	70,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	28 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	1 283 534,00	0,00	0,00	5 897,00
747	Participations	160 952,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement induit d'insertion et aides	1 070 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	49 377,00	0,00	0,00	5 897,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 205,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/5-6

SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	1 431 850,00	0,00	32 400,00	96 407 923,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 400,00	828 583,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	878 200,00	0,00	0,00	878 200,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	196 500,00	0,00	0,00	196 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	331 350,00	0,00	0,00	331 350,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	76 023 946,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 391 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	88 654,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352 820,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 225 804,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	196,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	20 000,00	6 000,00	1 315 431,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	160 952,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	4 500,00	59 774,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	4 705,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	1 208 333,00	46 586 236,00	0,00	3 120 000,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	41 625 253,00	0,00	2 620 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 142 840,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	693 130,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	782 626,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	37 680 657,00	0,00	2 610 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 326 000,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	1 208 333,00	4 960 983,00	0,00	500 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	5 519 623,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	5 326 989,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	38 854,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	3 780,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
DEPENSES REELLES		0,00	27 391,00	19 767 306,00	0,00	11 520,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 350,00	1 753 041,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	21 000,00	0,00	4 000,00
613	Locations	0,00	0,00	786 000,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 846 954,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	14 071,00	0,00	5 520,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	4 482,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	4 000,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	-1 428,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	4 100,00	94 105,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	8 715,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	21 941,00	101 474,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	172 550,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	6 104 418,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	1 481 200,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	2 358 900,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	424,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	964 048,00	0,00	254,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	254,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21	22	28
				Réseau routier départemental	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Autres réseaux de voirie
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	23 587,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 461,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/6

FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		349 465,00	3 252 460,00	0,00	54 766 494,00
Equipements départementaux		0,00	2 703 067,00	0,00	46 948 320,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	89 000,00	0,00	1 231 840,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	167 000,00	0,00	167 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	703 130,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	782 626,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	2 429 067,00	0,00	42 719 724,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 326 000,00
Equipements non départementaux (c/204)		349 465,00	549 393,00	0,00	7 818 174,00
RECETTES REELLES		0,00	75 197,00	0,00	5 594 820,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	150 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	5 326 989,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	38 854,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	75 197,00	0,00	78 977,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		700 000,00	533 627,00	710,00	21 040 554,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 754 391,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	40 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	786 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	50 000,00	0,00	6 896 954,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	19 591,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	4 482,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	18 528,00	0,00	24 528,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	-1 428,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	98 205,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	8 715,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	123 415,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	172 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	14 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	6 104 418,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	1 481 200,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 358 900,00
656	Participations	700 000,00	450 099,00	0,00	1 150 099,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	710,00	710,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	424,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	964 302,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	650 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	254,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	23 587,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	10 461,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	280 000,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A17

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		3 540 816,00	245 602,00	915 786,00	192 688,00	976 644,00
Equipements départementaux		3 540 816,00	0,00	0,00	2 688,00	250 410,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	74 810,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	2 688,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	145 600,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	245 602,00	915 786,00	190 000,00	726 234,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	520 138,00	0,00	541 435,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	500 000,00	0,00	49 035,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	472 400,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	20 138,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		632 721,00	711 481,00	158 610,00	942,00	2 798 382,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	53 071,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 441,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	28 000,00	0,00	57 132,00
613	Locations	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	355 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
618	Divers	33 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	1 471,00	700,00	0,00	0,00	1 042,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 650,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	942,00	0,00
6411	Personnel titulaire	327 800,00	0,00	0,00	0,00	627 050,00
6413	Personnel non titulaire	45 500,00	0,00	0,00	0,00	105 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	155 500,00	0,00	0,00	0,00	192 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	19 188,00

Département du Loiret - Budget principal - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3	
					Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	933 193,00
657	Subventions de fonctionnement versées	50 000,00	12 300,00	130 610,00	0,00	390 565,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	698 481,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		45 000,00	690 000,00	0,00	0,00	5 866 185,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	690 000,00	0,00	0,00	5 500 000,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	350 791,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 894,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		2 107 292,00	7 978 828,00
Equipements départementaux		0,00	3 793 914,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	74 810,00
211	Terrains	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	816,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	30 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	42 688,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 645 600,00
Equipements non départementaux (c/204)		2 107 292,00	4 184 914,00
RECETTES REELLES		435 569,00	1 497 142,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	549 035,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	472 400,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	404 901,00	404 901,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	30 668,00	30 668,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 138,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		37 030,00	4 339 166,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	53 071,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 441,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	85 132,00
613	Locations	0,00	1 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	356 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	27 000,00
618	Divers	0,00	40 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	4 500,00
628	Divers	0,00	3 213,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 130,00	27 780,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	942,00
6411	Personnel titulaire	0,00	954 850,00
6413	Personnel non titulaire	30 900,00	182 300,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	11 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 000,00	352 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	19 188,00
656	Participations	0,00	933 193,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	583 475,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	698 481,00
RECETTES REELLES		0,00	6 601 185,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	10 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	6 190 000,00
747	Participations	0,00	395 791,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	2 894,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 500,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				DEPENSES REELLES	
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	545 100,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	545 100,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				DEPENSES REELLES	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 080,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 448 920,00	11 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	6 100,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	47,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	47,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/8

FONCTION 8 – Transports

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	400 648,00	400 648,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	400 648,00	400 648,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	545 100,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	545 100,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 476 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	4 459 920,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	47,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	47,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		3 000,00	818 690,00	0,00	532 586,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	284 336,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	284 336,00
Equipements non départementaux (c/204)		3 000,00	50 000,00	0,00	248 250,00
RECETTES REELLES		0,00	1 434 890,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	234 780,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	1 200 110,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		915 750,00	417 850,00	0,00	467 370,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	4 500,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	8 100,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 950,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	558 400,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	114 400,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	223 000,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	409 750,00	0,00	462 870,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	110 000,00	127 114,00	0,00
708	Autres produits	0,00	110 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	127 114,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		4 203 100,00	19 032,00	750 150,00	6 326 558,00
Equipements départementaux		4 000 000,00	0,00	0,00	4 284 336,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	284 336,00
Equipements non départementaux (c/204)		203 100,00	19 032,00	750 150,00	1 273 532,00
RECETTES REELLES		1 910 000,00	0,00	0,00	3 344 890,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	234 780,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 910 000,00	0,00	0,00	1 910 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	1 200 110,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		692 102,00	1 492 900,00	0,00	3 985 972,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	9 000,00
628	Divers	47 700,00	1 000,00	0,00	56 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 800,00	0,00	0,00	22 750,00
6411	Personnel titulaire	433 400,00	0,00	0,00	991 800,00
6413	Personnel non titulaire	67 500,00	0,00	0,00	181 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	121 200,00	0,00	0,00	344 200,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2,00	0,00	0,00	2,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 479 700,00	0,00	2 352 320,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	237 114,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	110 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	127 114,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS		B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 135 262,00	1 135 262,00	170 000,00	965 262,00
Provisions pour litiges	0,00		1 135 262,00	1 135 262,00	170 000,00	965 262,00
Contentieux	0,00	08/12/2017	1 135 262,00	1 135 262,00	170 000,00	965 262,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Dépréciation créances sociales hors RMI/RSA	0,00	08/12/2017	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		1 195 262,00	1 195 262,00	170 000,00	1 025 262,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454202	Intitulé de l'opération : 2ème remboursement	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
4542102 (5)		1 360 453,12	0,00	132 500,00	132 500,00
		1 360 453,12	0,00	132 500,00	132 500,00
040	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	1 360 453,12	0,00	132 500,00	132 500,00
	RECETTES (b)				
4542202	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	891 328,91	0,00	132 500,00	132 500,00
		891 328,91	0,00	132 500,00	132 500,00
040	<i>Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	891 328,91	0,00	132 500,00	132 500,00

N° opération : 454404	Intitulé de l'opération : Aménagements fonciers A19 et autres Aménagement foncier A19	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
4544104 (5)		9 469 994,60	0,00	71 000,00	71 000,00
		9 469 994,60	0,00	71 000,00	71 000,00
040	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)	9 469 994,60	0,00	71 000,00	71 000,00
	RECETTES (b)				
4544204	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 876 518,00	0,00	71 000,00	71 000,00
		5 876 518,00	0,00	71 000,00	71 000,00
040	<i>Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 454404	Intitulé de l'opération : Aménagements fonciers A19 et autres Aménagement foncier A19		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	5 876 518,00	0,00	71 000,00	71 000,00

N° opération : 454405	Intitulé de l'opération : Aménagement foncier Fay-aux-Loges		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
4544105 (5)	434 989,54	0,00	158 000,00	158 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	434 989,54	0,00	158 000,00	158 000,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	434 989,54	0,00	158 000,00	158 000,00
RECETTES (b)				
4544205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	158 000,00	158 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	158 000,00	158 000,00

N° opération : 45809	Intitulé de l'opération : IUT cper 2007-2013		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
458109 (5)	16 308 475,97	0,00	267 338,00	267 338,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	16 308 475,97	0,00	267 338,00	267 338,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	16 308 475,97	0,00	267 338,00	267 338,00
RECETTES (b)				
458209 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 744 590,11	0,00	267 338,00	267 338,00
Annulations sur recettes (d) (6)	10 744 590,11	0,00	267 338,00	267 338,00

N° opération : 45809		Intitulé de l'opération : IUT cper 2007-2013		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
040	<i>Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	10 744 590,11	0,00	267 338,00	267 338,00

N° opération : 45810		Intitulé de l'opération : Gymnase VO Collège Nord Est		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
458110 (5)		0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
040	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
458210	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
040	<i>Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 49 801 007,00	-4 000 000,00	II -4 000 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		42 331 781,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 796 275,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	9 535 506,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 469 226,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 469 226,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	45 801 007,00	0,00	153 735 787,00	199 536 794,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 169 739 063,00	2 226 836,00	VI 2 226 836,00
Ressources propres externes de l'année (a)		9 685 104,00	1 700 000,00	1 700 000,00
10222	FCTVA	7 950 676,00	1 700 000,00	1 700 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	20 000,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	23 877,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	140 441,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	350 000,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	1 200 110,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		160 053 959,00	526 836,00	526 836,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	2 824 888,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	27 774,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	756 683,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	869,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	26,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	521 420,00	0,00	0,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 265 645,00	0,00	0,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	20 738 489,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	71 739,00	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	197 684,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	2 294 000,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL : Bâtiments, installations	3 928 527,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	365 222,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 286 791,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	39 590,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	491 730,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	748 041,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	1 461 729,00	0,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	1 238 820,00	0,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	673 728,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	230 401,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 300,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	86 972,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	487,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	40 764,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 561 224,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	7 468 587,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	188 501,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	961 236,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	560 431,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	708 376,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	23 822,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	569 839,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281352	Bâtiments privés	3 771,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	491 630,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	5 587,00	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	9 194 731,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	8 990,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 756,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	839 327,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 169 818,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 200 472,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	223 244,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	89 999,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	175 780,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	579 506,00	0,00	0,00
28253	Réseaux divers	221 748,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Indemnités de renégociation de la dette	31 552,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	234 780,00	377 626,00	377 626,00
021	Virement de la section de fonctionnement	92 224 933,00	149 210,00	149 210,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	171 965 899,00	0,00	0,00	103 730 218,00	275 696 117,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	199 536 794,00
Ressources propres disponibles	VIII	275 696 117,00
Solde	IX = VIII – IV (4)	76 159 323,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	1 518 703 458,82	47 163 371,32	1 565 866 830,14	640 371 903,15	138 430 110,00	231 682 866,35	555 381 950,64
15-B0403201-APDOPPM 2015 ACCUEIL EN MAISON DE LENFANCE	100 000,00	0,00	100 000,00	60 903,48	20 000,00	19 096,52	0,00
15-G0803103-APDOPAM 2015 ACQUISITION DE DONNEES DE REFERENCE	450 000,00	0,00	450 000,00	102 432,41	40 000,00	48 574,00	257 993,59
16-G0803103-APDOPAM 2016 ACQUISITION DE DONNEES DE REFERENCE	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
17-C0102101-APDOPAM 2017 ACQUISITIONS LIEES FONDS PATRIMONIAUX	500 000,00	0,00	500 000,00	96 382,92	100 000,00	100 000,00	203 617,08
17-E0201102-APDPRPS 2017 ADHESIONS	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00
11-C0302103-APDPRAS 2011 AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	26 337,00	-1 000,00	25 337,00	25 337,00	0,00	0,00	0,00
12-C0302103-APDPRAS 2012 AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	30 924,00	-2 268,00	28 656,00	28 656,00	0,00	0,00	0,00
15-E0302303-APDPRAS 2015 AIDE A L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR	35 799,52	0,00	35 799,52	35 799,52	0,00	0,00	0,00
16-E0302401-APDPRAS 2016 AIDE A L'IMMOBILIER	44 173,97	0,00	44 173,97	44 173,97	0,00	0,00	0,00
14-F0201204-APDPRAS 2014 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	235 189,74	0,00	235 189,74	156 204,74	26 390,00	52 595,00	0,00
15-F0201204-APDPRAS 2015 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	260 000,00	0,00	260 000,00	242 500,00	0,00	17 500,00	0,00
12-F0201204-APDPRAS 2012 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	197 488,00	0,00	197 488,00	197 488,00	0,00	0,00	0,00
13-F0201204-APDPRAS 2013 AIDE A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES	221 149,00	0,00	221 149,00	221 149,00	0,00	0,00	0,00
06-A0401302-APDPRPS 2006 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	8 014 807,16	0,00	8 014 807,16	7 434 012,37	178 282,00	402 512,79	0,00
12-A0401302-APDPRPS 2012 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	634 420,00	321 718,00	1 743 862,00	0,00
17-A0401302-APDPRPS 2017 AIDE A LA PIERRE BAILLEURS SOCIAUX	3 200 000,00	-500 000,00	2 700 000,00	0,00	0,00	450 000,00	2 250 000,00
17-D0303302-APDPRAS 2017 AIDE ASSOC MARINE LOIRE	37 258,00	0,00	37 258,00	23 888,00	4 500,00	8 870,00	0,00
18-D0303302-APDPRAS 2018 AIDE ASSOC MARINE LOIRE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	45 500,00	4 500,00	0,00
17-E0101106-APDPRAS 2017 AIDE EN FAV DU MONDE AGRICOLE FORESTIER	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	104 336,00	404 335,00	191 329,00
18-E0101106-APDPRAS 2018 AIDE EN FAV DU MONDE AGRICOLE FORESTIER	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	250 000,00
16-E0202204-APDPRAS 2016 AIDE FDS	325 823,00	0,00	325 823,00	97 746,90	97 750,00	130 326,10	0,00
16-A0603105-APDPRAS 2016 AIDE TERRIT ET POP. SITUAT. EXCEPTIONNELLE	1 287 352,98	0,00	1 287 352,98	1 094 108,22	0,00	193 244,76	0,00
16-A0501401-APDPRPS 2016 AIDE TRAVAUX DES LEVEES DE LA LOIRE	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	1 260 000,00
16-A0603104-APDPRAS 2016 AIDE VIDEO PROTECTION	208 826,00	0,00	208 826,00	66 326,00	97 626,00	44 874,00	0,00
12-E0202204-APDPRAS 2012 AIDES AUX AUTRES ZONES D'ACTIVITE FDS	562 675,87	0,00	562 675,87	435 687,81	0,00	126 988,06	0,00
13-E0202204-APDPRAS 2013 AIDES AUX AUTRES ZONES D'ACTIVITE FDS	1 085 428,26	0,00	1 085 428,26	658 414,26	128 150,00	298 864,00	0,00
12-C0103105-APDPRAS 2012 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	77 162,20	0,00	77 162,20	68 154,20	0,00	0,00	9 008,00
13-C0103105-APDPRAS 2013 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	1 015 390,00	-10 500,00	1 004 890,00	754 890,00	250 000,00	0,00	0,00
15-C0103105-APDPRAS 2015 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	795 000,00	0,00	795 000,00	223 395,20	182 121,00	80 000,00	309 483,80
16-C0103105-APDPRAS 2016 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	100 000,00	-95 659,00	4 341,00	4 341,00	0,00	0,00	0,00
17-C0103105-APDPRAS 2017 AIDES AUX MUSEES EN TERRITOIRE	300 413,00	0,00	300 413,00	5 395,00	43 907,00	228 618,00	22 493,00
16-E0201101-APDPRAS 2016 AIDES AUX ORGANISMES ECONOMIQUES	230 000,00	0,00	230 000,00	90 000,00	50 000,00	90 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13-E0202202-APDPRAS 2013 AIDES AUX ZONES D'INTERET DEPARTEMENTAL	2 205 870,00	0,00	2 205 870,00	1 674 545,00	0,00	531 325,00	0,00
14-E0202202-APDPRAS 2014 AIDES AUX ZONES D'INTERET DEPARTEMENTAL	543 045,62	0,00	543 045,62	543 045,62	0,00	0,00	0,00
10-D0304103-APDPRAS 2010 AIDES POUR ACO.AMG T ESPACES NATURELS	46 918,00	0,00	46 918,00	38 459,00	0,00	8 459,00	0,00
15-D0304103-APDPRAS 2015 AIDES POUR ACO.AMG T ESPACES NATURELS	6 249,17	0,00	6 249,17	4 920,08	0,00	1 329,09	0,00
15-E0101104-APDPRAS 2015 AIDES POUR L'ENERGIE EN AGRICULTURE	6 689,00	0,00	6 689,00	6 689,00	0,00	0,00	0,00
18-A0402101-APDPRPS 2018 AIRE DE GRAND PASSAGE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
16-A0203101-APDOPAM 2016 AMELIORAT. CHAUSSEES INONDATIONS 06/2016	1 384 935,93	0,00	1 384 935,93	1 384 935,93	0,00	0,00	0,00
16-A0203102-APDOPAM 2016 AMELIORAT. OA INONDATIONS 06/2016	930 265,92	0,00	930 265,92	930 265,92	0,00	0,00	0,00
09-A0203101-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES CHAUSSEES	76 408 339,23	0,00	76 408 339,23	74 327 657,06	30 000,00	20 000,00	2 030 682,17
15-A0203101-APDOPPM 2015 AMELIORATION DES CHAUSSEES	45 994 598,00	0,00	45 994 598,00	11 634 260,58	16 660 000,00	6 186 000,00	11 514 337,42
18-A0203101-APDOPPM 2018 AMELIORATION DES CHAUSSEES	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	550 000,00	150 000,00	0,00
09-A0203104-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES DEPENDANCES	2 161 727,78	0,00	2 161 727,78	1 141 231,00	270 000,00	150 000,00	600 496,78
13-A0203104-APDOPPM 2013 AMELIORATION DES DEPENDANCES	2 190 000,00	0,00	2 190 000,00	502 439,05	250 000,00	395 000,00	1 042 560,95
09-A0203103-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES EQUIPEMENTS	18 635 205,64	0,00	18 635 205,64	14 794 421,49	1 449 401,00	790 487,22	1 600 895,93
16-A0203103-APDOPPM 2016 AMELIORATION DES EQUIPEMENTS	650 000,00	0,00	650 000,00	137 455,74	20 000,00	100 000,00	382 544,26
08-A0203102-APDOPAM 2008 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	6 225 669,78	0,00	6 225 669,78	3 622 777,99	35 000,00	911 908,41	1 655 983,38
09-A0203102-APDOPPM 2009 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	38 886 403,19	0,00	38 886 403,19	11 921 605,77	6 178 000,00	7 992 280,80	12 794 516,62
13-A0203102-APDOPPM 2013 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	16 974 906,03	0,00	16 974 906,03	1 263 701,92	480 000,00	2 882 746,84	12 338 457,27
16-A0203102-APDOPPM 2016 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	1 380 000,00	0,00	1 380 000,00	307 329,45	540 000,00	42 642,55	490 028,00
17-A0203102-APDOPAM 2017 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	104 239,00	0,00	104 239,00	76 036,51	28 202,00	0,00	0,49
18-A0203102-APDOPPM 2018 AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	2 200 000,00	0,00
15-D0302102-APDOPPM 2015 AMELIORATION LOIRE A VELO	990 000,00	0,00	990 000,00	557 851,41	300 000,00	132 148,59	0,00
05-A0601401-APDPRPS 2005 AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT STRUCTURANTS	18 467 448,95	0,00	18 467 448,95	18 374 731,68	0,00	92 717,27	0,00
14-A0601401-APDPRPS 2014 AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT STRUCTURANTS	2 736 486,09	0,00	2 736 486,09	1 704 005,09	370 000,00	492 480,00	170 001,00
15-A0603102-APDPRAS 2015 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	139 504,00	0,00	139 504,00	122 431,00	0,00	17 073,00	0,00
16-A0603102-APDPRAS 2016 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	311 167,00	0,00	311 167,00	104 852,00	78 487,00	127 828,00	0,00
14-A0603102-APDPRAS 2014 AMENAGEMENT DE MAIRIES ET SIEGES DE CC	224 172,00	0,00	224 172,00	224 172,00	0,00	0,00	0,00
00-A0201101-APDOPPM 2000 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	54 285 616,88	0,00	54 285 616,88	53 598 591,04	78 117,00	410 000,00	188 908,84
08-A0201101-APDOPAM 2008 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	8 209 244,33	0,00	8 209 244,33	7 518 201,00	120 188,00	0,00	570 855,33
12-A0201101-APDOPPM 2012 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	90 993,52	2 804 671,00	0,00	1 404 335,48
14-A0201101-APDOPPM 2014 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	72 909,68	42 500,00	1 700 000,00	584 590,32
17-A0201101-APDOPPM 2017 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	15 087 864,00	200 000,00	15 287 864,00	5 182 039,71	171 407,00	5 016 000,00	4 918 417,29
18-A0201101-APDOPPM 2018 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	290 000,00	2 500 000,00	2 790 000,00	0,00	54 500,00	555 000,00	2 180 500,00
06-A0201101-APDPRAM 2006 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	23 164 727,98	0,00	23 164 727,98	23 164 727,98	0,00	0,00	0,00
09-A0201101-APDOPPM 2009 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	2 866 442,62	0,00	2 866 442,62	2 866 442,62	0,00	0,00	0,00
00-A0201102-APDOPPM 2000 AMENAGEMENT DU RESEAU SECONDAIRE	6 144 274,78	0,00	6 144 274,78	3 847 835,97	764,00	926 983,25	1 368 691,56
11-D0302102-APDPRPM 2011 AMENAGEMENT ENTRETIEN DES ITINERAIRES	5 911 837,63	0,00	5 911 837,63	2 465 416,76	1 940 000,00	1 506 420,87	0,00
08-D0302102-APDOPPM 2008 AMENAGEMENT ENTRETIEN DES ITINERAIRES	7 198 900,96	0,00	7 198 900,96	7 198 900,96	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
05-A0101201-APDOPPM 2005 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	2 101 413,71	0,00	2 101 413,71	2 081 466,10	0,00	19 947,61	0,00
13-A0101201-APDPRPS 2013 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	140 000,00	0,00	140 000,00	133 000,00	0,00	0,00	7 000,00
16-A0101201-APDOPPM 2016 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
13-D0304301-APDOPPM 2013 AMENAGEMENT PARCS PPI	500 000,00	0,00	500 000,00	415 656,74	38 710,00	45 633,26	0,00
15-D0304301-APDOPPM 2015 AMENAGEMENT PARCS PPI	225 000,00	-225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18-D0304301-APDOPPM 2018 AMENAGEMENT PARCS PPI	1 760 000,00	0,00	1 760 000,00	0,00	140 000,00	265 000,00	1 355 000,00
09-A0202201-APDOPPM 2009 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	11 071 159,91	0,00	11 071 159,91	8 525 364,23	1 400 000,00	600 000,00	545 795,68
14-A0202201-APDPRAS 2014 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	446 911,00	0,00	446 911,00	434 433,00	0,00	12 478,00	0,00
15-A0202201-APDPRAS 2015 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	356 476,00	0,00	356 476,00	215 919,00	0,00	140 557,00	0,00
16-A0202201-APDPRAS 2016 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	1 505 390,00	0,00	1 505 390,00	511 846,00	480 000,00	513 544,00	0,00
18-A0202201-APDPRAS 2018 AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
10-D0302104-APDPRPS 2010 AMENAGEMENTS CYCLABLES LOCALES & COLLEGE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	448 886,51	0,00	551 113,49	0,00
13-C0103106-APDOPAM 2013 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	4 707,00	0,00	4 707,00	2 659,84	0,00	2 047,16	0,00
14-C0103106-APDOPAM 2014 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	3 260,28	-1 500,00	1 760,28	1 404,28	0,00	356,00	0,00
16-C0103106-APDOPAM 2016 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	4 000,00	0,00	4 000,00	3 137,49	0,00	862,51	0,00
17-C0103106-APDOPAM 2017 ANIMATION VALORISATION PATRIMOINE	16 000,00	0,00	16 000,00	3 523,10	4 000,00	4 000,00	4 476,90
18-E0101107-APDPRAS 2018 ANIMAUX : SALLUB., TRANQ., SECU PUBLIQUE	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	160 000,00	40 000,00	0,00
16-G0402201-APDPRAS 2016 APPEL A PROJETS VOLET 3 COMMUNES	6 953 970,00	0,00	6 953 970,00	2 508 938,33	2 451 000,00	1 994 031,67	0,00
18-G0402201-APDPRAS 2018 APPEL A PROJETS VOLET 3 COMMUNES	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00	0,00	1 500 000,00	3 000 000,00	2 500 000,00
16-G0402202-APDPRAS 2016 APPEL A PROJETS VOLET 3 FAIBLE POP	1 470 030,00	0,00	1 470 030,00	193 131,96	250 000,00	1 026 898,04	0,00
18-G0402202-APDPRAS 2018 APPEL A PROJETS VOLET 3 FAIBLE POP	1 724 000,00	0,00	1 724 000,00	0,00	1 000 000,00	724 000,00	0,00
18-G0402203-APDPRPS 2018 APPEL A PROJETS VOLET 3 TER (RD)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	250 000,00	1 000 000,00	2 750 000,00
15-G0801101-APDOPPM 2015 APPLICATIONS METIERS	93 840,00	0,00	93 840,00	42 711,28	0,00	10 000,00	41 128,72
16-G0801101-APDOPPM 2016 APPLICATIONS METIERS	1 111 380,40	-229 574,50	881 805,90	457 646,67	207 412,00	108 136,00	108 611,23
17-G0801101-APDOPAM 2017 APPLICATIONS METIERS	25 000,00	-3 661,00	21 339,00	0,00	6 339,00	10 000,00	5 000,00
17-G0801101-APDOPAM 2017 APPLICATIONS METIERS	1 929 851,00	24 600,00	1 954 451,00	109 081,62	362 462,00	329 824,00	1 153 083,38
18-G0801101-APDOPPM 2018 APPLICATIONS METIERS	449 500,00	175 000,00	624 500,00	0,00	166 500,00	371 000,00	87 000,00
09-G0801101-APDPRPM 2009 APPLICATIONS METIERS	1 420 052,34	0,00	1 420 052,34	1 420 052,34	0,00	0,00	0,00
15-G0801101-APDOPAM 2015 APPLICATIONS METIERS 2013/2017	603 647,20	27 500,00	631 147,20	185 591,67	191 736,00	215 363,00	38 456,53
11-G0702201-APDOPAM 2011 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	2 471 169,19	0,00	2 471 169,19	1 139 215,17	0,00	1 174 641,69	157 312,33
12-G0702201-APDOPPM 2012 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	3 095 062,51	-15 353,98	3 079 708,53	436 862,45	200 000,00	2 442 846,08	0,00
15-G0702201-APDOPPM 2015 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	180 578,55	0,00	180 578,55	141 729,19	35 000,00	3 849,36	0,00
12-G0702402-APDOPPM 2012 ASSURER LE SUIVI DES BIENS DONNES A BAIL	1 817 837,71	0,00	1 817 837,71	1 143 670,30	430 000,00	244 167,41	0,00
17-F0102106-APDPRAS 2017 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	752 000,00	0,00	752 000,00	355 548,77	386 500,00	9 951,23	0,00
15-F0102106-APDPRAS 2015 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	732 283,59	0,00	732 283,59	732 283,59	0,00	0,00	0,00
16-F0102106-APDPRAS 2016 ATTRIBUTION DE DOTATIONS ANNUELLES	738 039,99	0,00	738 039,99	738 039,99	0,00	0,00	0,00
16-C0101201-APDOPPM 2016 BATIMENTS ARCHIVES CONSTRUCTION	39 150 000,00	0,00	39 150 000,00	37 347,00	701 080,00	15 462 653,00	22 948 920,00
11-C0101201-APDOPPM 2011 BATIMENTS ARCHIVES/NORMES CONSTRUCTION	291 000,00	0,00	291 000,00	0,00	0,00	0,00	291 000,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
18-G0802101-APDOPPM 2018 BESOIN UAU UIT	300 000,00	29 000,00	329 000,00	0,00	112 000,00	78 000,00	139 000,00
13-G0802101-APDOPPM 2013 BESOIN UAU UIT 2013-2017	7 569 730,41	85 000,00	7 654 730,41	5 060 379,79	582 740,00	789 340,00	1 222 270,62
18-D0303202-APDPRAS 2018 CANAUX-PART CANAL SAULDRE	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
17-D0303202-APDPRAS 2017 CANAUX-PART CANAL SAULDRE	4 455,00	0,00	4 455,00	4 455,00	0,00	0,00	0,00
06-A0401201-APDPRPS 2006 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	2 550 000,00	0,00	2 550 000,00	2 286 696,00	0,00	263 304,00	0,00
12-A0401201-APDPRPS 2012 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	2 390 135,90	0,00	2 390 135,90	1 714 343,90	99 005,00	377 914,00	198 873,00
17-A0401201-APDPRPS 2017 COFINANCER LA REALISATION DE TRAVAUX	3 093 603,00	-293 603,00	2 800 000,00	0,00	116 781,00	466 000,00	2 217 219,00
12-A0603101-APDPRAS 2012 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	962 890,00	0,00	962 890,00	961 383,00	0,00	1 507,00	0,00
13-A0603101-APDPRAS 2013 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	1 073 971,00	0,00	1 073 971,00	1 064 199,00	0,00	9 772,00	0,00
14-A0603101-APDPRAS 2014 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	966 491,00	0,00	966 491,00	951 471,54	0,00	15 019,46	0,00
15-A0603101-APDPRAS 2015 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	995 287,00	-2 483,70	992 783,30	901 191,30	74 417,00	17 175,00	0,00
16-A0603101-APDPRAS 2016 COMMUNES A FAIBLE POPULATION	1 141 548,00	0,00	1 141 548,00	796 580,00	344 988,00	0,00	0,00
12-C0104110-APDOPPM 2012 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	180 000,00	0,00	180 000,00	127 302,24	0,00	52 697,76	0,00
13-C0104110-APDOPPM 2013 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	1 140 000,00	1 916,15	1 141 916,15	1 002 294,15	24 066,00	0,00	115 556,00
17-C0104110-APDOPPM 2017 CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE	124 000,00	0,00	124 000,00	0,00	51 500,00	50 000,00	22 500,00
17-F0101202-APDOPPM 2017 CONST.RESTRUCT.COLLEGES	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	1 000,00	48 000,00	0,00
08-A0501202-APDOPPM 2008 CONSTRUCTION EXTENSION RESTRUCTURATION	16 498 775,52	0,00	16 498 775,52	2 995 473,75	520 197,00	551 577,56	12 431 527,21
16-B0401302-APDOPAM 2016 CONSULTATION DE NOURRISSONS	4 500,00	0,00	4 500,00	2 172,24	0,00	2 327,76	0,00
17-B0401302-APDOPAM 2017 CONSULTATION DE NOURRISSONS	16 000,00	-5 656,32	10 343,68	2 343,68	8 000,00	0,00	0,00
11-C0103306-APDPRAM 2011 CONT. DYNAMIQUE ARTISTIQUE DEPARTEMENT	60 000,00	0,00	60 000,00	29 909,16	22 000,00	8 090,84	0,00
17-C0103306-APDPRAM 2017 CONT. DYNAMIQUE ARTISTIQUE DEPARTEMENT	112 000,00	0,00	112 000,00	0,00	28 000,00	56 000,00	28 000,00
18-A0501301-APDPRAS 2018 CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU SDIS	1 618 000,00	0,00	1 618 000,00	0,00	1 618 000,00	0,00	0,00
17-C0103104-APDPRAS 2017 CONTRIBUTION FONDATION PATRIMOINE	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
08-C0301202-APDOPPM 2008 CREATION DUN CENTRE D'HEBERGEMENT	120 000,00	0,00	120 000,00	25 795,96	0,00	94 204,04	0,00
05-G0702103-APDOPPM 2005 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	7 725 776,75	0,00	7 725 776,75	6 653 997,70	50 000,00	1 021 779,05	0,00
10-G0702103-APDOPAM 2010 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 095 972,77	0,00	1 095 972,77	890 774,18	100 000,00	103 220,25	1 978,34
11-G0702103-APDOPAM 2011 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	500 420,35	0,00	500 420,35	462 534,29	0,00	0,00	37 886,06
14-G0702103-APDOPPM 2014 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	3 969 171,67	-295 332,00	3 673 839,67	1 737 902,10	930 000,00	1 005 937,57	0,00
15-G0702103-APDOPPM 2015 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 738 000,00	0,00	1 738 000,00	639 814,91	192 000,00	755 501,05	150 684,04
16-G0702103-APDOPPM 2016 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 619 564,43	0,00	1 619 564,43	834 938,11	717 000,00	67 626,32	0,00
17-G0702103-APDOPPM 2017 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	2 842 500,00	0,00	2 842 500,00	597 300,02	942 000,00	1 100 166,17	203 033,81
18-G0702103-APDOPPM 2018 CREATION ET ADAPTATION DES SITES	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	748 500,00	950 000,00	1 500,00
11-B0101105-APDPRAS 2011 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	2 599 025,00	0,00	2 599 025,00	2 597 025,00	2 000,00	0,00	0,00
13-B0101105-APDOPAM 2013 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	2 723 519,00	0,00	2 723 519,00	2 404 578,46	240 000,00	0,00	78 940,54
14-B0101105-APDOPPM 2014 CREATION ET RESTRUCTURATION DES ETS	1 909 054,11	0,00	1 909 054,11	734 343,08	450 000,00	238 249,14	486 461,89
15-D0301203-APDOPPM 2015 DECHETS-TRI ET DE COLLECTE SITES DEPART.	1 500,00	0,00	1 500,00	1 284,59	188,00	27,41	0,00
17-D0301203-APDOPPM 2017 DECHETS-TRI ET DE COLLECTE SITES DEPART.	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	2 500,00	1 500,00	1 000,00
17-A0206301-APDPRPS 2017 DEVELOPPEMENT SMAEDAOL PROG TRIENNAL	2 906 800,00	0,00	2 906 800,00	1 355 333,00	349 465,00	1 202 002,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
00-A0201201-APDOPPM 2000 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	120 820 018,19	-296 931,79	120 523 086,40	17 094 020,24	1 782 600,00	10 671 840,64	90 974 625,52
01-A0201201-APDOPPM 2001 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	5 491 062,03	0,00	5 491 062,03	1 090 534,07	2 800 000,00	1 227 208,54	373 319,42
02-A0201201-APDOPAM 2002 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	6 617 730,69	0,00	6 617 730,69	321 705,63	34 500,00	2 373 096,00	3 888 429,06
00-A0201201-APDOPAM 2000 DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	6 121 013,36	0,00	6 121 013,36	6 121 013,36	0,00	0,00	0,00
18-A0301202-APDOPPM 2018 DSP 3 GENERALISATION DU THD MO	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
18-A0301202-APDOPPS 2018 DSP 3 GENERALISATION DU THD SUB	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	39 000 000,00
16-D0102101-APDPRAS 2016 EAU-AIDES	1 708 935,23	0,00	1 708 935,23	433 601,85	575 333,00	0,38	700 000,00
17-D0102101-APDPRAS 2017 EAU-AIDES	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
18-D0102101-APDPRAS 2018 EAU-AIDES	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
16-D0102102-APDOPPM 2016 EAU-ASSISTANCE TECHNIQUE	12 300,00	0,00	12 300,00	11 256,26	816,00	227,74	0,00
16-D0304103-APDPRAS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-PART ACT. LOC	59 748,11	0,00	59 748,11	33 393,32	22 710,00	3 644,79	0,00
16-D0304103-APDPRPS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-PART ACT. LOC	300 000,00	0,00	300 000,00	20 000,00	70 000,00	90 000,00	120 000,00
11-E0201201-APDPRAS 2011 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	966 351,53	0,00	966 351,53	940 851,53	0,00	25 500,00	0,00
12-E0201201-APDPRAS 2012 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	615 365,27	0,00	615 365,27	595 365,27	0,00	20 000,00	0,00
13-E0201201-APDPRAS 2013 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	444 681,69	0,00	444 681,69	404 681,69	0,00	40 000,00	0,00
14-E0201201-APDPRAS 2014 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	609 822,57	0,00	609 822,57	465 401,57	0,00	144 421,00	0,00
15-E0201201-APDPRAS 2015 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	542 500,00	0,00	542 500,00	492 500,00	25 000,00	25 000,00	0,00
09-E0201201-APDPRAS 2009 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	608 060,11	0,00	608 060,11	608 060,11	0,00	0,00	0,00
11-C0104101-APDOPPM 2011 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	1 472 727,01	0,00	1 472 727,01	1 227 686,27	55 500,00	98 964,46	90 576,28
13-C0104101-APDOPAM 2013 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	1 074 308,77	0,00	1 074 308,77	618 305,79	100 000,00	250 250,00	105 752,98
14-C0104101-APDOPPM 2014 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	1 996 399,29	-60 001,56	1 936 397,73	799 363,28	650 000,00	255 840,25	231 194,20
15-C0104101-APDOPPM 2015 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	560 000,00	0,00	560 000,00	185 585,59	50 000,00	324 414,41	0,00
17-C0104101-APDOPPM 2017 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	609 000,00	0,00	609 000,00	0,00	148 000,00	373 000,00	88 000,00
09-C0104101-APDOPAM 2009 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	239 428,96	0,00	239 428,96	239 428,96	0,00	0,00	0,00
10-C0104101-APDOPAM 2010 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	47 019,79	0,00	47 019,79	47 019,79	0,00	0,00	0,00
16-A0204203-APDPRAS 2016 ENTRETIEN PERIODIQUE DE LA VC	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	721 359,00	300 000,00	28 641,00	0,00
18-A0204202-APDOPPM 2018 ENTRETIEN PERIODIQUE DES DEPENDANCES	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
06-A0401301-APDPRPS 2006 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	4 910 282,83	0,00	4 910 282,83	4 544 781,14	0,00	230 768,69	134 733,00
12-A0401301-APDPRPS 2012 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	1 190 760,00	0,00	1 190 760,00	251 160,00	200 940,00	738 660,00	0,00
17-A0401301-APDPRPS 2017 EQUILIBRE FINANCIER DES BAILLEURS SOC	2 696 940,00	-196 940,00	2 500 000,00	0,00	0,00	416 000,00	2 084 000,00
12-F0101204-APDOPAM 2012 EQUIPEMENT DES COLLEGES	831 000,00	-167 219,87	663 780,13	663 780,13	0,00	0,00	0,00
13-F0101204-APDOPAM 2013 EQUIPEMENT DES COLLEGES	969 500,00	-87 369,79	882 130,21	882 130,21	0,00	0,00	0,00
14-F0101204-APDOPPM 2014 EQUIPEMENT DES COLLEGES	620 000,00	0,00	620 000,00	555 848,90	0,00	64 129,04	22,06
16-F0101204-APDOPPM 2016 EQUIPEMENT DES COLLEGES	833 871,00	-36 791,07	797 079,93	797 079,93	0,00	0,00	0,00
17-F0101204-APDOPPM 2017 EQUIPEMENT DES COLLEGES	2 918 920,00	0,00	2 918 920,00	1 342 367,77	1 351 620,00	197 291,23	27 641,00
17-F0101204-APDPRAS 2017 EQUIPEMENT DES COLLEGES	1 194 451,00	0,00	1 194 451,00	603 011,00	585 140,00	6 300,00	0,00
18-F0101204-APDOPPM 2018 EQUIPEMENT DES COLLEGES	87 362,00	2 300 000,00	2 387 362,00	0,00	30 000,00	1 907 362,00	450 000,00
15-F0101204-APDOPPM 2015 EQUIPEMENT DES COLLEGES	500 995,88	0,00	500 995,88	500 995,88	0,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13-F0101205-APDOPPM 2013 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	8 644 817,47	1 338 993,54	9 983 811,01	5 385 811,01	1 295 000,00	1 100 000,00	2 203 000,00
17-F0101205-APDOPPM 2017 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	3 556 146,00	-2 139 249,10	1 416 896,90	939 896,90	440 000,00	37 000,00	0,00
18-F0101205-APDOPPM 2018 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	202 300,00	0,00	202 300,00	0,00	97 300,00	30 000,00	75 000,00
16-G0504103-APDOPAM 2016 EQUIPEMENTS PERSONNES HANDICAPEES	10 795,60	0,00	10 795,60	10 474,80	320,00	0,80	0,00
17-A0604104-APDOPPM 2017 ETUDES IMPACT ARCHEOLOGIE	16 000,00	0,00	16 000,00	13 989,00	1 000,00	1 011,00	0,00
13-G0801101-APDOPPM 2013 ETUDES SCHEMA DIRECTEUR 2013-2017	5 688 461,40	-61 203,48	5 627 257,92	4 555 065,75	251 783,00	385 295,24	435 113,93
14-G0801101-APDOPPM 2014 ETUDES SCHEMA DIRECTEUR 2013-2017	39 500,00	-1 000,00	38 500,00	0,00	15 000,00	23 500,00	0,00
16-A0202101-APDOPPM 2016 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	272 000,00	0,00	272 000,00	0,00	100 000,00	70 000,00	102 000,00
18-A0202101-APDOPPM 2018 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
14-A0202101-APDOPPM 2014 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	73 332,25	0,00	73 332,25	73 332,25	0,00	0,00	0,00
08-A0202101-APDOPAM 2008 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	4 004 430,95	27 000,00	4 031 430,95	1 785 891,53	267 000,00	100 000,00	1 878 539,42
16-C0101203-APDOPAM 2016 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	1 500,00	-304,94	1 195,06	1 195,06	0,00	0,00	0,00
17-C0101203-APDOPAM 2017 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	14 029,00	-2 425,50	11 603,50	4 312,50	7 291,00	0,00	0,00
18-A0206102-APDOPPS 2018 FAVORISER LA MOBILITE DES VOYAGEURS	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	140 000,00	0,00	60 000,00
18-A0501402-APDPRAS 2018 FINANCEMENT DE L'EP LOIRE	67 393,00	0,00	67 393,00	0,00	67 393,00	0,00	0,00
09-A0404101-APDPRPS 2009 FINANCEMENT ELABORATION PROGRAMMES LOCAL	150 000,00	0,00	150 000,00	72 152,00	0,00	77 848,00	0,00
09-A0404102-APDPRPS 2009 FINANCEMENT PROCEDURES OPAH/PIG	63 000,00	0,00	63 000,00	59 000,00	0,00	4 000,00	0,00
16-G0402101-APDPRPS 2016 FONDS DEP.DEVELOP.TERRITOIRES VOLET 2	25 003 907,00	0,00	25 003 907,00	0,00	5 300 000,00	7 981 142,00	11 722 765,00
16-G0402301-APDPRPS 2016 FONDS SOUTIEN PROJETS RAYON.DEPT VOLET 4	40 018 858,00	0,00	40 018 858,00	0,00	1 988 616,00	11 000 000,00	27 030 242,00
15-G0103101-APDOPAM 2015 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	137 467,68	0,00	137 467,68	102 314,77	11 000,00	10 152,91	14 000,00
15-G0103101-APDOPPM 2015 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	6 700,00	0,00	6 700,00	1 353,60	1 000,00	4 346,40	0,00
17-G0103101-APDOPAM 2017 GESTION DES FAMILLES D'ACHATS	290 000,00	0,00	290 000,00	50 247,32	78 000,00	58 000,00	103 752,68
18-G0401102-APDPRAM 2018 GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
11-G0103102-APDOPPM 2011 GESTION DU PARC AUTOMOBILE	4 288 362,76	0,00	4 288 362,76	4 149 850,22	0,00	25 000,00	113 512,54
15-G0103102-APDOPPM 2015 GESTION DU PARC AUTOMOBILE	8 067 500,00	0,00	8 067 500,00	1 972 494,42	2 403 000,00	1 454 622,00	2 237 383,58
12-F0101203-APDOPPM 2012 GESTION PATRIMONIALE	12 975 248,82	-1 350 401,00	11 624 847,82	6 543 121,51	380 000,00	4 701 726,31	0,00
16-F0101203-APDOPPM 2016 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 264 174,15	32 206,00	153 619,85	0,00
17-F0101203-APDOPPM 2017 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	16 862 033,60	2 060 000,00	18 922 033,60	2 484 586,87	6 304 300,00	7 937 332,68	2 195 814,05
18-F0101203-APDOPPM 2018 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	1 000,00	126 000,00	123 000,00
17-F0101203-APDPRAS 2017 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	600 000,00	0,00	600 000,00	409 373,86	0,00	190 626,14	0,00
14-F0101203-APDOPPM 2014 GESTION PATRIMONIALE PATAGEE APLE	47 369 500,18	-140 823,96	47 228 676,22	6 825 158,88	8 333 583,00	20 290 370,27	11 779 564,07
15-F0101203-APDOPPM 2015 GESTION PATRIMONIALE PATAGEE APLE	6 785 494,66	0,00	6 785 494,66	3 101 359,34	577 000,00	671 999,25	2 435 136,07
15-G0802101-APDOPPM 2015 INFRA	120 000,00	-35 595,72	84 404,28	84 404,28	0,00	0,00	0,00
15-F0102103-APDOPPM 2015 INFRA TELECOM COLLEGES	1 037 509,43	325 222,57	1 362 732,00	487 732,00	170 000,00	355 000,00	350 000,00
07-F0201101-APDPRPM 2007 INFRASTRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUP	16 575 813,97	0,00	16 575 813,97	16 308 475,97	267 338,00	0,00	0,00
16-D0101101-APDPRAS 2016 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	119 763,83	0,00	119 763,83	95 761,18	0,00	24 002,65	0,00
17-D0101101-APDPRAS 2017 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	225 000,00	0,00	225 000,00	40 133,39	90 000,00	70 661,61	24 205,00
18-D0101101-APDPRAS 2018 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	275 000,00	39 000,00	314 000,00	0,00	71 200,00	138 000,00	104 800,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
06-A0206201-APDOPPM 2006 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION DE L'A19	8 515 810,54	0,00	8 515 810,54	8 511 223,92	1 000,00	3 586,62	0,00
09-A0204402-APDOPPM 2009 MODIFICATION DES LIMITES DU DPR	206 000,00	0,00	206 000,00	31 241,54	20 000,00	30 000,00	124 758,46
14-A0204302-APDOPPM 2014 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	218 940,00	50 000,00	268 940,00	126 427,63	61 492,00	62 512,37	18 508,00
18-A0204302-APDOPPM 2018 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
15-G0803104-APDOPAM 2015 NUMERISATION DU CADASTRE	14 363,00	0,00	14 363,00	7 124,00	2 624,00	2 615,00	2 000,00
17-G0803104-APDOPAM 2017 NUMERISATION DU CADASTRE	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
09-E0201203-APDPRPS 2009 ORAC 2009-2013	622 658,00	0,00	622 658,00	622 658,00	0,00	0,00	0,00
13-C010101-APDOPPM 2013 ORGANISATION TRAITEMENT ARCHIVES	231 147,88	0,00	231 147,88	227 170,70	0,00	3 977,18	0,00
17-C010101-APDOPPM 2017 ORGANISATION TRAITEMENT ARCHIVES	251 171,00	0,00	251 171,00	63 219,29	60 591,00	60 000,00	67 360,71
17-A0603103-APDPRAS 2017 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	120 000,00	30 000,00	150 000,00	0,00	75 000,00	45 000,00	30 000,00
16-A0603103-APDPRAS 2016 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	147 358,13	0,00	147 358,13	147 358,13	0,00	0,00	0,00
18-E0302202-APDPRAS 2018 PART PARC FLORAL DE LA SOURCE	210 000,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
18-E0302101-APDPRAS 2018 PART SOUTIEN ADRTL ET ORG TOURISTIQUES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
17-D0303103-APDPRAS 2017 PARTICIPATION AU SMGCO	50 000,00	0,00	50 000,00	30 641,82	0,00	19 358,18	0,00
18-D0303103-APDPRAS 2018 PARTICIPATION AU SMGCO	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
10-A0202102-APDOPAM 2010 PARTICIPATION TRAVAUX	3 801 422,38	0,00	3 801 422,38	2 915 111,99	0,00	881 437,33	4 873,06
12-A0202102-APDOPPM 2012 PARTICIPATION TRAVAUX	9 655 685,05	100 000,00	9 755 685,05	3 457 181,57	2 612 226,00	783 270,71	2 903 006,77
14-A0202102-APDOPPM 2014 PARTICIPATION TRAVAUX	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00	1 337 254,96	36 000,00	124 046,61	672 698,43
16-A0202102-APDOPPM 2016 PARTICIPATION TRAVAUX	2 590 000,00	0,00	2 590 000,00	540 173,92	478 761,00	17 359,56	1 553 705,52
17-A0202102-APDOPPM 2017 PARTICIPATION TRAVAUX	238 000,00	0,00	238 000,00	137 385,07	41 000,00	0,00	59 614,93
18-A0202102-APDOPPM 2018 PARTICIPATION TRAVAUX	1 630 000,00	1 600 000,00	3 230 000,00	0,00	40 000,00	90 000,00	3 100 000,00
15-A0501201-APDOPPM 2015 PFI GER GENDARMERIES	580 000,00	0,00	580 000,00	20 131,90	8 000,00	551 868,10	0,00
16-A0501201-APDOPPM 2016 PFI GER GENDARMERIES	972 000,00	0,00	972 000,00	70 838,22	50 000,00	249 036,66	602 125,12
17-B0101105-APDOPPM 2017 PLAN DE SOLIDARITE EHPAD - MO	2 620 000,00	0,00	2 620 000,00	2 822,59	1 004 000,00	963 177,41	650 000,00
16-B0101105-APDPRPS 2016 PLAN DE SOLIDARITE EHPAD - SUBVENTIONS	15 500 000,00	0,00	15 500 000,00	558 801,90	3 484 141,00	5 244 082,10	6 212 975,00
16-A0101202-APDOPPM 2016 PLAN MOBILITE DURABLE INTERNE (PMDI)	12 727,02	0,00	12 727,02	12 727,02	0,00	0,00	0,00
13-G0902201-APDOPPM 2013 PLANETE LOIRET-INITIATIVES PARTENARIALE	450 000,00	0,00	450 000,00	285 877,83	15 000,00	0,00	169 122,17
12-F0201203-APDPRAS 2012 POLES DE COMPETITIVE	131 700,00	0,00	131 700,00	119 093,00	0,00	12 607,00	0,00
14-F0201203-APDPRAS 2014 POLES DE COMPETITIVE	195 570,00	0,00	195 570,00	101 467,21	27 115,00	66 987,79	0,00
15-F0201203-APDPRAS 2015 POLES DE COMPETITIVE	87 460,00	0,00	87 460,00	21 865,00	65 595,00	0,00	0,00
10-A0202203-APDOPAM 2010 POSE DE BORDURES DE TROTTOIRS SUR RD	1 205 859,94	0,00	1 205 859,94	1 205 859,94	0,00	0,00	0,00
04-F0101202-APDOPPM 2004 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	16 933 983,09	-46 839,31	16 887 143,78	16 887 143,78	0,00	0,00	0,00
06-F0101202-APDOPPM 2006 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	25 665 789,41	0,00	25 665 789,41	5 395 874,63	1 121 540,00	1 131 865,00	18 016 509,78
16-F0101202-APDOPPM 2016 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	33 579 340,00	0,00	33 579 340,00	223 168,44	2 300 000,00	21 111 132,79	9 945 038,77
12-F0101202-APDOPPM 2012 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES - SUBVENTION	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
11-F0101202-APDOPPM 2011 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	178 082 478,39	0,00	178 082 478,39	35 392 297,96	5 924 177,00	6 232 225,02	130 533 778,41
17-A0603503-APDPRAS 2017 PRL - DEMOG. MEDICALE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	5 500,00	9 500,00
08-A0202102-APDOPAM 2008 PROGRAMME PLURIANNUEL DE SECURITE (PPAS)	11 680 338,77	178 000,00	11 858 338,77	6 292 547,66	30 000,00	1 556 282,88	3 979 508,23

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
09-A0302101-APDPRM 2009 PROJETS ESP	310 000,00	0,00	310 000,00	164 770,80	55 000,00	30 000,00	60 229,20
17-A0501407-APDOPPM 2017 PROJETS EUROPEENS INTERREG INONDATIONS	300 000,00	0,00	300 000,00	1 080,00	60 000,00	198 920,00	40 000,00
14-D0201301-APDOPPM 2014 REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION	8 100 000,00	0,00	8 100 000,00	3 310 745,80	1 000 000,00	1 016 038,40	2 773 215,80
13-D0201301-APDOPAM 2013 REALISATION DE TRAVAUX DE SECURISATION	1 116 960,92	0,00	1 116 960,92	1 116 960,92	0,00	0,00	0,00
14-D0201201-APDOPPM 2014 REALISATION TRAVAUX ESTHETIQUE	15 600 000,00	0,00	15 600 000,00	6 757 220,68	1 800 000,00	1 800 000,00	5 242 779,32
13-D0201201-APDOPAM 2013 REALISATION TRAVAUX ESTHETIQUE	2 206 510,97	0,00	2 206 510,97	2 206 510,97	0,00	0,00	0,00
14-D0201101-APDOPPM 2014 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	9 300 000,54	0,00	9 300 000,54	3 289 000,39	1 200 000,00	1 200 000,00	3 611 000,15
13-D0201101-APDOPAM 2013 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	1 642 605,02	0,00	1 642 605,02	1 642 605,02	0,00	0,00	0,00
07-G0701101-APDPRM 2007 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	36 645,04	0,00	36 645,04	31 645,04	0,00	0,00	5 000,00
13-G0701101-APDOPAM 2013 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	10 000,00	0,00	10 000,00	1 294,98	1 000,00	1 000,00	6 705,02
16-G0701101-APDOPPM 2016 REALISER LES ACQUISITIONS FONCIERES	263 975,99	0,00	263 975,99	263 975,99	0,00	0,00	0,00
13-F0201201-APDPRPS 2013 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	940 741,00	0,00	940 741,00	150 000,00	150 000,00	199 689,00	441 052,00
15-F0201201-APDPRAS 2015 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	358 948,00	0,00	358 948,00	234 268,60	68 679,00	56 000,40	0,00
11-E0101301-APDOPPM 2011 REMEMBREMENTS	687 834,51	0,00	687 834,51	367 718,03	79 000,00	218 889,46	22 227,02
12-E0101301-APDOPPM 2012 REMEMBREMENTS	26 000,00	0,00	26 000,00	83,62	2 500,00	0,00	23 416,38
14-E0101301-APDPRAS 2014 REMEMBREMENTS	66 000,00	0,00	66 000,00	16 442,75	20 000,00	29 557,25	0,00
15-E0101301-APDOPPM 2015 REMEMBREMENTS	755 000,00	0,00	755 000,00	33 682,88	86 000,00	45 969,34	589 347,78
14-A0501407-APDOPAM 2014 RENFORCEMENT DIGUE	250 000,00	0,00	250 000,00	51 896,10	125 000,00	73 103,90	0,00
16-C0101102-APDOPAM 2016 REPERAGE ACQUISITION DOCUMENT & OUVRAGES	18 861,33	0,00	18 861,33	18 861,33	0,00	0,00	0,00
16-A0502201-APDOPPM 2016 RESEAU RADIOCOMMUNICATION NUMERIQUE	200 000,00	-75 102,48	124 897,52	59 397,52	0,00	4 000,00	61 500,00
18-D0304102-APDOPPM 2018 REST CONTINUITE ECO SODENS	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	30 000,00	20 000,00	110 000,00
10-C0103102-APDPRAS 2010 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	765 522,97	0,00	765 522,97	681 837,97	83 685,00	0,00	0,00
14-C0103102-APDPRAS 2014 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	202 456,00	0,00	202 456,00	176 608,80	0,00	25 847,20	0,00
15-C0103102-APDPRAS 2015 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	215 190,00	10 190,00	225 380,00	123 190,00	77 000,00	15 190,00	10 000,00
16-C0103102-APDPRAS 2016 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	600 000,00	0,00	600 000,00	196 535,00	266 000,00	137 465,00	0,00
17-C0103102-APDPRAS 2017 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	84 922,00	15 078,00	100 000,00	6 000,00	9 000,00	9 000,00	76 000,00
18-C0103102-APDPRAS 2018 RESTAURATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14-C0103101-APDPRAS 2014 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	496 560,93	-65 481,00	431 079,93	431 079,93	0,00	0,00	0,00
15-C0103101-APDPRAS 2015 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	623 316,28	0,00	623 316,28	587 127,88	0,00	36 188,40	0,00
16-C0103101-APDPRAS 2016 RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE	1 359 500,00	0,00	1 359 500,00	364 108,42	305 442,00	242 006,58	447 943,00
12-C0101202-APDPRAM 2012 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	379 425,19	0,00	379 425,19	375 318,64	0,00	4 106,55	0,00
14-C0101202-APDOPAM 2014 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	18 067,73	-1 135,46	16 932,27	16 932,27	0,00	0,00	0,00
16-C0101202-APDOPAM 2016 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	15 000,00	-29,10	14 970,90	14 970,90	0,00	0,00	0,00
17-C0101202-APDOPPM 2017 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	78 000,00	0,00	78 000,00	263,48	75 524,00	1 250,52	962,00
14-D0303101-APDOPPM 2014 RESTAURATIONS DES ECLUSES	53 150,00	-53 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16-D0303101-APDOPPM 2016 RESTAURATIONS DES ECLUSES	30 000,00	0,00	30 000,00	23 290,92	6 700,00	0,00	9,08
16-G0802102-APDOPPM 2016 SALLE DELIBERATIONS	148 536,80	0,00	148 536,80	23 536,80	125 000,00	0,00	0,00
17-F0101101-APDOPPM 2017 SECTORISATION DES COLLEGES	81 080,00	6 000,00	87 080,00	0,00	87 080,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
16-A0202202-APDPRAS 2016 SECURITE AUX ABORDS DES COLLEGES	50 000,00	0,00	50 000,00	5 061,00	0,00	44 939,00	0,00
09-A0301201-APDPRPM 2009 SHEMA DIRECTEUR TRES HAUT DEBIT	120 289 167,00	0,00	120 289 167,00	40 700 220,31	15 233 446,00	15 946 901,00	48 408 589,69
16-G0201102-APDOPPM 2016 SIGNALETIQUE DEPARTEMENTALE	200 000,00	-0,81	199 999,19	37 443,19	80 000,00	82 556,00	0,00
10-D0102101-APDPRAS 2010 SOUTIEN FINANCIER	7 179 759,45	0,00	7 179 759,45	7 151 379,45	0,00	28 380,00	0,00
12-D0102101-APDPRAS 2012 SOUTIEN FINANCIER	3 118 429,42	0,00	3 118 429,42	3 109 909,05	0,00	8 520,37	0,00
13-D0102101-APDPRAS 2013 SOUTIEN FINANCIER	3 209 209,87	0,00	3 209 209,87	3 200 576,01	0,00	8 633,86	0,00
14-D0102101-APDPRAS 2014 SOUTIEN FINANCIER	2 668 435,62	0,00	2 668 435,62	2 618 107,17	0,00	50 328,45	0,00
15-D0102101-APDPRAS 2015 SOUTIEN FINANCIER	1 239 018,25	0,00	1 239 018,25	709 501,36	0,00	529 516,89	0,00
11-D0102101-APDPRAS 2011 SOUTIEN FINANCIER	5 305 421,58	0,00	5 305 421,58	5 305 421,58	0,00	0,00	0,00
15-D0101101-APDPRAS 2015 SOUTIEN FINANCIER	68 417,76	0,00	68 417,76	68 417,76	0,00	0,00	0,00
14-C0301101-APDPRAS 2014 SUBV.COMMUNES REALISATION TRAVAUX	3 767 977,00	0,00	3 767 977,00	3 147 114,00	620 863,00	0,00	0,00
16-C0301101-APDPRAS 2016 SUBV.COMMUNES REALISATION TRAVAUX	5 117 134,00	0,00	5 117 134,00	2 812 199,92	1 303 525,00	1 001 409,00	0,08
16-C0103201-APDPRAS 2016 SUBV.REALISATION TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	64 587,00	0,00	64 587,00	46 566,00	0,00	18 021,00	0,00
16-C0103202-APDPRAS 2016 SUBV. TRAVAUX EQUIP.CULTURELS	420 962,00	0,00	420 962,00	143 720,70	92 962,00	31 693,30	152 586,00
11-A0201302-APDOPPS 2011 SUBVENTION A L'AGGLO DE MONTARGIS	1 074 000,00	0,00	1 074 000,00	486 322,06	9 483,00	0,00	578 194,94
11-A0201301-APDOPPS 2011 SUBVENTION AGGLO ORLEANS	8 159 502,46	0,00	8 159 502,46	6 315 157,31	781 500,00	944 344,99	118 500,16
13-D0302104-APDPRPS 2013 SUBVENTION MAE POUR VELOROUTE LOING ET	420 000,00	0,00	420 000,00	280 000,00	0,00	140 000,00	0,00
03-A0301101-APDPRPM 2003 SUJVI ET CONTROLE DU HAUT DEBIT	22 840 000,00	0,00	22 840 000,00	21 175 824,50	150 000,00	250 000,00	1 264 175,50
13-G0802103-APDOPPM 2013 TELEPHONIE 2013-2017	1 575 994,88	-25 831,55	1 550 163,33	698 663,33	151 500,00	400 000,00	300 000,00
16-G0802103-APDOPPM 2016 TELEPHONIE 2013-2017	137 493,26	-11 760,07	125 733,19	90 733,19	10 000,00	5 000,00	20 000,00
17-D0302102-APDOPPM 2017 TRAVAUX VLB INONDATIONS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	42 987,81	400 000,00	2 557 012,19	0,00
16-D0302102-APDOPPM 2016 TRAVAUX VLB INONDATIONS JUIN 2016	195 176,21	0,00	195 176,21	195 176,21	0,00	0,00	0,00
16-G0702103-APDOPAM 2016 TRVX BAT ADMIN INONDATIONS JUIN 2016	25 028,24	0,00	25 028,24	25 028,24	0,00	0,00	0,00
18-D0303103-APDOPPM 2018 TRVX CANAL ORLEANS INONDATIONS	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	80 000,00	420 000,00	0,00
16-D0303103-APDOPPM 2016 TRVX CANAL ORLEANS INONDATIONS JUIN 2016	600 000,00	0,00	600 000,00	492 046,56	0,00	0,00	107 953,44
17-D0303103-APDOPPM 2017 TRVX CANAL ORLEANS INONDATIONS JUIN 2016	4 585 000,00	0,00	4 585 000,00	323 071,33	2 438 067,00	1 803 861,67	0,00
16-C0104101-APDOPAM 2016 TRVX CHATEAUX INONDATIONS JUIN 2016	96 665,57	0,00	96 665,57	96 665,57	0,00	0,00	0,00
17-C0104102-APDOPAM 2017 TRVX ET ACQUIS. CHATEAUX ET MUSEES	9 500,00	-2 101,60	7 398,40	2 898,40	4 500,00	0,00	0,00
17-D0303101-APDOPPM 2017 TRVX SUR LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE/BATI	1 917 222,82	0,00	1 917 222,82	0,00	0,00	1 917 222,82	0,00
16-F0101203-APDOPAM 2016 TRVX colleges INONDATIONS JUIN 2016	64 274,47	0,00	64 274,47	64 274,47	0,00	0,00	0,00
04-C0104102-APDPRPM 2004 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	10 071 815,66	0,00	10 071 815,66	7 855 072,70	500 000,00	1 632 088,17	84 654,79
05-C0104102-APDPRPM 2005 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	48 364,40	0,00	48 364,40	48 364,40	0,00	0,40	0,00
12-C0104102-APDOPPM 2012 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	260 000,00	0,00	260 000,00	50 289,36	9 000,00	200 000,00	0,00
18-C0104102-APDOPPM 2018 VALORISATION ET DEVELOPPEMENT	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	50 000,00	28 000,00	54 000,00
17-C0103103-APDPRAS 2017 VALORISATION MONUMENTS HISTORIQUES PRIVE	104 000,00	0,00	104 000,00	0,00	22 000,00	60 000,00	115 024,64
17-A0204301-APDOPPM 2017 VIABILITE HIVERNALE	350 000,00	150 000,00	500 000,00	149 475,36	175 500,00	20 000,00	66 017,36
13-G0802102-APDOPPM 2013 VISIO ET AUDIOVISUEL 2013-2017	344 450,00	0,00	344 450,00	128 432,64	130 000,00	20 000,00	570 709,23
14-E0202201-APDOPPM 2014 ZAC EN MAITRISE D'OUVRAGE	3 048 000,00	0,00	3 048 000,00	2 417 290,77	60 000,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
17-C0101102-APDOPPM 2017 archives - acquisition doc patrimoniaux	51 938,67	-19 848,28	32 090,39	15 290,39	16 800,00	0,00	0,00
17-C0101101-APDOPAM 2017 archives - traitement et conditionnement	6 300,00	0,00	6 300,00	2 970,00	0,00	3 330,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV
C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	472 910 263,96	-1 045 328,14	471 864 935,82	295 067 534,27	26 052 285,00	27 762 929,76	122 982 186,79
15-G0802103-AEDOPPM 2015 ABONNEMENT RESEAUX	4 237 124,74	206 597,64	4 443 722,38	2 456 846,38	809 850,00	724 659,41	452 366,59
16-G0802103-AEDOPPM 2016 ABONNEMENT RESEAUX	75 000,00	-35 840,48	39 159,52	23 159,52	4 000,00	4 000,00	8 000,00
15-F0102202-AEDPRM 2015 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	7 302 724,32	0,00	7 302 724,32	4 416 961,26	2 112 280,00	773 483,06	0,00
10-F0102202-AEDPRPS 2010 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 320 728,75	0,00	1 320 728,75	1 320 728,75	0,00	0,00	0,00
11-F0102202-AEDPRAS 2011 ACCES RESTAURANTS SCOLAIRES	1 262 285,54	0,00	1 262 285,54	1 262 285,54	0,00	0,00	0,00
17-E0101203-AEDPRAS 2017 ACCPGNT SITUATIONS FRAGILITE MONDE AGRI	50 000,00	0,00	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
18-E0101203-AEDPRAS 2018 ACCPGNT SITUATIONS FRAGILITE MONDE AGRI	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
16-D0304401-AEDPRPS 2016 ACTIONS PILOTES	10 200,00	0,00	10 200,00	6 800,00	3 400,00	0,00	0,00
09-A0101401-AEDPRPS 2009 AIDE AUX FAMILLES SUR LIGNES REGULIERES	41 678 041,30	0,00	41 678 041,30	41 678 041,30	0,00	0,00	0,00
15-D0101101-AEDPRAS 2015 AIDE FINANCIERE AUX ACTEURS LOCAUX	44 870,35	0,00	44 870,35	44 870,35	0,00	0,00	0,00
12-A0201101-AEDOPPM 2012 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	270 973,33	0,00	270 973,33	270 973,33	0,00	0,00	0,00
15-A0201101-AEDOPPM 2015 AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	32 376,00	0,00	32 376,00	32 376,00	0,00	0,00	0,00
16-A0101201-AEDOPPM 2016 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS	11 910,40	0,00	11 910,40	2 286,65	0,00	0,00	9 623,75
10-A0101201-AEDPRM 2010 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES POINTS D'	1 044 208,14	0,00	1 044 208,14	1 044 208,14	0,00	0,00	0,00
15-A0603302-AEDPRPS 2015 AMGT DEVELOPPEMENT STRUCTURE TERRITOIRE	52 000,00	0,00	52 000,00	39 000,00	13 000,00	0,00	0,00
17-A0604104-AEDOPPM 2017 ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	102 700,00	112 500,00	234 800,00
18-A0604104-AEDOPPM 2018 ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	18 200,00	25 800,00	156 000,00
13-G0501101-AEDPRM 2013 ASS FAM FORMATION	2 530 987,66	0,00	2 530 987,66	793 740,00	0,00	1 737 247,66	0,00
17-D0102102-AEDOPPM 2017 ASSISTANCE TECHNIQUE EXT	135 000,00	0,00	135 000,00	15 480,00	49 000,00	46 000,00	25 520,00
16-G0702501-AEDOPPM 2016 ASSURANCES	700 000,00	0,00	700 000,00	242 765,35	127 520,00	329 714,65	0,00
17-G0702501-AEDOPPM 2017 ASSURANCES	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	197 552,99	212 800,00	300 000,00	589 647,01
18-G0702501-AEDOPPM 2018 ASSURANCES	1 552 000,00	0,00	1 552 000,00	0,00	260 000,00	362 200,00	929 800,00
11-G0702501-AEDPRM 2011 ASSURANCES 2011 2015	866 275,67	0,00	866 275,67	866 275,67	0,00	0,00	0,00
12-G0702501-AEDOPPM 2012 ASSURANCES 2012-2016	3 290 000,00	0,00	3 290 000,00	2 511 768,68	0,00	500 305,38	277 925,94
13-G0702201-AEDOPPM 2013 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	687 859,48	0,00	0,00	312 140,52
17-G0702201-AEDOPPM 2017 ASSURER GESTION PREVENTIVE PATRIMOINE	560 000,00	0,00	560 000,00	0,00	150 500,00	409 500,00	0,00
09-G0702202-AEDPRM 2009 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	717 782,96	-2 883,36	714 899,60	714 253,40	646,00	0,20	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
10-G0702202-AEDOPPM 2010 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	2 735 732,00	-447 453,49	2 288 278,51	2 288 278,51	0,00	0,00	0,00
12-G0702202-AEDOPPM 2012 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	92 000,00	0,00	92 000,00	1 665,98	0,00	0,00	90 334,02
15-G0702202-AEDOPPM 2015 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	2 173 301,24	0,00	2 173 301,24	672 869,43	478 500,00	392 950,00	628 981,81
17-G0702202-AEDOPPM 2017 ASSURER LA REACTIVITE DES INTERVENTIONS	320 000,00	0,00	320 000,00	0,00	77 100,00	80 000,00	162 900,00
18-D0304102-AEDPRPS 2018 ATLAS	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	10 000,00	35 000,00	30 000,00
17-G0302101-AEDPRAM 2017 AUDITS DE STRUCTURES EXTERNES	71 400,00	0,00	71 400,00	53 400,00	18 000,00	0,00	0,00
16-G0702402-AEDOPAM 2016 BAT ADMINISTRATIFS INONDATIONS JUIN 2016	120 000,00	0,00	120 000,00	2 790,44	0,00	117 209,56	0,00
14-F0201202-AEDPRAS 2014 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	146 000,00	0,00	146 000,00	132 500,00	0,00	13 500,00	0,00
15-F0201202-AEDPRAS 2015 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	168 780,00	0,00	168 780,00	155 280,00	13 500,00	0,00	0,00
16-F0201202-AEDPRAS 2016 BOURSES DOCTORALES ET POST-DOCTORALES	131 000,00	0,00	131 000,00	77 000,00	27 000,00	13 500,00	13 500,00
16-C0302201-AEDPRAS 2016 CLUBS SPORTIFS D'ELITE 2016/2017	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 197 000,00	58 000,00	0,00	45 000,00
17-C0302201-AEDPRAS 2017 CLUBS SPORTIFS D'ELITE 2016/2017	1 257 000,00	0,00	1 257 000,00	0,00	1 094 000,00	163 000,00	0,00
17-D0304103-AEDPRPS 2017 CONSERVATOIRE	90 000,00	0,00	90 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
08-A0501202-AEDOPPM 2008 CONSTRUCTION EXTENSION RESTRUCTURATION	14 725 044,88	0,00	14 725 044,88	7 035 421,02	640 972,00	630 213,03	6 418 438,83
18-D0202102-AEDOPPM 2018 CONTROLE CONCESSION	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
18-D0302203-AEDPRPS 2018 CONVENTIONS COMITES RANDONNEES	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
17-C0103303-AEDPRAS 2017 Conventions Culture 2014	1 890 996,00	0,00	1 890 996,00	904 450,00	888 188,00	83 228,00	15 130,00
15-D0302203-AEDPRAS 2015 DMD CONVENTION 2015 2018 CD CYCLO	4 180,00	0,00	4 180,00	3 470,00	710,00	0,00	0,00
16-A0204401-AEDOPAM 2016 DOMMAGES DPR INONDATIONS 06/2016	103 864,06	0,00	103 864,06	103 864,06	0,00	0,00	0,00
09-A0101102-AEDPRPM 2009 DSP 2009-2021	147 265 305,86	0,00	147 265 305,86	147 265 305,86	0,00	0,00	0,00
16-D0101201-AEDOPPM 2016 EAU-CONNAISSANCES ET MESURES	112 445,00	0,00	112 445,00	48 063,68	30 500,00	18 945,00	14 936,32
14-D0304301-AEDOPPM 2014 ENS SUIVI ECOLOGIQUE DES SITES	17 381,00	0,00	17 381,00	15 268,30	1 827,00	285,70	0,00
17-D0304301-AEDOPAM 2017 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE ENTRETIEN PARC	60 000,00	0,00	60 000,00	59 405,07	0,00	594,93	0,00
18-D0304301-AEDOPAM 2018 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE ENTRETIEN PARC	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	88 500,00	11 500,00	0,00
16-D0304301-AEDOPPM 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	33 000,00	0,00	33 000,00	4 680,00	4 505,00	3 305,00	20 510,00
17-D0304301-AEDPRAS 2017 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	191 591,68	0,00	191 591,68	97 985,44	93 606,00	0,24	0,00
18-D0304301-AEDPRAS 2018 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	101 500,00	98 000,00	500,00
16-D0304102-AEDPRPS 2016 ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-MISE EN OEUVRE	80 000,00	0,00	80 000,00	10 144,00	5 000,00	10 000,00	54 856,00
15-C0104101-AEDOPPM 2015 ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	687 000,00	0,00	687 000,00	231 695,03	117 000,00	114 500,00	223 804,97
18-D0302102-AEDPRAS 2018 ENTRETIEN ITINERAIRE LAV SUB CCOM	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00
15-D0302102-AEDOPPM 2015 ENTRETIEN LOIRE A VELO	1 280 000,00	0,00	1 280 000,00	611 494,13	270 000,00	300 000,00	98 505,87
15-F0101205-AEDOPPM 2015 EQUIP INFORMATIQUE COL	2 169 121,26	-594 400,00	1 574 721,26	559 654,55	100 000,00	100 000,00	815 066,71
18-G0702203-AEDOPPM 2018 ETAT DES LIEUX	82 000,00	0,00	82 000,00	0,00	500,00	20 500,00	61 000,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
16-G0302201-AEDPRAM 2016 ETUDES ET AMO	76 644,00	0,00	76 644,00	76 644,00	0,00	0,00	0,00
17-G0302201-AEDPRAM 2017 ETUDES ET AMO	90 843,60	0,00	90 843,60	90 843,60	0,00	0,00	0,00
10-A0604104-AEDPRM 2010 ETUDES IMPACT ARCHEOLOGIE	450 000,00	0,00	450 000,00	236 281,05	0,00	213 718,95	0,00
17-G0301101-AEDPRAM 2017 EVALUATION DE POLITIQUES	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00
16-A0202101-AEDPRPS 2016 EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	50 000,00	-30 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
17-C0101203-AEDOPAM 2017 EXPOSITION METTRE EN LIGNE FOND ARCHIVE	4 571,68	0,00	4 571,68	4 571,68	0,00	0,00	0,00
16-B0403301-AEDPRPM 2016 FORMATION OBLIGATOIRE ASSISTANTS FAMILIA	45 060,00	0,00	45 060,00	22 954,03	10 118,00	5 384,21	6 603,76
16-B0101105-AEDOPAM 2016 FOYERS DE VIE INONDATIONS JUIN 2016	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
16-F0101203-AEDOPAM 2016 GEST PATRIM PART EPLE INONDATIONS 06/16	250 000,00	0,00	250 000,00	25 358,52	0,00	224 641,48	0,00
15-G0702204-AEDOPPM 2015 GESTION DES FLUIDES	1 150 701,00	0,00	1 150 701,00	372 846,81	225 360,00	552 494,19	0,00
14-F0101203-AEDOPPM 2014 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	6 915 000,00	0,00	6 915 000,00	3 728 758,44	1 159 500,00	1 968 741,56	68 000,00
15-F0101203-AEDOPPM 2015 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	8 480 000,00	0,00	8 480 000,00	2 822 638,20	1 392 300,00	1 531 750,00	2 733 311,80
16-F0101203-AEDOPPM 2016 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE	5 370 000,00	0,00	5 370 000,00	2 369 007,76	1 366 500,00	1 551 500,00	82 992,24
10-F0101203-AEDPRPM 2010 GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE EPLE	5 906 795,45	0,00	5 906 795,45	5 906 795,45	0,00	0,00	0,00
12-B0104103-AEDPRPS 2012 INCITER L'INSTALLATION DE MEDECINS	343 280,00	0,00	343 280,00	343 280,00	0,00	0,00	0,00
15-F0102103-AEDOPPM 2015 INFRA TELECOM COLLEGES	2 116 555,45	1 180 188,07	3 296 743,52	1 128 251,52	487 492,00	547 000,00	1 134 000,00
06-G0702303-AEDOPPM 2013 INTEGRER LA DIMENSION SURETE/SECURITE	1 142 000,00	0,00	1 142 000,00	555 711,30	160 000,00	56 569,83	369 718,87
07-G0702303-AEDPRPM 2007 INTEGRER LA DIMENSION SURETE/SECURITE	600 282,15	0,00	600 282,15	600 282,15	0,00	0,00	0,00
15-G0802104-AEDOPPM 2015 LECTEURS BOITIERS COPIEURS	2 318 000,00	-0,53	2 317 999,47	1 326 149,83	414 580,00	417 545,00	159 724,64
15-G0801101-AEDOPPM 2015 MAINTENANCE LOG METIER	3 303 855,75	0,00	3 303 855,75	1 655 521,29	417 000,00	435 000,00	796 334,46
17-G0801101-AEDOPPM 2017 MAINTENANCE LOG METIER	2 363 832,00	56 300,00	2 420 132,00	242 399,09	675 200,00	646 642,00	855 890,91
16-G0801101-AEDOPPM 2016 MAINTENANCE LOG METIER	41 676,26	0,00	41 676,26	41 676,26	0,00	0,00	0,00
17-C0102102-AEDOPAM 2017 MDL - acquisition de doc multi supports	245 000,00	0,00	245 000,00	0,00	40 000,00	120 000,00	85 000,00
16-D0101101-AEDPRAS 2016 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	57 665,72	0,00	57 665,72	50 415,72	2 698,00	4 552,00	0,00
17-D0101101-AEDPRAS 2017 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	94 384,74	0,00	94 384,74	21 620,24	65 000,00	7 764,50	0,00
18-D0101101-AEDPRAS 2018 MILIEUX AQUATIQUES -AIDES	105 615,26	64 500,00	170 115,26	0,00	29 717,00	118 143,26	22 255,00
13-F0102103-AEDOPAM 2013 MISE A DISPOSITION DE COPIEURS	2 643 501,18	338 047,21	2 981 548,39	1 625 548,39	330 000,00	330 371,39	695 628,61
07-A0206201-AEDPRAM 2007 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION DE L'A19	385 000,00	0,00	385 000,00	210 002,48	5 520,00	5 520,00	163 957,52
11-G0302101-AEDPRAM 2011 MISSIONS D'AUDITS POLITIQUES SOCIALES	491 248,46	0,00	491 248,46	491 218,46	0,00	30,00	0,00
12-G0301101-AEDPRAM 2012 MISSIONS D'EVALUATION DE POLITIQUES	365 205,52	0,00	365 205,52	365 205,52	0,00	0,00	0,00
17-C0402101-AEDPRAS 2017 MOBILITE DES JEUNES A L'INTERNATIONAL	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00	0,00
12-A0204302-AEDPRPM 2012 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	3 103 264,66	0,00	3 103 264,66	2 803 264,66	0,00	300 000,00	0,00
16-A0204302-AEDPRPM 2016 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	439 868,89	740 000,00	862 500,00	1 957 631,11

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
18-A0204302-AEDOPPM 2018 MOYENS AFFECTES A L'EXPLOITATION	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	10 000,00	0,00	20 000,00
14-G0801101-AEDOPPM 2014 NFC ACTION SOCIALE	1 093 991,45	0,00	1 093 991,45	1 093 991,45	0,00	0,00	0,00
17-B0403301-AEDOPPM 2017 NOUVEAU MARCHÉ ASS MAT	34 940,00	0,00	34 940,00	0,00	31 627,00	3 313,00	0,00
15-D0101201-AEDOPPM 2015 OBSERVATOIRE DE L'EAU	266 555,00	5 000,04	271 555,04	218 484,04	53 071,00	0,00	0,00
17-E0302102-AEDPRAS 2017 PART ANIMATIONS TOURISTIQUES	73 000,00	0,00	73 000,00	7 000,00	40 000,00	26 000,00	0,00
18-E0302102-AEDPRAS 2018 PART ANIMATIONS TOURISTIQUES	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
17-F0201301-AEDPRAS 2017 PART COLLOQUES, SALONS & ACTIONS SPECIFIQ	11 100,00	0,00	11 100,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00
16-A0603103-AEDPRAS 2016 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	87 000,00	0,00	87 000,00	67 000,00	20 000,00	0,00	0,00
17-A0603103-AEDPRAS 2017 PART DEMOGRAPHIE MEDICALE	84 800,00	0,00	84 800,00	0,00	27 200,00	57 600,00	0,00
15-A0501201-AEDOPPM 2015 PFI GER GENDARMERIES	390 000,00	0,00	390 000,00	53 768,06	35 000,00	65 000,00	236 231,94
16-A0101202-AEDOPPM 2016 PLAN MOBILITE DURABLE INTERNE (PMDI)	4 327,20	0,00	4 327,20	4 327,20	0,00	0,00	0,00
09-G0702101-AEDPRM 2009 PLANS ARCHITECTURAUX	150 000,00	0,00	150 000,00	137 880,72	5 000,00	2 978,00	4 141,28
04-F0101202-AEDOPPM 2004 PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	9 827 181,67	-126 160,25	9 701 021,42	9 679 509,42	21 510,00	0,00	2,00
11-F0101202-AEDOPPP 2011 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	45 591 534,76	0,00	45 591 534,76	8 774 909,75	1 769 519,00	1 864 630,95	33 182 475,06
13-F0101202-AEDOPPP 2013 PPI CONST.RESTRUCT.PPP	85 211 869,00	-1 891 934,63	83 319 934,37	15 478 392,37	5 610 241,00	5 122 755,42	57 108 545,58
09-F0101202-AEDOPPP 2009 PPI STE GENEVIEVE	21 562 667,46	0,00	21 562 667,46	8 561 673,86	1 293 128,00	1 165 475,00	10 542 390,60
15-C0302202-AEDPRAS 2015 PREST SERVICES COMMUNICATION	100 000,00	-870,30	99 129,70	99 129,70	0,00	0,00	0,00
16-C0302202-AEDPRAS 2016 PREST SERVICES COMMUNICATION	143 000,00	0,00	143 000,00	125 081,00	0,00	17 919,00	0,00
17-C0302202-AEDPRAS 2017 PREST SERVICES COMMUNICATION	143 000,00	0,00	143 000,00	64 248,00	0,00	78 752,00	0,00
14-G0302201-AEDPRAM 2014 PRESTATIONS D'ETUDES	172 251,80	0,00	172 251,80	172 251,80	0,00	0,00	0,00
18-E0302402-AEDPRAS 2018 PRESTATIONS ETUDES ET CONSEILS TOURISME	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	7 500,00	15 000,00	7 500,00
17-E0302402-AEDPRAS 2017 PRESTATIONS ETUDES ET CONSEILS TOURISME	2 994,00	0,00	2 994,00	2 994,00	0,00	0,00	0,00
17-A0603503-AEDPRAS 2017 PRL - DEMOG. MEDICALE	88 000,00	0,00	88 000,00	0,00	16 000,00	36 000,00	36 000,00
17-A0603501-AEDPRAS 2017 PRL - ECONOMIE DE PROXIMITE	100 000,00	0,00	100 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
18-A0501407-AEDOPPM 2018 PROJETS EUROPEENS INTERREG INONDATIONS	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00
15-D0201101-AEDPRM 2015 REALISATION TRAVAUX RENFORCEMENT 1 ET 2	257 996,80	0,00	257 996,80	35 075,94	11 000,00	100 000,00	111 920,86
09-F0201201-AEDPRAS 2009 RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	42 895,81	0,00	42 895,81	36 854,81	0,00	0,00	6 041,00
18-G0702101-AEDOPPM 2018 REFERENTIELS PLANS IMMEUBLES	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	1 000,00	3 500,00	7 500,00
16-A0502201-AEDOPPM 2016 RESEAU RADIOCOMMUNICATION NUMERIQUE	210 000,00	-5 083,88	204 916,12	78 916,12	42 000,00	42 000,00	42 000,00
17-C0101202-AEDOPAM 2017 RESTAURATION RELIURE MICROFILMAGE	2 903,32	0,00	2 903,32	2 903,32	0,00	0,00	0,00
16-F0201301-AEDPRAS 2016 SALONS COLLOQUES EVENEMENTS ET ACTIONS	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
14-G0802101-AEDOPPM 2014 SCHEMA DE MODERNISATION 2013-2017	50 000,00	0,00	50 000,00	19 164,48	8 000,00	8 000,00	14 835,52
15-G0802101-AEDOPPM 2015 SCHEMA DE MODERNISATION 2013-2017	1 290 614,50	-24 270,96	1 266 343,54	432 216,46	267 350,00	273 480,00	293 297,08

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
18-E0301102-AEDOPPM 2018 SCHEMA DE SIGNALISATION TOURISTIQUE	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
16-B0301401-AEDPRAS 2016 STRUCTURES D'INSERTION SUBVENTIONS	1 112 562,16	261 856,78	1 374 418,94	359 316,94	677 000,00	338 102,00	0,00
17-F0201202-AEDPRAS 2017 SUB BOURSE DOCTORALE & ACCUEIL CHERCHEURS	117 500,00	0,00	117 500,00	50 000,00	0,00	67 500,00	0,00
18-C0401201-AEDPRAS 2018 SUB PORTEUR PROJET COOP.DEVELOP. DURABLE	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
15-D0304103-AEDPRPS 2015 SUBVENTIONS RESERVE NATURELLE ET PASTO	1 284 138,00	0,00	1 284 138,00	582 571,80	330 350,00	371 216,20	0,00
15-D0304102-AEDOPPM 2015 SUIVI ANIMATION SODENS	700 452,00	0,00	700 452,00	12 452,00	22 000,00	355 000,00	311 000,00
18-D0304102-AEDOPPM 2018 SUIVI ANIMATION SODENS	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	5 000,00	25 000,00	0,00
16-E0301101-AEDOPAM 2016 Schéma de développement touristique	51 636,00	0,00	51 636,00	47 238,00	0,00	4 398,00	0,00
11-A0302101-AEDPRPS 2011 Sub fonct ESP communes EPCI	156 166,82	0,00	156 166,82	7 618,82	55 000,00	45 000,00	48 548,00
12-D0201401-AEDPRPS 2012 TAXE COMMUNALE CCFE	808 068,00	0,00	808 068,00	805 768,00	0,00	2 300,00	0,00
16-G0701103-AEDOPPM 2016 TENUE DE L'INVENTAIRE DES BIENS	250 000,00	-248 920,00	1 080,00	1 080,00	0,00	0,00	0,00
07-G0701103-AEDPRPM 2007 TENUE DE L'INVENTAIRE DES BIENS	74 873,19	0,00	74 873,19	74 873,19	0,00	0,00	0,00
18-A0204301-AEDOPPM 2018 VIABILITE HIVERNALE	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00	0,00	14 500,00	43 500,00
15-G0802102-AEDOPPM 2015 VISIO ET AUDIOVISUEL	135 930,00	0,00	135 930,00	92 009,39	4 000,00	4 000,00	35 920,61

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Délibération multiple n°2

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : La Décision modificative n°1 pour 2018 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la Maison de l'Enfance à la somme de -14 800 € (mouvements réels).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du Loiret

POSTE COMPTABLE DE :

Maison de l'Enfance

M22

Budget Supplémentaire

ANNEE 2018

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	Présentation du budget : Balance générale du budget Section d'exploitation - Dépenses Section d'exploitation - Recettes Section d'investissement - Dépenses Section d'investissement - Recettes Annexes Arrêtés - Signatures		
	AUTRES ANNEXES	Joint	Non joint

BALANCE GENERALE

		REEL N-2		BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROPOSE			REPORTS	BUDGET EXECUTOIRE
		2016	2018	RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL		
		(1)	(2)				(3)	(4)
DEPENSES REELLES								
DEPENSES D'ORDRE								
001	Déficit de la section d'investissement reporté							
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	400 706,90	454 800,00		-4 050,00	-4 050,00		450 750,00
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	3 852 895,49	4 026 800,00		60,00	60,00		4 026 860,00
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	132 127,46	154 500,00		-10 810,00	-10 810,00		143 690,00
DEPENSES REELLES		4 385 729,85	4 636 100,00		-14 800,00	-14 800,00		4 621 300,00
DEPENSES D'ORDRE								
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		4 385 729,85 €	4 636 100,00 €		-14 800,00 €	-14 800,00 €		4 621 300,00 €

BALANCE GENERALE

	REEL N-2 2016 (1)	BUDGET EXECUTOIRE 2018 (2)	BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROPOSE			REPORTS (6)	BUDGET EXECUTOIRE (7)
			RECONDUCTIONS (3)	MESURES NOUVELLES (4)	TOTAL (5) = (3) + (4)		
RECETTES REELLES							
RECETTES D'ORDRE							
001 Excédent de la section d'investissement reporté							
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	82 769,14						
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	4 283 412,61	4 621 700,00		-22 483,00	-22 483,00		4 599 217,00
019 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	19 548,10	14 400,00		7 683,00	7 683,00		22 083,00
RECETTES REELLES	4 385 729,85	4 636 100,00		-14 800,00	-14 800,00		4 621 300,00
RECETTES D'ORDRE							
002 Excédent de la section d'exploitation reporté							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 385 729,85 €	4 636 100,00 €		-14 800,00 €	-14 800,00 €		4 621 300,00 €

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

REEL N-2	BUDGET EXECUTOIRE	BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROPOSE			DEPENSES AUTORISEES	BUDGET EXECUTOIRE
		2016	2018	RECONDUCTIONS		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS (60, 709, 713)

60611	Eau et assainissement	21 387,99	15 000,00				15 000,00
60612	Energie - electricite	45 175,86	74 970,00		15 000,00	15 000,00	89 970,00
60621	Combustibles et carburants	8 486,06	9 500,00				9 500,00
60622	Produits d'entretien	10 822,20	11 000,00		-1 500,00	-1 500,00	9 500,00
60623	Fournitures d'atelier	3 143,41	2 100,00				2 100,00
60625	Fournitures scolaires	11 975,86	13 455,00		-1 000,00	-1 000,00	12 455,00
606268	Autres fournitures hotelieres	14 067,92	13 500,00		1 500,00	1 500,00	15 000,00
60628	Autres fournitures	3 579,93	6 400,00		-2 500,00	-2 500,00	3 900,00
6063	Alimentation	158 432,06	160 000,00		-2 000,00	-2 000,00	158 000,00
6066	Fournitures medicales		100,00				100,00
6068	Autres achats non stockes	2 080,19	6 000,00		-2 000,00	-2 000,00	4 000,00

SERVICES EXTERIEURS (611)

61118	Autres	8 465,11	13 800,00		-1 450,00	-1 450,00	12 350,00
6112	Prestation a caractere medico-	1 009,00	10 000,00		-8 500,00	-8 500,00	1 500,00

AUTRES SERVICES EXTERIEURS (624, 625, 626, 628)

62428	Autres transports d'usagers	13 186,27	10 000,00		7 000,00	7 000,00	17 000,00
6251	Voyages et deplacements	1 133,50	700,00				700,00
6257	Receptions	2 500,00					
6261	Frais d'affranchissements	1 028,34			100,00	100,00	100,00
6262	Frais de telecommunication	20 345,61	21 000,00		-3 000,00	-3 000,00	18 000,00
6281	Prestations de blanchissage	18 953,55	23 600,00		-3 600,00	-3 600,00	20 000,00
6282	Prestations d'alimentation	4 561,47	6 000,00		-1 500,00	-1 500,00	4 500,00
6283	Prestations de nettoyage	42 055,12	44 275,00				44 275,00
6288	Autres prestations	8 317,45	13 400,00		-600,00	-600,00	12 800,00

TOTAL GROUPE I		400 706,90 €	454 800,00 €	0,00 €	-4 050,00 €	-4 050,00 €	0,00 €	450 750,00 €
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------	--------------------	--------------------	---------------	---------------------

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

CHARGES PERSONNEL (621, 622, 631, 633, 64)

6225	Indemnités au comptable et aux			160,00	160,00		160,00
6331	Versement de transport	39 384,22	38 700,00				38 700,00
6332	Allocation logement	10 940,08	11 400,00				11 400,00
6333	Participation des employeurs	81 981,52	84 600,00				84 600,00
6336	Cotis au fonds p/ l'emploi hosp	20 850,28	21 400,00				21 400,00
64111	Remuneration principale	1 551 331,05	1 494 600,00				1 494 600,00
64112	Nbi, suppl.familial et indem.res	79 652,44	79 900,00				79 900,00
64113	Prime de service	111 560,47	107 961,00				107 961,00
641188	Autres	243 764,46	339 100,00				339 100,00
64131	Remuneration principale	630 037,86	721 837,00				719 037,00
6417	Apprentis						2 800,00
64513	Cotis aux caisses de retraite	41 576,45	45 100,00				45 100,00
64515	Cotisations a la cnracl	492 213,13	477 900,00				477 900,00
64521	Cotisations a l'urssaf	445 168,28	480 800,00				480 800,00
64523	Cotis aux caisses de retraite	4 336,85	5 500,00				5 500,00
6473	Allocations de chômage	39 482,13	63 000,00				63 000,00
6475	Medecine du travail	23 324,44	21 702,00				21 702,00
64781	Carte de transport	64,62	300,00		-100,00	-100,00	200,00
64784	Oeuvres sociales	37 227,23	33 000,00				33 000,00

TOTAL GROUPE II		3 852 895,49 €	4 026 800,00 €	0,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 €	4 026 860,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	----------------	----------------	---------------	-----------------------

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

SERVICES EXTERIEURS - AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS (61 sauf 611, 623, 627, 635, 637)

6135	Locations mobilières	2 777,12	4 200,00		1 500,00	1 500,00	5 700,00
61521	Entretien et reparations des j	77 581,49	81 000,00				81 000,00
61528	Entr.rep.biens immos.autres	23 860,80	26 500,00				26 500,00
61558	Entretien et repar. autres mat.	330,01	2 000,00		-1 500,00	-1 500,00	500,00
6182	Documentation generale		500,00				500,00
6188	Autres frais divers	155,91	10 100,00		-9 900,00	-9 900,00	-6 392,00
63513	Impots directs - autres impots		100,00		50,00	50,00	150,00

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

6541	Admissions en non valeur	113,26					6 592,00
6542	Creances eteintes	894,19					
6582	Pecule	16 678,00	15 100,00		-1 100,00	-1 100,00	14 000,00
6587	Participation aux frs de scolarite		1 500,00		-1 500,00	-1 500,00	
6588	Autres charges diverses de ges	9 736,68	13 500,00		1 640,00	1 640,00	15 140,00

CHARGES FINANCIERES (66)

--	--	--	--	--	--	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)

--	--	--	--	--	--	--	--

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS (68)

--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GROUPE III		132 127,46 €	154 500,00 €	0,00 €	-10 810,00 €	-10 810,00 €	0,00 €	143 690,00 €
-------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 385 729,85 €	4 636 100,00 €	0,00 €	-14 800,00 €	-14 800,00 €	0,00 €	4 621 300,00 €
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------	-----------------------

	Report à nouveau en 2016	Report à nouveau en 2018	Report à nouveau en 2018				
002	Déficit de la section d'exploitation reporté						
005	Amortissements comptables excédentaires différés						

DEPENSES D'EXPLOITATION		4 385 729,85 €	4 636 100,00 €	0,00 €	-14 800,00 €	-14 800,00 €	0,00 €	4 621 300,00 €
--------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------	-----------------------

SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

REEL N-2 2016 (1)	BUDGET EXECUTOIRE 2018 (2)	BUDGET PREVISIONNEL 2018 PROPOSE			DEPENSES AUTORISEES (6)	BUDGET EXECUTOIRE (7)
		RECONDUCTIONS (3)	MESURES NOUVELLES (4)	TOTAL (5) = (3) + (4)		

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

PRODUITS TARIFICATION (73)

7318	Autres produits des ets	82 769,14					
TOTAL GROUPE I		82 769,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION (70, 71, 72, 74 et 75)

6419	Remboursement sur remuneration	11 252,38		100,00	100,00		100,00
6459	Remboursements sur charges de	35,64					
747	Subventions et participations	4 225 191,76	4 621 700,00	-23 583,00	-23 583,00		4 598 117,00
7588	Autres prdts divers de gestion	46 932,83		1 000,00	1 000,00		1 000,00
TOTAL GROUPE II		4 283 412,61 €	4 621 700,00 €	0,00 €	-22 483,00 €	-22 483,00 €	4 599 217,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

PRODUITS FINANCIERS (76)

--	--	--	--	--	--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)

7718	Autres	19 408,71	14 400,00	7 683,00	7 683,00		22 083,00
773	Produits sur exerc. anterieur	139,39					

AUTRES PRODUITS (78, 79)

--	--	--	--	--	--	--	--

0,00 €

TOTAL GROUPE III		19 548,10 €	14 400,00 €	0,00 €	7 683,00 €	7 683,00 €	0,00 €	22 083,00 €
-------------------------	--	--------------------	--------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------	--------------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 385 729,85 €	4 636 100,00 €	0,00 €	-14 800,00 €	-14 800,00 €	0,00 €	4 621 300,00 €
--	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------	-----------------------

	Report à nouveau en 2016	Report à nouveau en 2018	Report à nouveau en 2018				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté						
005	Amortissements comptables excédentaires différés						

RECETTES D'EXPLOITATION		4 385 729,85 €	4 636 100,00 €	0,00 €	-14 800,00 €	-14 800,00 €	0,00 €	4 621 300,00 €
--------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------	-----------------------

Délibération multiple n°3

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2018 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la ZAC de Limère à la somme de -132 905 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22450001700880	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CD Département du Loiret
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : ZAC de LIMERE (3)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-343 850,00	-343 850,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-343 850,00	-343 850,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-132 905,00	-132 905,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-132 905,00	-132 905,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-476 755,00	-476 755,00
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	16 143,00	0,00	0,00	0,00	16 143,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 143,00	0,00	0,00	0,00	16 143,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	343 850,00		-343 850,00	-343 850,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		343 850,00		-343 850,00	-343 850,00	0,00
TOTAL		359 993,00	0,00	-343 850,00	-343 850,00	16 143,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 143,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	16 143,00	0,00	0,00	0,00	16 143,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		16 143,00	0,00	0,00	0,00	16 143,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	343 850,00	0,00	-343 850,00	-343 850,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		359 993,00	0,00	-343 850,00	-343 850,00	16 143,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		359 993,00	0,00	-343 850,00	-343 850,00	16 143,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 143,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 854,00	0,00	0,00	0,00	18 854,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		18 854,00	0,00	0,00	0,00	18 854,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 524,00	0,00	0,00	0,00	200 524,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	132 905,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		333 429,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00	200 524,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		352 283,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00	219 378,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		352 283,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00	219 378,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	206 928,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	426 306,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	210 945,00	210 945,00	210 945,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	210 945,00	210 945,00	210 945,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	215 361,00	0,00	0,00	0,00	215 361,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		215 361,00	0,00	0,00	0,00	215 361,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		215 361,00	0,00	210 945,00	210 945,00	426 306,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343 850,00		-343 850,00	-343 850,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		343 850,00		-343 850,00	-343 850,00	0,00
TOTAL		559 211,00	0,00	-132 905,00	-132 905,00	426 306,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	426 306,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	-343 850,00	-343 850,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	-343 850,00	-343 850,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-343 850,00
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-132 905,00	0,00	-132 905,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-132 905,00	0,00	-132 905,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-132 905,00
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-343 850,00	0,00	-343 850,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-343 850,00	0,00	-343 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-343 850,00
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	210 945,00	0,00	210 945,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	-343 850,00	-343 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		210 945,00	-343 850,00	-132 905,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-132 905,00
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	16 143,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 143,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		16 143,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		359 993,00	-343 850,00	-343 850,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-343 850,00
---	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	16 143,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	16 143,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		16 143,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		359 993,00	-343 850,00	-343 850,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		359 993,00	-343 850,00	-343 850,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-343 850,00
---	--------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	18 854,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	18 854,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		18 854,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 524,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	200 524,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	132 905,00	-132 905,00	-132 905,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	132 905,00	-132 905,00	-132 905,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		333 429,00	-132 905,00	-132 905,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		352 283,00	-132 905,00	-132 905,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		352 283,00	-132 905,00	-132 905,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-132 905,00
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	210 945,00	210 945,00
1687	Autres dettes	0,00	210 945,00	210 945,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	210 945,00	210 945,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 361,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	215 361,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		215 361,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		215 361,00	210 945,00	210 945,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
2115	Terrains bâtis	343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		343 850,00	-343 850,00	-343 850,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		559 211,00	-132 905,00	-132 905,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-132 905,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	200 524,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		200 524,00	0,00	II
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	200 524,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	200 524,00	0,00	206 928,00	407 452,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	215 361,00	215 361,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	407 452,00
Ressources propres disponibles	VIII	215 361,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	-192 091,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Délibération multiple n°4

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : La Décision modificative n°1 pour 2018 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe du Festival de Sully et du Loiret à la somme de -24 410 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22450001701136	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CD Département du Loiret
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : Festival de musique de Sully/ Loire (3)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	Sans Objet
--------------------------	------------

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-24 410,00	-24 410,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-24 410,00	-24 410,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-24 410,00	-24 410,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	409 478,00	0,00	-14 590,00	-14 590,00	394 888,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 000,00	0,00	-12 660,00	-12 660,00	122 340,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		544 478,00	0,00	-27 250,00	-27 250,00	517 228,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	2 840,00	2 840,00	3 040,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		544 678,00	0,00	-24 410,00	-24 410,00	520 268,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		544 678,00	0,00	-24 410,00	-24 410,00	520 268,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	520 268,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 378,00	0,00	-80 397,00	-80 397,00	82 981,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	340 000,00	0,00	64 637,00	64 637,00	404 637,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		503 378,00	0,00	-15 760,00	-15 760,00	487 618,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	41 300,00	0,00	-8 650,00	-8 650,00	32 650,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		544 678,00	0,00	-24 410,00	-24 410,00	520 268,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		544 678,00	0,00	-24 410,00	-24 410,00	520 268,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	520 268,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-14 590,00		-14 590,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-12 660,00		-12 660,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 840,00	0,00	2 840,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		-24 410,00	0,00	-24 410,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-24 410,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-80 397,00		-80 397,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	64 637,00		64 637,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-8 650,00	0,00	-8 650,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-24 410,00	0,00	-24 410,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-24 410,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	409 478,00	-14 590,00	-14 590,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100,00	-100,00	-100,00
607	Achats de marchandises	0,00	1 380,00	1 380,00
611	Sous-traitance générale	186 000,00	-20 000,00	-20 000,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	-1 550,00	-1 550,00
6135	Locations mobilières	66 800,00	26,00	26,00
618	Divers	17 700,00	-466,00	-466,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	-1 498,00	-1 498,00
6238	Divers	69 000,00	-162,00	-162,00
6248	Divers	4 000,00	-3 489,00	-3 489,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	23 578,00	14 500,00	14 500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	-1 966,00	-1 966,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	-600,00	-600,00
6282	Frais de gardiennage	4 000,00	-165,00	-165,00
6353	Impôts indirects	500,00	-500,00	-500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 000,00	-12 660,00	-12 660,00
6331	Versement de transport	900,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	600,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	56 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	27 500,00	-6 330,00	-6 330,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 500,00	-6 330,00	-6 330,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		544 478,00	-27 250,00	-27 250,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	2 840,00	2 840,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	200,00	-200,00	-200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	3 040,00	3 040,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		544 678,00	-24 410,00	-24 410,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		544 678,00	-24 410,00	-24 410,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-24 410,00
---	-------------------

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 378,00	-80 397,00	-80 397,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	163 378,00	-80 397,00	-80 397,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	340 000,00	64 637,00	64 637,00
74	Subventions d'exploitation	340 000,00	64 637,00	64 637,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		503 378,00	-15 760,00	-15 760,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	41 300,00	-8 650,00	-8 650,00
774	Subventions exceptionnelles	41 300,00	-8 650,00	-8 650,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		544 678,00	-24 410,00	-24 410,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		544 678,00	-24 410,00	-24 410,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-24 410,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Délibération multiple n°5

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : La Décision modificative n°2 pour 2018 est adoptée et s'équilibre en dépenses et en recettes, pour le budget annexe de la ZAC des Portes du Loiret à la somme de -490 000 € (mouvements réels).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CD :Département du Loiret (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22450001701169

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPT DU LOIRET

M. 52

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : ZAC Portes du Loiret (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	Sans Objet
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	Sans Objet
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	Sans Objet
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	Sans Objet
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	Sans Objet
A2 - Equipements non départementaux	Sans Objet
A3 - Dépenses financières	Sans Objet
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	20
A4.2 - Recettes RMI / RSA	Sans Objet
A4.3 - Recettes financières	Sans Objet
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	21
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	Sans Objet
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	22
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	24
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	26

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	28
A1/01 - Opérations non ventilées	34
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	35

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	37
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E - Arrêté et signatures	
E2 - Arrêté et signatures	38

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	0
Longueur de la voirie départementale (en km)	0	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	0

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population (3)	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0 %	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-490 000,00	-490 000,00

		DEPENSES	RECETTES
+	+	+	
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	-490 000,00	-490 000,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-600 257,00	-600 257,00

		DEPENSES	RECETTES
+	+	+	
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	-600 257,00	-600 257,00

TOTAL DU BUDGET (4)	-1 090 257,00	-1 090 257,00
----------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	-490 000,00	-490 000,00	-379 743,00	-110 257,00	-490 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-490 000,00	-110 257,00	-600 257,00	-110 257,00	-490 000,00	-600 257,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-490 000,00	-600 257,00	-1 090 257,00	-490 000,00	-600 257,00	-1 090 257,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00

TOTAL	18 306 691,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 816 691,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	69 787,00	0,00	0,00	0,00	69 787,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	937 488,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00	557 745,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 007 275,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00	627 532,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 007 275,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00	627 532,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00	17 189 159,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00	17 189 159,00

TOTAL	18 306 691,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 816 691,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

-627 532,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	2 811 700,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	2 311 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	95 575,00	0,00	10 000,00	10 000,00	105 575,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 907 275,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	2 417 275,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 907 275,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	2 417 275,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00	17 189 159,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00	17 189 159,00

TOTAL	20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00	19 606 434,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 606 434,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00	1 788 080,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00	1 788 080,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	1 663,00	1 663,00	1 663,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 900 000,00	0,00	-110 257,00	-110 257,00	1 789 743,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00

TOTAL	20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00	19 606 434,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 606 434,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	-627 532,00
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		-490 000,00	-490 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	-490 000,00	-490 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-490 000,00
---	--------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	-500 000,00		-500 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	10 000,00		10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-110 257,00	-110 257,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		-490 000,00	-110 257,00	-600 257,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-600 257,00
--	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-379 743,00	0,00	-379 743,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		-110 257,00	-110 257,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		-379 743,00	-110 257,00	-490 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-490 000,00
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-111 920,00		-111 920,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		-490 000,00	-490 000,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	1 663,00	0,00	1 663,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		-110 257,00	-490 000,00	-600 257,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-600 257,00
--	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	18 306 691,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	0,00	-490 000,00	17 816 691,00
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00		-490 000,00	17 816 691,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	17 816 691,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	18 306 691,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	1 007 275,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00	627 532,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	17 299 416,00	-1 10 257,00	-1 10 257,00	-1 10 257,00	17 189 159,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	17 816 691,00
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		1 007 275,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	69 787,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	69 787,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	937 488,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00
16873	Dettes - Départements	937 488,00	0,00	-379 743,00	-379 743,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	18 306 691,00	-490 000,00	-490 000,00
335	<i>Travaux en cours</i>	16 406 691,00	-379 743,00	-379 743,00
355	<i>Produits finis</i>	1 900 000,00	-110 257,00	-110 257,00
040	RECETTES (2)	17 299 416,00	-110 257,00	-110 257,00
335	<i>Travaux en cours</i>	15 399 416,00	0,00	0,00
355	<i>Produits finis</i>	1 900 000,00	-110 257,00	-110 257,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00	-490 000,00	-110 257,00	19 606 434,00
011	Charges à caractère général (5)	2 811 700,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	2 311 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	95 575,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	105 575,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00		-110 257,00	17 189 159,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
				-110 257,00	-110 257,00		-110 257,00	17 189 159,00
				0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

19 606 434,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00	19 606 434,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00	1 788 080,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	1 663,00	1 663,00	1 663,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00	17 816 691,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (4)		0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées		19 606 434,00	
--	--	----------------------	--

- (1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	2 811 700,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
601	Achats stockés - Matières premières	331 700,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	50 000,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	2 400 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	95 575,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	95 575,00	0,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		2 907 275,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		2 907 275,00	0,00	-490 000,00	-490 000,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00
7133	<i>Variation en-cours de production biens</i>	15 399 416,00		0,00	0,00
7135	<i>Variation des stocks de produits</i>	1 900 000,00		-110 257,00	-110 257,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 299 416,00		-110 257,00	-110 257,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00
---	----------------------	-------------	--------------------	--------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 606 434,00
--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00
701	Ventes de produits finis	1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		1 900 000,00	0,00	-111 920,00	-111 920,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	1 663,00	1 663,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 663,00	1 663,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		1 900 000,00	0,00	-110 257,00	-110 257,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00
7133	Variation en-cours de production biens	16 406 691,00		-379 743,00	-379 743,00
7135	Variation des stocks de produits	1 900 000,00		-110 257,00	-110 257,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		18 306 691,00		-490 000,00	-490 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 206 691,00	0,00	-600 257,00	-600 257,00
---	--	----------------------	-------------	--------------------	--------------------

R 002 RESULTAT REPORTE				0,00
-------------------------------	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				19 606 434,00
--	--	--	--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx. (C/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières		0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>	17 816 691					
Total dépenses de l'exercice	17 816 691	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	17 816 691	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	17 746 904	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	17 746 904	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	17 189 159	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	17 189 159	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	17 816 691	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	17 816 691	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellé	INVESTISSEMENT						TOTAL	
	5	5-4	5-5	5-6	6	7		8
	Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières								
<i>Dépenses d'ordre</i>								
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES								
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	69 787
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	69 787

Libellé	FONCTIONNEMENT						TOTAL	
	5	5-4	5-5	5-6	6	7		8
	Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières								
<i>Dépenses d'ordre</i>								
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES								
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	2 417 275
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	2 417 275

Libellé	FONCTIONNEMENT						TOTAL	
	5	5-4	5-5	5-6	6	7		8
	Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières								
<i>Dépenses d'ordre</i>								
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES								
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

		IV
		A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		17 816 691	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0					
<i>Dépenses d'ordre</i>		17 816 691					
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		17 816 691					
335	Travaux en cours	16 026 948					
355	Produits finis	1 789 743					
<i>Opérations patrimoniales</i>		0					

RECETTES							
Total recettes d'investissement		17 746 904	0	0	0	0	0
Recettes réelles		557 745					
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0					
168	Autres emprunts et dettes assimilées	557 745					
<i>Recettes d'ordre</i>		17 189 159					
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		17 189 159					
335	Travaux en cours	15 399 416					
355	Produits finis	1 789 743					
<i>Opérations patrimoniales</i>		0					

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		17 189 159	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0					
601	Achats stockés - Matières premières	0					
604	Achats d'études, prestations de services	0					
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0					
621	Personnel extérieur au service	0					
<i>Dépenses d'ordre</i>		17 189 159					
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		17 189 159					
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	17 189 159					

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	17 816 691	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	17 816 691	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	17 816 691	0	0	0	0	0
713	<i>Variation des stocks (en-cours de prod.)</i>	17 816 691	0	0	0	0	0
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	IV
	A1

Art. (1)	Libellé	5	5-4	5-5	5-6	6	7	8	9	TOTAL
		Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	Revenu minimum d'insertion	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transports	Développement économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
335	Travaux en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	16 026 948
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	69 787	17 816 691
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	69 787	627 532
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	0	0	0	69 787	69 787
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	557 745
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	17 189 159
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	17 189 159
335	Travaux en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	15 399 416
355	Produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	2 417 275	19 606 434
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	2 417 275	2 417 275
601	Achats stockés - Matières premières	0	0	0	0	0	0	0	331 700	331 700
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	80 000	80 000
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0	0	0	0	0	0	0	1 900 000	1 900 000
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0	0	105 575	105 575
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	17 189 159
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	17 189 159

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	0	0	0	0	0	0	0	0	17 189 159
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743	19 606 434
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	1 789 743	1 789 743
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0	0	1 788 080	1 788 080
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	1 663	1 663
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	0	0	0	0	0	0	0	0	17 816 691
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		17 816 691,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		17 816 691,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	17 816 691,00
335	Travaux en cours	16 026 948,00
355	Produits finis	1 789 743,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES		17 746 904,00
Recettes réelles		557 745,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	557 745,00
Recettes d'ordre		17 189 159,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	17 189 159,00
335	Travaux en cours	15 399 416,00
355	Produits finis	1 789 743,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		17 189 159,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		17 189 159,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 189 159,00
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	17 189 159,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		17 816 691,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		17 816 691,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 816 691,00
713	Variation des stocks (en-cours de prod.)	17 816 691,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	69 787,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	69 787,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	2 417 275,00	0,00	0,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	331 700,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	80 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	105 575,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	1 789 743,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	1 788 080,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 663,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	69 787,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	69 787,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	2 417 275,00
601	Achats stockés - Matières premières	0,00	0,00	0,00	331 700,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	80 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	105 575,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 789 743,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	1 788 080,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	1 663,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE				Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
TOTAL	46 981 203,00	0,00	46 981 203,00	21 354 833,21	2 417 275,00	47 000,00	23 162 094,79	
10-E020201-AEDPRM 2010 ZAC PORTES LOIRET SUD	46 981 203,00	0,00	46 981 203,00	21 354 833,21	2 417 275,00	47 000,00	23 162 094,79	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Délibération multiple n°6

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Les modifications apportées au budget d'autorisations de programme et d'engagement sont adoptées respectivement à hauteur de 47 163 371,32 € et de 1 045 328,14 €.

Délibération multiple n°7

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'admettre en non valeur 53 537,26 € de créances départementales au titre du budget principal et de ratifier 5 674 € de crédits à la Décision modificative n°2 pour 2018.

Article 3 : Il est décidé d'admettre en créances éteintes 99 498,40 € de créances départementales au titre du budget principal et de ratifier 20 313 € de crédits à la Décision modificative n°2 pour 2018.

Article 4 : Il est décidé conformément à l'avenant 3 du 2 novembre 2015 de la convention de financement et de maîtrise d'ouvrage du 26 juin 2009 concernant l'opération pour compte de tiers de l'IUT, d'accorder une subvention en nature correspondant à 36,65 % du montant total des travaux de 15 910 565,25 € soit un montant de 5 831 223 € déjà prévu à la Décision modificative n°1 pour 2018 par opération d'ordre budgétaire.

Article 5 : Il est décidé de régulariser l'inventaire comptable pour mise en conformité avec les écritures du comptable public à hauteur de 1 046 923,93 € par opération d'ordre non budgétaire.

Article 6 : Il est pris acte des transferts d'AP et d'AE ayant eu lieu depuis le vote de la Décision modificative n°1 pour 2018, tels que présentés en annexe à la présente délibération.

Article 7 : Il est pris acte de l'utilisation des comptes de dépenses imprévues en fonctionnement (règlement d'un litige de 2015 pour un montant de 6 000 €) depuis le vote de la Décision modificative n°1 pour 2018.

Article 8 : Il est décidé de reprendre une partie de la provision constituée à la Décision modificative n°2 2017 pour contentieux juridiques (RH) à hauteur de 170 000 €.

	Référence budgétaire		Libellé de l'opération	Montant du transfert	Observations
Politique A02 - Infrastructures	00-A0201101-APDOPPM	2017-03630	RD 940 Mise à 2+1 voies du Sud de Gien - contentieux	-360 000,00	Lancement des travaux
	01-A0201201-APDOPPM	2000-00250	RD 44 - RD 961 Déviation de Lorris	-130 000,00	
	14-A0201101-APDOPPM	2015-00051	RD 2060 - RD 952 Echangeur de Châteauneuf-sur-Loire	490 000,00	
	17-A0201101-APDOPPM	2017-01698	Echangeur de Gidy et de Saran	-200 000,00	Passage rapport en CP de juillet relatif à une convention relative à l'aménagement d'une aire de contrôle souhaitée par l'Etat
	12-A0202102-APDOPPM	2017-03603	RD 2271 Oliviet giratoire avec RD 15	200 000,00	
Politique A06 - Aménagement	17-A0603503-APDPRAS	/	Plan ruralité / Démographie médicale	-30 000,00	/
	17-A0603103-APDPRAS			30 000,00	
	17-A0603503-AEDPRAS			-20 000,00	
	17-A0603103-AEDPRAS			20 000,00	
Politique F01 - Education	14-F0101204-APDOPPM	2014-00583	Equipements collèges	-2 700,00	/
	17-F0101203-APDOPPM	/	Ppérations diverses	2 700,00	
	14-F0101203-APDOPPM	2015-02990	GER collèges	-10 000,00	Nécessité d'engager les dernières interventions de GER
	14-F0101203-APDOPPM	2015-02988		10 000,00	

F 02 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs

Article 1 : Le rapport est adopté avec 42 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de désigner Monsieur Olivier GEFROY pour siéger au Conseil de Juridiction auprès du Tribunal de Grande Instance d'Orléans.

Article 3 : Il est décidé de désigner Madame Michèle BLANLUET, maire de Bou en qualité de membre suppléant de notre collègue Madame Vanessa BAUDAT-SLIMANI, afin de siéger au conseil d'établissement du collège Pierre Mendès France de Chécy.

Article 4 : Il est décidé de désigner Monsieur Christian BRAUX pour me représenter à la commission chargée d'élaborer un ou plusieurs plans de sauvegarde pour les copropriétés de la Dalle à Orléans (quartier de La Source).

Article 5 : Il est décidé de désigner Madame Agnès CHANTEREAU et Monsieur Michel GUERIN pour participer aux Commissions qui seront instaurées pour arrêter le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) intéressant l'unité hydrographique Juine, Essonne et Ecole, porté par le Département de l'Essonne.

F 03 - Rapport d'activité des services de l'Etat en 2017

Article unique : Il est pris acte de la communication du rapport d'activité des services de l'Etat au titre de l'année 2017.

Les actes administratifs publiés
dans ce recueil peuvent être consultés
à l'Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS